

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

**MINISTRE D'ETAT, MINISTRE  
DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT**

\*\*\*\*\*

**ETUDES MONOGRAPHIQUES ET  
ECONOMIQUES DES DISTRICTS DE  
COTE D'IVOIRE**

***DISTRICT DU ZANZAN***

Novembre 2015



Avec l'appui financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest  
Africaine (UEMOA)



---

**AVANT-PROPOS**

---

Pendant plus de 30 ans, la Côte d'Ivoire a été la porte d'entrée et le poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Le pays représente en effet à la fois un hub portuaire, commercial et touristique pour l'ensemble de la sous-région. La Côte d'Ivoire dispose par ailleurs de ressources agricoles, énergétiques et minières importantes lui permettant de consolider cette position économique et de continuer de jouer ce rôle économique de premier plan dans cette zone et en Afrique.

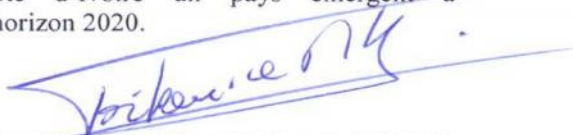
Après une décennie de crises qui a fortement détérioré les indicateurs socio-économiques et l'état des infrastructures, le gouvernement, à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, a décidé de créer une nouvelle dynamique avec l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2015.

Ce plan national qui vise un développement harmonieux et équilibré du territoire ambitionne de faire émerger des pôles économiques compétitifs par un grand programme d'aménagement du territoire au niveau de quatorze (14) aires géographiques appelées Districts.

La réussite de ce programme intégré nécessite la prise en compte de l'ensemble des spécificités territoriales des quatorze (14) Districts de la Côte d'Ivoire à travers la définition d'une vision de développement durable appropriée et la mise en œuvre des projets adaptés.

L'élaboration des études monographiques et économiques de ces Districts s'inscrit dans cet objectif, et vient surtout répondre à ce besoin d'établir des diagnostics territoriaux, prérequis fondamentaux pour identifier les avantages comparatifs de chaque District et créer par la suite un cadre propice à leur développement.

A travers ces études, les décideurs publics disposent désormais d'un outil d'orientation actualisé permettant de mener les actions de développement locales adaptées et ciblées en accord avec la vision nationale, à savoir faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

  
**Dr Abdallah Albert Toikeusse MABRI**

**Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement**





---



---

**S O M M A I R E**


---



---

<i>Introduction</i> .....	11
<i>Axe I. Territoire et démographie</i> .....	13
<i>Chapitre 1. Caractéristiques territoriales</i> .....	13
<i>Chapitre 2. Ressources naturelles</i> .....	24
<i>Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques</i> .....	39
<i>Axe II. Développement économique</i> .....	69
<i>Chapitre 1. Secteur primaire</i> .....	71
<i>Chapitre 2. Secteur secondaire</i> .....	94
<i>Chapitre 3. Secteur tertiaire</i> .....	101
<i>Axe III. Développement socioculturel</i> .....	108
<i>Chapitre 1. Éducation</i> .....	108
<i>Chapitre 2. Santé et prévention</i> .....	153
<i>Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse</i> .....	183
<i>Axe IV. Infrastructures et urbanisation</i> .....	188
<i>Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie</i> .....	188
<i>Chapitre 2. Transport et logistique</i> .....	198
<i>Chapitre 3. Équipement et infrastructures</i> .....	202
<i>Axe V. Perspectives de développement</i> .....	217
<i>Chapitre 1. Territoire et démographique</i> .....	217
<i>Chapitre 2. Développement économique</i> .....	224
<i>Chapitre 3. Développement socioculturel</i> .....	232
<i>Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation</i> .....	239
<i>Table des illustrations</i> .....	245
<i>Sigles et abréviations</i> .....	251
<i>Glossaire</i> .....	253
<i>Bibliographie</i> .....	259
<i>Annexes</i> .....	260



---

## **C O N T E X T E**

---

La réalisation des études monographiques et économiques des 14 Districts de Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) lancé en 2004 par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui fut matérialisé par une convention signée le 25 janvier 2013 entre la République de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et l'UEMOA.

Le Programme Economique Régional est un instrument de mise en œuvre d'une stratégie visant l'approfondissement de l'intégration économique régionale. Il se compose de projets intégrateurs sélectionnés au niveau régional compte tenu de leurs effets catalyseurs dans la réalisation des objectifs de croissance et de développement de l'Union. Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'approfondissement du processus d'intégration en vue de stimuler une croissance forte, durable et réductrice de pauvreté. Le cadre d'intervention pour la réalisation de cet objectif est adossé aux objectifs fondamentaux du Traité de l'UEMOA et prend en compte les Objectifs de Développement du Millénaire et les priorités du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Lancé le 29 avril 2014 à Abidjan, le projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire (PEMED-CI) a pour objectif de dresser un état des lieux et de relever les potentialités et les contraintes propres à chaque région du pays, dans la perspective de lui assigner des fonctions spécifiques porteuses de développement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015 dont s'est doté le gouvernement ivoirien pour concrétiser son ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergeant à l'horizon 2020. Il se présente comme l'une des composantes majeures du volet de relance de l'aménagement du territoire et du développement régional à travers notamment l'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC) autour des grandes régions, initié par le gouvernement dans la mise en œuvre du PND afin d'assurer le développement harmonieux et équilibré des grands espaces économiques du pays.



---

## M E T H O D O L O G I E

---

Les études monographiques et économiques des 14 Districts de la Côte d'Ivoire ont été élaborées dans une démarche structurée en trois phases<sup>1</sup> :

- Une première **phase de préparation** qui a permis de dresser le profil général et les grandes caractéristiques des Districts à travers une interaction marquée avec l'ensemble des départements ministériels au niveau central à Abidjan et les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une analyse des indicateurs et statistiques disponibles au niveau national ;
- Une seconde **phase de collecte de données** durant laquelle des visites de sites stratégiques ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Cette phase a permis de recueillir des questionnaires qualitatifs et de mener des entretiens clés grâce à une mobilisation du corps préfectoral et de l'ensemble des forces vives et représentants territoriaux des ministères au sein de chaque District ;
- Une **phase d'analyse et de consolidation** afin :
  - de synthétiser les différents éléments d'information et d'analyse sous forme d'une base de données dynamique (matrice d'information spatiale au niveau sous-préfecture) ;
  - d'identifier les secteurs porteurs ;
  - d'évaluer les domaines d'actions et les opportunités de développement associés pour définir in fine la vocation économique de chaque District.

Les diagnostics territoriaux se sont concentrés sur les thématiques clés du développement local à travers l'analyse de 4 grands axes<sup>2</sup> :

- L'axe 1 « **Territoire et Démographie** » traitant des caractéristiques territoriales, de l'état des ressources naturelles, mais également des aspects démographiques, ethniques et socioculturels de la population ;
- L'axe 2 « **Développement Economique** » analysant toutes les activités économiques par secteur aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain entrant dans le produit local brut du District. Cet axe retrace également les flux économiques entre les zones de production et les zones de consommation, de transbordement ou de vente.
- L'axe 3 « **Développement Socio-Culturel** » évaluant le niveau d'accès de la population aux services sociaux et de base tels que l'éducation, la santé, la culture, la jeunesse et le sport ;
- L'axe 4 « **Infrastructures et Urbanisation** » permettant de réaliser un état des lieux du processus d'urbanisation des Districts et des aspects relatifs au transport, à la logistique, et aux différents équipements publics et infrastructures.

La réalisation de ces études monographiques et économiques est entièrement basée sur :

- Des données existantes collectées aussi bien au niveau central qu'au niveau local et mises à la disposition de l'étude par les différentes parties prenantes (ministères, directions régionales, industriels, acteurs publics...). Ces données proviennent avant tout d'annuaires statistiques, de rapports d'activités et de monographies territoriales. Les fournisseurs des données utilisées pour la réalisation des cartes sont mentionnés en tant que source dans le présent document.

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe 1 : Calendrier des rencontres

<sup>2</sup> Cf. Annexe 2 : Table de correspondance

- Les questionnaires administrés et les entretiens réalisés sur l'ensemble du territoire ivoirien et permettant de récolter des informations qualitatives auprès des principaux acteurs locaux (préfectures, directions régionales, établissements publics...).

Lorsque les données sont disponibles, les chiffres clés sont présentés sous forme de graphiques chiffrés accompagnés d'une étiquette de couleur permettant de positionner le District et chaque région par rapport à la moyenne nationale.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration desdites études sont de trois types :

- Les informations retranscrites dans les différents rapports sont issues de documents existants collectés. Certains de ces documents (monographies régionales, annuaires statistiques, rapports d'activités, etc.) sont basés sur des données historiques et ne permettent pas de garantir la pérennité des informations et leur fiabilité dans le temps.
- Les études monographiques et économiques portent sur l'ensemble des 14 Districts de la Côte d'Ivoire qui découlent du découpage administratif instauré par le décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions. A ce titre, de nombreuses données collectées ont dû être retraitées et agrégées afin de répondre au découpage en vigueur lors de la réalisation des études.
- De la même façon, la notion de District, définie dans le décret susmentionné comme une entité territoriale déconcentrée constituée d'un regroupement de régions, a été abrogée depuis le démarrage de l'étude. Dans le présent document, la notion de District se limite donc à un agrégat de régions définissant un ressort territorial infranational propice à la réalisation de grands projets d'aménagement et porteur de développement. Seuls les deux Districts Autonomes continuent d'exister, sous le nouveau statut de collectivités territoriales de type particulier.

Ces études monographiques et économiques ont été réalisées entre le deuxième trimestre 2014 et le premier trimestre 2015. A ce titre, les informations présentées dans ce rapport sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps et devront faire l'objet de mises à jour régulières, afin d'en garantir la fiabilité et leur utilisation à des fins de développement.

Dans cette logique en particulier, les analyses thématiques détaillées du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 n'étant pas validées lors de la rédaction du présent document, les données socio-démographiques utilisées sont celles des projections officielles réalisées par l'INS sur la base du RGPH 1998. Dès publication desdites analyses, le présent document devra faire l'objet d'une mise à jour, tant sur les aspects données que sur les analyses en découlant.

---

## INTRODUCTION

---

Localisé dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, le District du Zanzan est composé de 2 régions administratives, le Gontougo et le Bounkani, occupant une superficie totale de près de 38 120 km<sup>2</sup> pour une population de 934 352 habitants en 2014<sup>3</sup>.



Photo 1 : Ville de Bondoukou © 2014

Le District, de par sa position géographique et sa proximité avec le Ghana et le Burkina Faso, a joué un rôle stratégique sur le plan économique et sécuritaire du pays.

La ville de Bondoukou, l'une des plus grandes villes de Côte d'Ivoire, constituait durant le 20<sup>ème</sup> siècle une plaque tournante à l'intersection des grandes voies commerciales, voyant transiter d'importants flux de marchandises (le sel vers le nord, l'or à l'est et la cola au sud-est).

L'agriculture constitue la principale activité économique du District. Ce secteur occupe 80 % de la main d'œuvre et fournit plusieurs moyens de subsistance. Autrefois connu pour son coton de qualité, le District faisait

également partie de la boucle du café-cacao avant que celle-ci ne se déplace à l'ouest du pays. Aujourd'hui, l'agriculture est portée par l'essor de nouvelles cultures d'exportation, dont la principale est l'anacarde.

Par ailleurs, la partie nord du District a été le théâtre de plusieurs conflits importants lors des années de crise militaro-politique. En effet, la région du Bounkani était l'un des principaux foyers d'insurrection. Aujourd'hui, le District subit encore les impacts néfastes de cette crise, qui a engendré, entre autres, un ralentissement de son développement économique.

Malgré des infrastructures routières dégradées, le District représente un nœud de communication important de la Côte d'Ivoire. Situé en bordure du Ghana, et au croisement d'axes et de flux économiques, il représente toujours un centre d'intérêt important où se nouent les transactions commerciales les plus diverses. De plus, une large partie de son territoire est couverte par le Parc National de la Comoé, plus grande réserve naturelle d'Afrique de l'Ouest. Ce parc représente un atout considérable pour le District.



Photo 2 : Accès au Parc National de la Comoé © 2014

---

<sup>3</sup> RGPH 2014

Pour donner une nouvelle dynamique à son développement, le District doit désormais répondre aux enjeux suivants :

- La restauration complète de l'autorité de l'État et de la paix entre les communautés ;
- La mise en place d'un modèle de gouvernance efficace et transparent sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire ;
- Une activité agricole qui respecte l'environnement forestier et contribue à l'autosuffisance alimentaire ;
- Un développement socio-économique qui tire parti du potentiel humain, des richesses agricoles, minières et touristiques.

---

**AXE I. TERRITOIRE ET DEMOGRAPHIE**


---

## Chapitre 1. Caractéristiques territoriales

### I.1.1 Données géographiques

- Le District du Zanzan est situé au nord-est de la Côte d'Ivoire. Il est délimité :
  - Au nord par le Burkina Faso ;
  - Au sud par le District de la Comoé ;
  - A l'est par la République du Ghana ;
  - Au nord-ouest par le District des Savanes, à l'ouest par le District de la Vallée du Bandama et au sud-ouest par le District des Lacs.
- La ville de Bondoukou, principal centre urbain du District, est située à 420 km de la capitale économique Abidjan et à 431 km de la capitale politique Yamoussoukro. Elle est également située à seulement une dizaine de kilomètres du Ghana et à environ 260 km de la frontière burkinabé. Cette position géographique est un atout stratégique compte tenu des potentialités d'échanges avec les pays limitrophes.

**Tableau 1 : Superficie des composantes du District**

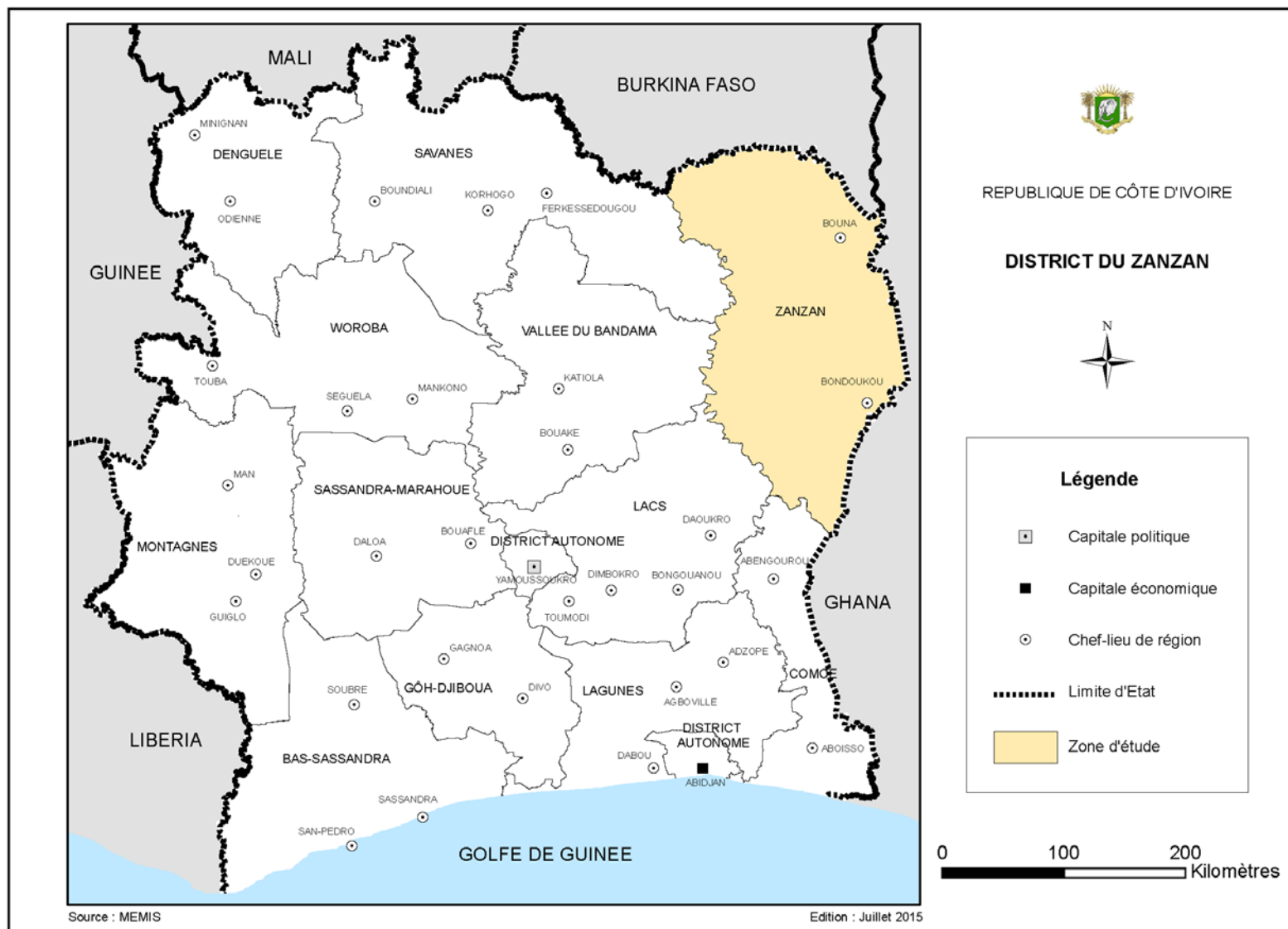
Région (Chef-lieu)	Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )	
Bounkani (Bouna)	Bouna	11 380	Bouko	369	714	
			Bouna		8 198	
			Ondefidouo		1 780	
			Youndouo		688	
	Doropo	5 016		Danoa	93	339
				Doropo		871
				Kalamon		336
				Niamoué		3 470
	Nassian	2 582		Bogofa	42	209
				Kakpin		349
				Koutouba		400
				Nassian		985
	Téhini	2 844		Sominassé	120	639
				Gogo		646
Téhini				1 185		
<b>Total Bounkani</b>				<b>624</b>	<b>21 822</b>	
Gontougo (Bondoukou)	Bondoukou	7 212	Appimandoum	184	123	
			Bondo		831	
			Bondoukou		714	
			Gouméré		313	
			Laoudi-Ba		1 680	
			Pinda-Boroko		87	
			Sapli-Sepingo		124	
			Sorobango		909	
			Tabagne		339	
			Tagadi		1 294	
			Taoudi		699	
			Yezimala		99	

Région (Chef-lieu)	Département	Superficie (km <sup>2</sup> )	Sous-préfecture	Nombre de villages	Superficie (km <sup>2</sup> )
	Sandégué	2 715	Bandagakni-tomora	35	287
			Dimandougou		493
			Sandégué		755
			Yorobodi		1 180
	Koun-Fao	3 615	Boahia	104	513
			Kokomian		141
			Kouassi-Datekro		1 077
			Koun-Fao		965
			Tankessé		628
			Tienkoikro		291
	Transua	1 189	Assuéfry	72	421
			Kouassi-Niaguni		265
			Transua		503
	Tanda	1 565	Amanvi	73	135
			Diamba		375
			Tanda		737
Tiédio			318		
<b>Total Gontougo</b>				<b>468</b>	<b>16 296</b>
<b>Total Zanzan</b>				<b>1 092</b>	<b>38 118 km<sup>2</sup></b>

Source : INS– Année 2014

- Le District du Zanzan s'étend sur une superficie de 38 118 km<sup>2</sup>, couvrant ainsi près de 12 % de la surface du pays. La région du Bounkani, avec 21 822 km<sup>2</sup>, occupe la plus grande part de cet espace avec 57 % du District. La moitié de cette superficie est occupée par le Parc national de la Comoé.
- Le District en tant qu'institution a été supprimé et sera considéré dans ce document, non comme une entité déconcentrée ou décentralisée à part entière, mais comme un ressort territorial infranational porteur de développement. Seuls les Districts Autonomes de Yamoussoukro et d'Abidjan continuent d'exister sous le nouveau statut des collectivités territoriales de type particulier.

Carte 1 : Localisation du District du Zanzan en Côte d'Ivoire



**Chiffres clés 1 : Données géographiques**

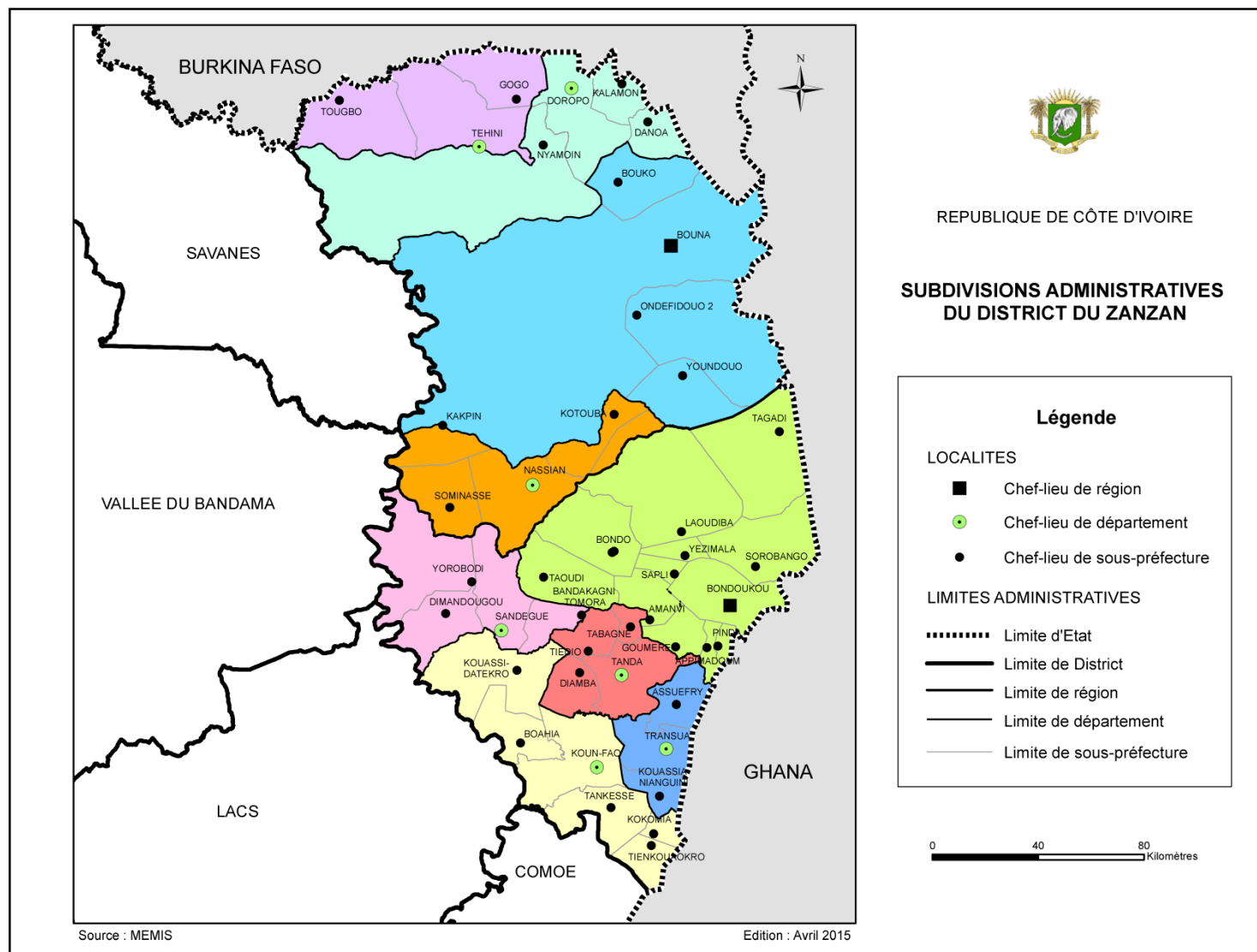
---

- 2 régions : le Gontougo et le Bounkani
- 9 départements
- 45 sous-préfectures
- 1 092 villages
- Superficie totale : 37 018 km<sup>2</sup> (soit 12 % du pays)

## I.1.2 Situation administrative

5. Le découpage administratif de la Côte d'Ivoire a évolué au fil de son histoire pour passer d'une centralisation forte pendant la colonisation - le gouvernement français a instauré 19 circonscriptions primaires appelées « cercles » et administrées par un commandant de cercle et 48 circonscriptions secondaires dirigées par un conseil des notables - à une décentralisation avancée.
6. Pour se rapprocher davantage des populations et assurer un encadrement efficace de celles-ci, l'administration territoriale de la Côte d'Ivoire va connaître une évolution constante :
  - Le nombre de départements va ainsi passer au fur et à mesure des réformes territoriales engagées de 4 en 1959 à 55 en 1996, avec un total de 187 sous-préfectures ;
  - En août 2009, la Côte d'Ivoire est composée de 19 régions, 2 districts, 81 départements, 390 sous-préfectures, plus de 8 000 villages et environ 1 000 communes ;
  - En 2011, dans un contexte de décentralisation et de déconcentration du territoire, la région du Zanzan devient un District (Décret n°2011-263 du 29 septembre 2011 portant sur l'organisation du territoire national en Districts et en régions).
7. Cette déconcentration se matérialise par la mise en place de 4 types de circonscriptions administratives :
  - Les régions, placées sous l'autorité d'un Préfet de région ;
  - Les départements, qui sont placés sous l'autorité d'un Préfet de département ;
  - Les sous-préfectures, qui sont administrées par un Sous-Préfet ;
  - Les villages, qui sont placés sous la responsabilité d'un Chef de Village.

Carte 2 : Subdivisions administratives du District du Zanzan



8. Sur le plan coutumier, Le District se caractérise par la présence de deux Royaumes : le Royaume de Bouna en pays Koulango, et le Royaume Abron qui s'étend jusqu'au Ghana. Ils sont dirigés respectivement par le Roi Djarakorni II, le Bouna Massa et le Roi ADINGRA Kouassi Adjoumane.
9. Le Roi est le détenteur du pouvoir politique et le garant du patrimoine foncier du Royaume. Considérés comme des auxiliaires de l'État et des maillons de l'administration, ceux-ci participent à la gestion de plusieurs situations politiques et administratives au sein de leur région et s'appuient sur les Chefs de cantons et les Chefs de villages. Chaque Souverain est également aidé dans sa tâche par cinq Rois Provinciaux qui font offices de gardiens et conservateurs des droits fonciers coutumiers.
10. Le processus de déconcentration s'est également traduit par la mise en place au niveau local de services publics dits déconcentrés permettant de rapprocher plus l'Etat des populations. La plupart des départements ministériels disposent ainsi d'au moins une représentation au niveau régional.

**Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District du Zanzan<sup>4</sup>**

Services publics	Représentations
Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur	Préfecture ; sous-préfecture ; commissariat
Ministère de la Défense	Brigade de gendarmerie ; compagnie de gendarmerie
Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida	Direction Régionale
Ministère d'Etat, Ministère du Plan et Développement	Direction Régionale du Plan, Direction Régionale de la Statistique
Ministère de l'Agriculture	Direction Régionale de l'Agriculture, Direction départementale de l'agriculture, ANADER
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique	DREN, Lycée et collège
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Direction Régionale, Direction départementale
Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant	Direction Régionale
Ministère de l'Economie et des Finances	Direction Régionale des Impôts, Direction Régionale du Solde, Trésorerie Générale, Contrôle Financier
Ministère du Budget	Direction Régionale du Budget
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Direction Régionale
Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle	Direction Régionale de la Formation Professionnelle, Direction Régionale des Affaires Sociales
Ministère des Transports	Direction Régionale

<sup>4</sup> Liste non exhaustive

Services publics	Représentations
Ministère de la Poste et des TIC	Services postaux
Ministère de la Culture et de la Francophonie	Direction Régionale
Ministère des Eaux et Forêts	Direction Régionale
Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme	Direction Régionale, Direction départementale
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	Direction Régionale de la Fonction Publique
Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	Direction Régionale
Ministère des Infrastructures Economiques	Direction Régionale, Direction Territoriale de l'Hydraulique, Direction départementale ; direction régionale ; direction du transport ; hydraulique Villageoise.
Ministère des Mines et de l'Industrie	Direction Régionale
Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Direction Régionale
Ministère du Tourisme	Direction Régionale

Source : MEMIS, Année 2013

11. En plus des services déconcentrés, mis en place par l'État, plusieurs organismes et bailleurs de fonds viennent soutenir les actions publiques et participent activement au développement du District du Zanzan. Ces acteurs clés interviennent principalement dans le domaine des infrastructures, prérequis indispensable au développement, et dans les secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation.

**Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants dans le District<sup>5</sup>**

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Agriculture
Banque Mondiale	Santé Education projet de développement
Crédit Lyonnais	Programme de développement
Banque Africaine de Développement (BAD)	Santé, Infrastructures

<sup>5</sup> Liste non exhaustive

Bailleur de fonds	Domaines d'action
Banque Islamique de Développement (BID)	Santé, Education, Infrastructures
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	Infrastructures (routes, ponts)
Société Financière Internationale	Projet de développement
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Santé, Infrastructures
Agence Française de Développement	Infrastructures (Ponts Route), Education, Sécurité
Union Européenne	Education, Santé
UNESCO	Education
UNFPA (Fonds des Nations Unies pour les Populations)	Population, Santé
UNICEF	Education, Santé
ONUSIDA	Santé

Source : MEMIS, Année 2013

### **Chiffres clés 2 : Situation administrative**

- 2 Préfets de région
- 9 Préfets de département
- 45 Sous-Préfets
- 20 départements ministériels déconcentrés
- 14 bailleurs de fonds et partenaires au développement au moins

## **I.1.3 Situation sécuritaire**

### **I.1.3.1 Crises politico-militaires**

12. La Côte d'Ivoire a connu plusieurs crises politico-militaires profondes lors des vingt dernières années :
  - Le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 ;
  - La tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 ;
  - La crise post-électorale lors des élections présidentielles en novembre 2010.
13. La situation sécuritaire dans le District du Zanzan est marquée par les stigmates de la crise militaro-politique survenue en 2002. Les conflits armés générés par ces crises ont été particulièrement intenses dans la région du Bounkani, du fait de la scission du pays en 2 zones de combats : le sud contrôlé par les forces loyalistes et le nord contrôlé par les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN).
14. Le département de Bouna a été ainsi l'un des principaux foyers de l'insurrection ivoirienne. Cette longue situation de crise a eu des impacts négatifs sur l'ensemble du District parmi lesquels :
  - Des conflits armés ayant entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, des viols, des agressions ;
  - La destruction de villages et de quartiers, ainsi que le pillage et la destruction d'édifices publics et de biens de particuliers ;
  - La destruction des infrastructures de base (routes, centres de santé, écoles...) ;
  - L'aggravation des conflits socio-économiques ;
  - Un exode vers les pays frontaliers (Ghana et Burkina Faso) ;
  - La circulation transfrontalière d'armes à feu bien que les conflits aient pris fin ;
  - Un amenuisement du pouvoir d'achat des ménages et une hausse de la pauvreté.

### **I.1.3.2 Conflits ethniques et sociaux**

15. La situation sécuritaire du District est marquée par la cohabitation tendue entre agriculteurs et éleveurs (essentiellement Peuls) qui ne respectent pas les couloirs de transhumance, ce qui génère de graves conflits.

### **I.1.3.3 Dispositif sécuritaire**

16. La situation sécuritaire du District du Zanzan est aujourd'hui maîtrisée, et ce malgré les difficultés observées, à savoir :
  - Une insuffisance de moyens (armements, communication, transport, équipements de bureaux) pour les forces de sécurité ;
  - Un faible effectif au sein des préfectures de police voire une absence totale des services de sécurité dans plusieurs chefs-lieux de départements et sous-préfectures, notamment celles situées au niveau des frontières ghanéennes et burkinabé.

### **Synthèse 1 : Caractéristiques territoriales**

---

*Le District du Zanzan est situé au nord-est de la Côte d'Ivoire, frontalier de la République du Ghana à l'est et du Burkina Faso au nord.*

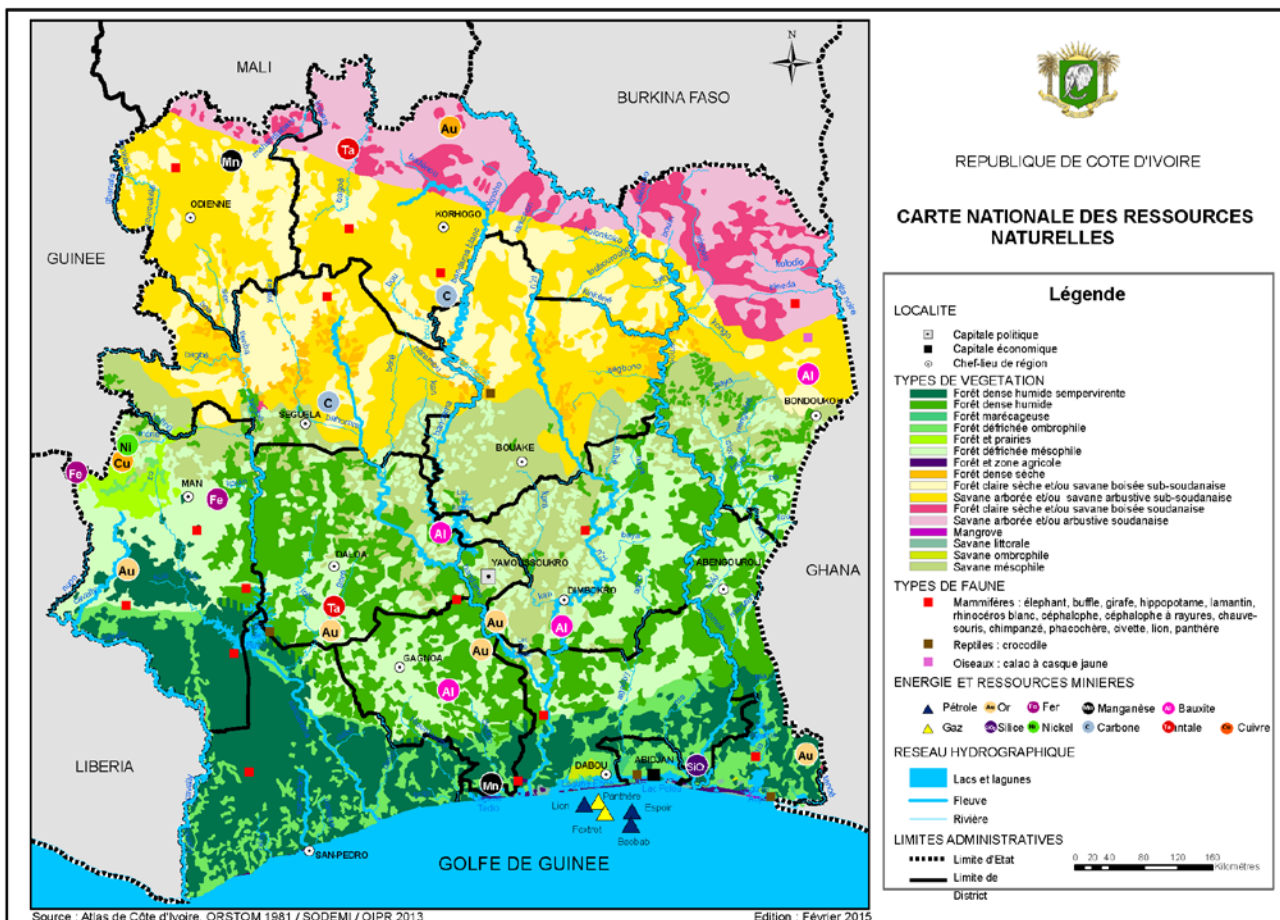
*Il est composé de 2 régions administratives, 9 départements, 29 sous-préfectures et 1 092 villages, qui s'étendent sur une superficie de 38 118 km<sup>2</sup>, occupant près de 12 % de la superficie nationale. Sur le plan coutumier, il est également caractérisé par la présence de deux Royaumes : le Royaume de Bouna en pays Koulango, et le Royaume Abron qui s'étend jusqu'au Ghana.*

*Après des années de crise politique durant lesquelles la partie nord du District était intégrée à la zone rebelle, la situation sécuritaire s'est aujourd'hui grandement améliorée. Cependant, les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs génèrent de graves tensions qui maintiennent un climat social tendu, renforcées par l'absence de commissariats dans plusieurs sous-préfectures, notamment celles situées dans les zones frontalières.*

## Chapitre 2. Ressources naturelles

17. La situation du District du Zanzan sur deux zones climatiques distinctes a permis le développement de deux types de végétation avec : la savane herbeuse au nord et la savane boisée au sud. Les marges méridionales (au sud de Bondoukou) sont assimilées à des zones forestières
18. Le District abrite le Parc National de la Comoé, qui s'étend sur plus de la moitié de son territoire et qui renferme une grande diversité faunistique et floristique, parmi les plus riches de Côte d'Ivoire.

Carte 3 : Ressources naturelles de la Côte d'Ivoire



19. Les principales variétés floristiques du District sont l'Iroko, l'Ako, le Koto, le Samba, le Fromager, le Fraké, le Framiré, l'Acajou, etc.<sup>6</sup> Les espèces animales sont également nombreuses. En effet, le District compte plusieurs types de mammifères (singes verts, patas, céphalophes), de rongeurs (aulacodes, mangoustes, rats), d'oiseaux (le héron goliath, le marabout, l'ombrette) et de reptiles (le naja cracheur, le mamba vert, la vipère, le caméléon).
20. Cependant, l'exploitation forestière massive, le défrichage agricole, et la recrudescence des feux de brousse provoqués ont altéré considérablement l'état de ces ressources laissant place à des jachères et à des forêts galeries au bord des rivières.

<sup>6</sup> Non exhaustif

## I.2.1 Réseau hydrographique

21. Le District du Zanzan est bordé à l'ouest par le fleuve Comoé et au nord est par la Volta noire. Le District bénéficie ainsi de deux bassins versants :

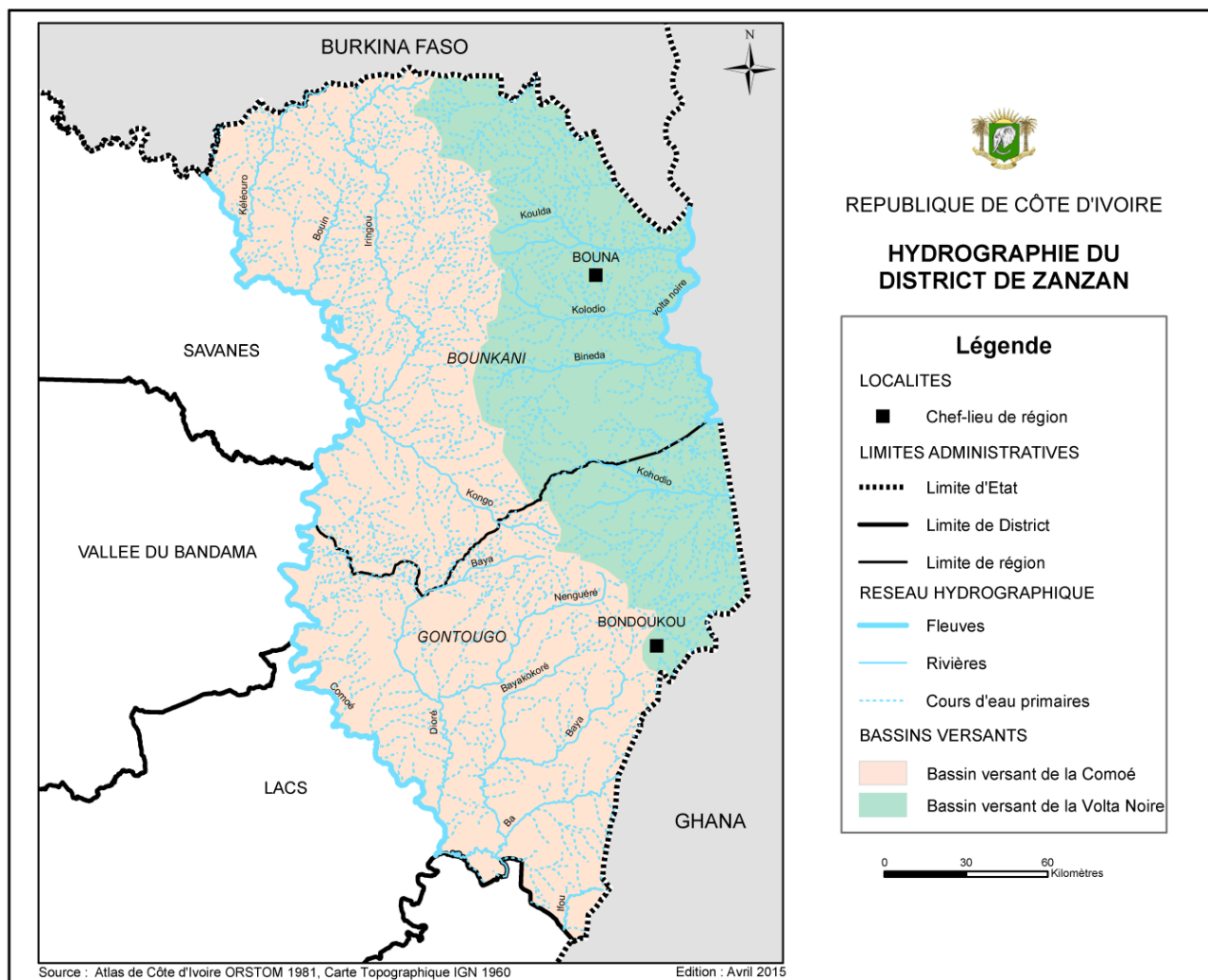
- **Le bassin versant de la Comoé**

Le fleuve Comoé, un des 4 plus importants bassins hydrographiques du pays, qui prend sa source dans les falaises de Banfora au Burkina Faso. Long de 1 160 km, il draine un bassin de 78 000 km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire. Le fleuve de la Comoé est un cours d'eau peu abondant, marqué par des irrégularités saisonnières très importantes.

- **Le bassin versant de la Volta noire**

La Volta noire est un affluent de la Volta, qui prend sa source au Burkina Faso et qui joue le rôle de frontière ghanéo-ivoirienne. Long de près de 1 000 km, il draine un bassin de 140 000 km<sup>2</sup>. La Volta noire est un cours d'eau peu abondant qui connaît des périodes d'étiage sévère.

Carte 4 : Réseau hydrographique du District du Zanzan



22. De nombreux affluents de la Comoé et de la Volta Noire parcourent la région du Gontougo. Les plus importants sont la Baya, le Nenguéré et le Kohodio. Le Djoré et le Bavakoré sont également deux affluents qui traversent la région, mais qui sont de moindre importance.
23. La région du Bounkani est parcourue par ailleurs par plusieurs affluents que sont : Koulda, Binda, Kolodio et Holodio.
24. Le régime hydrologique de ces affluents est caractérisé par une crue unique en août, septembre, octobre, suivie d'un étiage en novembre et décembre, puis d'une longue période de basses eaux de janvier à mai.

***Chiffres clés 3 : Réseau hydrographique***

---

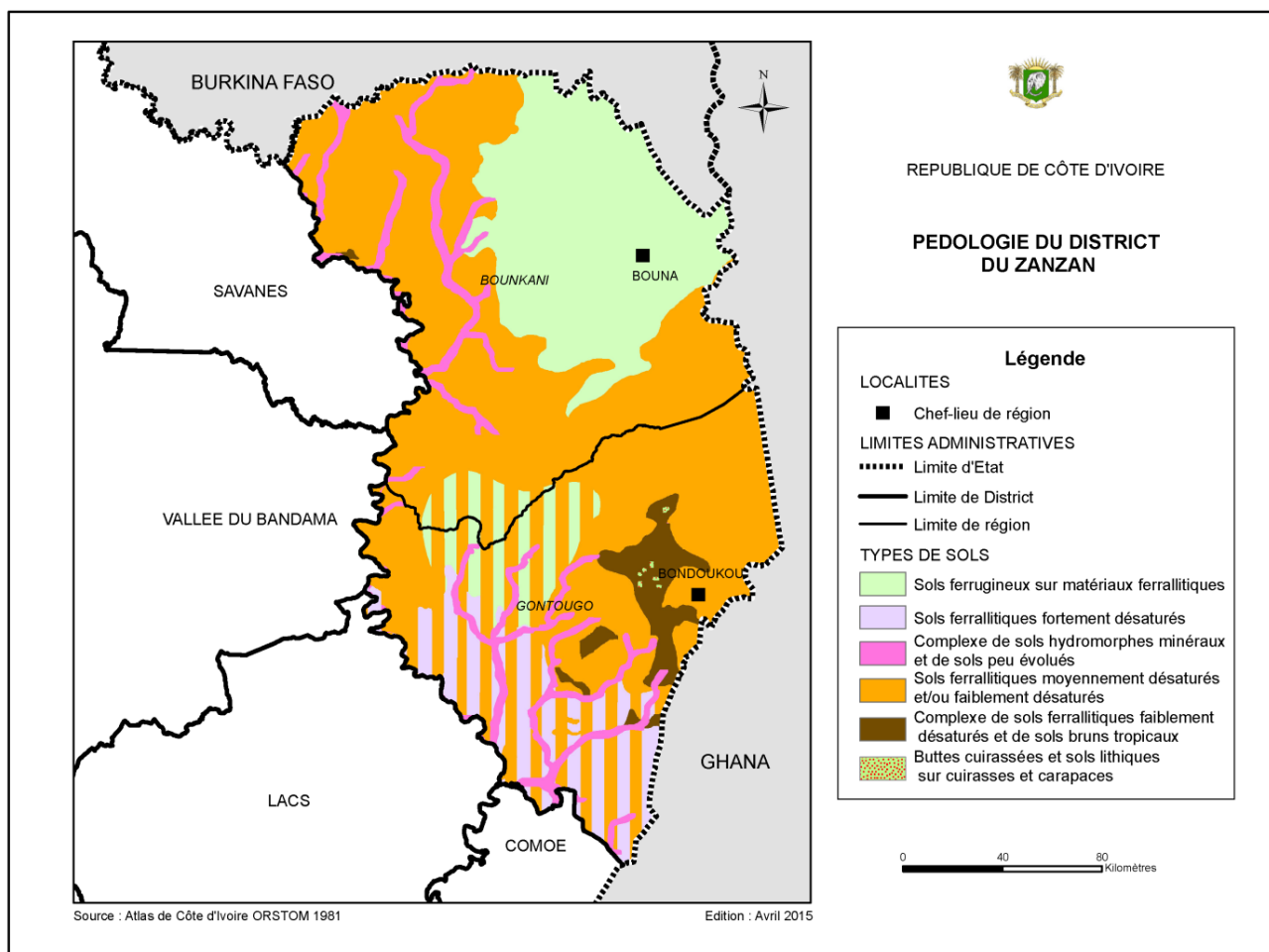
- *2 bassins versants : celui de la Comoé et celui de la Volta Noire*
- *Plus de 10 affluents importants*

## I.2.2 Sols et relief

### I.2.2.1 Pédologie

25. Les sols de la région du Gontougo sont essentiellement ferrallitiques à texture légère sur les plateaux et de type argileux et fertile au niveau des plaines. Dans les bas-fonds, les sols sont de type hydromorphe.
26. Le substrat géologique est constitué de granitoïdes avec quelques intrusions de granodiorites autour du département de Bondoukou et dans les monts Kihouo. Le faciès de base le plus répandu est donc un granite à grains fins. Le second faciès est celui du granite cristallin de Bondoukou (roches vertes) et le troisième est celui des roches métamorphiques (schistes).
27. Le phénomène de cuirassement est général à l'ensemble de la région, quel que soit le substrat. Dans la zone de Sandégué, comme celle de Bondoukou, ces cuirassements sont profonds sur les versants des collines.
28. Dans la majeure partie de la région, les sols sont sablonneux, peu profonds et très sensibles à l'érosion.
29. Dans la région du Bounkani, les sols sont ferrallitiques, hydromorphes dans les bas-fonds et bruns en hauteur. Selon la topographie du terrain, la texture des sols est variable. Dans l'ensemble, ces sols sont sablo-argileux dans les plaines, hydromorphes avec minéraux dans les bas-fonds (effets de l'érosion) et ferrugineux lessivés sur les plateaux.

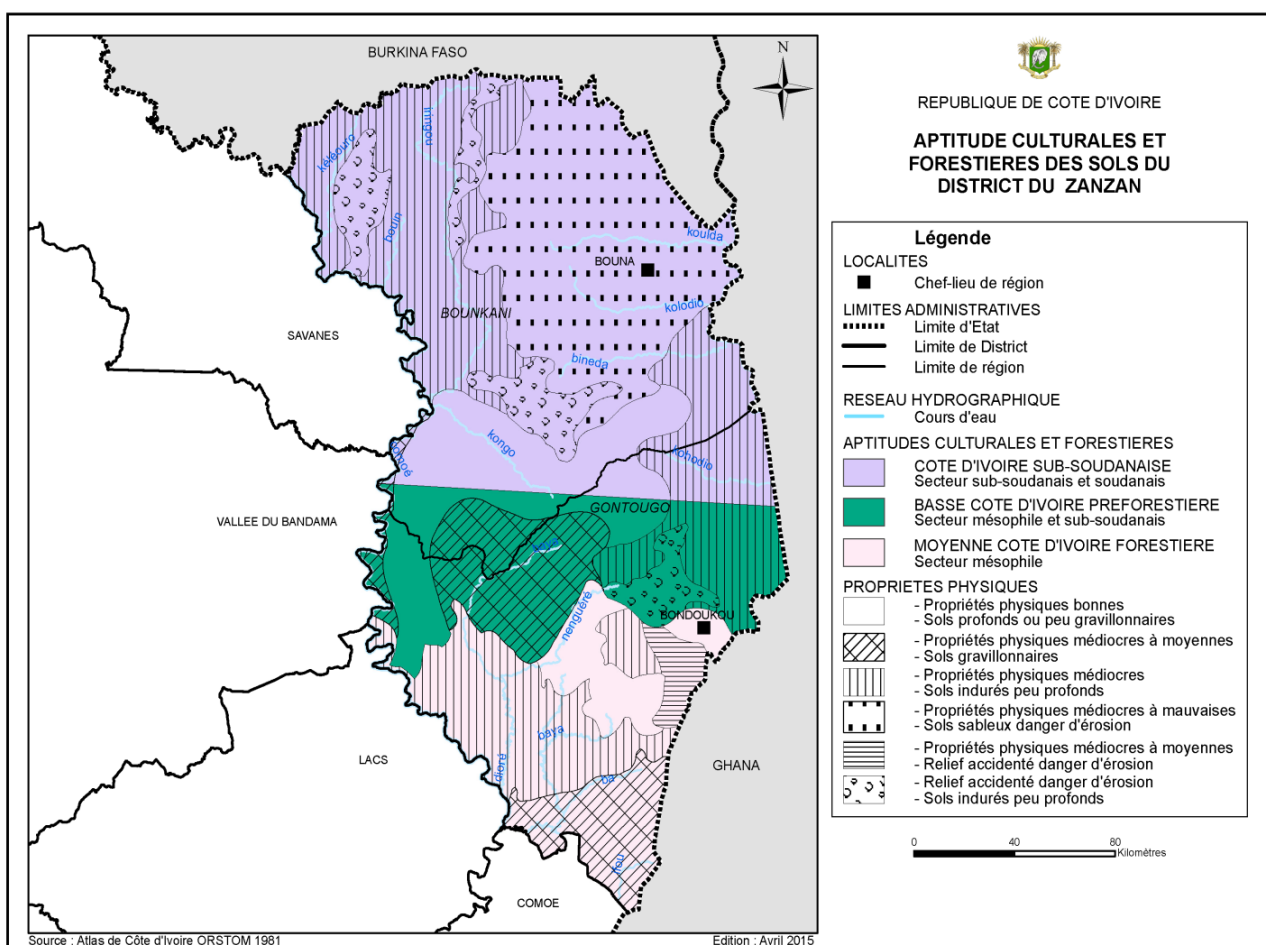
Carte 5 : Pédologie du District du Zanzan



### I.2.2.2 Aptitudes culturelles

30. Malgré la présence majoritaire de sols aux qualités médiocres à moyennes, le District du Zanzan connaît la pratique à la fois de cultures d'exportation et de cultures vivrières variées, ainsi que de cultures maraichères dans les bas-fonds.
31. Le binôme café-cacao est produit dans le sud du District, mais en quantité relativement limitée par rapport à d'autres régions de la Côte d'Ivoire, principalement du fait d'un verger vieillissant et des feux de brousse. Les sols sont par contre propices à la culture de l'anacarde, qui connaît un développement soutenu depuis plusieurs années.
32. Plusieurs types de cultures vivrières sont pratiqués, notamment le riz, le manioc, le mil et surtout l'igname (la région du Gontougo est la première région productrice du pays, avec près de 60 % de la production nationale d'igname).

Carte 6 : Aptitudes culturelles et forestières des sols du District du Zanzan

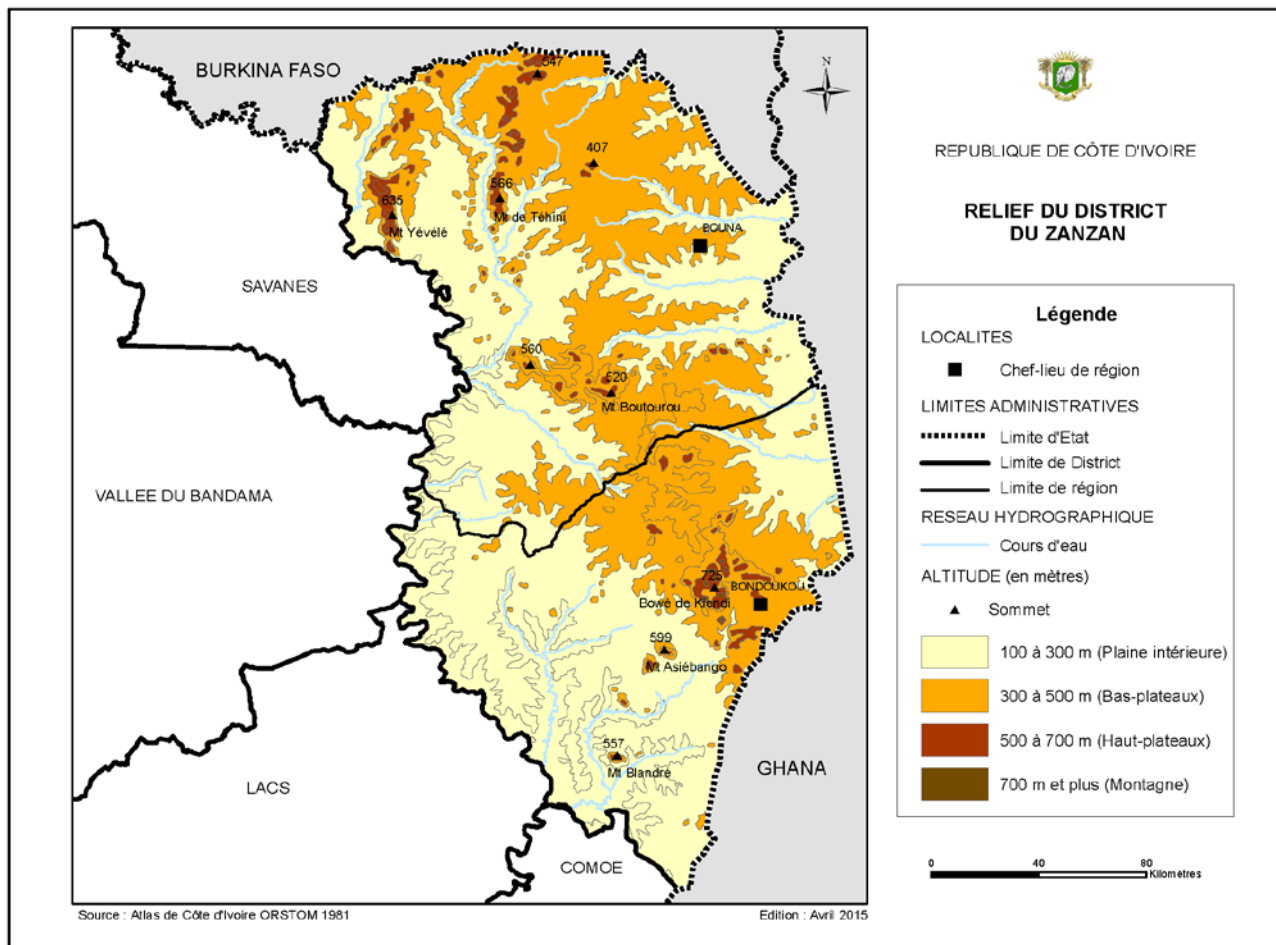


33. Les sols de la région du Bounkani sont également propices à la culture du karité, dont la filière nécessite une meilleure organisation afin d'en exploiter tout le potentiel.
34. L'hévéaculture connaît un essor dans quelques zones agricoles du Gontougo, limitrophes du District de la Comoé, car souvent perçue comme un complément de revenus pour les paysans.

### I.2.2.3 Relief

35. Le relief du District du Zanzan est globalement peu accidenté et constitué de deux grands ensembles de plaines et de plateaux. Les plaines constituent la majeure partie du relief du département de Tanda avec des plaines de faible altitude (0 à 100 mètres d'altitude) le long de la Comoé et de ses principaux affluents (Bayakokoré et N'djoré). Plus généralement, le relief du District est constitué de plaines intérieures (100 à 300 mètres) et de hauts plateaux (500 à 700 mètres) entre lesquels se trouvent des pédiplains.

Carte 7 : Relief du District du Zanzan



36. Le relief de la région du Gontougo se caractérise par une alternance de vallonnements et de bas-fonds, et la présence de deux chaînes de montagnes : « Koun-Abronso » appelée aussi « Bradré » dans la sous-préfecture de Koun-Fao, et les monts Zanzan qui font le tour du département de Bondoukou et ont pour point culminant les buttes tabulaires du Mont Bowé de Kiendi (725 m). Ces montagnes sont surtout visibles dans les zones de Kouassi-N'dawa vers le nord de Bondoukou jusqu'au sud dans les sous-préfectures d'Appimandoum et de Pinda-Boroko.
37. La région du Bounkani présente une diversité géomorphologique plus prononcée. Les sommets des crêtes, souvent émoussés ou tabulaires, peuvent atteindre 700 mètres de haut. La région compte également quelques plateaux, parfois dominés par des barres rocheuses : il s'agit du mont de Téhini (566 m), du mont Boutourou (520 m), et du mont Yévelé (635 m).

**Tableau 4 : Altitude des chefs-lieux de région**

Région	Chef-lieu	Altitude (m)
Gontougo	Bondoukou	350
Boukani	Boua	318

Source : dateandtime.info

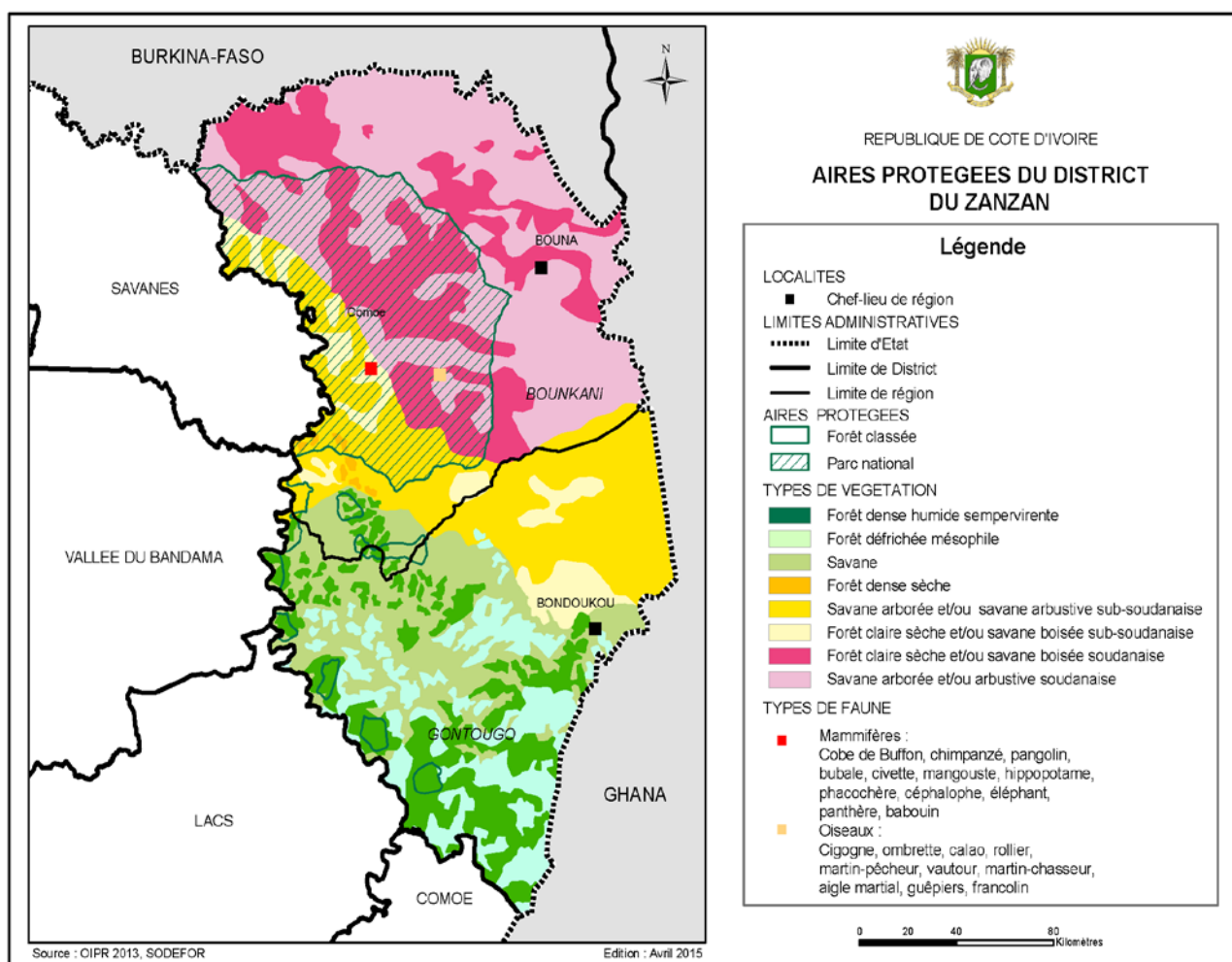
**Chiffres clés 4 : Sols et reliefs**

- Plus de 5 types de sols sur l'ensemble du territoire
- Altitude maximale de 725 mètres

### I.2.3 Végétation et biodiversité

38. Le couvert végétal du District perd progressivement de sa densité en remontant au nord vers le Burkina Faso. Ainsi, les forêts de type humide situées dans le sud du District laissent peu à peu place à une végétation savanicole qui va en s'éclaircissant, passant d'une savane boisée ou arborée à une savane herbeuse. En dehors des forêts humides du sud du District, le couvert forestier dans le reste du territoire consiste essentiellement en forêts-galeries et forêts ripicoles situées sur les berges des cours d'eau ou dans les zones inondables.
39. La végétation de la région du Gontougo est composée de savanes avec de grandes étendues herbeuses, à cheval entre le domaine guinéen et soudanais.
40. Dans la région du Bounkani, la végétation naguère constituée de savanes herbeuses et arborées est désormais fortement arbustive, avec la présence notamment de forêts-galeries aux abords des fleuves et rivières de la région. Les effets négatifs du changement climatique (baisse de la pluviométrie, augmentation de la température) sont l'une des causes de cette transformation.

Carte 8 : Aires protégées du District du Zanzan



41. Le District du Zanzan compte 8 forêts humides sempervirentes classées qui occupent une superficie d'environ 142 500 ha. Ces forêts classées n'ont pas connu d'exploitation forestière, jusqu'à la crise armée survenue en Côte d'Ivoire en 2002.

42. Les forêts non classées sont surtout situées dans la partie sud du District, dans les environs du département de Bondoukou.

**Tableau 5 : Ressources naturelles du District**

Désignation	Localisation	Superficie (ha)
<b>Forêt claire</b>	Ensemble du District	<b>307 318</b>
<b>Savane arborée</b>	Ensemble du District	<b>1 742 005</b>
<b>Forêt classée</b>	Kohordio : à cheval en les S/P de Laoudi-Bâ et de Sorobango	<b>61 000</b>
	Béléfima : à cheval entre les S/P de Sominassé (Dpt de Nassian) et de Yorobodi (Dpt de Sandégué)	<b>22 840</b>
	Nassian : à cheval entre les S/P de Taoudi (Dpt de Bondoukou) et de Nassian (Dpt de Nassian)	<b>19 600</b>
	Bahia-Kokoré : Yabrasso (S/P de Koun-Fao)	<b>12 200</b>
	Tokanga : à cheval entre les S/P de Dimandougou et de Yorobodi (Dpt de Sandégué)	<b>8 500</b>
	Haute Comoé : dans la S/P de Yorobodi (Dpt de Sandégué)	<b>6 000</b>
	Lac Bayo dans la S/P de Sominassé (Dpt de Nassian)	<b>12 200</b>
	Bondoukou, Bouna, Koun-Fao, Tanda	<b>94</b>
<b>Parc et réserve</b>	Parc National de la Comoé	<b>1 150 000</b>

Source : Direction régionale des eaux et forêts de Bondoukou – 2014

S/P : Sous-Préfecture ; Dpt : Département

43. Avec une superficie de 1 150 000 ha, soit près de la moitié du territoire régional du Bounkani, le Parc National de la Comoé constitue le plus grand parc naturel de l'Afrique de l'Ouest. Depuis 1983, il est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO et considéré comme réserve de biosphère. Il recèle une grande diversité floristique (plus de 2 000 espèces végétales) et abrite également une faune riche et variée (éléphants, buffles, cobs, lions, panthères, singes, hippopotames, etc.)<sup>7</sup>.
44. Le District connaît cependant un appauvrissement de sa biodiversité et une destruction progressive de ses écosystèmes, du fait des activités humaines, notamment :
- L'agriculture extensive (avec le développement des cultures itinérantes sur brûlis) ;
  - La transhumance des troupeaux (qui a lieu durant la saison sèche et impacte les cultures et récoltes) ;
  - L'exploitation forestière ;
  - Le prélèvement de biomasse-énergie (utilisation des bois de chauffe pour l'énergie domestique) ;
  - Les feux de brousse, qui ont refaçonné le paysage végétal du territoire ;
  - La chasse (avec une intensification des activités de braconnage menaçant plusieurs espèces animales du District) ;

<sup>7</sup> Non exhaustif

- L'industrie minière (avec l'infiltration des déchets d'extraction et la pression croissante sur les terres cultivables).
45. La variabilité climatique a aussi des conséquences non négligeables sur les ressources en eau. En effet, la période sèche que connaît le District correspond à la période des feux de brousse et de la transhumance des bovins, ce qui a un impact négatif sur les cultures et récoltes, et plus généralement sur les ressources naturelles du District et sa biodiversité. A cet égard, plusieurs mesures de reboisement visant la reconstitution du patrimoine forestier sont lancées régulièrement dans le District et initiées par différents acteurs de la société :

**Tableau 6 : Reboisements réalisés entre 2012 et 2014**

Responsable du projet de reboisement	Superficie reboisée (ha)
SODEFOR	16
Concessionnaires de périmètres d'exploitation forestière	132,54
Direction régionale des eaux et forêts (Projet 1 école, 5 ha de forêt)	41,5
Reboisement des particuliers	173,2
<b>Total</b>	<b>363,24</b>

Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts de Bondoukou - 2014

**Chiffres clés 5 : Végétation et biodiversité**

- 1 parc classé au patrimoine mondial : le Parc National de la Comoé d'une superficie de 1 150 000 ha
- 8 forêts classées : 142 500 ha
- Plus de 1 150 000 ha protégés

**Zoom 1 : Parc National de la Comoé**

Le Parc National de la Comoé (PNC) constitue le plus grand parc et la plus grande réserve naturelle d'Afrique de l'Ouest. Composé de savanes et de forêts claires, il s'étend sur une superficie de 1 150 000 ha et couvre une large partie du territoire du Zanzan. Il est classé patrimoine mondial depuis 1983, notamment grâce à sa richesse et diversité biologiques.

Le PNC se caractérise par sa diversité floristique et faunique avec plus de 600 espèces végétales et une multitude d'espèces animales. Dans le cadre du projet pilote Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF), ont pu être dénombrées dans le Parc National de la Comoé :

- 153 espèces de mammifères, dont 68 pour les plus grandes espèces, 27 pour les rongeurs et insectivores et près de 50 pour les chiroptères ;
- 501 espèces d'oiseaux ;
- 35 espèces d'amphibiens ;
- 71 espèces de reptiles ;
- 60 espèces de poissons.



Photo 3 : Parc National de la Comoé © 2014

Sa gestion est assurée par L'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) qui compte un effectif de 70 personnes, composé d'agents, techniciens, commandants forestiers entre autres. Ses principales missions sont :

- La surveillance des parcs et la lutte contre les activités illégales (braconnage...);
- La relance de la dynamique des populations animales ;
- L'appui aux microprojets générateurs de revenus ;
- La sensibilisation à l'éducation environnementale.

Avec ses ressources naturelles inestimables, le PNC représentait auparavant le principal attrait touristique de la région nord-est. Cependant, la situation s'est peu à peu dégradée sous le poids de contraintes administratives et politiques, accentuées par les années de crise qu'a connues la Côte d'Ivoire. Ceci a eu pour conséquences :

- Un manque de surveillance conduisant la chute des effectifs de grande faune suite aux activités de braconnage ;
- La dégradation des infrastructures d'accueil ;
- L'insuffisance dans l'entretien des pistes au sein du parc ;
- L'incapacité à réagir face aux feux a un impact négatif sur la composante arborée et la fertilité des formations végétales.

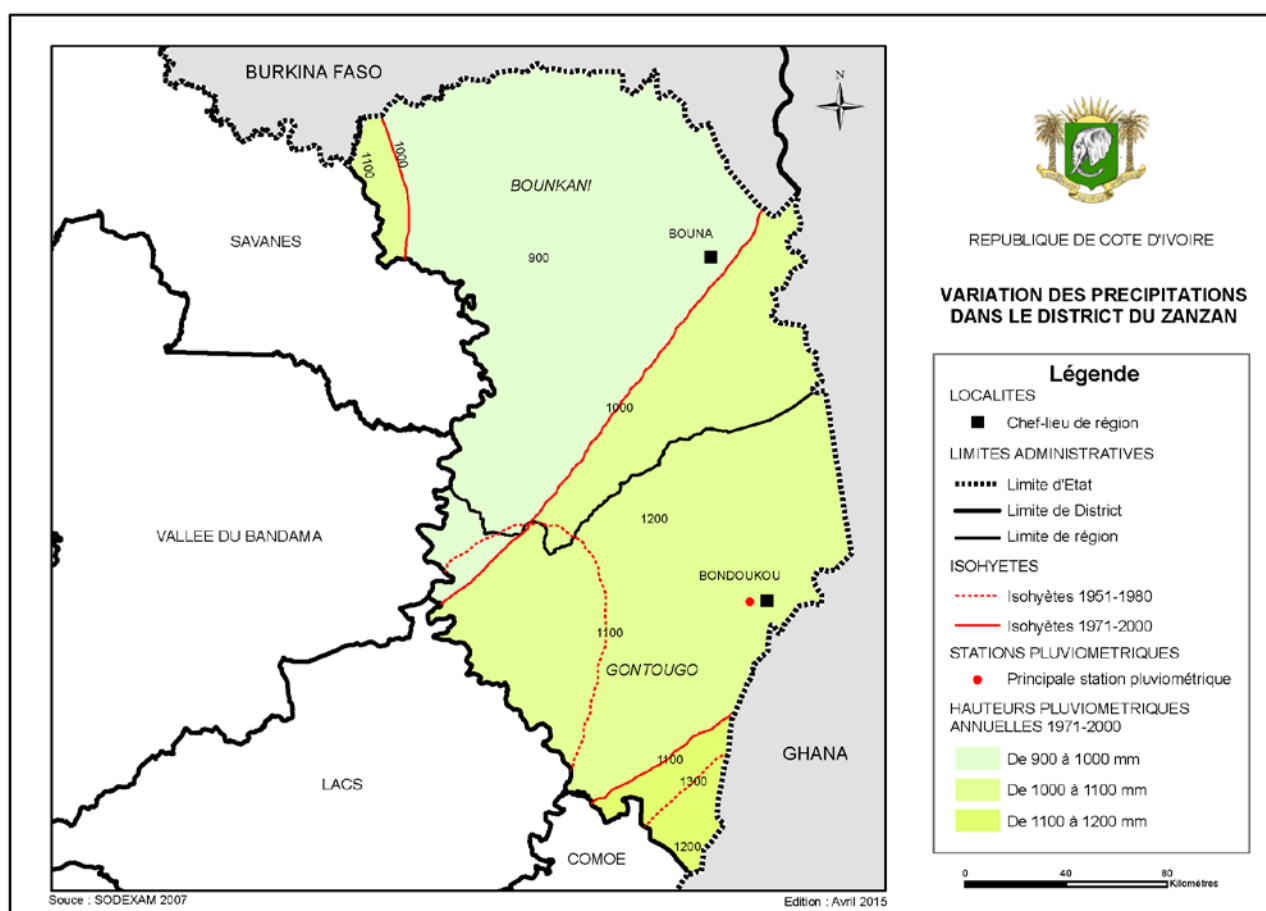
En 2003, le parc a été déclaré site du patrimoine mondial en péril, en raison du manque de gestion appropriée et de problèmes connexes de braconnage et de surpâturage.

Dans ce contexte, l'OIPR a pour principale priorité la revalorisation naturelle et touristique du PNC à travers la poursuite de la lutte contre le braconnage et contre les autres pratiques illégales, une gestion active des milieux naturels (contrôle et gestion des feux, cueillette contrôlée de produits végétaux...) et enfin, le développement d'une offre touristique de qualité, en partenariat avec des opérateurs privés.

## I.2.4 Climat

46. Le District du Zanzan est dominé par le climat soudano-guinéen (de type tropical humide). Le climat est ainsi caractérisé par :
- Une forte irrégularité de la pluviométrie ;
  - Une saison des pluies qui dure des mois d'avril à octobre ;
  - Une saison sèche, longue de 5 mois, qui s'étend de novembre à mars ;
  - Un harmattan<sup>8</sup> soutenu lors de la période sèche, qui donne à la région le degré hygrométrique<sup>9</sup> le plus faible du pays avec un air sec et une humidité relative inférieure à 50 % ;
  - Un déficit hydrique cumulé<sup>10</sup> compris entre 400 et 500 mm.

Carte 9 : Variation des précipitations dans le District du Zanzan - 2014



47. La pluviométrie annuelle moyenne atteint environ 950 mm. Elle est faible en comparaison avec les régions méridionales du pays. En outre, d'importantes variations de précipitations sont à souligner lors de la saison des pluies, principalement entre les mois de juillet et août.

<sup>8</sup> Cf. Glossaire

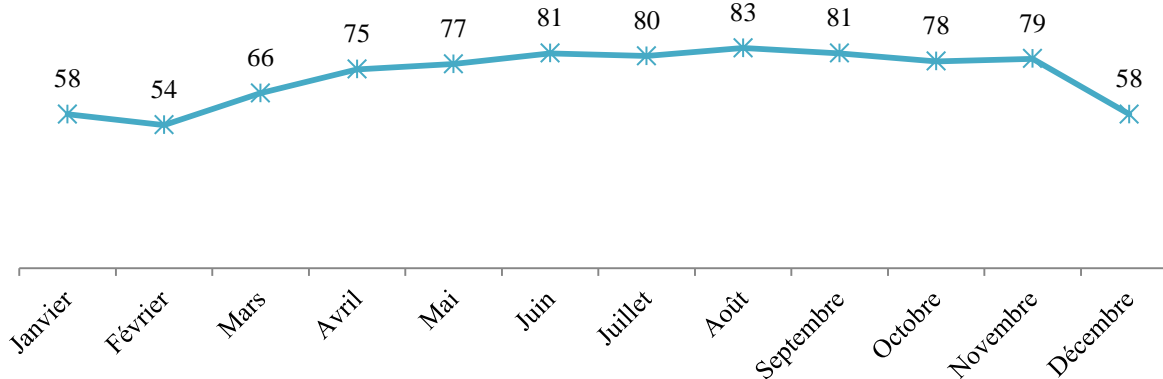
<sup>9</sup> Humidité relative

<sup>10</sup> Le déficit hydrique cumulé sur la durée de la saison sèche s'obtient en additionnant les déficits hydriques de toutes les périodes incluses dans la durée de la saison sèche

### I.2.4.1 Bondoukou

48. Le département de Bondoukou fait partie des régions les moins arrosées du pays. Pour la même latitude, il est moins arrosé que le département de Bouaké. Bondoukou se retrouve ainsi en dessous de l'isohyète 1 200 mm de pluviométrie moyenne annuelle.

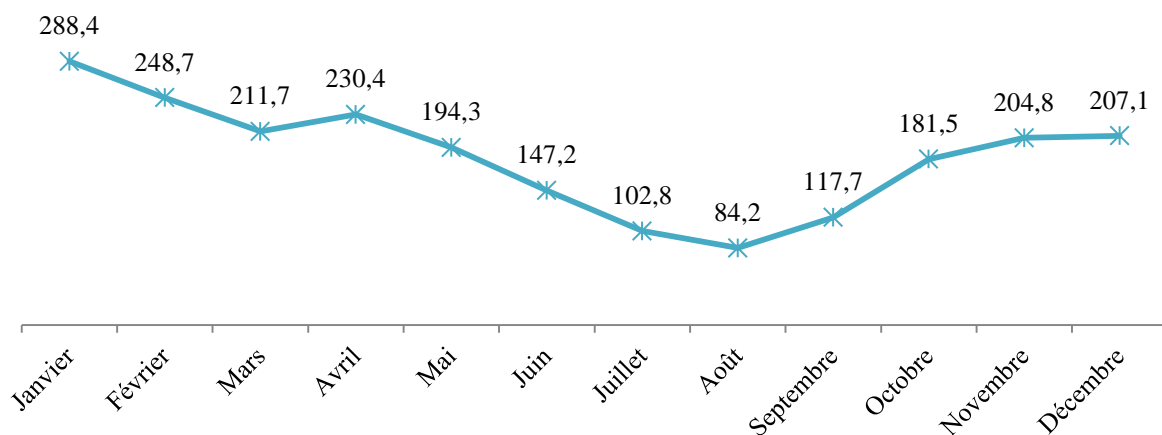
**Figure 1 : Humidité relative moyenne à Bondoukou (en %)**



Source : Société d'Exploitation et de Développement aéroportuaire aéronautique et météorologique – 2014

49. La température moyenne dans le District est de l'ordre de 25 °C, avec un maximum de 37 °C entre les mois de mars et avril. La température minimale peut atteindre 16 °C quand souffle l'harmattan.

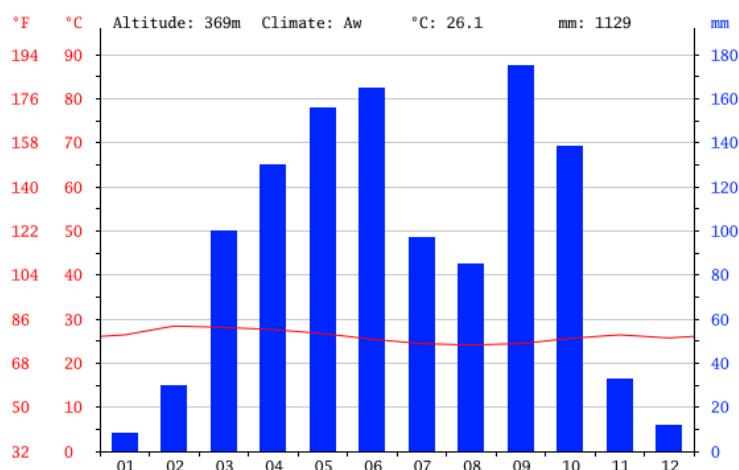
**Figure 2 : Insolation mensuelle à Bondoukou (en h)**



Source : Société d'Exploitation et de Développement aéroportuaire aéronautique et météorologique – 2013

50. Bondoukou bénéficie d'un climat tropical et enregistre des précipitations annuelles moyennes d'environ 1 129 mm. Ces précipitations sont faibles entre les mois de novembre et mars, surtout en janvier avec seulement 8 mm enregistrés, contre une moyenne de 175 mm au cours du mois de septembre.
51. La température moyenne annuelle est de 26,1 °C. Février est le mois le plus chaud de l'année avec une température moyenne de 28,4 °C à cette période.

**Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Bondoukou**

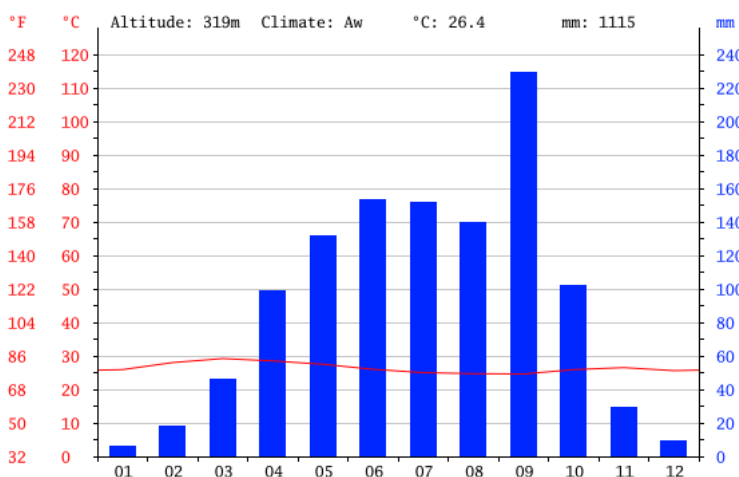


Source : Climatedata.eu, 2014

### I.2.4.2 Bouna

52. Le climat dans le département de Bouna est également de type tropical. La moyenne des précipitations annuelles atteint 1 115 mm. Le mois de septembre, enregistre les plus fortes précipitations avec une moyenne 229 mm, contre seulement 6 mm au mois de janvier.
53. Sur l'année, la température moyenne à Bouna est de 26,4 °C. Elle est de 29,2 °C au mois de mars, mois le plus chaud de l'année, tandis qu'avec 24,6 °C le mois de septembre est le plus doux.

**Figure 4 : Pluviométrie et température moyenne à Bouna**



Source : Climatedata.eu, 2014

### Chiffres clés 6 : Climat

- 2 saisons : 1 saison sèche et 1 saison des pluies
- Pluviométrie annuelle moyenne de 950 mm.
- Température moyenne de 25 °C

## **Synthèse 2 : Ressources naturelles**

---

*Le District du Zanzan dispose des ressources naturelles les plus riches et les plus variées de Côte d'Ivoire.*

*Couvrant une large partie de son territoire, le Parc National de la Comoé représente la plus grande réserve naturelle de l'Afrique de l'Ouest, permettant au District du Zanzan de bénéficier d'une biodiversité diversifiée.*

*Par ailleurs, le District se situe majoritairement dans une aire culturelle propice à différents types de cultures, aussi bien les cultures de rente (anacarde) que vivrières (mil et igname). La présence de forêts claires et de savanes favorise le développement de l'élevage entre autres.*

*Cependant, les espaces naturels du District se heurtent à divers problèmes environnementaux, dus principalement aux activités humaines qui sont menées de façon incontrôlée : agriculture extensive, activités d'orpaillage et urbanisation représentent des facteurs importants qui ont un impact négatif sur la diversité biologique et accélèrent l'appauvrissement des écosystèmes.*

## Chapitre 3. Peuplement et caractéristiques sociodémographiques

### I.3.1 Historique du peuplement

#### I.3.1.1 Région du Gontougo

54. À l'origine, une partie de la région du Gontougo était un campement de chasseurs Lorhon. Ce campement a été transformé en village par les Nafana et les Gbin, sous-groupes Sénoufo, attirés par les richesses en or du Denkyra et de l'Ashanti (Ghana). Au début du 16<sup>ème</sup> siècle, les Koulango, peuplade d'origine voltaïque venue de Bouna, envahissent le territoire sous l'influence de leurs princes. Organisés en petites chefferies, ils dominent l'ensemble de la zone comprise entre les fleuves Comoé et Volta Noire.
55. La région sera toujours soumise à de nouvelles invasions : tout d'abord les Abron au cours du 17<sup>ème</sup> siècle, suivis ensuite des Malinké.
- Forts de leur loyauté au trône ancestral, les Abron se réorganisent en un royaume à cheval sur la Côte d'Ivoire et le Ghana voisin. La fratrie héritière du trône se scinde en deux : une partie de l'expédition va vers le nord, dans le Zanzan (qui est une déformation du mot « lointain »), tandis que l'autre part en direction de l'Ouest, dans le Yakassé.
  - Les Malinké, venant de leur métropole Begho dans l'actuelle région du Tchologo, viennent s'installer à Bondoukou en 1666, attirés par l'or et le commerce caravanier. Sous leur influence, Bondoukou devient à la fois un grand centre religieux et une ville de commerce, à travers la cité marchande du Royaume Abron, qui était considérée comme une ville-relais entre les États Akan et les villes Mandé de la vallée du Niger.

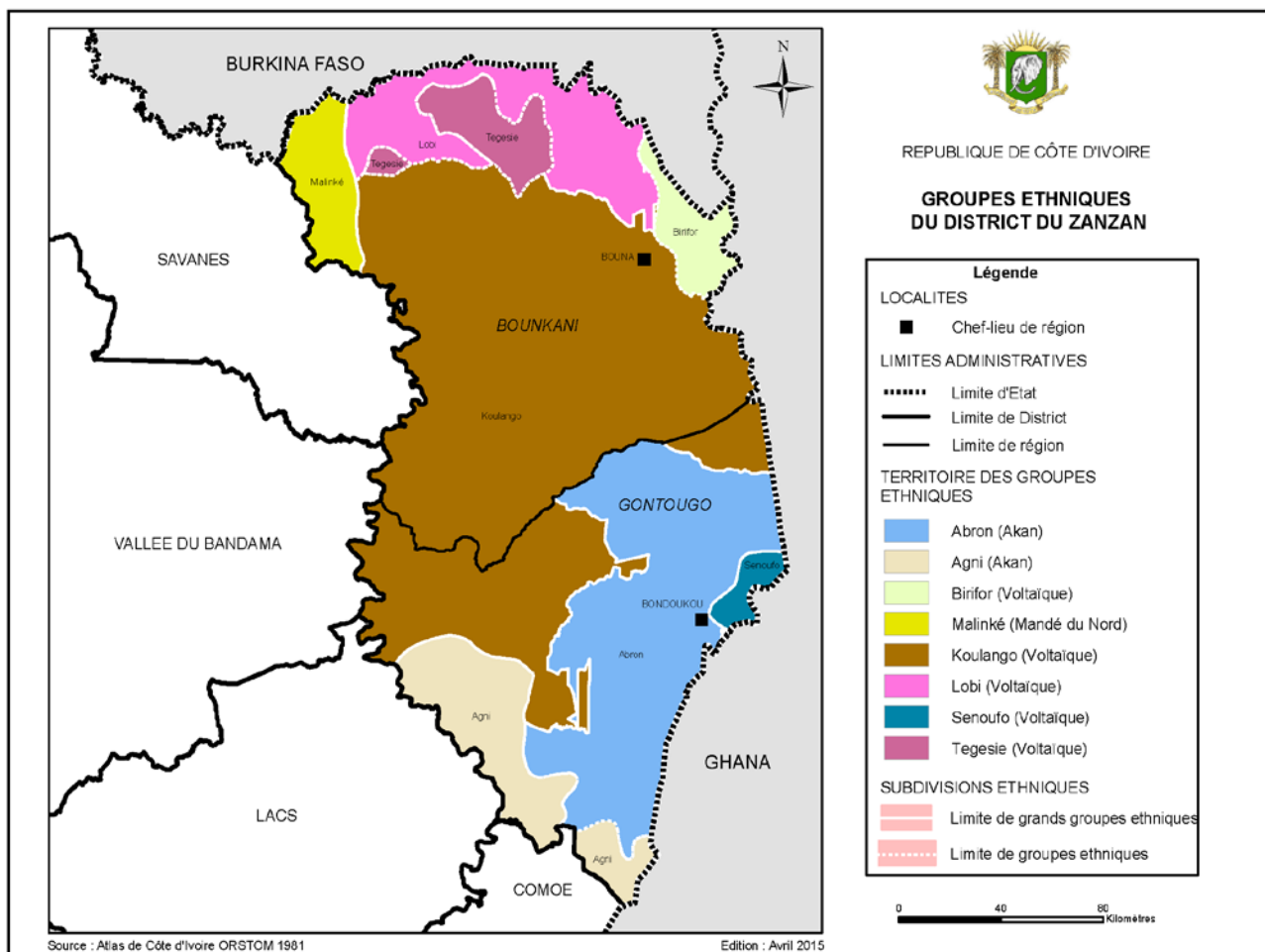
#### I.3.1.2 Région du Bounkani

56. Vers la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, le peuple Lorhon (ancêtres des Koulango) dont la présence dans l'espace Comoé-Volta remonte à plus de 2 000 ans, va connaître de profondes mutations socio-économiques et surtout politiques. Ces mutations trouvent essentiellement leur origine dans la mise en place du Royaume Koulango de Bouna dont le héros fondateur était nommé Bounkani.
57. Les petites et moyennes chefferies que comptait alors cette région ont laissé place à un Royaume guerrier de type Dagomba, qui devint le premier État à pouvoir centralisé à s'être formé dans les frontières de la Côte d'Ivoire.
58. 3 grandes communautés ont par la suite participé au peuplement de la région, à savoir :
- Les Koulango  
Ils ont pour ancêtres les Lorhons qui étaient les premiers occupants de la région depuis plus de 2 000 ans. Les Koulango sont issus du groupe Voltaïque ou Gour. En leur qualité de premiers autochtones de la région, les Koulango sont les détenteurs de la royauté et demeurent les propriétaires coutumiers exclusifs des terres du département de Bouna.
  - Les Malinké  
Arrivés dans le Royaume de Bouna par vagues successives en provenance de diverses origines, ils ont été accueillis et installés par ordre d'arrivée. Du fait de leurs activités essentiellement commerciales, les Malinké ont très tôt opté pour la vie urbaine et ont créé de grands quartiers.
  - Les Lobi  
C'est la dernière communauté à arriver dans le Royaume. Les peuples Lobi sont caractérisés par leur grande mobilité à travers l'espace Volta Noire, Comoé et même au-delà avec, d'une part, les Lobi ivoiriens installés dans le Royaume depuis la période coloniale et d'autre part, les Lobi burkinabé et ghanéens dont la population va croissant depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

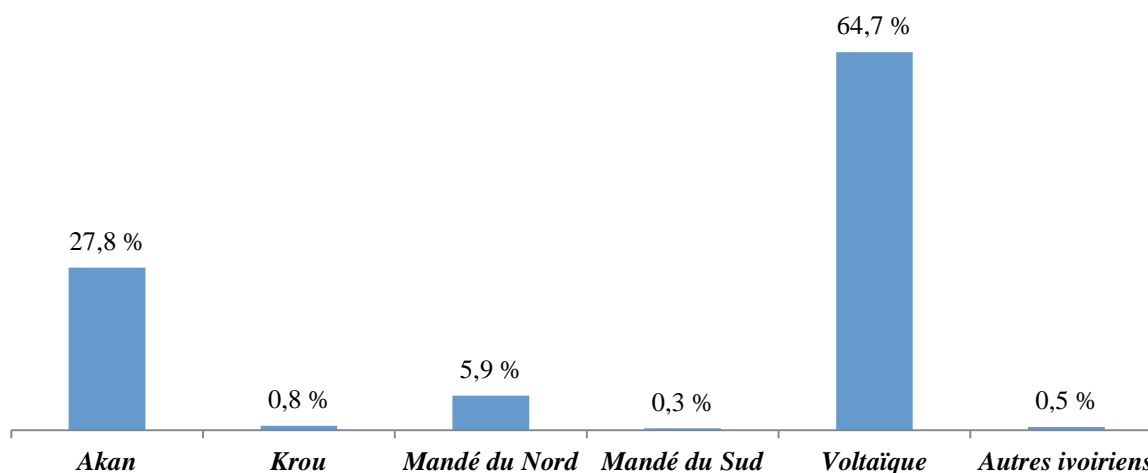
### I.3.2 Organisation ethnique

59. Le District du Zanzan présente un fond de peuplement autochtone très diversifié. Toutes les ethnies coexistent sur le territoire depuis plusieurs générations induisant un fort brassage des populations et faisant de ce territoire une aire de peuplement polyethnique particulière.
60. Les Koulango, les Abbron, les Malinké et les Lobi forment les plus grandes communautés ethniques du District du Zanzan. D'autres ethnies cohabitent avec ceux cités précédemment et sont principalement présents dans la région du Bounkani (Mossi, Peul, Haoussa et Agni...).

Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District



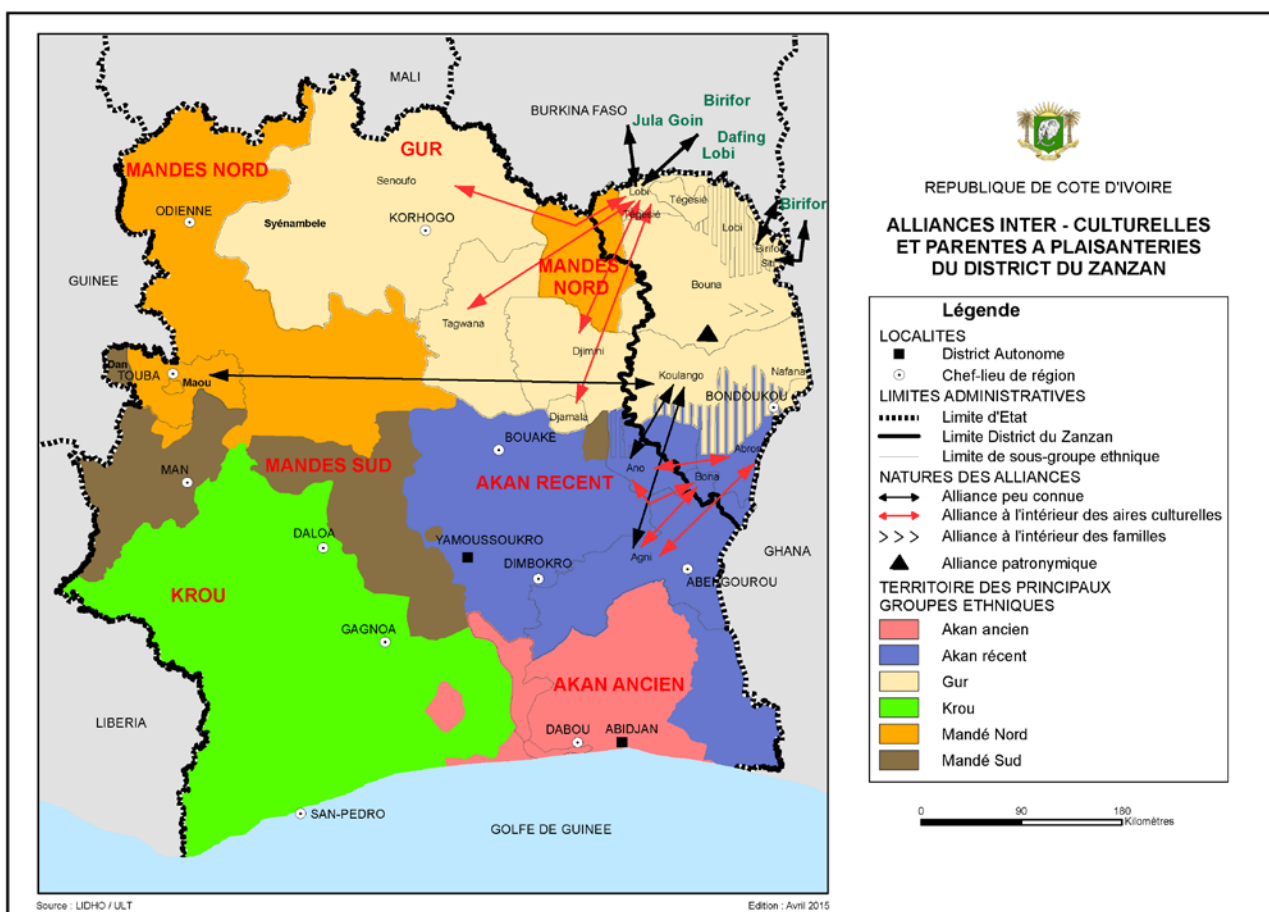
61. Le peuplement Akan est également représenté dans le sud de la région du Gontougo, avec la présence des Agni :
  - Les Agni Bona dans le département de Koun-Fao ;
  - Les Agni Bini dans la sous-préfecture de Kouassi-Daté Kro.

**Figure 5 : Répartition des groupes ethniques du District**

Source : INS - RGPH 1998

62. À cette population autochtone s'ajoutent les communautés allochtones composées de diverses ethnies ivoiriennes, mais surtout les communautés allogènes provenant des pays de la sous-région, à savoir :
- Les ressortissants des pays frontaliers : artisans et commerçants venus du Ghana et du Burkina Faso ;
  - Les autres ressortissants de la CEDEAO, particulièrement les Maliens, mais aussi les Togolais, Nigériens et Nigérians entre autres.
63. Le système de parenté est la clé de voûte du système social au niveau de l'ensemble des populations du District du Zanzan. La famille ou le groupement en tant qu'unité de fonctionnement socio-économique repose sur une forte solidarité et un communautarisme économique entre partenaires du groupe familial.
64. La production et l'accumulation de la richesse sont directement fonction de la reproduction puisqu'elles reposent essentiellement sur la force de travail. La descendance est donc considérée comme le fondement de la richesse. Cela entraîne incontestablement une politique démographique fortement nataliste.

Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries du District



65. Les rapports entre clans et groupes socio-ethniques dans le District sont codifiés principalement sur la base des alliances interethniques. En effet, dans un pays pluriethnique avec plus de 60 ethnies, regroupées en 5 grandes aires culturelles (les Gur, les Akan, les Mandé du nord et du sud et les Krou), les ethnies sont soudées les unes aux autres par des liens de natures diverses. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. Un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre certains peuples pour éviter les conflits. En cas de non-respect de leurs engagements, les conflits sont réglés par les « parentés à plaisanterie ». Ces parentés à plaisanterie, bien qu'existantes, ont été fragilisées par l'avènement de la crise postélectorale qui a créé un climat de méfiance au sein des populations
66. Pour autant, le District enregistre des conflits généralement en relation avec :
- Le foncier rural : ce problème se matérialise par une dualité marquée entre le coutumier et l'administratif sur la propriété de la terre, la vente clandestine de la terre sans concertation de toute la famille, la discorde dans la famille, le non-respect des limites de terrain...
  - La cohabitation agriculteurs Lobi et les éleveurs Peul : le non-respect des couloirs de transhumance et le passage des bêtes détruit régulièrement les cultures, ce qui entraîne de graves conflits entre ces deux communautés.
  - La cohabitation autochtones/allochtones : le mépris des us et coutumes des populations hôtes, la violation des consignes, le non-respect des engagements pris, sont autant de germes conflictuels susceptibles de troubler la quiétude des populations.

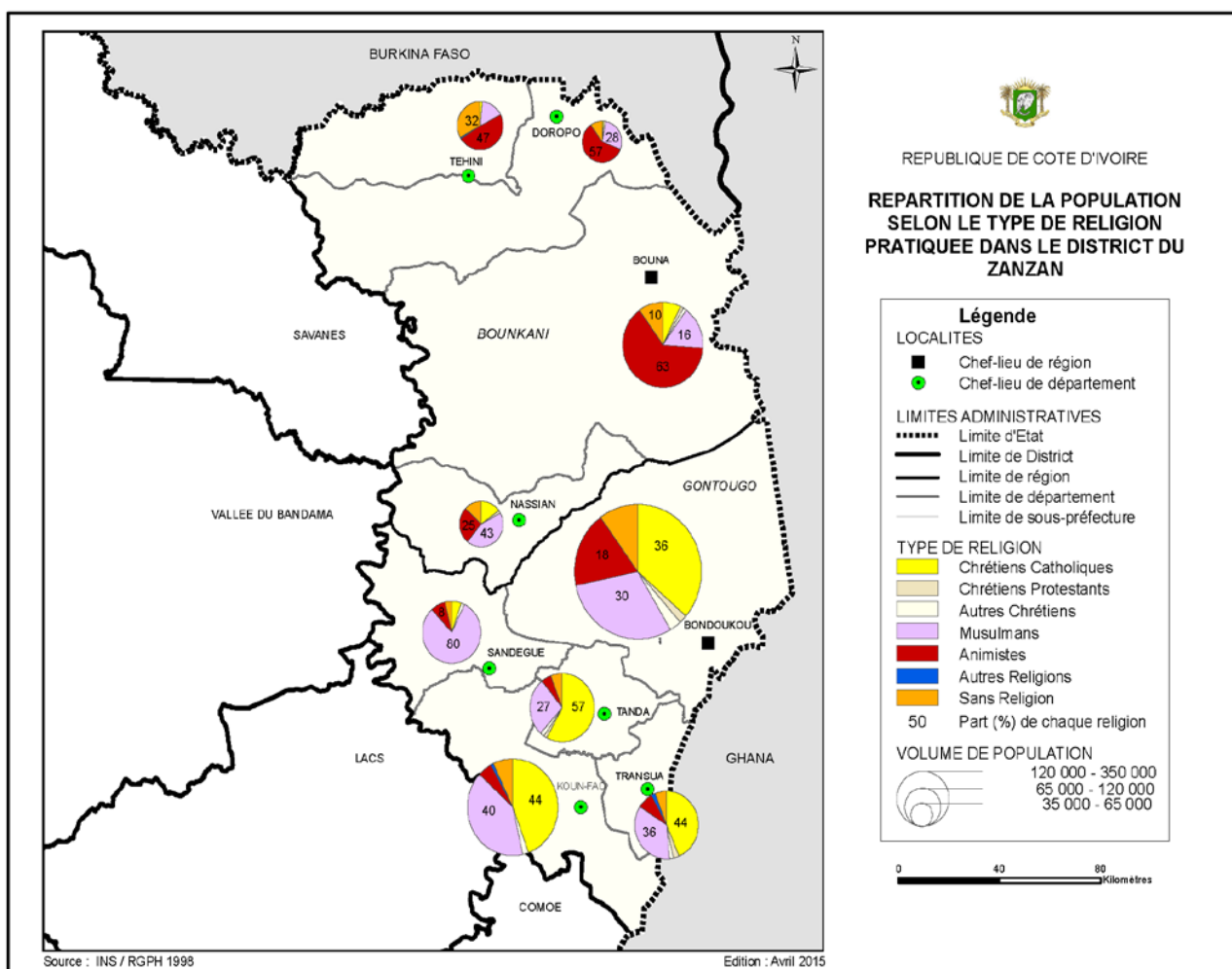
**Chiffres clés 7 : Organisation ethnique**

- 10 grandes ethnies
- 64,7 % de voltaïques

**I.3.3 Religions**

67. En imposant leurs rites et traditions aux autres groupes ethniques du District, les Malinké ont profondément contribué à islamiser le paysage socioculturel. Ainsi, les Koulango, à l'origine animistes, sont aujourd'hui majoritairement convertis à l'islam.

**Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée**



68. Les deux tiers de la population sont de religion musulmane (33 %) ou chrétienne (33 %). L'animisme est supérieur à la moyenne nationale (20 %) et est pratiqué par près de 25 % de la population.

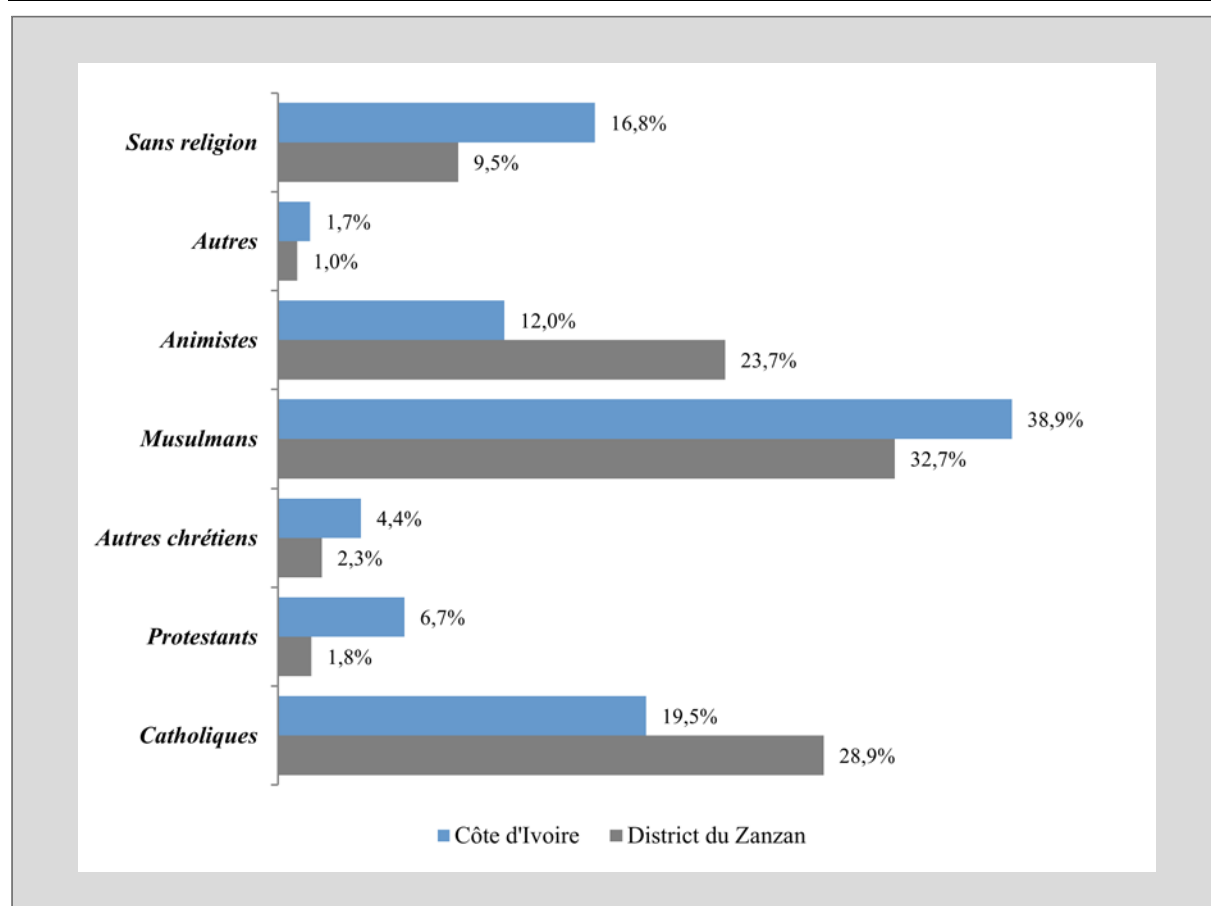
69. 10 % de la population ne pratiquent aucune religion.

**Tableau 7 : Poids des religions par département**

Département	Catholique (%)	Protestant (%)	Autres chrétiens (%)	Musulmans (%)	Animiste (%)	Autre (%)	Sans religion (%)
<b>Bondoukou</b>	27,5	2,2	3,3	37,3	19,5	1,0	9,1
<b>Tanda</b>	48,1	1,5	2,1	35,2	5,4	1,3	6,4
<b>Bouna</b>	6,7	1,4	1,0	21,9	54,0	0,7	14,3
<b>District</b>	<b>28,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,3</b>	<b>32,7</b>	<b>23,7</b>	<b>1,0</b>	<b>9,5</b>

Source : INS - RGPH 1998

**Chiffres clés 8 : Religions**



### I.3.4 Caractéristiques sociodémographiques

#### I.3.4.1 Démographie

70. Le District du Zanzan compte 934 352 habitants en 2014, soit 4,1 % de la population totale. Le taux d'accroissement moyen du District s'élève ainsi à 1,8 % par an depuis 1998.
71. Avec 667 185 habitants, la région du Gontougo concentre plus de 71 % de la population du District. Cette disparité entre les deux régions s'explique par la forte attractivité du département de Bondoukou qui accueille à lui seul près de 36 % de la population totale du District, avec 333 707 habitants, ainsi que par la présence du Parc National de la Comoé qui occupe environ la moitié du territoire de la région du Bounkani.

**Tableau 8 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014)**

Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM	
Gontougo (Bondoukou)	Bondoukou	Appimandoum	3 324	3 476	6 800	95,6	
		Pinda-Boroko	2 386	2 626	5 012	90,9	
		Bondo	9 798	10 134	19 932	96,7	
		Bondoukou	61 144	56 309	117 453	108,6	
		Gouméré	7 867	8 039	15 906	97,9	
		Laoudi-Ba	29 317	27 565	56 882	106,4	
		Salpi-Sepingo	3 823	4 381	8 204	87,3	
		Sorobango	13 984	13 760	27 744	101,6	
		Tabagne	8 187	8 783	16 970	93,2	
		Tagadi	18 630	15 810	34 440	117,8	
		Taoudi	8 501	10 067	18 568	84,4	
		Yezimala	2 777	3 019	5 796	92	
	<b>Total Bondoukou</b>			<b>169 738</b>	<b>163 969</b>	<b>333 707</b>	<b>103,5</b>
	Sandégué	Sandégué	Bandagakni-tomora	3 731	3 428	7 159	108,8
			Dimandougou	4 698	4 582	9 280	102,5
			Sandégué	11 681	11 387	23 068	102,6
			Yorobodi	8 447	8 261	16 708	102,3
	<b>Total Sandégué</b>			<b>28 557</b>	<b>27 658</b>	<b>56 215</b>	<b>103,3</b>
	Koun-Fao	Koun-Fao	Boahia	4 600	4 582	9 182	100,4
			Kokomian	5 219	5 219	10 438	100
			Kouassi-Dattekro	12 601	13 232	25 833	95,2
			Koun-Fao	16 298	15 684	31 982	103,9
			Tankessé	13 259	12 119	25 378	109,4
			Tienkoikro	7 115	6 302	13 417	112,9
	<b>Total Koun-Fao</b>			<b>59 092</b>	<b>57 138</b>	<b>116 230</b>	<b>103,4</b>
	Transua	Transua	Assuefry	15 471	14 935	30 406	103,6
			Kouassi-Niaguni	8 609	8 263	16 872	104,2
			Transua	18 284	17 916	36 200	102,1
	<b>Total Transua</b>			<b>42 364</b>	<b>41 114</b>	<b>83 478</b>	<b>103</b>
Tanda	Tanda	Amanvi	2 468	2 844	5 312	86,8	
		Diamba	4 523	5 157	9 680	87,7	
		Tanda	25 961	25 997	51 958	99,9	
		Tiédio	4 910	5 695	10 605	86,2	

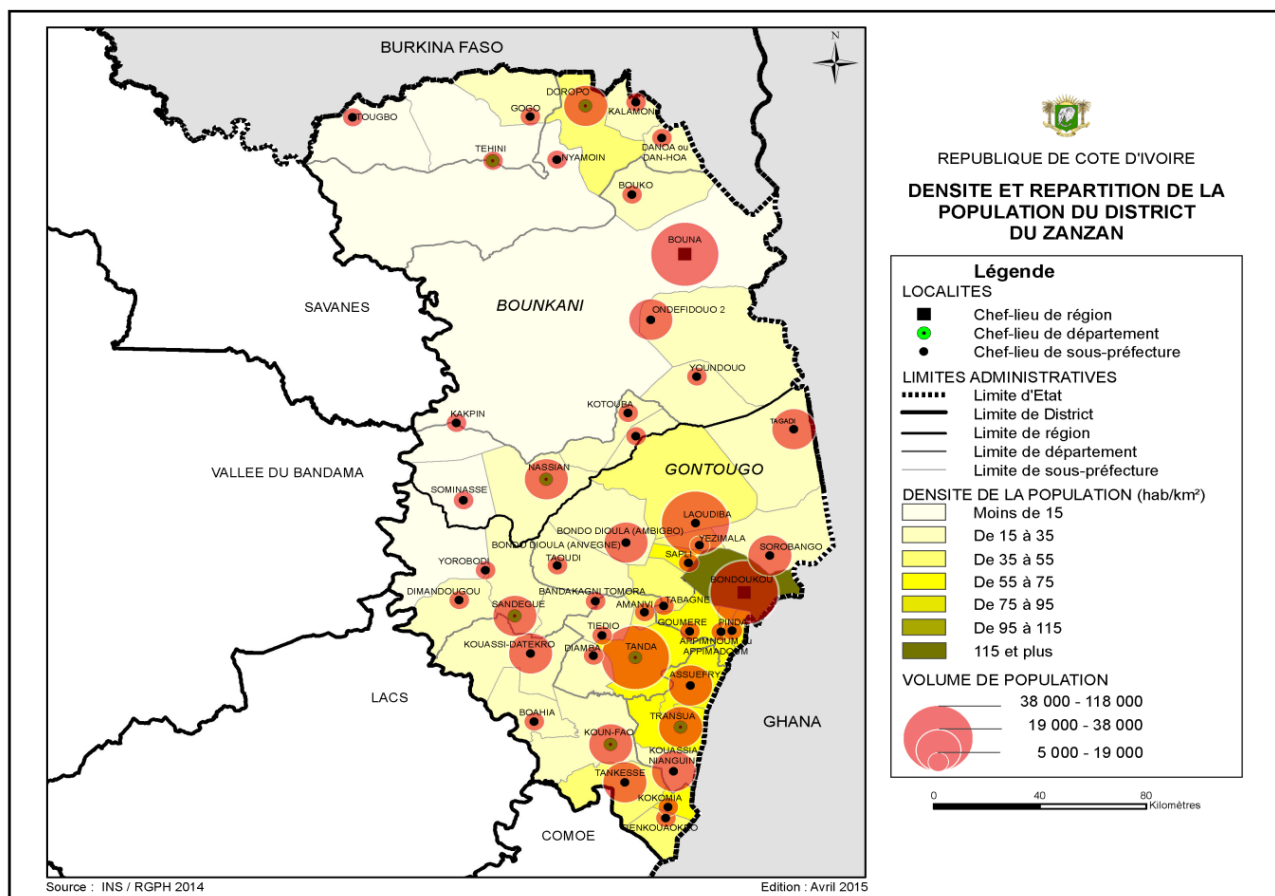
Région	Département	Sous-préfecture	Hommes	Femmes	Total	RM
	<b>Total Tanda</b>		<b>37 862</b>	<b>39 693</b>	<b>77 555</b>	<b>95,4</b>
<b>Total region du Gontougo</b>			<b>337 613</b>	<b>329 572</b>	<b>667 185</b>	<b>102,4</b>
<b>Bounkani (Bouna)</b>	<b>Bouna</b>	Bouko	7 393	7 926	15 319	93,3
		Bouna	29 858	28 758	58 616	103,8
		Ondefidouo	14 108	13 980	28 088	100,9
		Youndouo	6 336	6 266	12 602	101,1
	<b>Total Bouna</b>		<b>57 695</b>	<b>56 930</b>	<b>114 625</b>	<b>101,3</b>
	<b>Doropo</b>	Danoa	3 499	3 403	6 902	102,8
		Doropo	18 683	19 058	37 741	98
		Kalamon	2 925	3 040	5 965	96,2
		Niamoué	7 801	8 255	16 056	94,5
	<b>Total Doropo</b>		<b>32 908</b>	<b>33 756</b>	<b>66 664</b>	<b>97,5</b>
	<b>Nassian</b>	Bogofa	2 993	2 493	5 486	120,1
		Kakpin	2 921	2 784	5 705	104,9
		Kotouba	3 487	3 553	7 040	98,1
		Nassian	10 089	9 882	19 971	102,1
		Sominassé	3 273	3 053	6 326	107,2
	<b>Total Nassian</b>		<b>22 763</b>	<b>21 765</b>	<b>44 528</b>	<b>104,6</b>
	<b>Téhini</b>	Gogo	5 897	5 638	11 535	104,6
Téhini		7 482	7 640	15 122	97,9	
Tougbo		7 311	7 382	14 693	99	
<b>Total Téhini</b>		<b>20 690</b>	<b>20 660</b>	<b>41 350</b>	<b>100,1</b>	
<b>Total région du Bounkani</b>			<b>134 056</b>	<b>133 111</b>	<b>267 167</b>	<b>100,7</b>
<b>Total Zanzan</b>			<b>471 669</b>	<b>462 683</b>	<b>934 352</b>	<b>101,9</b>

Source : INS – RGPH 2014 / RM : Rapport de Masculinité

### I.3.4.2 Distribution spatiale

72. Les départements de Bondoukou et de Bouna abritent à eux deux près de 48 % de la population totale du District. A l'opposé, les départements limitrophes avec le Parc National de la Comoé sont les moins peuplés.
73. Ainsi, le département de Téhini, au nord du Parc, compte un peu plus de 41 000 habitants et le département de Nassian, au sud, en compte moins de 45 000. Ces deux départements font partie des 10 départements les moins peuplés de Côte d'Ivoire en 2014.

Carte 13 : Répartition spatiale de la population du District



74. Avec une densité de population moyenne de 24,5 hab/km<sup>2</sup>, le District du Zanzan se situe nettement en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 70,3 hab/km<sup>2</sup>. De fortes disparités existent néanmoins au sein même du District puisque la région du Gontougo affiche une densité moyenne de 40,9 hab/km<sup>2</sup> tandis que la région du Bounkani compte seulement 12,2 hab/km<sup>2</sup> (en excluant la zone couverte par le Parc National de la Comoé la densité moyenne de population du Bounkani passe à 25,9 hab/km<sup>2</sup>).

Tableau 9 : Densité de population par sous-préfecture

Région	Département	Sous-préfecture	Superficie	Population (2014)	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )
Gontougo	Bondoukou	Appimandoum	123	6 800	55,3
		Pinda-Boroko	87	5 012	57,6
		Bondo	831	19 932	24,0
		Bondoukou	714	117 453	164,5
		Gouméré	313	15 906	50,8
		Laoudi-Ba	1 680	56 882	33,9
		Sapli-Sepingo	124	8 204	66,2
		Sorobango	909	27 744	30,5
		Tabagne	339	16 970	50,1
		Tagadi	1 294	34 440	26,6
		Taoudi	699	18 568	26,6
Yezimala	99	5 796	58,5		
<b>Total Bondoukou</b>			<b>7 212</b>	<b>303 707</b>	<b>46,3</b>

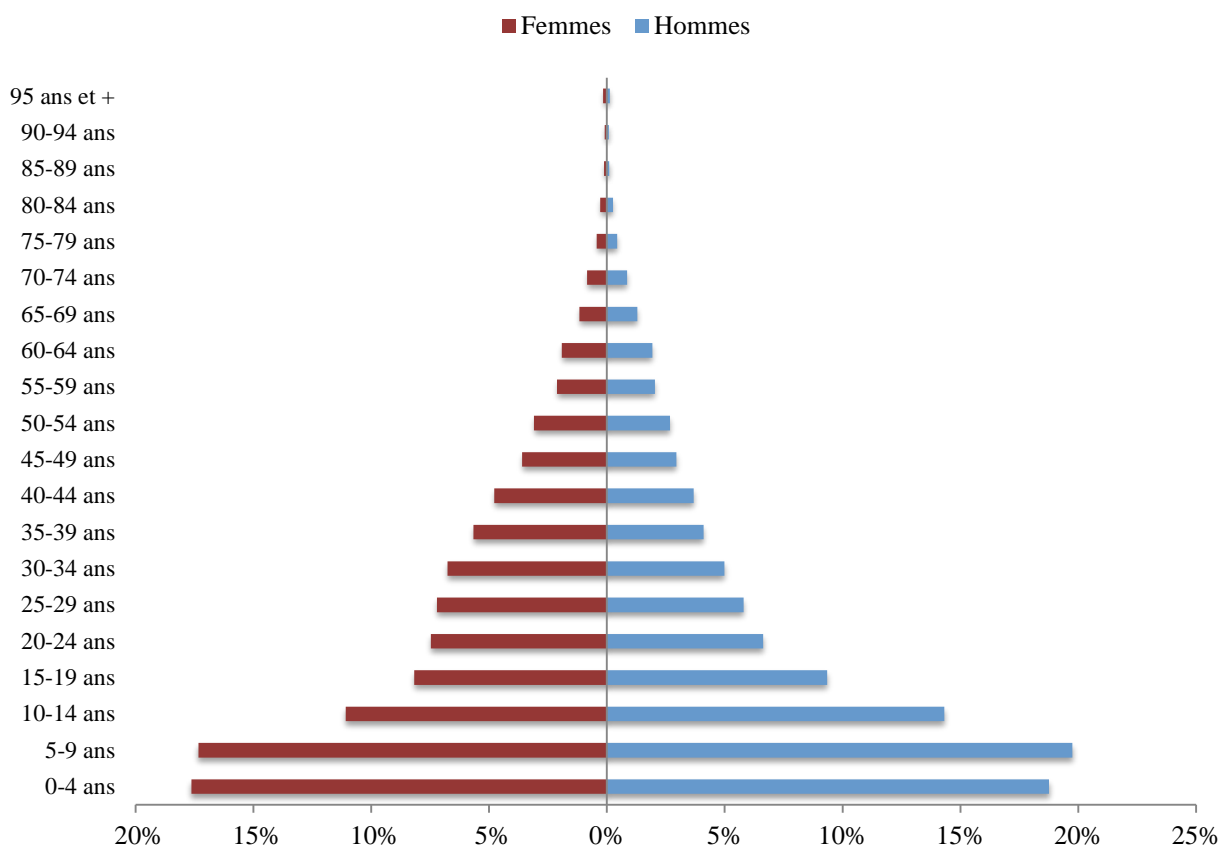
Région	Département	Sous-préfecture	Superficie	Population (2014)	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	
Gontougo	Sandégué	Dimandougou	493	7 159	14,5	
		Bandagakni-tomora	287	9 280	32,3	
		Sandégué	755	23 068	30,6	
		Yorobodi	1 180	16 708	14,2	
	<b>Total Sandégué</b>			<b>2 222</b>	<b>56 215</b>	<b>25,3</b>
	Koun-Fao	Boahia	513	9 182	17,9	
		Kokomian	141	10 438	74,0	
		Kouassi-Dattekro	1 077	25 833	24,0	
		Koun-Fao	965	31 982	33,1	
		Tankessé	628	25 378	40,4	
		Tienkoikro	291	13 417	46,1	
	<b>Total Koun-Fao</b>			<b>3 615</b>	<b>116 230</b>	<b>32,2</b>
	Transua	Assuéfry	421	30 406	72,2	
		Kouassi-Niaguni	265	16 872	63,7	
		Transua	503	36 200	72,0	
	<b>Total Transua</b>			<b>1 189</b>	<b>83 478</b>	<b>70,2</b>
	Tanda	Amanvi	135	5 312	39,3	
Diamba		375	9 680	25,8		
Tanda		737	51 958	70,5		
Tiédio		318	10 605	33,3		
<b>Total Tanda</b>			<b>1 565</b>	<b>77 555</b>	<b>49,6</b>	
<b>Région Gontougo</b>			<b>16 296</b>	<b>667 185</b>	<b>40,9</b>	
Bounkani	Bouna	Bouko	714	15 319	21,5	
		Bouna	8 198	58 616	7,2	
		Ondefidouo	1 780	28 088	15,8	
		Youndouo	688	12 602	18,3	
	<b>Total Bouna</b>			<b>11 380</b>	<b>114 625</b>	<b>10,1</b>
	Doropo	Danoa	339	6 902	20,4	
		Doropo	871	37 741	43,3	
		Kalamon	336	5 965	17,8	
		Niamoué	3 470	16 056	4,6	
	<b>Total Doropo</b>			<b>5 016</b>	<b>66 664</b>	<b>13,3</b>
	Nassian	Bogofa	209	5 486	26,2	
		Koutouba	400	5 705	14,3	
		Kakpin	349	7 040	20,2	
		Nassian	985	19 971	20,3	
		Sominassé	639	6 326	9,9	
	<b>Total Nassian</b>			<b>2 582</b>	<b>44 528</b>	<b>17,2</b>
	Téhini	Gogo	646	11 535	17,9	
Téhini		1 185	15 122	12,8		
Tougbo		1 013	14 693	14,5		
<b>Total Téhini</b>			<b>2 844</b>	<b>41 350</b>	<b>14,5</b>	
<b>Région Bounkani</b>			<b>21 822</b>	<b>267 167</b>	<b>12,2</b>	
<b>District du Zanzan</b>			<b>38 118</b>	<b>934 352</b>	<b>24,5</b>	

Source : INS – RGPH 2014

### I.3.4.3 Pyramide des âges et parité

75. Avec plus de 90 % de la population âgée de moins de 50 ans en 2014<sup>11</sup>, la pyramide des âges du District est caractérisée par le fort poids des jeunes notamment ceux de moins de 25 ans qui représentent environ de 65 % de la population du District.
76. Les moins de 15 ans représentent à eux seuls 49,3 % de la population totale du District, tandis que les jeunes de 15 à 24 ans représentent 15,8 % de la population totale (soit la même proportion que la moyenne nationale).

Figure 6 : Pyramide des âges du District du Zanzan



Source : INS - RGPH 1998

77. La structure de la population du District selon le sexe montre un rapport de masculinité (RM) légèrement en défaveur des femmes qui représentent 49,5 % de la population du District. Cette tendance générale est observée pour toutes les tranches d'âge confondues et dans la majorité des sous-préfectures du District.
78. La pyramide des âges du District a donc une base large, signe d'une fécondité élevée, qui s'effrite de façon continue jusqu'au sommet.

<sup>11</sup> Données obtenues sur la base des projections 2014 effectuées à partir du RGPH 1998

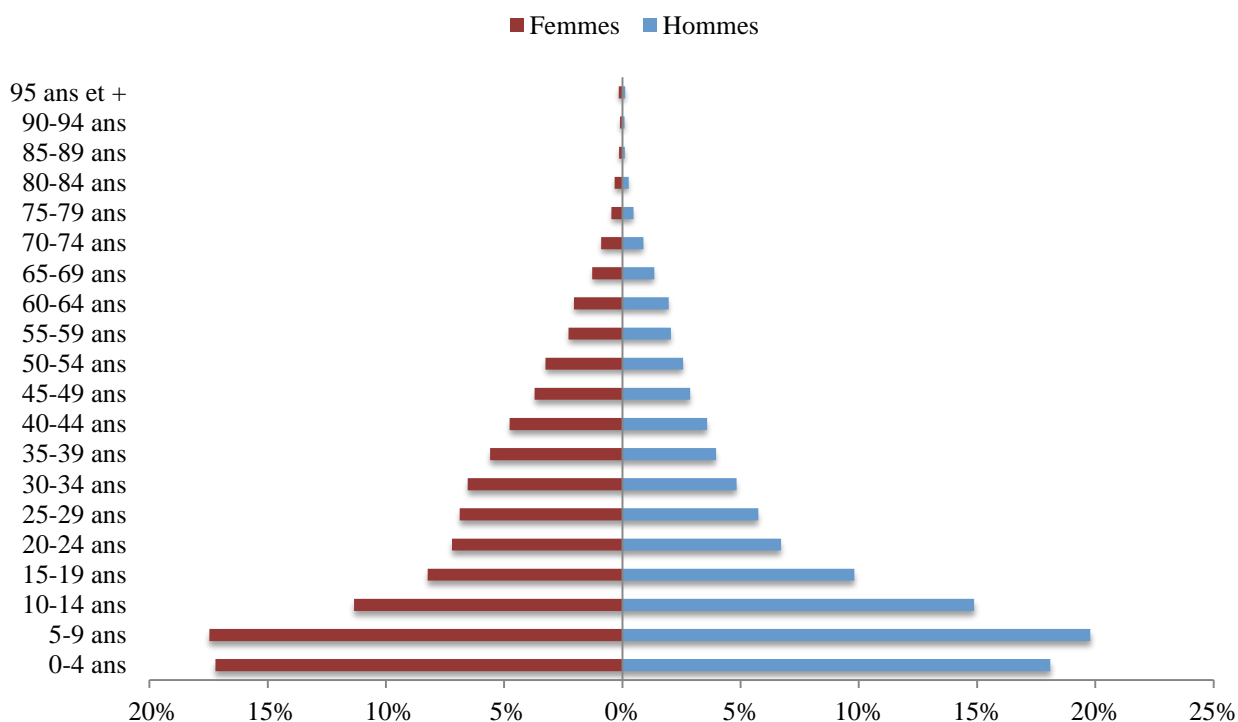
**Tableau 10 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge**

Tranche d'âge	Gontougo		Boukani	
	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
<b>0-4 ans</b>	18,1	17,2	20,7	18,8
<b>5-9 ans</b>	19,8	17,5	19,6	16,9
<b>10-14 ans</b>	14,9	11,4	12,6	10,3
<b>15-19 ans</b>	9,8	8,2	8,0	8,0
<b>20-24 ans</b>	6,7	7,2	6,4	8,2
<b>25-29 ans</b>	5,7	6,9	5,9	8,2
<b>30-34 ans</b>	4,8	6,5	5,5	7,4
<b>35-39 ans</b>	4,0	5,6	4,5	5,8
<b>40-44 ans</b>	3,6	4,8	4,0	4,8
<b>45-49 ans</b>	2,9	3,7	3,2	3,3
<b>50-54 ans</b>	2,6	3,3	3,0	2,6
<b>55-59 ans</b>	2,0	2,3	2,0	1,6
<b>60-64 ans</b>	1,9	2,1	1,8	1,5
<b>65-69 ans</b>	1,3	1,3	1,1	0,9
<b>70-74 ans</b>	0,9	0,9	0,8	0,7
<b>75-79 ans</b>	0,5	0,5	0,4	0,3
<b>80-84 ans</b>	0,3	0,3	0,2	0,2
<b>85-89 ans</b>	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>90-94 ans</b>	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>95 ans et +</b>	0,1	0,2	0,1	0,2

Source : INS - RGPH 1998

79. Les enfants âgés de 0 à 9 ans représentent dans les régions du Gontougo et du Boukani respectivement 36,2 % et 38 % de la population, alors que la proportion des 30-64 ans est moins importante avec respectivement 25 % et 25,6 % de l'ensemble des habitants.
80. L'allure des pyramides des âges des deux régions est caractéristique d'une population où les migrations sont fréquentes : les pyramides des âges ont une base large jusqu'à 15 ans et prennent progressivement une forme effilée au-delà de cet âge. Ceci implique que le District du Zanzan représente une zone de départ des jeunes potentiellement actifs, corroboré par un taux net de migration négatif.

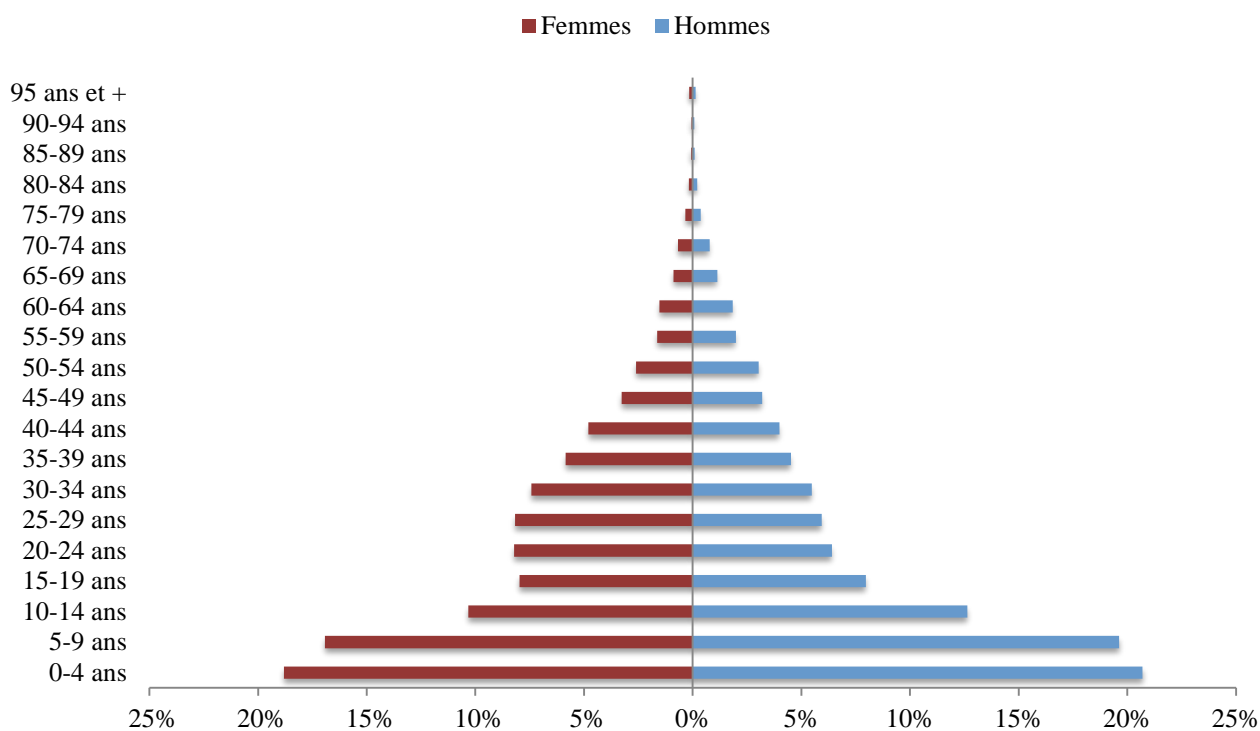
**Figure 7 : Pyramide des âges de la région du Gontougo**



Source : INS - RGPH 1998

81. La proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est faible dans les deux régions du District, avec 5,3 % et 4,2 %, respectivement dans les régions du Gontougo et du Bounkani.

**Figure 8 : Pyramide des âges de la région du Bounkani**

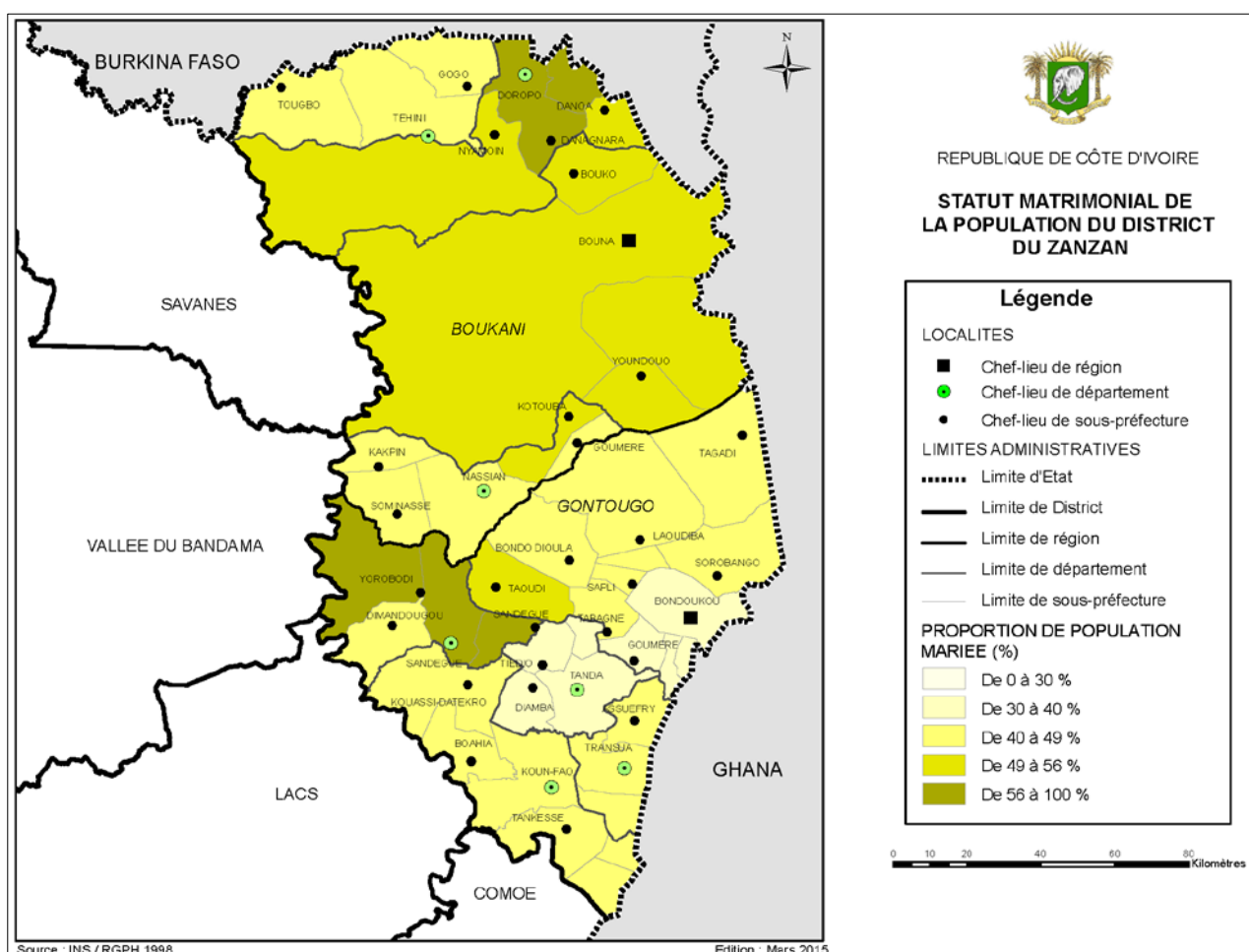


Source : INS - RGPH 1998

### I.3.4.4 Nuptialité

82. La proportion de la population mariée est un indicateur illustrant le poids des traditions et de la religion dans les Districts de Côte d'Ivoire. Ainsi, une dichotomie réelle existe entre les Districts du nord où la religion musulmane prédomine et où une grande importance est donnée au mariage, et les Districts de la moitié sud où la proportion de la population mariée diminue.
83. Le mariage représente un événement central dans la reproduction des structures familiales dans le District du Zanzan, du fait de l'influence des traditions Malinké. Il a pour rôle essentiel d'assurer aux lignages une descendance légitime, et plus généralement de nouer ou reconduire les alliances inter-lignagères.
84. Le District du Zanzan est composé à près de 45 % d'individus mariés et environ 39 % de célibataires. Une analyse par sexe permet de mettre en exergue que ce sont les femmes qui sont majoritairement mariées (50,0 % contre 38,9 % chez les hommes) et que plus d'un homme sur deux est célibataire (contre moins d'une femme sur 3).

Carte 14 : Statut matrimonial au sein du District du Zanzan



85. La faible part des divorcés montre que le divorce est une pratique encore peu répandue dans le District, où les religions catholique et musulmane ont une place importante dans le quotidien et les traditions des populations.

**Tableau 11 : Etat matrimonial dans le District du Zanzan<sup>12</sup>**

Région	Département	Célibataire (%)	Union consensuelle (%)	Marié (%)	Divorcé (%)	Veuf (%)
Gontougo	Bondoukou	39,4	7,8	44,3	1,7	6,7
	Tanda	34,4	8,7	50,6	1,3	5,1
Boukani	Bouna	40,7	11,5	40,8	2,1	4,8
<b>Total District</b>		<b>38,5</b>	<b>9,2</b>	<b>44,8</b>	<b>1,7</b>	<b>5,7</b>

Source : INS - RGPH 1998

86. La faible proportion d'hommes mariés peut s'expliquer par la polygamie –non reconnue en Côte d'Ivoire- recensée chez près de 28 % des hommes du District est supérieur à la moyenne nationale (19,4 %). Ce taux atteint près de 33 % dans la région du Boukani.
87. Le District du Zanzan enregistre un taux de mariage précoce de moins de 3,4 % pour les enfants de 12 à 17 ans (touchant néanmoins près de 7 % des filles).

**Tableau 12 : Statistiques sur la nuptialité du District<sup>13</sup>**

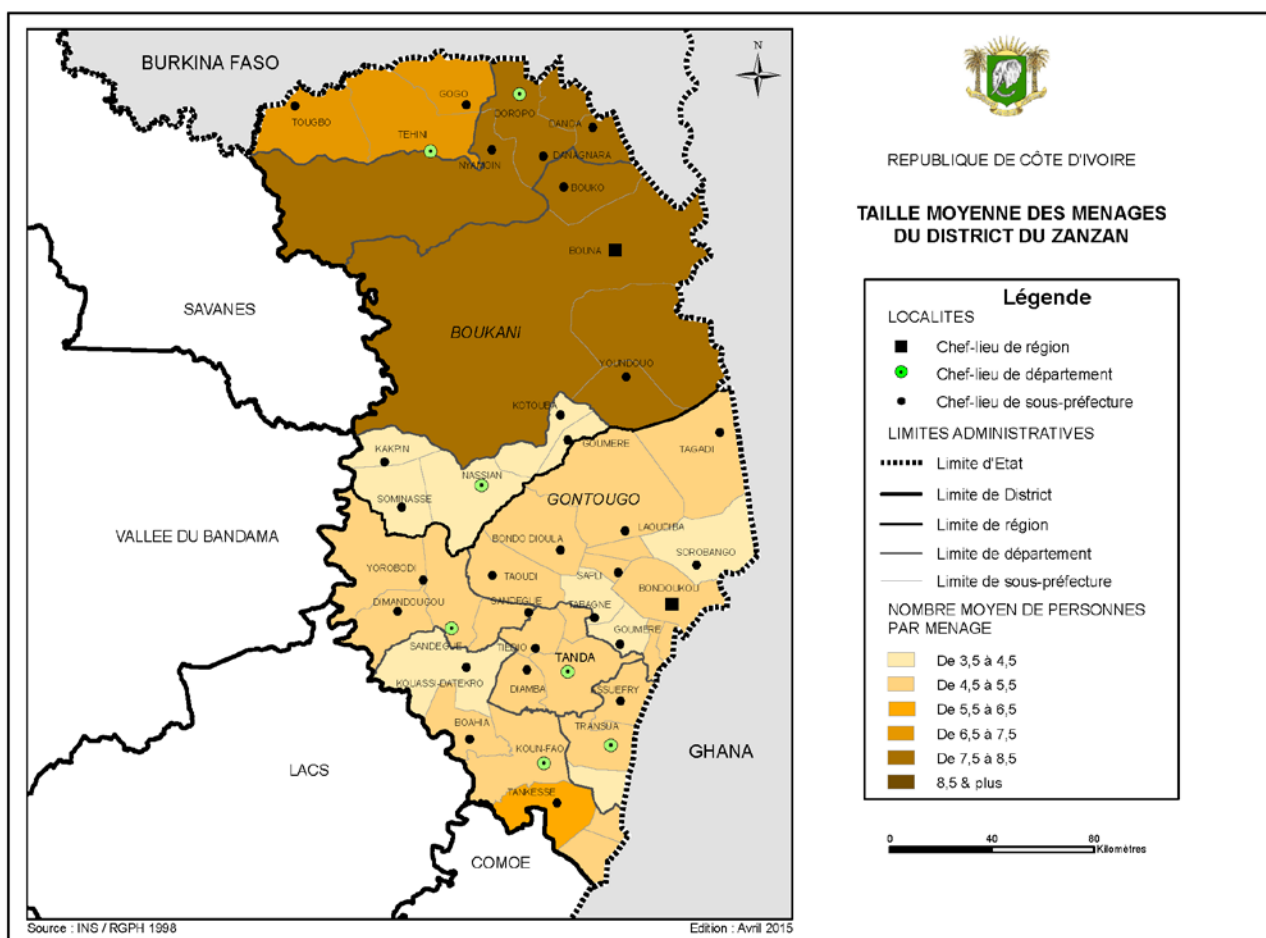
Région	Département	Population âgée de 12 ans et plus			Population âgée de 12 à 17 ans		
		Taux de polygamie (homme) en %	Nb moyen d'épouses par homme marié	Taux de rupture d'union (%)	Taux de mariage précoce (%)	Importance d'unions consensuelles (%)	Taux de rupture d'union (%)
Gontougo	Bondoukou	27,1	1,5	16,0	3,5	1,5	7,4
	Tanda	26,3	1,4	14,6	1,9	2,0	10,5
Boukani	Bouna	32,8	1,5	11,1	5,1	1,8	5,5
<b>Total District</b>		<b>28,3</b>	<b>1,5</b>	<b>14,3</b>	<b>3,4</b>	<b>1,7</b>	<b>7,9</b>

Source : INS - RGPH 1998

88. Le District du Zanzan compte près de 140 000 ménages d'une taille moyenne de 5 individus<sup>14</sup> (inférieur à la moyenne nationale de 6,5), et enregistre une densité moyenne de 3,7 ménages par km<sup>2</sup>. La région du Gontougo concentre 80 % des ménages du District et enregistre une moyenne de 6,9 ménages par km<sup>2</sup>, en dessous de la moyenne nationale (7,4 ménages par km<sup>2</sup>).

<sup>12</sup> Cf. Glossaire pour la définition des indicateurs du tableau<sup>13</sup> Cf. Glossaire pour la définition des indicateurs du tableau<sup>14</sup> Source : INS - RGPH 1998

Carte 15 : Taille moyenne des ménages par région



89. La répartition des ménages dans le District montre que la taille moyenne de ces derniers est plus importante dans la région du Bounkani (6,5 individus par ménage en moyenne) que dans la région du Gontougo (4,7 individus par ménage en moyenne).

Tableau 13 : Situation des ménages par département du District

Département	Nombre de ménages	Nombre moyen de ménages/km <sup>2</sup>	Taille moyenne des ménages
Bondoukou	64 729	9,0	4,5
Tanda	47 429	4,2	4,8
Bouna	27 502	17,6	6,5

Source : INS – RGPH 1998

### I.3.4.5 Fécondité

90. Le District du Zanzan compte 279 715 femmes en âge de procréer (FAP)<sup>15</sup> soit 29,9 % de la population. Ce ratio supérieur à la moyenne nationale (27,7 %) présente quelques disparités régionales puisque la région du Bounkani compte 26,9 % de FAP alors que la région du Gontougo en compte 31,2 %, du fait de la forte concentration de la population autour du pôle urbain de Bondoukou.

**Tableau 14 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par District sanitaire**

Région	Population	FAP	% FAP
Gontougo	667 185	207 851	31,2
Bounkani	333 707	71 864	26,9
<b>Total District</b>	<b>934 352</b>	<b>279 715</b>	<b>29,9</b>

Source : INS - RGPH 2014 et Annuaire statistique de la santé 2013

91. Avec un taux brut de natalité<sup>16</sup> au niveau national de près de 40,7 naissances vivantes pour 1 000 personnes contre 18,7 au niveau mondial<sup>17</sup>, la Côte d'Ivoire est un pays où la natalité est élevée. Le District du Zanzan n'échappe pas à ce constat d'ordre général et affiche dans la majeure partie de son territoire un taux brut de natalité de 46,8 naissances vivantes pour 1 000 personnes. Les principales raisons identifiées de cette forte natalité résident dans la réticence des ménages à adopter une politique de planning familial, soit pour des raisons culturelles, soit par nécessité économique.

**Tableau 15 : Taux brut de natalité dans le District**

Région	Taux brut de natalité (‰)	Age moyen des femmes à la maternité
Gontougo	44,1	29,5
Bounkani	54,5	30,6
<b>Total District</b>	<b>46,8</b>	<b>29,7</b>

Source : INS - RGPH 1998

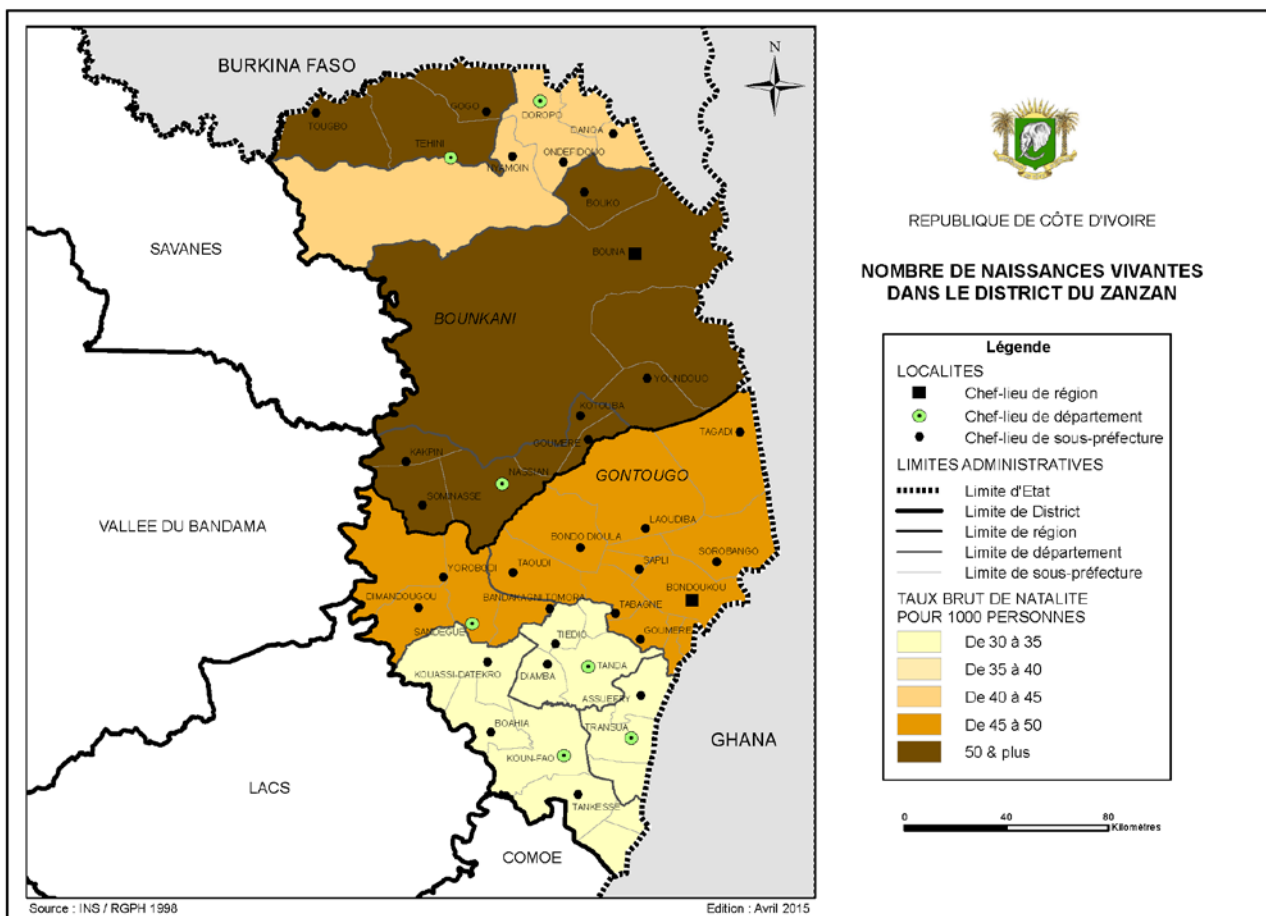
92. La région du Bounkani se démarque dans le District avec un taux brut de natalité de 54,5 naissances vivantes pour 1 000 personnes, soit près de 15 points de plus que la moyenne nationale. Les zones géographiques frontalières du Ghana et du Burkina Faso affichent des taux d'environ 60 naissances pour 1 000 personnes.

<sup>15</sup> Cf. Glossaire

<sup>16</sup> Cf. Glossaire

<sup>17</sup> Source : Central Intelligence Agency, World Fact book - 2014

Carte 16 : Taux de natalité du District



93. L'indice synthétique de fécondité (ISF)<sup>18</sup>, soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive, s'établit à 6,8 enfants soit le taux le plus élevé du pays.

Tableau 16 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par département

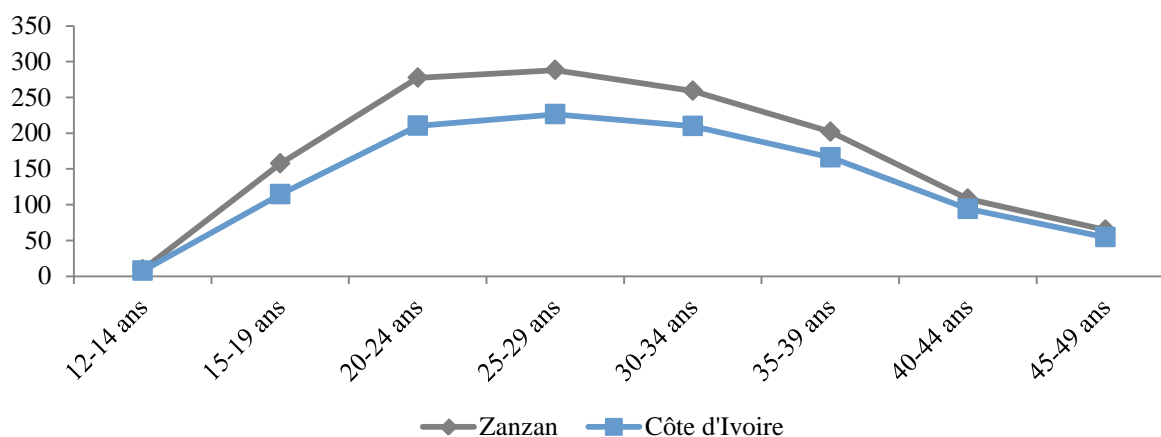
Département	Indice Synthétique de Fécondité	Taux Global de Fécondité
<b>Bondoukou</b>	6,6	203,8
<b>Tanda</b>	7,5	229,9
<b>Bouna</b>	6,5	195,4
<b>Total District</b>	<b>6,8</b>	<b>208,0</b>

Source : INS - RGPH 1998

94. L'analyse par tranches d'âge permet de souligner le fait que la fécondité est plus élevée au sein des tranches d'âge 20-24 ans (278 naissances pour 1 000 FAP), 25-29 ans (288 naissances) et 30-34 ans (259 naissances) en ligne avec les courbes relatives à la nuptialité révélant des noces et des naissances précoces.

<sup>18</sup> Cf. Glossaire

**Figure 9 : Taux de fécondité<sup>19</sup> par tranches d'âge dans le District (nombre de naissances pour 1000 FAP\*)**



Source : INS - RGPH 1998/\* Femmes en Age de Procréer<sup>20</sup>

95. Le taux brut de reproduction (TBR)<sup>21</sup>, soit le nombre moyen de filles mises au monde par une femme au cours de sa vie reproductive, s'établit à 3,0 pour les femmes ivoiriennes du District, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

**Tableau 17 : Taux brut de reproduction du District**

Taux Brut de Reproduction	Femmes Ivoiriennes	Femmes Etrangères
<b>Total District</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>

Source : INS - RGPH 1998

<sup>19</sup> Cf. Glossaire

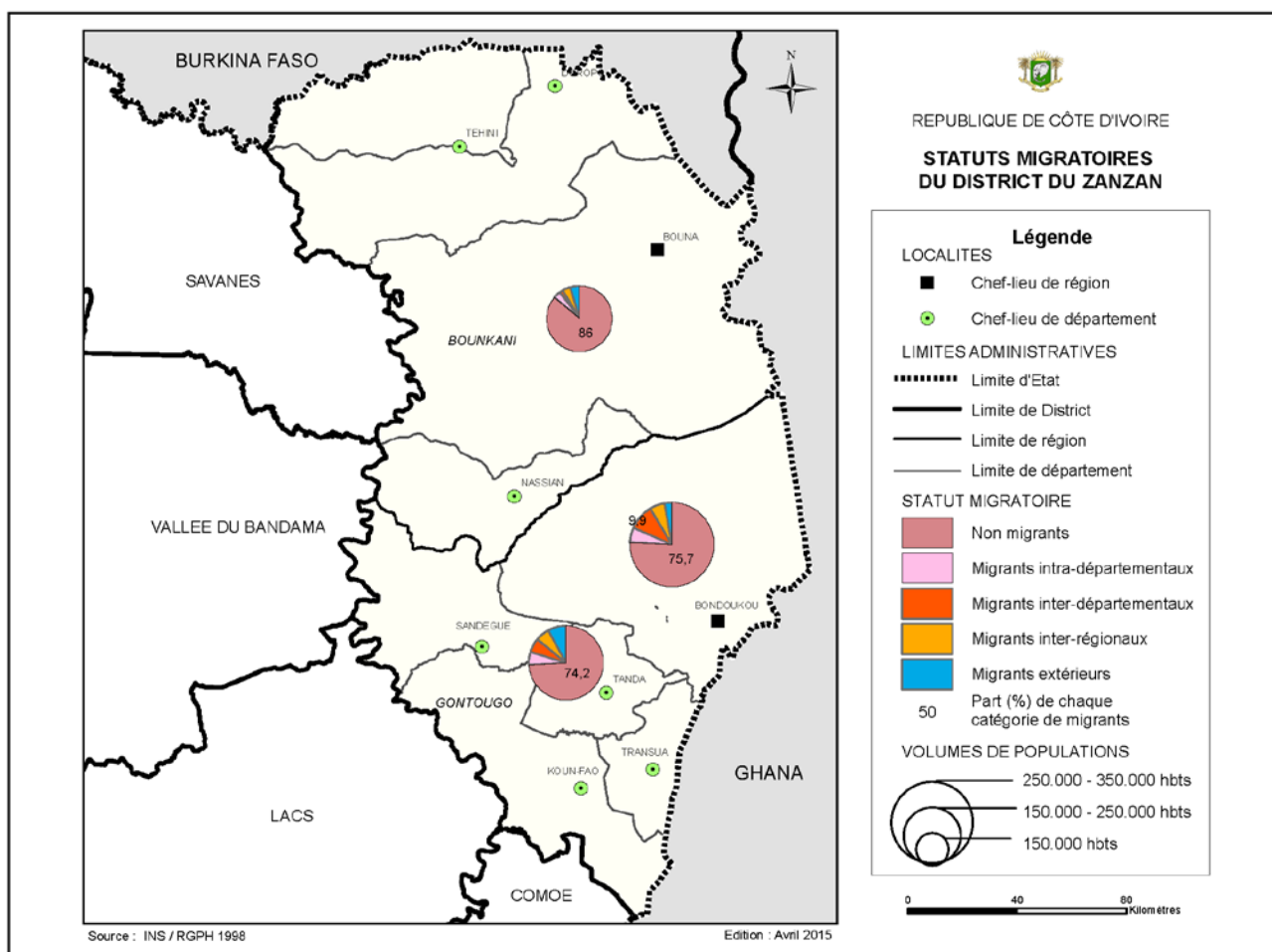
<sup>20</sup> Cf. Glossaire

<sup>21</sup> Cf. Glossaire

### I.3.4.6 Composition de la population et mouvements migratoires

96. Alors que la Côte d'Ivoire est reconnue comme un pays d'immigration avec une persistance des flux migratoires depuis les années 70, les territoires du nord-est font exception et se caractérisent par une forte émigration. Aux mobilités résultant d'une tradition marchande enracinée parmi les populations Malinké, s'ajoutent celles résultant de l'enclavement du District du Zanzan qui à la fois favorise les stratégies d'émigration et entrave les mouvements d'immigration.

Carte 17 : Statuts migratoires du District



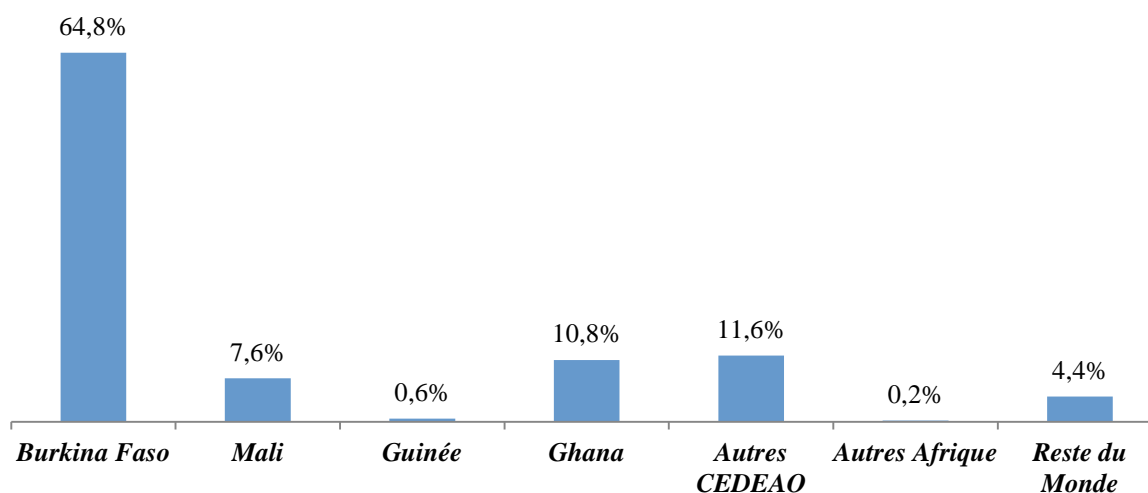
97. Bien que la moyenne nationale de non-migrants dans les différents Districts est de 57 %, le District du Zanzan affiche un taux de non-migrants de 78 %. La région du Bounkani affiche quant à elle un taux de non-migrants de 86 %.
98. Le taux de migrants interrégionaux s'établit à 5,4 % contre 22,6 % au niveau national. Les migrants extérieurs représentent 5 % de la population du District (14 % dans le pays).

**Tableau 18 : Statut migratoire par région**

Région	Indice de stabilité résidentielle (%)	Statut migratoire de la population résidente				
		Non-migrants (%)	Migrants intra-départ (%)	Migrants inter-département (%)	Migrants inter-région (%)	Migrants extérieurs (%)
<b>Gontougo</b>	66,4	75,0	5,8	8,2	5,9	5,1
<b>Boukani</b>	63,3	86,0	3,7	1,6	4,0	4,7
<b>Moyenne District</b>	65,6	77,8	5,2	6,5	5,4	5,0
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>66,6</b>	<b>57,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,9</b>	<b>22,6</b>	<b>14,0</b>

Source : INS - RGPH 1998

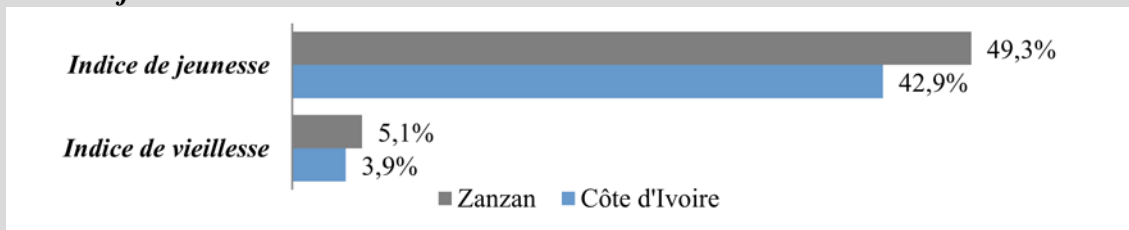
99. Malgré sa proximité géographique par rapport au Ghana et au Burkina Faso, le District du Zanzan est peuplé essentiellement d'Ivoiriens (88 % de la population du District en 1998). Alors que la Côte d'Ivoire compte 28 % d'étrangers dans sa population, le territoire n'en compte que 12 %.

**Figure 10: Origine de la population non ivoirienne du District**

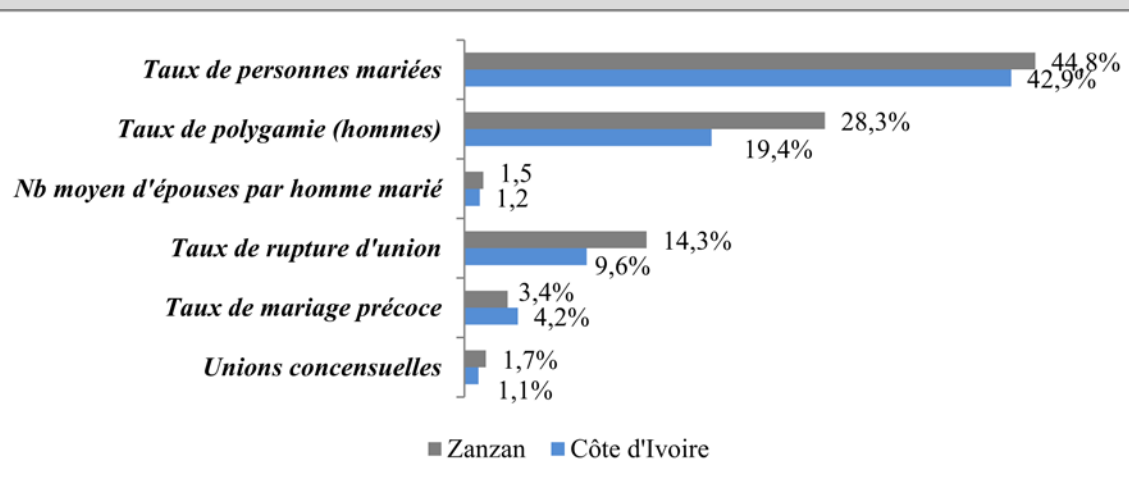
Source : INS - RGPH 1998

**Chiffres clés 9 : Caractéristiques démographiques<sup>22</sup>**

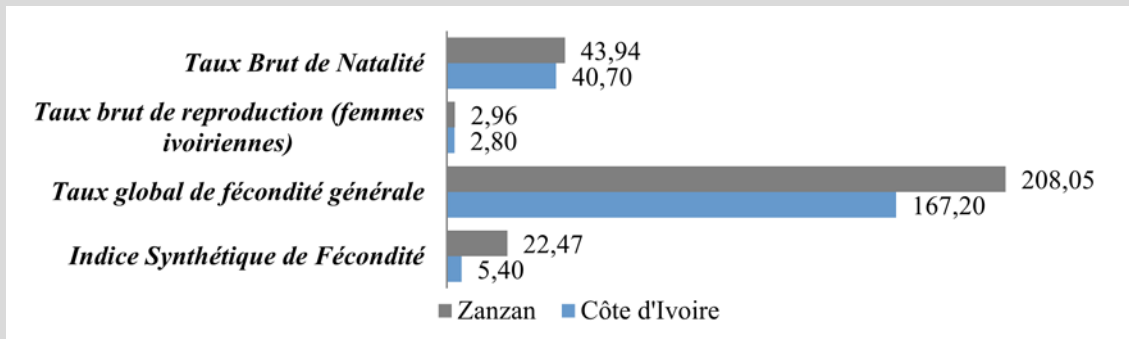
**Indices de jeunesse et de vieillesse**



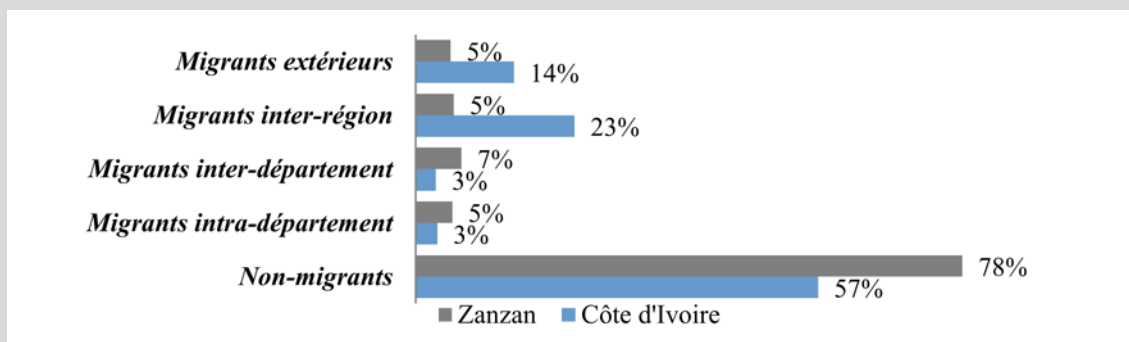
**Nuptialité**



**Natalité**



**Flux migratoires**



Niveau régional    
  Niveau District    
  Niveau National

<sup>22</sup> Voir Glossaire pour les indices de jeunesse et de vieillesse

### I.3.5 Caractéristiques socio-économiques de la population

#### I.3.5.1 Activité, emploi et chômage

100. Le District du Zanzan comptait en 2012 une population active de 483 053 personnes soit 53,8 % de la population du District, supérieur de 10 points à la moyenne nationale de 43 %.

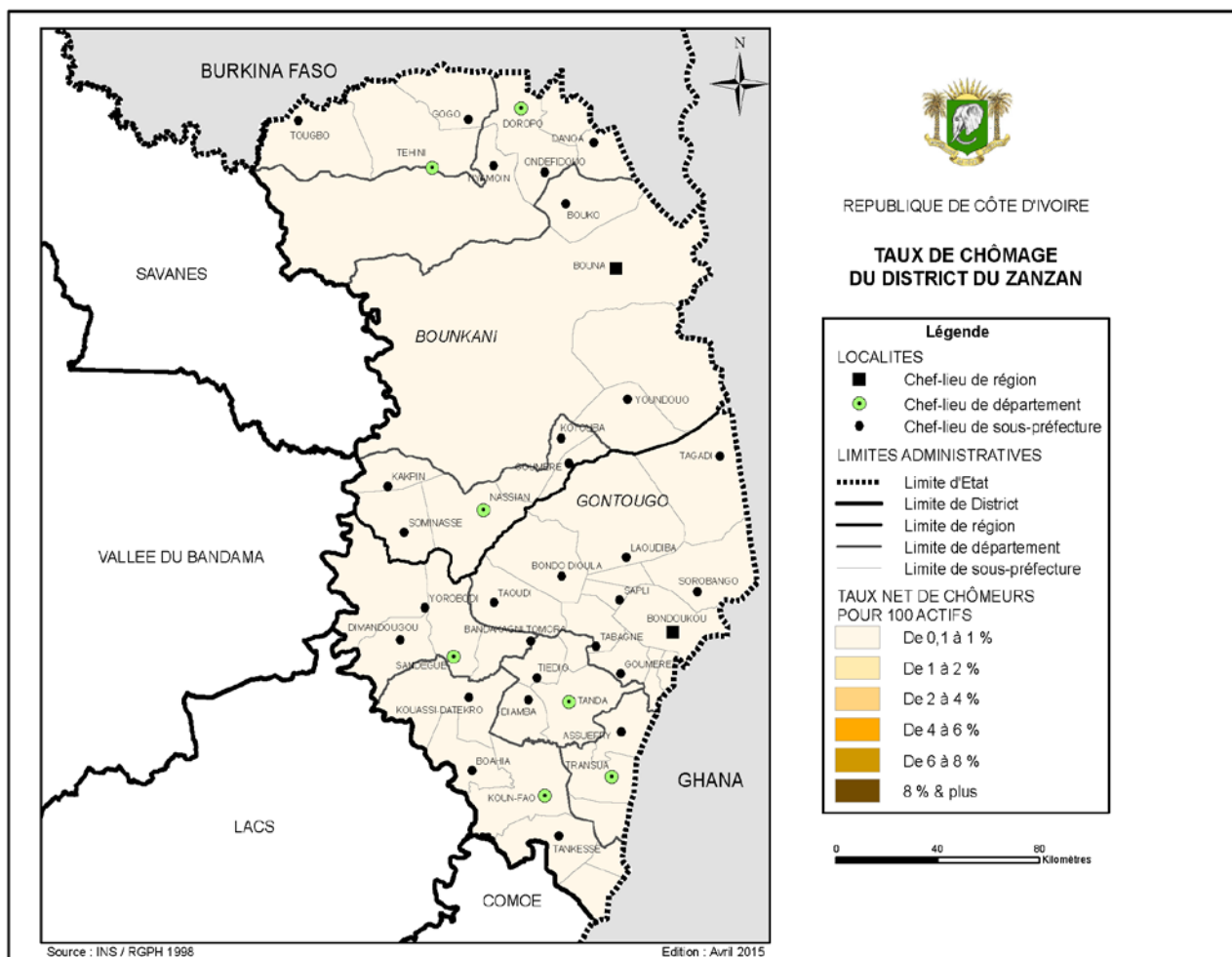
**Tableau 19 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District du Zanzan**

Taux de chômage élargi (%)	Taux de chômage BIT (%) <sup>23</sup>	Taux d'emploi informel (%)	Taux d'emploi salariés (%)	Taux d'emploi vulnérable (%)
1,8	1,3	94,4	7,3	89,4

Source : MEMEASFP - 2012

101. Le District affiche un taux de chômage<sup>24</sup> de 1,8 % en 2012 soit l'un des taux les plus bas de Côte d'Ivoire, plus de 7 points inférieur à la moyenne nationale (9,4 %). Ce taux doit être mis en perspective avec la faible part de l'emploi salarié dans le District (7,3 %) et l'absence d'un marché de travail structuré (89,4 % d'informel).

**Carte 18 : Taux de chômage dans le District**



<sup>23</sup> Cf. Glossaire

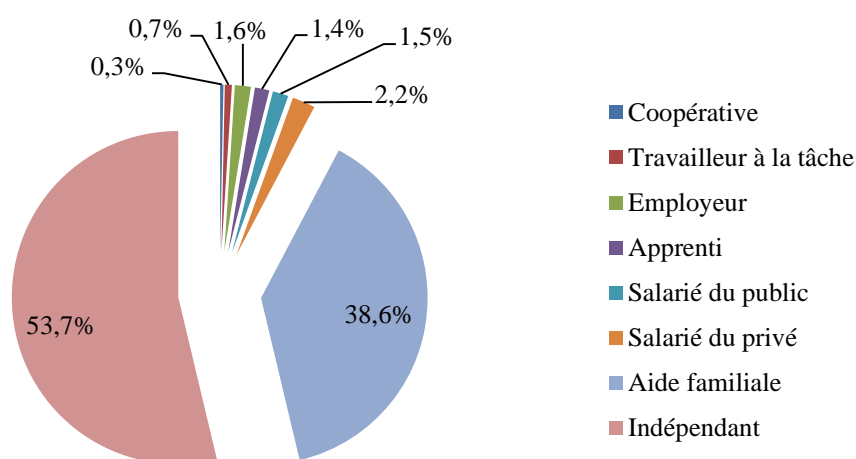
<sup>24</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 20 : Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité**

Type d'activité	Masculin (en %)	Féminin (en %)	Total District (en %)
Occupé	97,7	57,1	83,9
Chômeur	0,2	0,1	0,1
Quête	0,4	0,1	0,2
<b>Ensemble actifs</b>	<b>98,2</b>	<b>57,2</b>	<b>84,2</b>
Ménagère	0,3	17,3	12,3
Etudiants ou élèves	28,1	12,0	21,0
Retraité	0,1	-	0,0
Rentier	0,2	0,1	0,2
Autre inactif	19,6	13,3	18,1
<b>Ensemble inactifs</b>	<b>48,3</b>	<b>42,8</b>	<b>51,7</b>

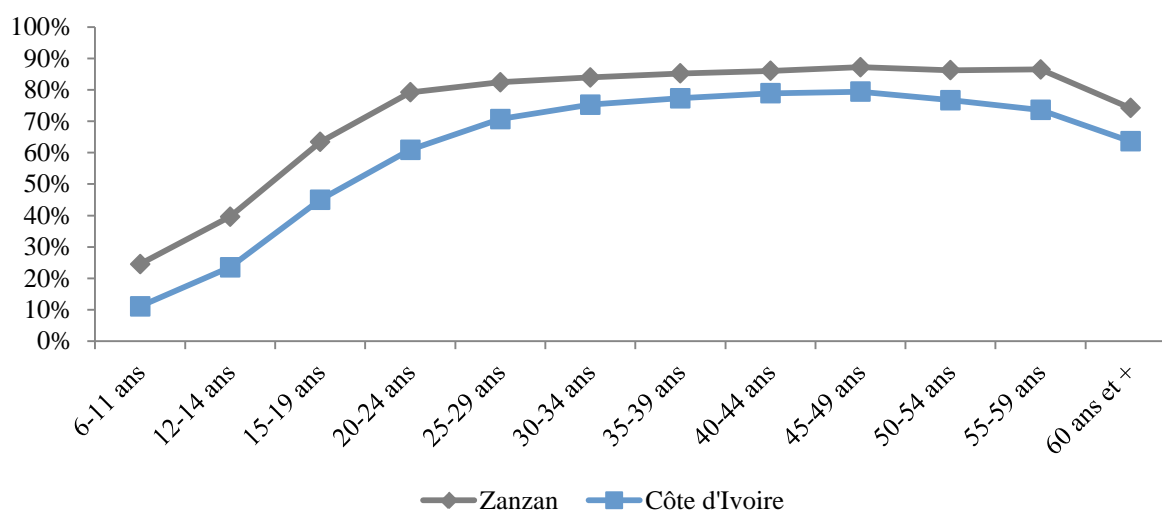
Source : INS - RGPH 1998

102. L'analyse de la distribution des actifs permet de mettre en avant le peu d'emplois salariés qui ne représentent que 3,8 % des actifs. A l'inverse, l'aide familiale et les indépendants forment plus de 92 % de la population active du District. L'aide familiale est un phénomène essentiellement rural qui consiste à se faire aider dans les travaux champêtres par ses propres enfants ou par des parents à qui sont assurés la nourriture et les soins courants. Elle tend à disparaître dans les milieux urbains par ce que la main-d'œuvre à domicile gratuite se fait de plus en rare avec la prolifération sur le marché des « agences de placement des gens de maison ». Son poids dans le District du Zanzan (38,6 %) souligne la ruralité de ce dernier.

**Figure 11 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %)**

Source : INS - RGPH 1998

103. Le District se distingue également par une forte proportion d'actifs chez les jeunes, allant jusqu'à 40 % pour la tranche 12-14 ans. Ce phénomène touche aussi bien les filles que les garçons et explique les taux de fréquentation scolaire particulièrement bas dans le District.

**Figure 12 : Répartition des actifs du District par tranches d'âge**


Source : INS - RGPH 1998

### I.3.5.2 Consommation

104. Le niveau de dépenses moyen par tête dans le District du Zanzan s'élève en 2015 à 307 682 FCFA. Il a connu une augmentation de 1,86 % par rapport à 2008 mais reste inférieur au niveau de dépenses moyen par tête constaté au niveau national (386 215 FCFA), lequel a augmenté de 11,26 % sur la même période.
105. L'indice de Gini s'établit à 0,329 en 2015 (soit une amélioration de 24,62 % par rapport à 2008) contre une moyenne nationale de 0,400 (en amélioration de 5,25 % par rapport à 2008, où l'indice était de 0,421). Le District a donc connu une réduction des inégalités sur les sept dernières années, et cette amélioration est plus importante que les progrès constatés au niveau national.

**Tableau 21 : Principaux indicateurs sociaux du District du Zanzan**

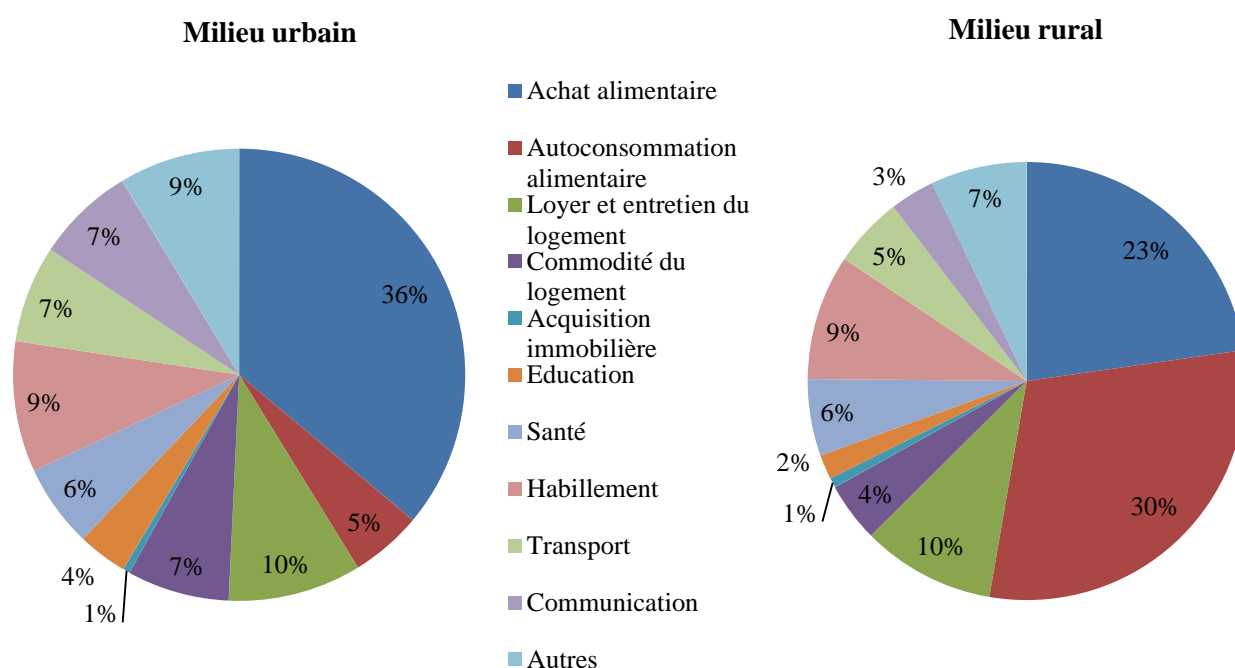
Dépense moyenne par habitant (FCFA)		Var. 08/15	Indice de Gini <sup>25</sup> de la dépense par habitant			Var. 02/08	Var. 08/15
2008	2015		2002	2008	2015		
301 966	307 682	1,86%	0,465	0,410	0,329	-13,41%	-24,62%

Source : INS - Enquêtes sur le niveau de vie des ménages, 2002, 2008 et 2015

106. Les dépenses de consommation dans le District du Zanzan sont dominées par les achats alimentaires aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, tandis que la santé et l'éducation représentent moins de 10 % des dépenses des ménages.

<sup>25</sup> Cf Glossaire

**Figure 13 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence<sup>26</sup>**



Source : INS - Enquête sur le niveau des ménages ; 2008

### I.3.5.3 Pauvreté

107. Le District du Zanzan affiche un taux de pauvreté<sup>27</sup> de plus de 54 %, soit 8 points de plus que la moyenne nationale. Ce taux est à mettre en corrélation avec le niveau d'éducation dans le District, parmi les plus bas du pays.

**Tableau 22 : Taux de pauvreté par région**

Région	Taux de pauvreté (%)		
	Urbain	Rural	Ensemble
Gontougo	49	52,6	51,2
Boukani	59,2	62,2	61,8
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>35,9</b>	<b>56,8</b>	<b>46,3</b>

Source : INS - Enquête sur le niveau de vie des ménages, 2015

<sup>26</sup> Les dépenses de consommation incluent l'autoconsommation alimentaire qui représente un manque à gagner pour les ménages

<sup>27</sup> Cf. Glossaire

108. Cette situation de pauvreté est plus marquée en zone rurale qu'en zone urbaine et varie d'une région à une autre. Les causes de la pauvreté sont diverses :
- Causes économiques :
    - Coûts élevés des facteurs économiques (eau, électricité, télécommunications) ;
    - Frais de scolarité et de soins élevés ;
    - Politique de crédit défavorable,...
  - Causes sociales et culturelles :
    - Traditions défavorables à la scolarisation des filles (mariage et fécondité précoces, travaux de ménage) ;
    - Exclusion des femmes des droits de succession ;
    - Propagation de la pandémie du VIH/SIDA,...
  - Causes naturelles :
    - Sécheresse,...

### I.3.5.4 Alphabétisation

109. Le District du Zanzan affiche un taux d'analphabétisme<sup>28</sup> parmi les plus importants du pays avec 84,5 % de personnes analphabètes chez les plus de 15 ans (contre une moyenne nationale de 63,6 %). Ce phénomène est particulièrement vrai chez les femmes avec 88,6 % de la population féminine analphabète, révélateur des problèmes rencontrés par les filles au cours de leur scolarisation (mariages précoces, aides ménagères, grossesses, etc.).
110. Ce taux varie toutefois en fonction de la localisation géographique. Ainsi, le taux d'analphabétisme de la région du Gontougo avoisine les 79 %, tandis que dans la région du Bounkani ce taux se situe à près de 91 %. Ces disparités sont à mettre en corrélation avec la présence des infrastructures éducatives et le taux de scolarisation des élèves.

**Tableau 23 : Taux d'analphabétisme par région<sup>29</sup>**

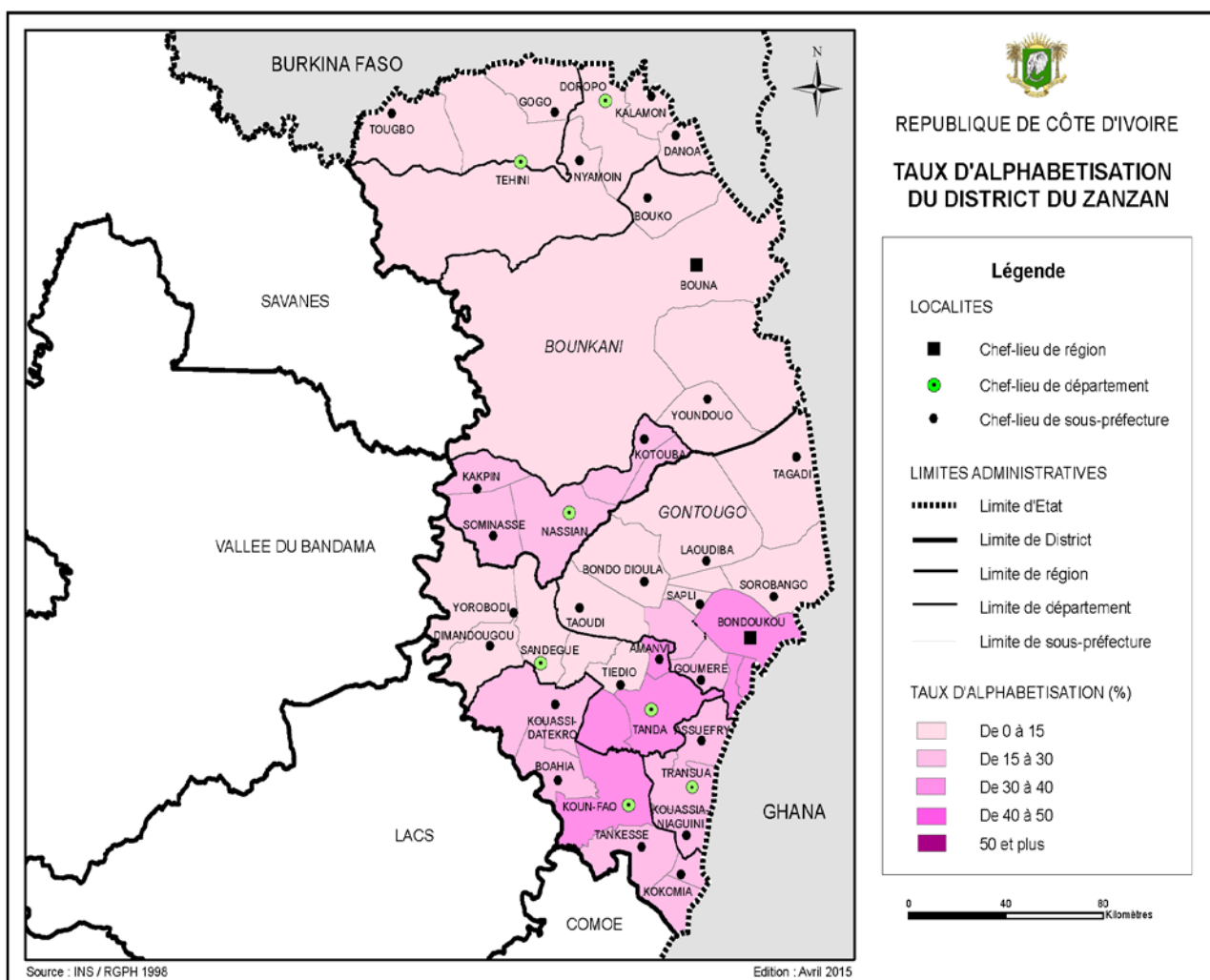
Région	Département	Taux d'analphabétisme (en %)
<b>Gontougo</b>	Bondoukou	82,5
	Tanda	74,8
<b>Bounkani</b>	Bouna	90,8

Source : INS – RGPH 1998

<sup>28</sup> Cf. Glossaire

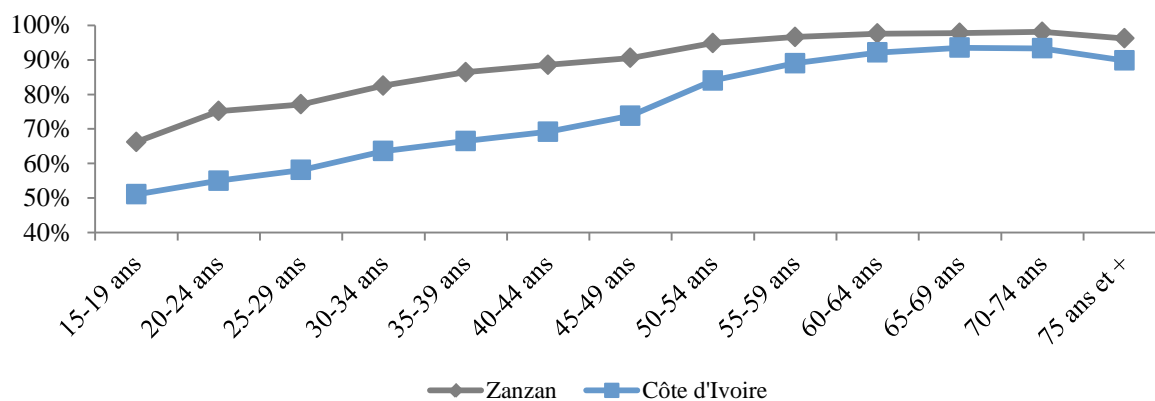
<sup>29</sup> Sur la base du découpage administratif de 1998

Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes



111. Si le taux d'analphabétisme atteint près de 98 % sur la tranche d'âge 65-69 ans, il est également élevé pour les classes jeunes (66 % pour les 15-19 ans), illustrant les progrès à réaliser en la matière et la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'alphabétisation des populations.

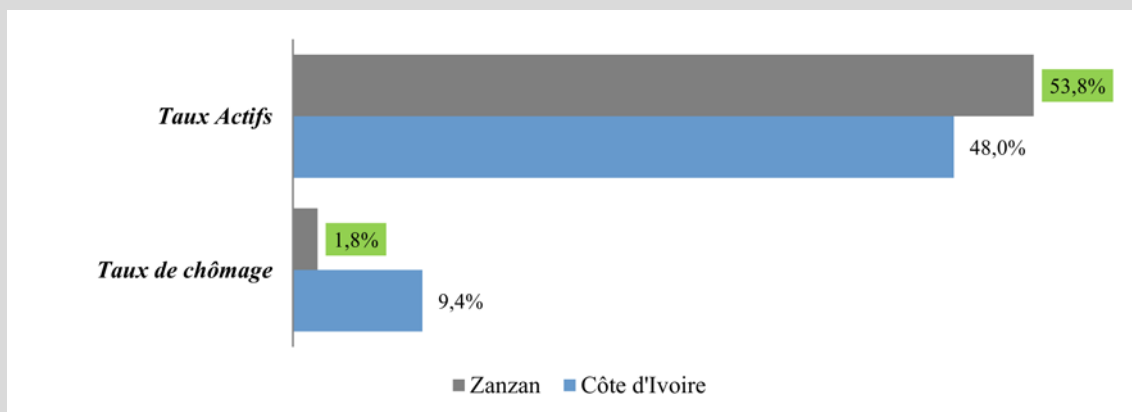
Figure 14 : Taux d'analphabétisme par tranches d'âge



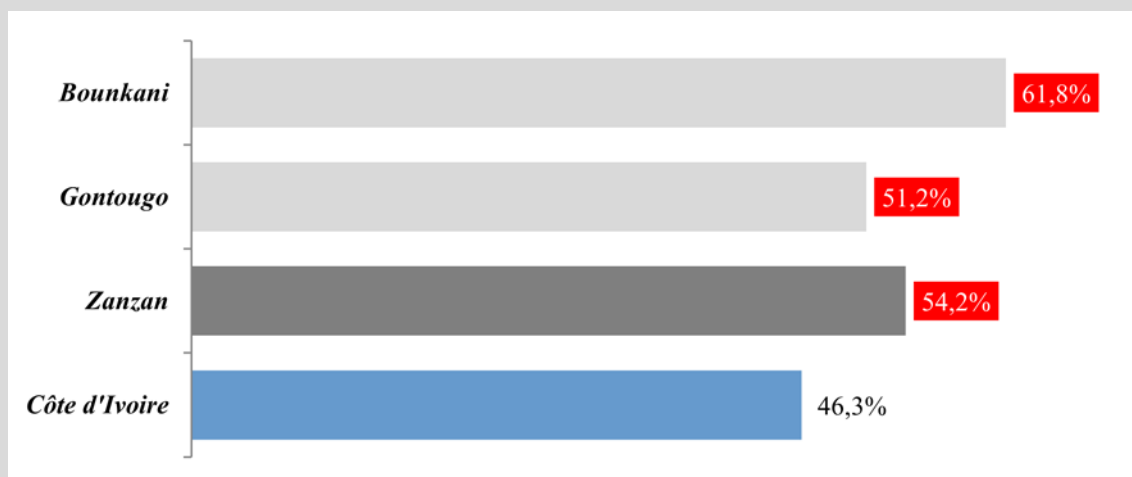
Source : INS - RGPH 1998

**Chiffres clés 10 : Caractéristiques socio-économiques de la population**

**Taux de chômage et taux d'occupation professionnelle**



**Taux de pauvreté**



**Taux d'analphabétisme**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### **Synthèse 3 : Caractéristiques démographiques et peuplement**

---

*La population du District du Zanzan se caractérise par la présence de plusieurs grands groupes ethniques (Abron, Koulango, Lobi, Malinké...). Le paysage socioculturel du District est fortement imprégné de la religion musulmane du fait de l'influence exercée par les Malinké. Le reste de la population est constitué des autres ethnies de Côte d'Ivoire, et des allogènes venus essentiellement des pays de la sous-région (Burkina Faso, Ghana...).*

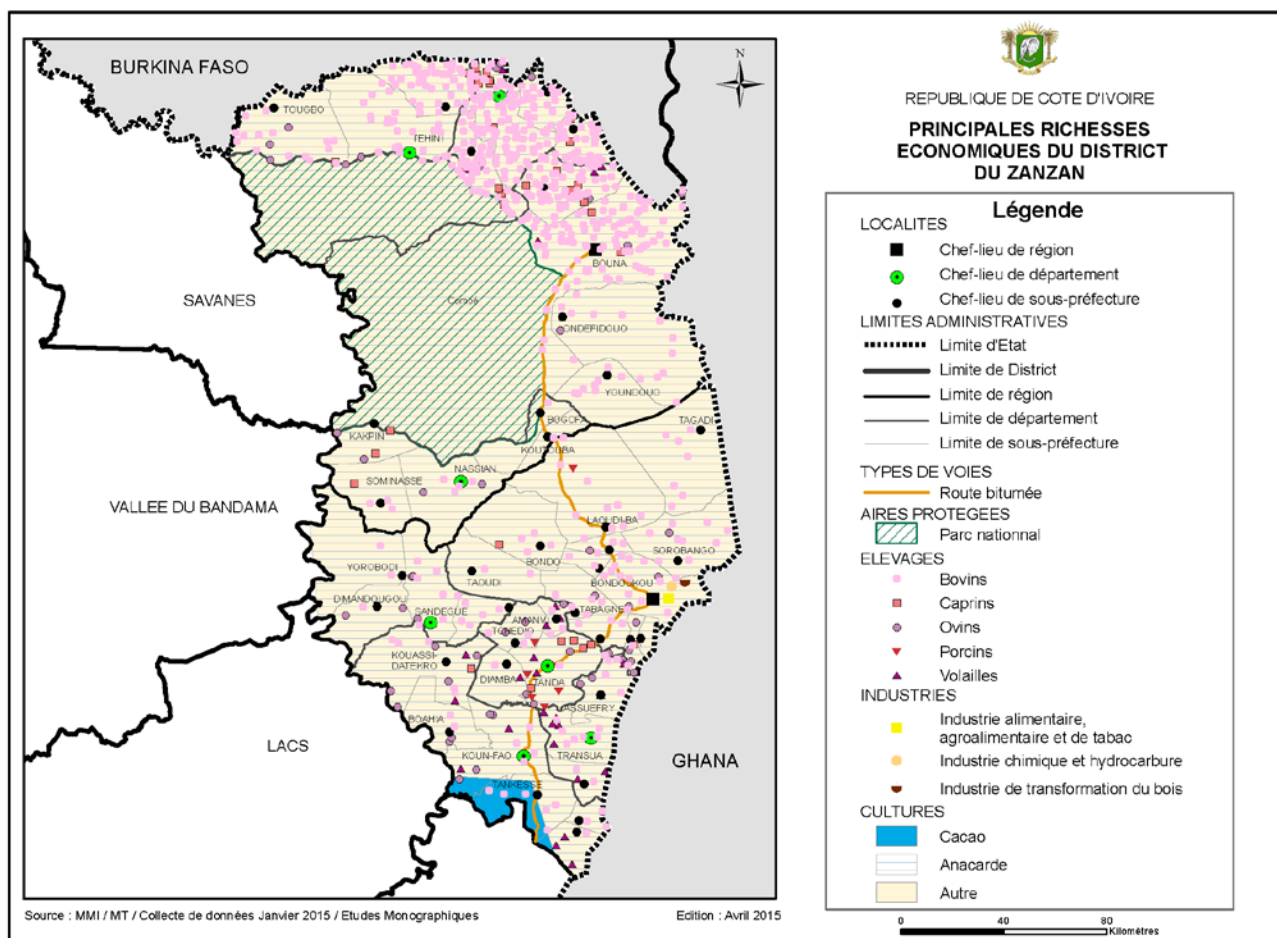
*La population totale est de 934 352 habitants en 2014, ce qui représente 4,1 % de la population nationale. C'est une population jeune, composée à hauteur de 50 % de personnes âgées de moins de 15 ans. Par ailleurs, le District ne présente pas de disparité en termes de parité.*

*Le District accuse un certain retard de développement qui se manifeste à travers une population active encore insuffisamment développée et un taux de pauvreté des plus élevés de Côte d'Ivoire. Ce retard induit une précarité perceptible tant au niveau des indicateurs économiques que des indicateurs sociaux (alphabétisation,...).*

**AXE II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

112. L'économie du District du Zanzan est principalement portée par le secteur agricole, plus particulièrement les cultures vivrières.
113. Le District souffre d'un état d'enclavement avancé, exacerbé à ce jour par l'état des infrastructures routières et l'insuffisance d'entretien, qui ne lui permettent pas d'exploiter tout son potentiel économique. Il bénéficie néanmoins d'une localisation stratégique lui permettant d'exploiter les marchés des pays limitrophes (Ghana et Burkina Faso), mais aussi les Districts voisins (Comoé et Savanes notamment).

**Carte 20 : Principales richesses économiques du District du Zanzan**

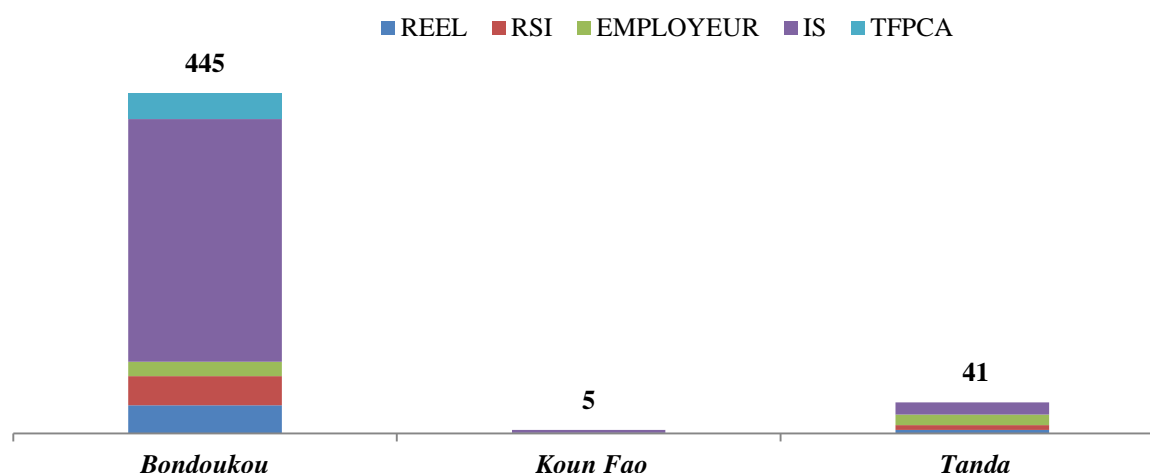


114. Le District du Zanzan dispose d'atouts économiques importants qui sont aujourd'hui non exploités, et qui lui permettraient de devenir potentiellement l'une des régions les plus actives du pays sur le plan économique, avec :

- Un environnement rural riche en produits agricoles de qualité ;
- Des ressources minières importantes, notamment en manganèse et en bauxite ;
- D'importantes potentialités touristiques ;
- La présence du plus grand parc naturel d'Afrique de l'Ouest (le Parc National de la Comoé).

115. L'économie du District est fortement pénalisée par un secteur informel dominant. Ainsi en 2012, le District ne comptait que 491 contribuables professionnels inégalement répartis sur le territoire. Si le département de Bondoukou concentre 90,6 % de l'ensemble des contribuables, Tanda et Koun-Fao comptaient respectivement 41 et 5 contribuables<sup>30</sup>, ce qui met en avant une activité informelle importante représentant un réel manque à gagner pour le développement du District. Parmi les contribuables recensés, 70 % s'acquittent de l'impôt sur les sociétés (IS) et 7 % de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans (TFPCA). Seuls 9 % des contribuables bénéficient d'un régime simplifié (RSI).

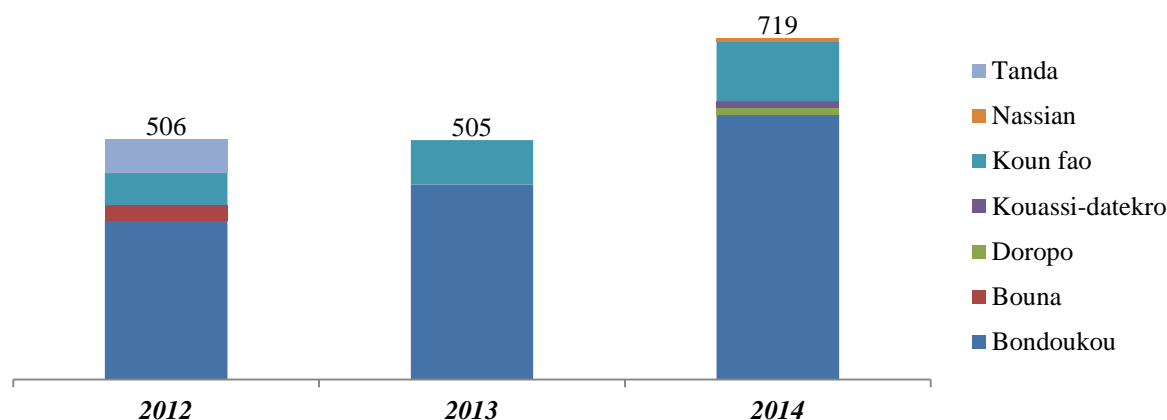
**Figure 15 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

116. Les recettes fiscales générées par ces contribuables se sont élevées à 719 millions de FCFA en 2014 soit 0,05 % des recettes fiscales nationales. L'analyse de ces recettes par direction et service permet de souligner le poids dominant du département de Bondoukou dans l'économie du District (77,6 % des recettes fiscales) qui représente le principal pôle pourvoyeur de richesses au niveau local.

**Figure 16 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA)**



Source : Direction Générale des Impôts, 2014

<sup>30</sup> Données indisponibles pour les autres localités du District

## Chapitre 1. Secteur primaire

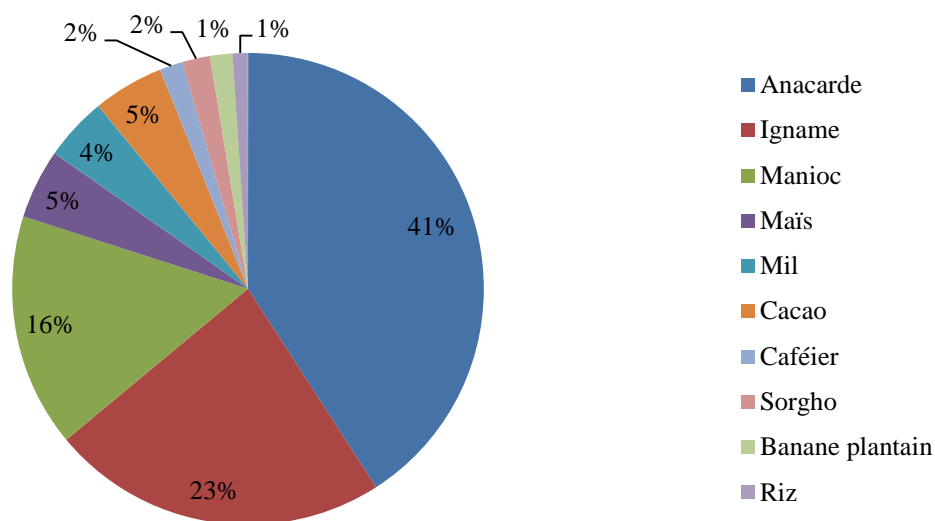
### II.1.1 Agriculture

117. L'agriculture dans le District du Zanzan bénéficie de terres arables, d'une pluviométrie certes irrégulière, mais suffisante pour soutenir la production agricole. La pression foncière y est relativement faible, comparée aux Districts du sud. Cependant, les méthodes culturales sont traditionnelles, extensives et à faible rendement à l'hectare. De ce fait, malgré les politiques volontaristes engagées, l'agriculture est pratiquée en vue de l'autosubsistance.
118. 78 % des ménages agricoles du District sont constitués de micro exploitations de moins d'un hectare exploitant en tout 13 % de la superficie cultivée alors que 1,6 % des ménages exploitent plus de dix hectares et possèdent plus de 33 % de la superficie cultivée.

#### II.1.1.1 Production végétale

119. Le District dispose d'une surface agricole développée<sup>31</sup> estimée à 175 358 hectares avec plus de 53 % de culture de rente (anacarde, cacao, caféier) et près de 47 % en cultures vivrières et maraichères (igname, manioc, maïs).

**Figure 17 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District (en %) – Estimation 2012**



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

<sup>31</sup> Cf. Glossaire

a) *Cultures de rente*

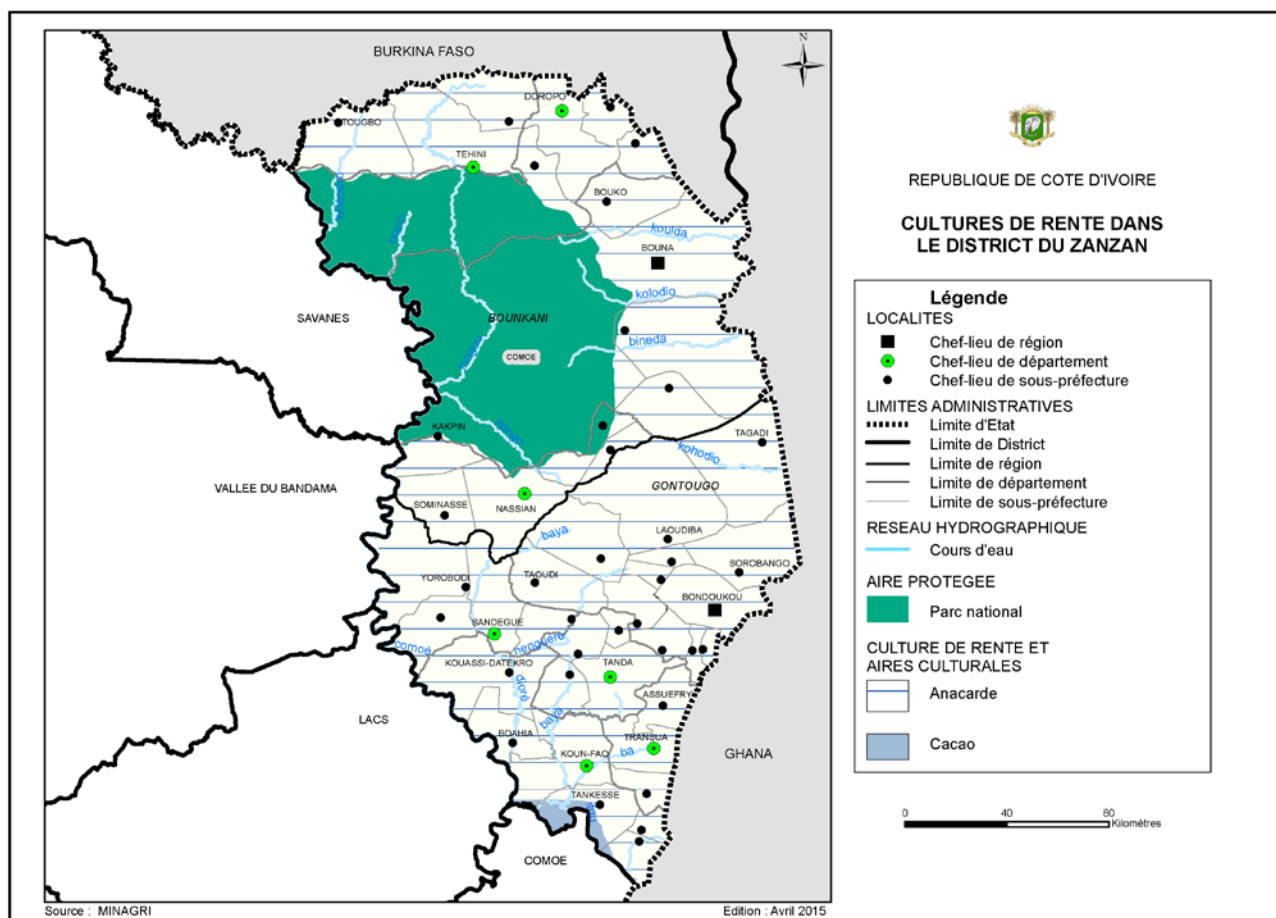
120. L'anacarde représente la principale culture de rente du District. Elle occupe les plus grandes superficies. À côté de cette culture, quelques plantations de café et de cacao subsistent, mais ont tendance à régresser, du fait des variations climatiques, des feux de brousse et de leur faible productivité. Le District compte également quelques parcs à karité, qui connaissent un développement embryonnaire.

**Tableau 24 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) - 2012**

Spéculation	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire	% National
<b>Anacarde</b>	49 572	29 466	79 038	387 931	20,37
<b>Banane poyo</b>	19	0	19	8 060	0,24
<b>Cacao</b>	9 357	0	9 357	2 256 285	0,41
<b>Café</b>	3 058	0	3 058	384 226	0,80
<b>Cocotier</b>	209	0	209	53 460	0,39
<b>Fruit de la passion</b>	597	0	597	34 432	1,73
<b>Hévéa</b>	0	289	289	176 552	0,16
<b>Mangue</b>	45	17	63	25 510	0,25
<b>Palmier à huile</b>	390	0	390	243 298	0,16
<b>Coton</b>	0	245	245	414 015	0,06
<b>Total</b>	<b>63 246</b>	<b>30 017</b>	<b>93 263</b>	<b>3 983 769</b>	<b>2,36</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

Carte 21 : Cultures de rente dans le District du Zanzan



121. Malgré cette vocation agricole, les principales cultures de rente ne drainent que 25 416 millions FCFA majoritairement portés par l’anacarde (81 %) alors que ces spéculations génèrent au total près de 1,2 milliards de FCFA au niveau national.

Tableau 25 : Estimation des revenus des principales cultures de rente dans le District (millions de FCFA)

Spéculation	Gontougo	Bounkani	Zanzan	Côte d'Ivoire
Anacarde	12 912	7 675	20 587	58 500
Cacao	3 573	-	3 573	1 118 666
Caféier	1 256	-	1 256	54 568
<b>Total</b>	<b>17 741</b>	<b>7 675</b>	<b>25 416</b>	<b>1 231 734</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Anacarde**

122. La culture de l’anacarde a été introduite dans les régions du Nord à travers les différents projets de reboisement initiés par l’Etat de Côte d’Ivoire depuis 1959 et exécutés par la SODEFOR. De son rôle d’arbre de reboisement, l’anacarde est devenu ces dernières années la principale culture de rente du District du Zanzan. Le niveau de production et les surfaces qui lui sont consacrées montrent que cette culture occupe aujourd’hui une place centrale chez les planteurs du District.

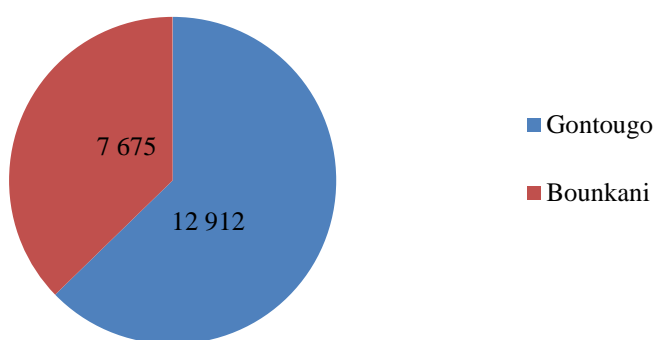
**Tableau 26: Estimation des superficies et de la production de l’anacarde dans le District par région - 2014**

Anacarde	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire
<b>Superficie (ha)</b>	49 572	29 466	79 038	387 931
	13 %	8 %	20 %	100 %
<b>Production (t)</b>	99 324	59 039	158 364	450 000
	22 %	13 %	35 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

123. Le devenir de ce produit dont la valorisation passe par le marché mondial est cependant source d’inquiétudes. En effet, la commercialisation massive de l’anacarde, principalement par l’Inde, pourrait avoir comme conséquences de déprimer les cours mondiaux, de pénaliser les modes extensifs d’exploitation, et d’engendrer ainsi de mauvaises ventes pour les agriculteurs. Par ailleurs, la pratique de cette culture s’accompagne d’un effet de détournement de la main-d’œuvre vis-à-vis des cultures vivrières, ainsi que d’une compétition accrue pour l’occupation des sols vis-à-vis d’autres cultures.

**Figure 18 : Estimation des revenus de l’anacarde au producteur par région (millions de FCFA)**



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Café et cacao**

124. Le café et le cacao sont produits selon des modes traditionnels et semi-extensifs, sans équipements modernes importants. Ces deux cultures, qui furent les principales cultures de rente du District, sont aujourd’hui reléguées au second plan : plusieurs exploitants se sont orientés depuis quelques années vers la culture de l’anacarde.

**Tableau 27: Estimation des superficies et de la production du cacao dans le District par région - 2013**

<b>Cacao</b>	<b>Gontougo</b>	<b>Boukani</b>	<b>Zanzan</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	9 357	-	9 357	2 256 285
	<b>0,4 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	5 333	-	5 333	1 669 651
	<b>0,3 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

**Tableau 28: Estimation des superficies et de la production du café dans le District par région - 2013**

<b>Café</b>	<b>Gontougo</b>	<b>Boukani</b>	<b>Zanzan</b>	<b>Côte d'Ivoire</b>
<b>Superficie (ha)</b>	3 058	-	3 058	384 226
	<b>0,8 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Production (t)</b>	2 387	-	2 387	103 741
	<b>2,3 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

125. La production de café et de cacao a connu un glissement vers le sud du District du Zanzan, principalement dans le département de Tanda, qui constitue la première zone de production régionale. En effet, le déplacement du front forestier vers Tanda a réduit les surfaces favorables à ces deux cultures dans le reste du District.

**b) Cultures vivrières**

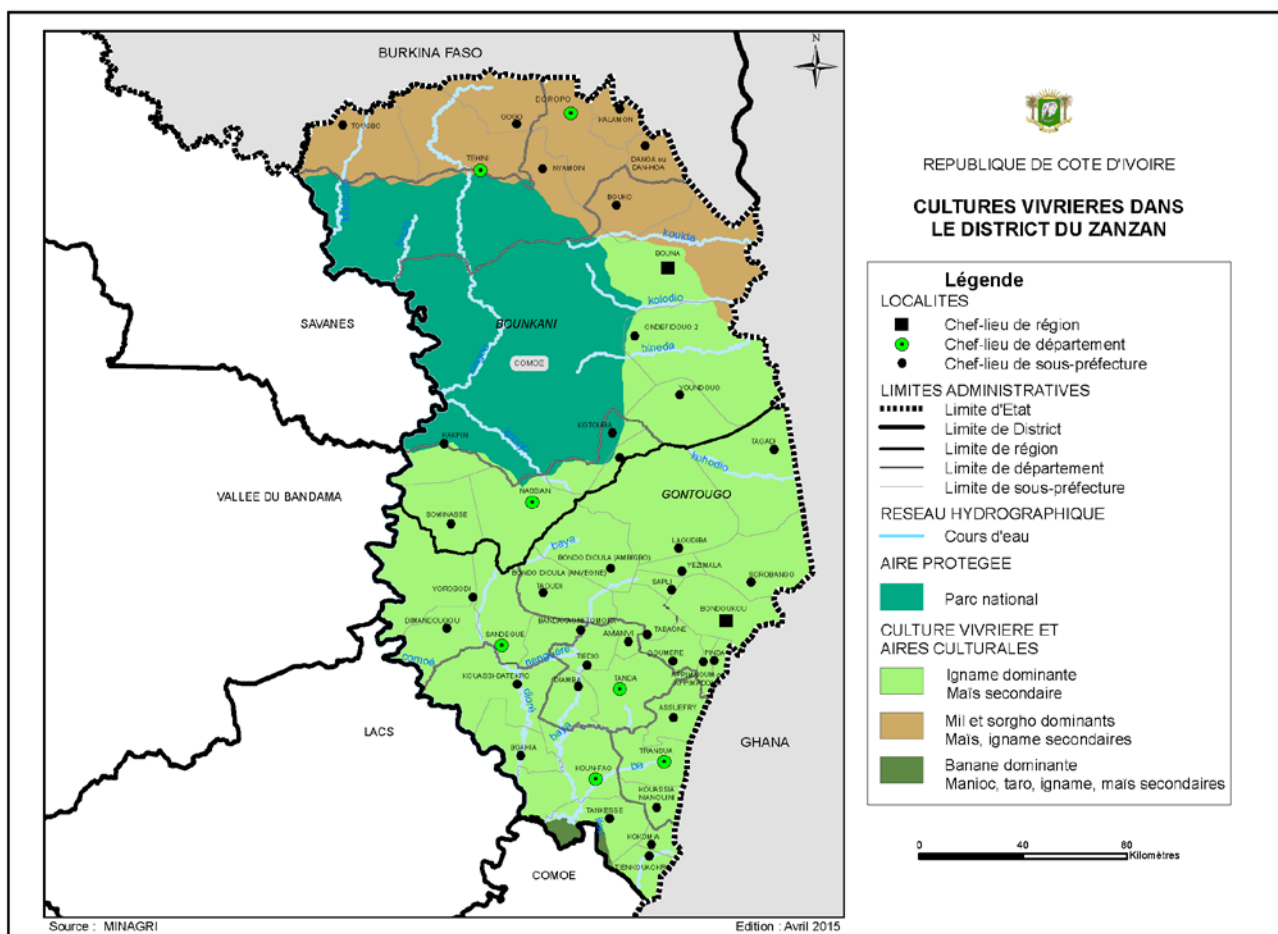
126. Les cultures vivrières sont variées et constituent le socle de l'économie agricole du District. Pour améliorer le niveau d'encadrement, l'ANADER a mis en place des stratégies d'approche des villages et des populations agricoles, via des appuis techniques qui passent par la création des centres de vulgarisation et la mobilisation de conseillers agricoles.

**Tableau 29 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District par région - 2012 (en ha)**

Spéculation	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire	% National
<b>Banane plantain</b>	2 971	-	2 971	426 228	0,7
<b>Igname précoce</b>	3 839	1 507	5 346	381 971	1,4
<b>Igname tardive</b>	8 661	5 244	13 905	465 039	3,0
<b>S/T Igname</b>	12 500	6 751	19 251	847 010	2,3
<b>Manioc</b>	29 741	1 204	30 945	366 065	8,5
<b>Maïs</b>	3 244	5 976	9 219	308 839	3,0
<b>Riz irrigué</b>	468	532	999	147 883	0,7
<b>Riz pluvial</b>	-	1 015	1 015	936 773	0,1
<b>S/T Riz</b>	468	1 547	2 015	1 084 656	0,2
<b>Sorgho</b>	1 273	2 435	3 708	71 232	5,2
<b>Mil</b>	1 413	7 011	8 423	63 226	13,3
<b>Total</b>	<b>51 375</b>	<b>24 922</b>	<b>76 297</b>	<b>3 133 493</b>	<b>2,4</b>

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

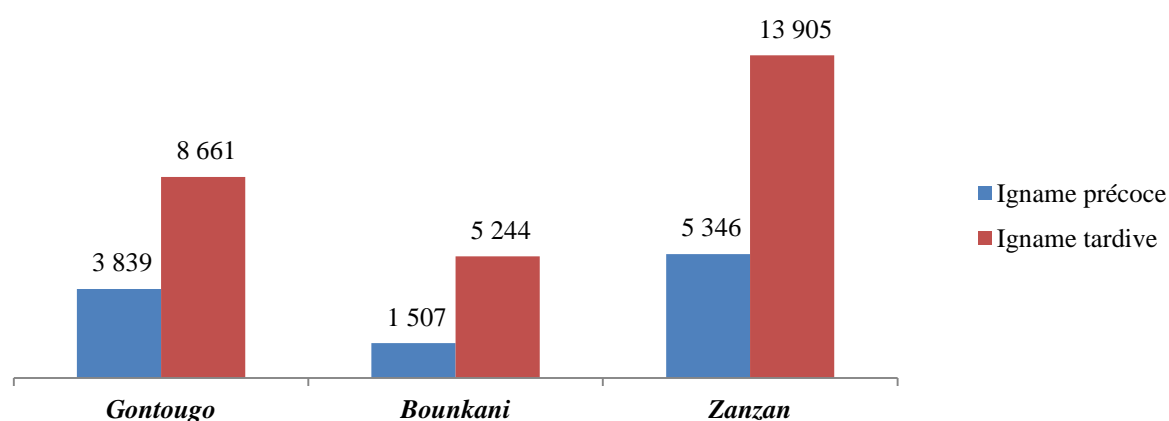
Carte 22 : Type de cultures vivrières dans le District



▪ **Igname**

127. Le pays est le deuxième producteur africain d'igname, dédiée à 80 % à l'autoconsommation. L'igname, est à ce titre, une ressource vivrière incontournable de la savane rurale et de la zone forestière de l'est du pays. Les variétés « Bête Bête », « Florido » et « Klinglin » représentent plus de 70 % de la production brute nationale.
128. Les cultures vivrières sont dominées dans le District du Zanzan par l'igname, notamment la variété « kponan » qui est très prisée par la population. Malgré sa pratique traditionnelle, cette spéculation offre des rendements élevés. La région du Gontougo est la plus grande zone productrice d'ignames, de bonne qualité, en Côte d'Ivoire.

**Figure 19 : Superficie des cultures de l'igname par type de culture et par région (ha) – 2012**



Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

129. La production de l'igname est essentiellement commercialisée par les grossistes des Départements de Bondoukou et de Bouna, qui disposent d'importants moyens financiers et logistiques, et de nombreux intermédiaires dans les villages et chefs-lieux de sous-préfectures. Ces intermédiaires achètent aux paysans leurs productions et l'acheminement vers les grands centres urbains du pays.

**Tableau 30 : Estimation de la superficie et de la production d'igname par région - 2012**

Culture de l'igname	Gontougo	Bounkani	Zanzan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	12 500	6 751	19 251	847 010
	1,5 %	0,8 %	2,3 %	100 %
Production (t)	147 698	74 374	222 072	5 674 969
	2,6 %	1,3 %	3,9 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Manioc**

130. Le manioc, cultivé en grande partie par les femmes, constitue également une culture vivrière importante dans le District. Il est principalement utilisé pour la production d'Attiéké. Le Département de Bondoukou est l'une des zones qui cultivent le plus de manioc. A la fin des années 1980, le département était classé en 3<sup>ème</sup> position au niveau national pour les superficies cultivées, et en seconde pour la production. Aujourd'hui, cette culture tient toujours une place importante dans l'agriculture du District et se pratique avec une grande dispersion de surfaces cultivées, de manière traditionnelle, en culture pure ou en association avec l'igname ou l'anacarde.

**Tableau 31 : Estimation de la superficie et de la production de manioc par région - 2012**

Culture du manioc	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	29 741	1 204	30 945	366 065
	8 %	0 %	8 %	100 %
Production (t)	216 251	8 753	225 004	2 412 371
	9 %	0 %	9 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

▪ **Maïs, mil, riz, sorgho**

131. Dans le District du Zanzan, la culture des céréales se fait généralement en association avec d'autres produits : les Koulango et Abron associent le maïs avec l'igname, tandis que chez les Lobi, il est associé au sorgho et au mil.
132. Le riz est l'une des cultures vivrières les plus importantes du District. Cependant, sa production est en nette régression. La disparition de la SODERIZ, qui fut à l'origine d'une évolution spectaculaire de la production rizicole dans les années 1970, a en effet découragé bon nombre de cultivateurs.

**Tableau 32 : Estimation de la superficie et de la production du riz par région - 2012**

Culture du riz	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire
Superficie (ha)	468	1 547	2 015	1 084 656
	0,0 %	0,1 %	0,2 %	100 %
Production (t)	838	2 497	3 335	1 561 905
	0,1 %	0,2 %	0,2 %	100 %

Sources : MINAGRI – Annuaires statistiques 2001, 2007, 2012

c) **Cultures maraichères**

133. Les cultures maraichères, principalement la tomate, l'aubergine, le gombo et le piment, ne représentent qu'une faible proportion dans le paysage agricole du District. Elles ont longtemps été produites sans intrants agricoles, mais l'utilisation d'engrais chimiques a contribué à l'augmentation des rendements malgré de longues saisons sèches.

### II.1.1.2 Production animale

134. En matière de production animale, le secteur de l'élevage, notamment l'élevage des ruminants sur pâturage naturel, représente un grand apport productif pour le District du Zanzan.
135. En 2012, le District comptait 458 576 têtes soit 9,2 % du cheptel national, avec notamment 11,2 % des caprins et 9,5 % des bovins.

**Tableau 33 : Effectifs des cheptels par région - 2012**

Type	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire	% National
<b>Bovins</b>	24 972	125 278	<b>150 251</b>	<b>1 583 725</b>	<b>9,5 %</b>
<b>Caprins</b>	100 759	49 166	<b>149 925</b>	<b>1 339 038</b>	<b>11,2 %</b>
<b>Ovins</b>	81 816	58 635	<b>140 450</b>	<b>1 708 464</b>	<b>8,2 %</b>
<b>Porcins</b>	8 453	9 498	<b>17 951</b>	<b>353 021</b>	<b>5,1 %</b>

Source : MIRAH – Annuaire statistique 2001, 2007, 2012

#### a) Elevage de bovins

136. L'élevage des bovins représente plus de 150 000 têtes dans le District du Zanzan, soit le deuxième plus grand cheptel de la Côte d'Ivoire. La région du Boukani abrite 83 % du cheptel. Cet élevage a produit en 2012 environ 2 950 tonnes de viandes et 1 700 tonnes d'abats.

**Tableau 34: Chiffres clés de l'élevage des bovins par région - 2012**

Bovins	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire	% National
Cheptel (Nb de têtes)	24 972	125 278	<b>150 251</b>	<b>1 583 725</b>	<b>9,5 %</b>
Abattages (Nb de têtes)	4 533	22 743	<b>27 276</b>	<b>287 507</b>	<b>9,5 %</b>
Viandes (Tonnes)	490	2 459	<b>2 949</b>	<b>31 080</b>	<b>9,5 %</b>
Abats (Tonnes)	284	1 427	<b>1 711</b>	<b>18 035</b>	<b>9,5 %</b>
Lait (Tonnes)	494	2 481	<b>2 975</b>	<b>31 358</b>	<b>9,5 %</b>

Source : MIRAH – Annuaire statistique 2001, 2012

#### b) Elevage des petits ruminants

137. L'élevage de petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Il est pratiqué en ville et se caractérise par des effectifs très réduits de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale. Plus de 80 % des ovins et caprins sont élevés dans les villages de manière traditionnelle.
138. L'élevage d'ovins-caprins est fortement représenté dans le District avec un cheptel de près de 290 000 têtes. Il permet la production de 1 450 tonnes de viandes et 600 tonnes d'abats.

**Tableau 35 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins par région**

Ovins et Caprins		Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire
Ovins	Cheptel (Nb de têtes)	81 816	58 635	<b>140 450</b>	<b>1 708 464</b>
	Abattages (Nb de têtes)	39 229	28 114	<b>67 342</b>	<b>819 166</b>
	Viandes (Tonnes)	608	436	<b>1 044</b>	<b>12 697</b>
	Abats (Tonnes)	245	176	<b>421</b>	<b>5 119</b>
Caprins	Cheptel (Nb de têtes)	100 759	49 166	<b>149 925</b>	<b>1 339 038</b>
	Abattages (Nb de têtes)	32 363	15 792	<b>48 155</b>	<b>430 094</b>
	Viandes (Tonnes)	301	147	<b>448</b>	<b>3 999</b>
	Abats (Tonnes)	121	59	<b>180</b>	<b>1 612</b>

Source : MIRAHA – Annuaire statistique 2001, 2012

*c) Elevage des porcins*

139. Le District concentre un grand cheptel de porcins avec près de 17 950 bêtes. Cet élevage permet la production de 367 tonnes de viandes et 78 tonnes d'abats.

**Tableau 36 : Chiffres clés de l'élevage des porcins par région**

Porcins	Gontougo	Boukani	Zanzan	Côte d'Ivoire
Nb de têtes (Total)	8 453	9 498	<b>17 951</b>	<b>353 021</b>
Viandes Totales (Tonnes)	173	194	<b>367</b>	<b>7 215</b>
Abats total (Tonne)	37	41	<b>78</b>	<b>1 541</b>

Source : MIRAHA – Annuaire statistique 2001, 2012

**d) Aviculture**

140. L'élevage villageois ou traditionnel représente l'essentiel de la production de volailles du District ; il est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont en liberté sans surveillance. L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement.

**Tableau 37: Chiffres clés de l'aviculture dans le District**

Aviculture		Zanzan	Côte d'Ivoire
Pondeuses	Cheptel (Nb de têtes)	56 690	1 851 074
	Abattages (Nb de têtes)	37 982	1 240 220
	Viandes (Tonnes)	56	1 830
	Œufs (Tonnes)	765	24 989
Poulets de chair	Cheptel (Nb de têtes)	ND	8 476 143
	Abattages (Nb de têtes)	ND	7 628 529
	Viandes (Tonnes)	ND	8 132
Poulets Traditionnels	Cheptel (Nb de têtes)	1 683 527	33 528 362
	Abattages (Nb de têtes)	1 262 727	25 147 897
	Viandes (Tonnes)	1 035	20 621
	Œufs (Tonnes)	448	8 918

Source : MIRAH – Annuaire statistique 2001, 2012

### II.1.1.3 Structuration du secteur agricole

#### a) Equipements agricoles

141. Les travaux agricoles sont faiblement mécanisés avec seulement 1 % des parcelles bénéficiant de labour mécanisé, 62 % labourées manuellement et 35,4 % non labourées. En dehors de quelques structures agricoles d'envergure, la majorité des exploitants réalise encore leurs travaux manuellement expliquant le faible rendement des surfaces agricoles.

**Tableau 38 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région**

Région	% Sans labour	% Manuel	% Tracté	% Motorisé
Gontougo	40,4	59,5	0,1	0,0
Boukani	24,3	68,0	4,4	3,3
<b>District du Zanzan</b>	<b>35,4</b>	<b>62,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>

Source : MINAGRI - RNA 2001

142. Le petit matériel utilisé dans le District du Zanzan est constitué pour l'essentiel de brouettes (4,63 % des ménages équipés), de bascules (2,65 %) et de pulvérisateurs (1,41 %).

**Tableau 39 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % des ménages)**

Type de matériel	% de ménages équipés	% National
Tronçonneuse	0,65	3,08
Bascule	2,65	1,99
Brouette	4,63	1,97
Pulvérisateur	1,41	0,82
Atomiseur	0,78	0,81
Poudreuse	0,06	0,67
Presse manioc	0,72	0,64
Appareil ULV	0,19	0,28

Source : MINAGRI - RNA 2001

143. Le gros matériel de la région du Zanzan est constitué pour l'essentiel de motopompes (10 % du total national) et de moulins à céréales (5 %).

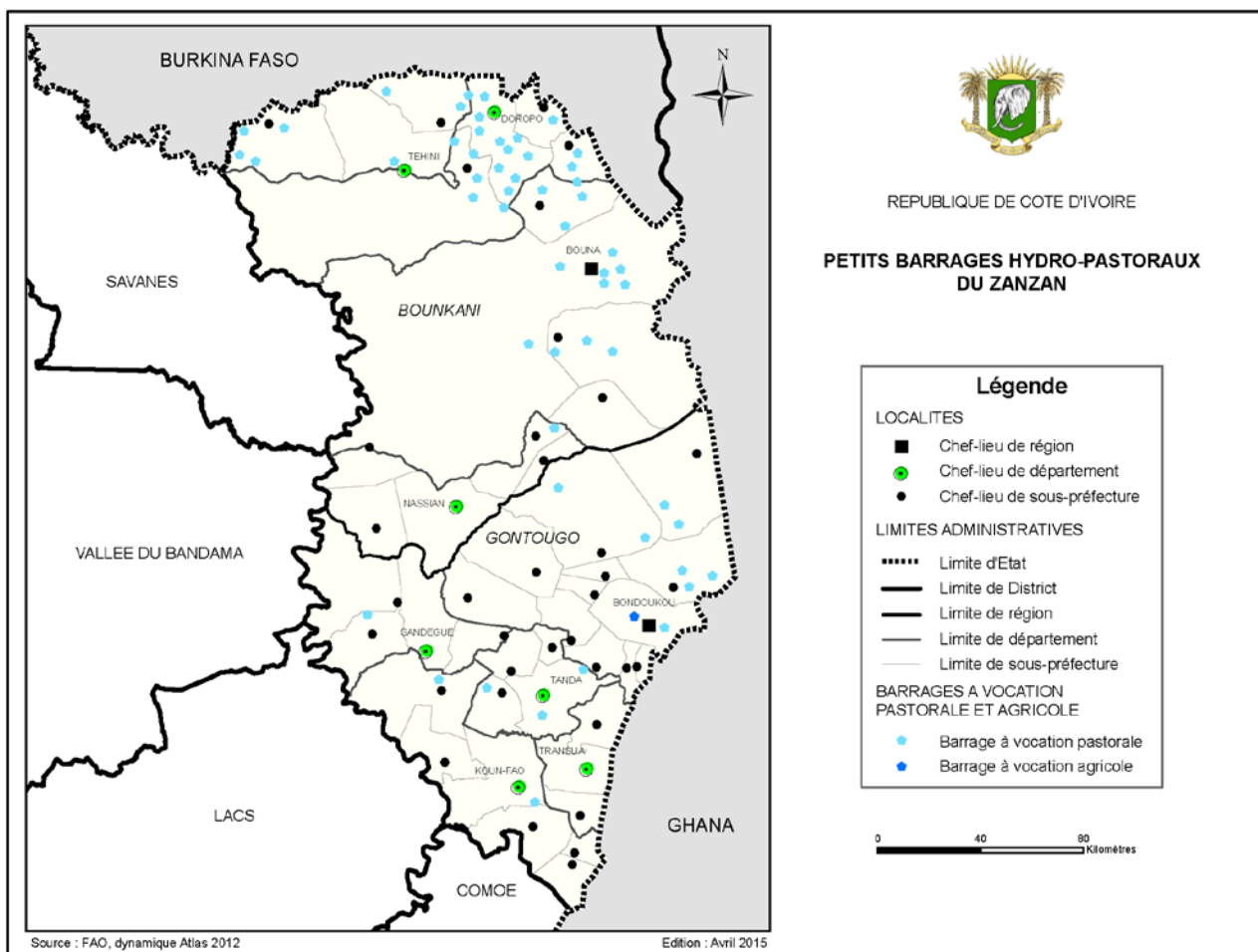
**Tableau 40 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % des ménages)**

Type de matériel	% de ménages équipés	% National
Motopompe	0,26	9,54
Moulin à céréales	0,60	4,93
Décortiqueuse de riz	0,33	1,78
Semoir	0,53	1,74
Broyeuse de manioc	0,13	1,50
Décortiqueuse de café	0,26	1,02
Groupe électrogène	0,06	0,87
Charrue	0,36	0,48

Source : MINAGRI - RNA 2001

144. De manière générale, la population pratique une agriculture itinérante sur brûlis, avec utilisation d'outils rudimentaires tels que la machette, la houe, la daba, et de matériel végétal non sélectionné. L'introduction de nouvelles techniques culturales ne connaît pas encore un vrai élan.
145. La production agricole et l'élevage s'appuient également sur plusieurs barrages hydro-pastoraux, en particulier dans le nord-est du District.

**Carte 23 : Petits barrages hydro-pastoraux dans le District**



**b) Sociétés coopératives et fédérations agricoles**

146. Afin d'acquérir du matériel et des intrants à des tarifs plus intéressants, les agriculteurs créent des sociétés coopératives agricoles. À ces sociétés coopératives, s'ajoutent quelques structures d'accompagnement privées ou publiques permettant de donner un appui financier ou technique supplémentaire.

**Tableau 41 : Structures d'accompagnement du secteur agricole**

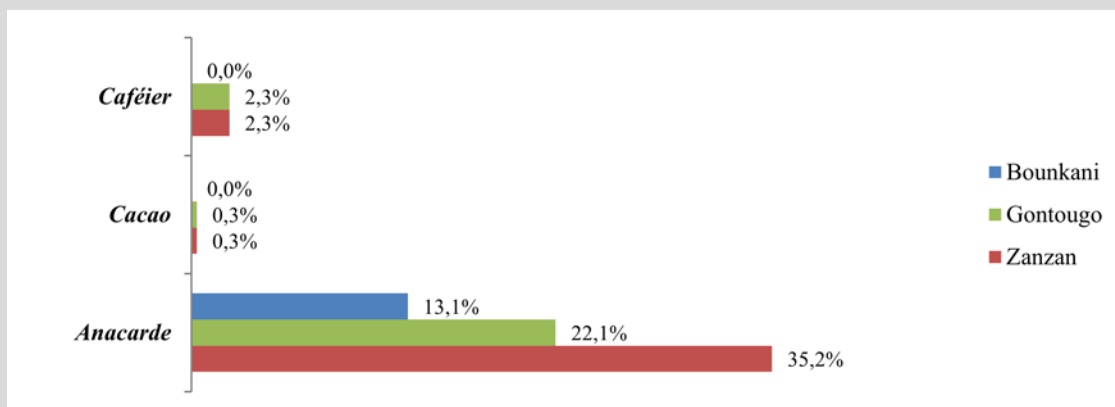
Structure d'accompagnement	Filières couvertes	Principales missions
ANADER	Cacao, café, hévéa, riz, maïs, manioc, filière maraichère, filière porcine, filière volaille	Encadrement des spéculations, formation des exploitants, appui à la certification des producteurs et coopérateurs
Conseil du Café-Cacao	Café, cacao	Gestion, développement et régulation de la filière café-cacao et de la stabilisation des prix du café et du cacao, fourniture gratuite de matériel végétal, de produits phytosanitaires et sacherie. À ces activités s'ajoute la réhabilitation des pistes de desserte agricole
CNRA	Cacao, riz, café, coco, hévéa, piment, banane, etc.	Distribution de semences améliorées
PROPACOM	Produits vivriers	Distribution des facteurs de production, valorisation et mise en marché de la production agricole

Source : *Annuaire statistiques de l'INS - 2014*

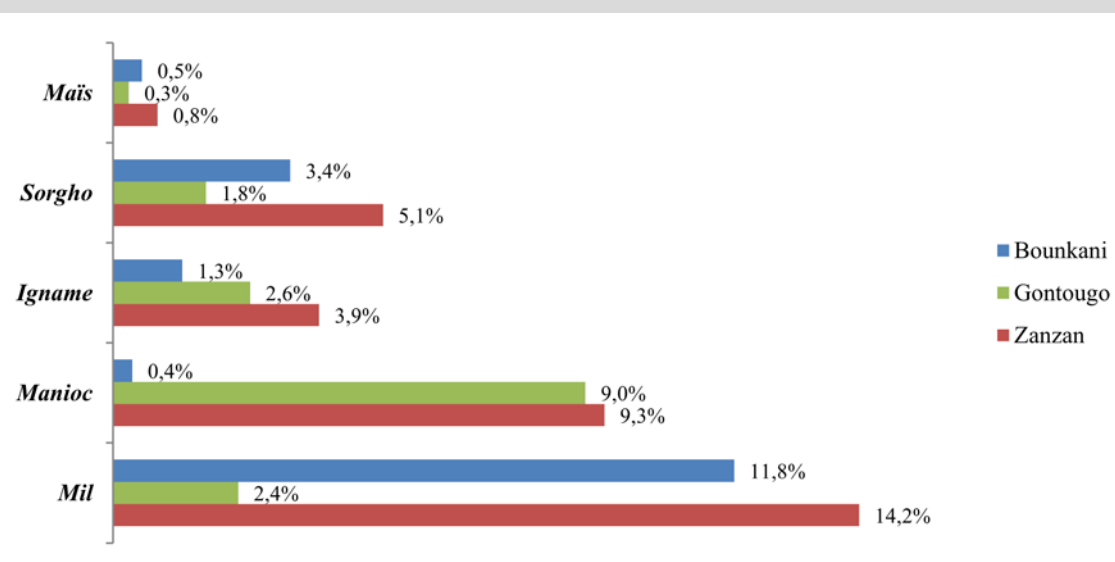
147. La Côte d'Ivoire compte 4 fédérations sectorielles qui jouent un rôle dans la structuration et la représentation des filières agricoles à travers :
- La promotion des filières agricoles et de la solidarité professionnelle ;
  - La défense des intérêts des producteurs ;
  - La promotion de la professionnalisation de l'agriculture ;
  - La valorisation du métier d'agriculteur.
148. Ces fédérations sont :
- La fédération des coopératives de la filière bétail et viande de Côte d'Ivoire ;
  - La fédération nationale des coopératives de planteurs de palmier à huile de Côte d'Ivoire ;
  - La fédération des producteurs de canne villageoise de Côte d'Ivoire ;
  - La fédération nationale des coopératives de vivriers de Côte d'Ivoire.

**Chiffres clés 11 : Agriculture**

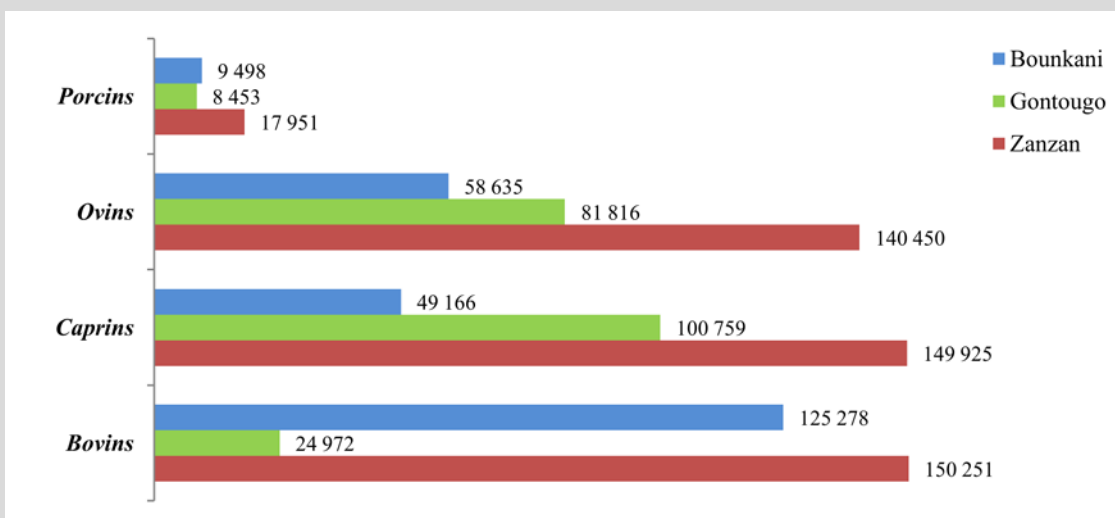
**Part de la production des principales cultures de rente du District (% national)**



**Part de la production des principales cultures vivrières du District (% national)**



**Elevage (Nb de têtes)**



**Zoom 2 : SCOOPACAB – Société coopérative de Café-Cacao et d'Anacarde**

Société coopérative créée en 2010, puis érigée en société coopérative 2 ans plus tard, la SCOOPACCAB a pour but de collecter la production de café, cacao et d'anacarde de l'ensemble de ses membres (environ 200 membres) et de la vendre aux différents exportateurs du secteur. Les collectes et ventes globales pour la campagne agricole 2014 s'évaluent à 700 tonnes de café et de 1 100 tonnes d'anacardes.

Pour acheminer la production jusqu'à la ville d'Abidjan, la société a recours à des camions de ramassage et gros porteurs qu'elle loue auprès de différents syndicats de transporteurs.

Concernant le paiement des producteurs, celui-ci se fait par anticipation, et les ristournes sont éventuellement réalisées après la concrétisation des ventes.

Par ailleurs, la SCOOPACCAB mène plusieurs actions dans le domaine social : distribution de matériel (bottes, machettes, atomiseurs.), prêts scolaires sans intérêts, réhabilitation d'établissements scolaires, sont tout autant de mesures mises en place pour donner les moyens aux producteurs d'augmenter leurs rendements et d'améliorer leurs conditions de vie.



Photo 4 : Siège social de la SCOOPACCAB à Bondoukou © 2014

La SCOOPACCAB bénéficie de l'appui de grands groupes agro-industriels à travers des projets d'envergure et s'inscrit dans le cadre du « Nescafé Plan » qui vise le financement d'un projet de 225 ha répartis sur plus de 1 450 producteurs et dont le but est d'améliorer le rendement de la production de café dans la région à travers :

- La mise à disposition de 300 000 pieds ;
- La mise à disposition d'agents (administrateurs groupe) qui forment des paysans relais pour transmettre leur savoir à l'ensemble des producteurs concernés.

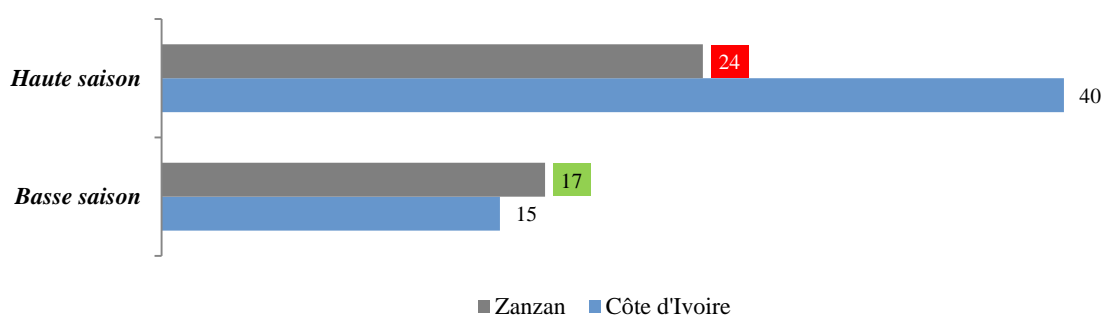
Néanmoins, la nouvelle réforme opérée par la filière « anacarde » a impliqué de nouvelles exigences pour la société. En effet, les normes de qualité plus strictes, la vérification des conditions de production dans les champs et l'intervention d'analyseurs pour évaluer la qualité a certes, entraîné la perte d'une partie de ses membres, mais un gain au niveau de la notoriété. Les autres problèmes auxquelles la société est confrontée sont :

- La difficulté d'accès aux financements ;
- La complexité en termes d'évacuation de la production (absence de partenaires fixes, transport coûteux au vu de la mauvaise qualité des routes, racket,...) ;
- La dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.

## II.1.2 Secteur halieutique

149. Les activités halieutiques sont peu développées dans le District du Zanzan. Elles consistent en la pratique de la pêche continentale, qui n'occupe qu'une place mineure dans le paysage économique. 30 sites d'habitations de pêcheurs artisanaux sont recensés au niveau du District, soit 2,2 % des sites recensés au niveau national. Pratiquée sur les fleuves et retenues d'eau, l'activité de pêche est essentiellement assurée par les allogènes maliens et ghanéens.
150. 100 embarcations et engins de pêche sont recensés dans le District, soit moins de 1 % du total des embarcations nationales. Elles sont constituées principalement par les pirogues à membrure non motorisées. La pêche est pratiquée principalement au moyen de filets dormants, de palangres à maille moyenne et d'éperviers.
151. Sur l'ensemble de l'année, le District du Zanzan présente de bonnes performances en termes de rendements par sortie. En effet les captures moyennes varient en 17 kg et 24 kg en fonction de la saison de pêche.

**Figure 20 : Capture moyenne de pêche (en kg/sortie) en fonction de la saison**



Source : MIRAH, Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale -2013

152. Le District compte moins de 150 ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique (1,1 % des ménages impliqués dans le secteur à l'échelle nationale), dont plus de 90 % dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson.
153. La plus grande partie des captures est revendue directement par les pêcheurs (plus de 50 %) ou remise à la famille pour vente (environ 25 %). Moins de 5 % des captures sont transformées, principalement via fumage ou fermentation.
154. La pisciculture est une activité marginale (à titre d'illustration, le département de Bondoukou compte un unique étang piscicole à Songori).

### Chiffres clés 12 : Secteur halieutique

- Captures moyennes entre 17 et 24 kg
- 150 ménages pratiquant une activité de pêche

### II.1.3 Exploitation forestière

155. Le District compte 12 périmètres d'exploitation forestière (dont 11 sont en activité) d'une superficie de plus de 755 000 hectares. La production associée en 2014 est estimée à 91 902 m<sup>3</sup>.

**Tableau 42 : Evolution de la production de bois dans le District du Zanzan**

Nombre de périmètres d'exploitation forestière	Superficie (ha)	Production (m <sup>3</sup> )		
		2012	2013	2014
12	756 984	65 866	113 979	91 902

Source : Direction régionale des eaux et forêts de Bondoukou – 2014

#### Chiffres clés 13 : Exploitation forestière

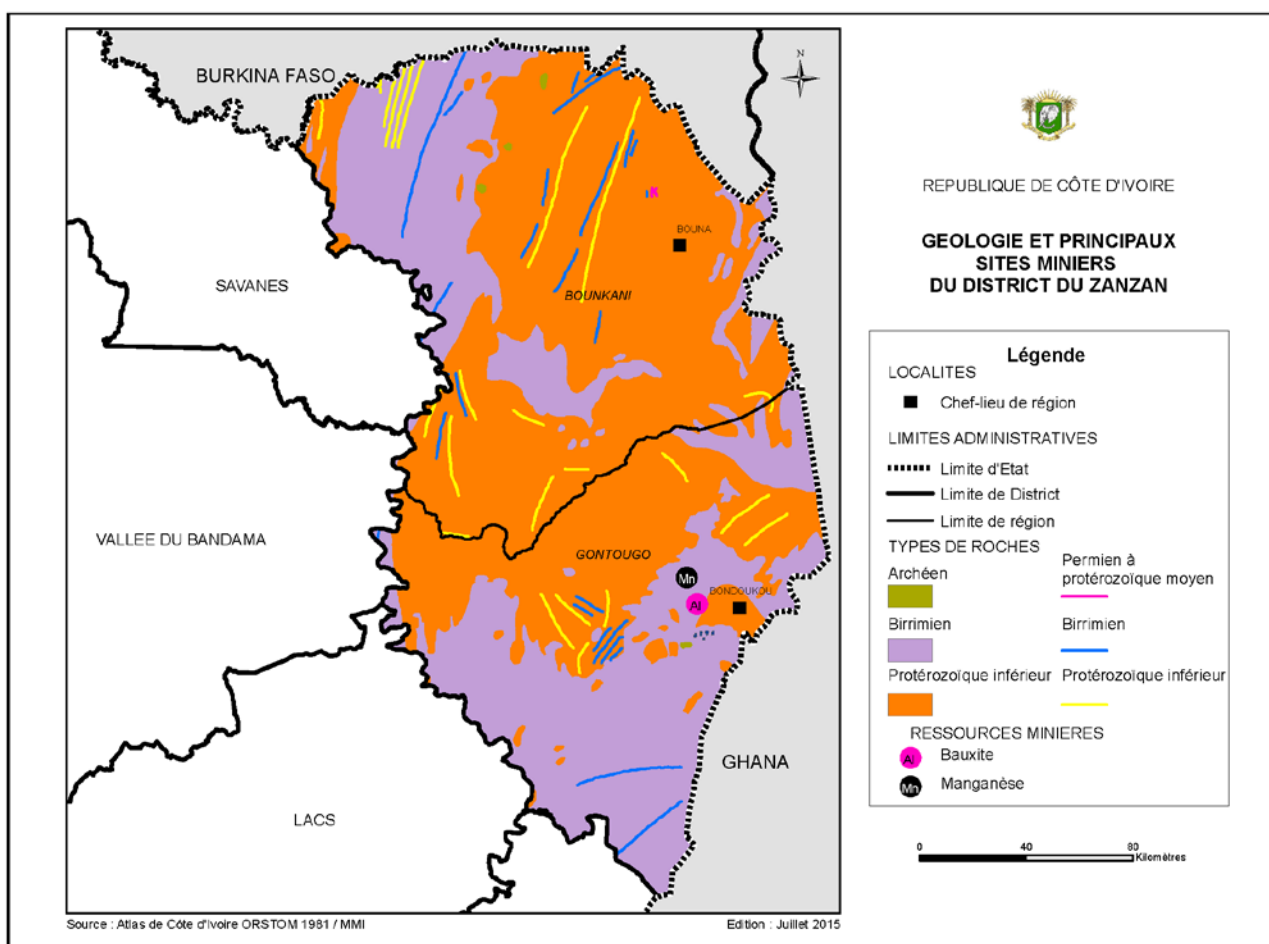
- 12 périmètres d'exploitation
- 756 984 hectares
- 91 902 m<sup>3</sup>

## II.1.4 Mines et carrières

### II.1.4.1 Ressources minières

156. Le secteur minier est en plein développement dans le District du Zanzan. Située dans la partie nord-est du pays, la région du Gontougo possède des gisements de bauxite, de manganèse, et dans une moindre mesure, de l'or. En effet, quelques filons et indices d'or ont récemment été décelés par la SODEMI (Société d'État pour le Développement Minier de Côte d'Ivoire) près du département de Tanda.
157. La région du Bounkani est quant à elle moins riche en minerais. L'or fait néanmoins l'objet d'exploitations clandestines sur des parcelles situées près des départements de Bouna, Doropo et Téhini. Des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation artisanale et semi-industrielle sont en cours d'instruction.
158. Par ailleurs, l'exploitation de matériaux de carrières (sable, gravier et terres graveleuses) existe dans les deux régions, mais elle est effectuée de manière artisanale.

Carte 24 : Géologie et principaux sites miniers du District



159. A ce jour, le District compte 10 sociétés disposant de permis de recherche minière portant sur l'or (8 dans la région du Gontougo et 2 dans la région du Bounkani), ainsi qu'une société d'exploitation de manganèse (Bondoukou Manganèse S.A.).
160. La société Bondoukou Manganèse (ex Taurian Manganèse) est concessionnaire de périmètres d'extraction de mines de manganèse dans le Département de Bondoukou. Si le principal de son activité s'est pour l'instant limité à l'extraction et au transport de minerai vers Abidjan, la

création d'une usine de traitement – opérationnelle depuis 2014 - a permis des créations additionnelles d'emploi dans le Département.

161. Toutefois, l'exploitation des gisements miniers (manganèse, carrières de granite, ...) dans ces zones, accompagnée des activités d'orpaillage, a un impact sur la pollution atmosphérique, l'ensablement des cours d'eau et la dégradation de la qualité des eaux.
162. Pour sécuriser les ressources en or et lutter contre l'orpaillage clandestin, l'Etat de Côte d'Ivoire a consenti récemment à de nombreux efforts à travers la mise en place de plusieurs mesures visant l'identification et la sécurisation des sites et carrières, et au déguerpissement des orpailleurs.

#### **II.1.4.2 Structuration du secteur minier**

163. Le secteur minier est encadré en Côte d'Ivoire par le code minier avec pour but d'encourager les investissements privés tout en préservant les intérêts du pays.
164. Cependant, les investissements sont faibles compte tenu de contraintes structurelles au sein du District et au niveau national, notamment :
  - Le manque de données géologiques à la disposition des investisseurs permettant d'optimiser les coûts liés à l'exploration minière ;
  - L'état des infrastructures (routes, électricité) freinant considérablement les temps d'installation des sociétés minières ;
  - L'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée obligeant les sociétés à former les populations locales dans la mesure du possible.

#### **Chiffres clés 14 : Mines et carrières**

- 3 types de minerais exploités : Manganèse, Bauxite et Or
- 10 sociétés d'exploration et 1 société d'exploitation de manganèse

**Zoom 3 : Mine de manganèse de Bondoukou**

Le sous-sol de la région du Gontougo est riche en manganèse, métal principalement utilisé dans l'industrie sidérurgique, notamment pour la construction des rails. Ses autres utilisations permettent de fabriquer de l'aluminium, des piles électriques ou encore de l'engrais.

Les études réalisées et les travaux d'exploration effectués sur différents sites ont permis de déceler un potentiel de 6 millions de tonnes de réserves de manganèse dans la région.

Depuis 2006, la société indienne Taurian Manganèse & Ferro Alloy CI SA dispose d'un permis d'exploitation de 150 km<sup>2</sup>, dans une zone forestière située dans la région de Bondoukou. Elle est en charge de la réalisation de toutes les opérations minières relatives à l'exploitation de cette ressource minérale, à savoir :

- L'extraction ;
- Le concassage ;
- Le tamisage ;
- Le lavage.



Photo 5 : La mine de manganèse de Bondoukou © 2014

La capacité d'extraction de la société est de 400 à 500 tonnes/jour. Le concassage et le tamisage sont effectués sur le site d'extraction. La production journalière est ensuite acheminée quotidiennement vers le site de lavage, situé à quelques kilomètres du site d'extraction. Le lavage est effectué à travers le pompage direct d'un barrage composé de trois bassins d'eau.

Après le lavage, un tri quotidien est réalisé par plus de 200 femmes des villages voisins. Ainsi, et à la fin de chaque journée, 400 tonnes de production sont acheminées vers le port d'Abidjan par les camions de la société.

Par ailleurs, l'installation future d'une unité moderne de lavage et de tri permettra de mécaniser en grande partie le processus de transformation et contribuera à rentabiliser les pertes de manganèse contenu dans les rejets et récupérer au moins 40 % du minerai dans la boue rejetée.

Néanmoins, malgré ses actions sociales qui visent le développement des villages locaux (Santé, éducation, logements, formations,...), la société Taurian se heurte à la colère des populations qui ne bénéficient pas des retombées économiques positives engendrées par les activités minières, surtout en termes de créations d'emplois. À cela s'ajoutent les dégâts sur les cultures, la végétation, le sol et la contamination des cours d'eau des localités voisines.

À cet égard, l'intégration des populations dans la spirale de développement minier que connaît la région est une des priorités majeures de la société Taurian.

**Synthèse 4 : Secteur Primaire**

*Le secteur primaire est le premier contributeur du PIB dans le District du Zanzan. En effet, l'agriculture est de loin la principale activité économique du District. Plus de 80 % de la population en tire ses ressources. Elle présente un éventail très large de cultures : l'anacarde comme principale culture de rente, mais aussi différentes cultures vivrières et maraichères.*

*La partie nord du District est une zone propice à l'élevage. Malgré sa pratique traditionnelle, l'élevage des bovins et des petits ruminants constitue le second pilier de l'économie du District. À ce titre, la région du Bounkani est l'une des principales régions d'élevage du pays.*

*Malgré un réseau hydrographique riche (présence de deux grands fleuves que sont la Comoé et la Volta Noire), les activités halieutiques dans le District sont relativement peu développées et essentiellement pratiquées par les allogènes.*

*En dépit des potentialités dont il dispose, le secteur primaire dans le District est peu organisé, et ce malgré les actions menées par les instances publiques et les structures de développement telles que l'ANADER et le CNRA pour le structurer et le pérenniser, notamment à travers les plans de développement nationaux.*

*Le District du Zanzan renferme en effet d'importantes ressources minières, dont la principale est le manganèse. Ce potentiel minier, longtemps sous-exploité, suscite désormais l'intérêt des plus grands groupes énergétiques et miniers, et les importants projets d'investissements qui se mettent en place devraient dynamiser l'industrie minière et bénéficier à l'économie locale du District dans son ensemble.*

*Toutefois, le faible niveau de qualité de service des infrastructures électriques et routières (en dehors de l'axe Bouna-Bondoukou) constitue encore un frein au développement des activités industrielles.*

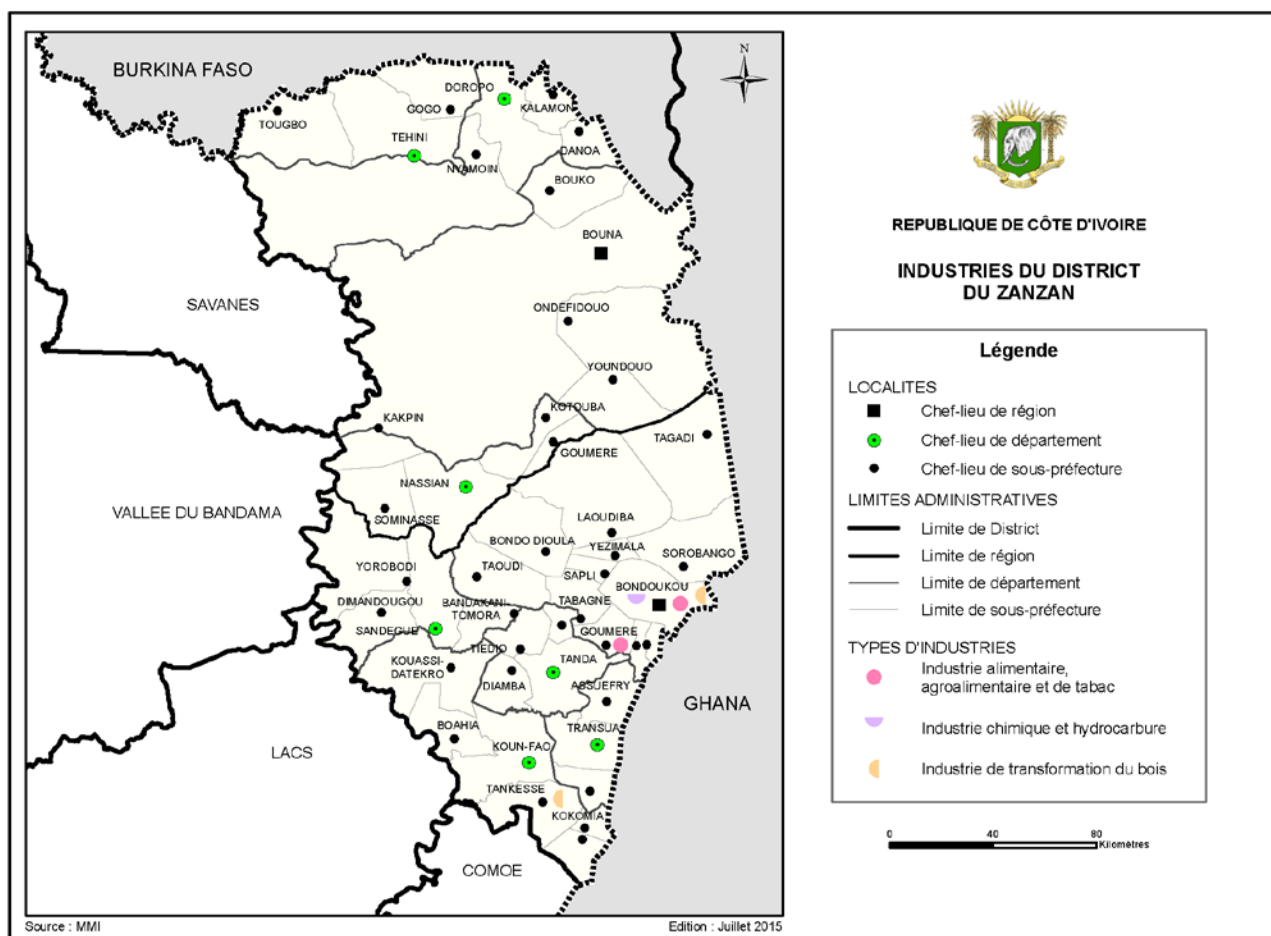
## Chapitre 2. Secteur secondaire

### II.2.1 Industrie

165. Le District du Zanzan compte à ce jour cinq implantations d'unités industrielles, dont :

- Deux usines de transformation d'anacarde dans les localités de Lomo et de Sepingo. L'unité de Lomo est située dans la sous-préfecture de Tanda. Elle est opérationnelle depuis 2014, et traite un volume de production d'environ 1 000 tonnes/an ;
- Deux unités de transformation de bois qui sont rattachées à la société FIP d'Adzopé ;

Carte 25 : Principales industries du District du Zanzan



166. La filière bois a un poids relativement important dans l'industrie du District. Ce dernier compte et 2 scieries situées à Bondoukou et Tankessé. Seule la scierie de Tankessé est en activité. L'unité de transformation de bois de Bondoukou (SSB) tourne au ralenti voire de façon saisonnière, par manque de matières premières.

167. La filière emploie environ 80 personnes, dont 53 de façon permanente.

168. La production de bois dans le District est destinée à la fois au marché local et aux marchés européens.

**Tableau 43 : Evolution des volumes de bois transformé et exporté dans le District du Zanzan**

Sous-préfecture	Volume de bois traité (m <sup>3</sup> )			Volume de bois exporté (m <sup>3</sup> )		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Bondoukou	4 984	4 104	2 842	3 180	2 766	1 605
Tankessé	11 767	20 918	15 255	5 274	9 031	8 154
<b>Total</b>	<b>16 751</b>	<b>25 023</b>	<b>18 097</b>	<b>8 905</b>	<b>11 798</b>	<b>9 759</b>

Source : Direction régionale des eaux et forêts de Bondoukou - 2014

### Chiffres clés 15 : Industrie

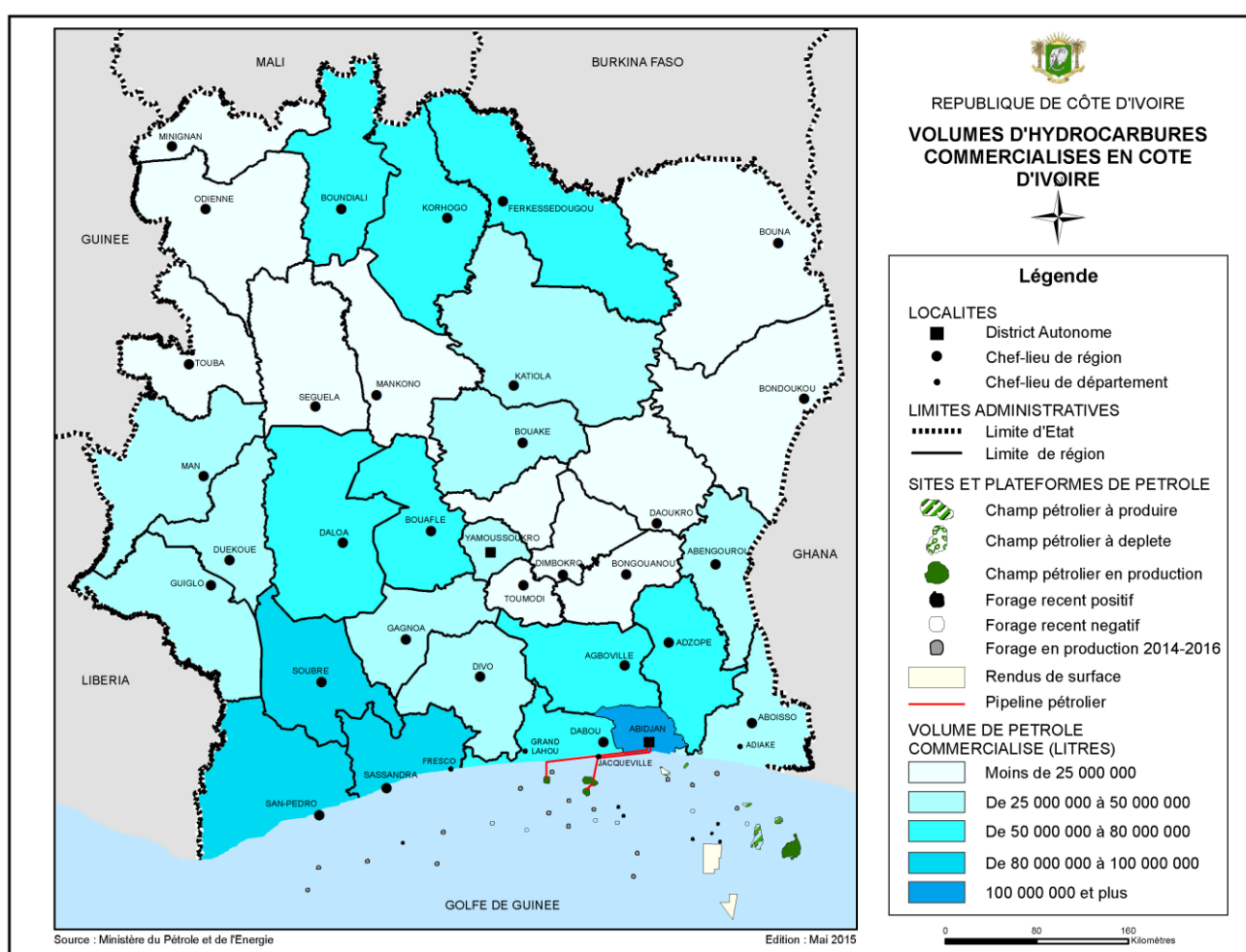
- 2 unités de transformation d'anacarde
- 2 unités de transformation de bois pour 18 097 m<sup>3</sup> de bois traité et 9 759 m<sup>3</sup> de bois exportés

## II.2.2 Pétrole et gaz

### II.2.2.1 Pétrole

169. La production pétrolière est essentiellement réalisée en offshore à partir du District Autonome d'Abidjan. Le pétrole brut est exporté. Les hydrocarbures consommés sur l'ensemble du territoire sont essentiellement importés depuis le Nigéria.
170. Le secteur de la distribution des produits raffinés du pétrole démontre le poids du District Autonome d'Abidjan, avec près de 53 % du volume des produits raffinés commercialisés dans ce District.
171. Le District du Zanzan enregistre un volume de produits commercialisés de 15,5 millions de litres, soit 1,3 % du volume total commercialisé en Côte d'Ivoire.

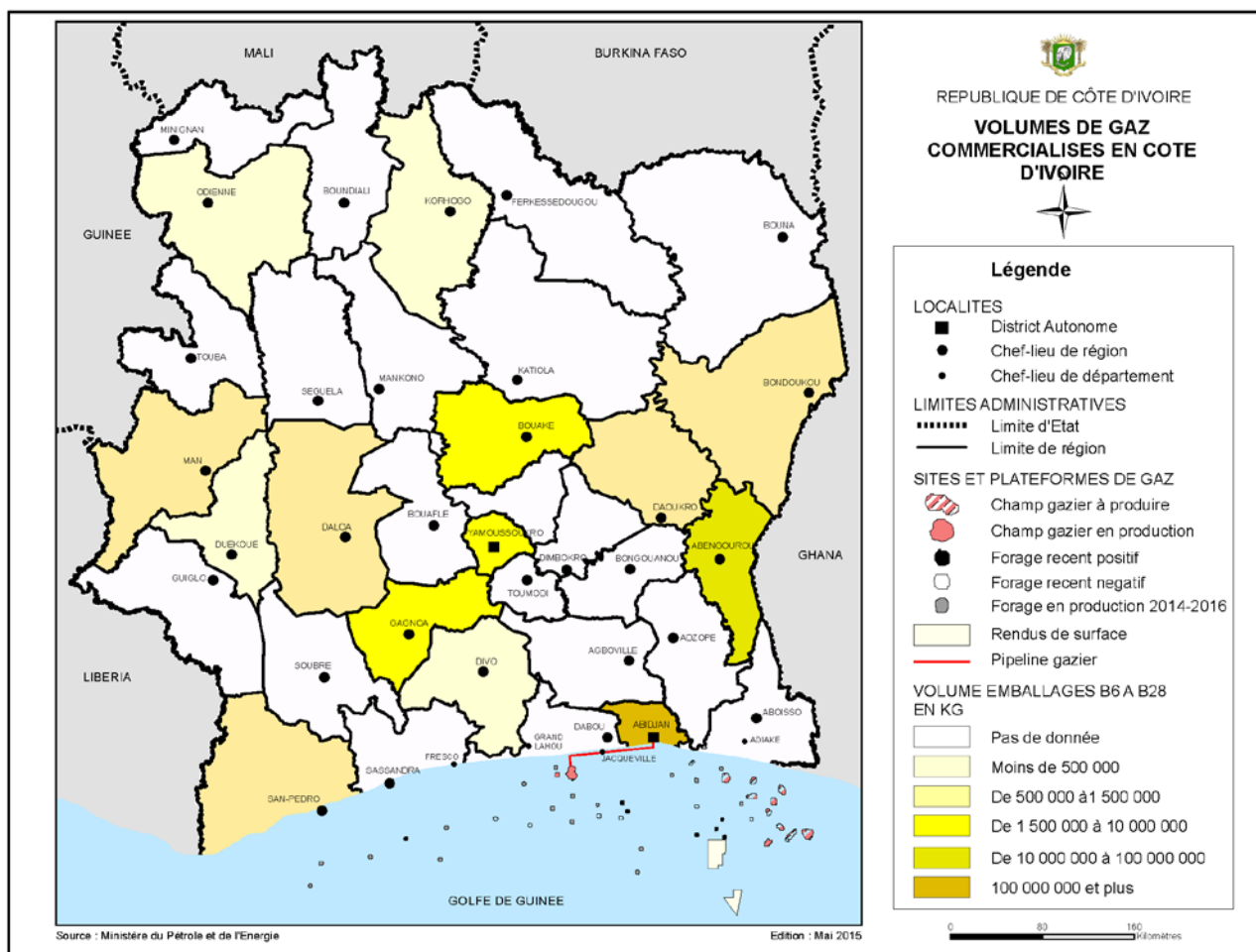
Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire



### II.2.2.2 Gaz

172. L'essentiel de la production de gaz est utilisé pour alimenter les centrales thermiques et produire de l'électricité. Le secteur du Gaz est également marqué par la prépondérance du District Autonome d'Abidjan qui concentre ainsi près de 85 % du volume de gaz commercialisé en Côte d'Ivoire.
173. Avec 760 000 kg de gaz butane commercialisé, soit 0,6 % du volume commercialisé au niveau national, le District du Zanzan est l'un des Districts où la commercialisation est la plus faible.

Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire

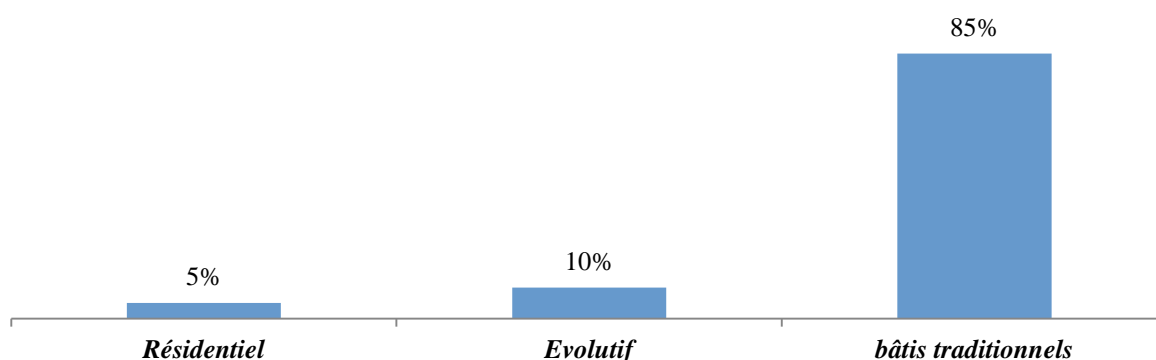


## II.2.3 Bâtiment et Travaux Publics

### II.2.3.1 Analyse de la demande

174. La demande d'habitation à Bondoukou est relativement forte et s'exprime par une demande d'accès à la propriété et de sécurisation des zones habitées à titre précaire. Pour l'année 1998, la demande urbaine d'habitation a été estimée à près de 465 logements supplémentaires sur la base de 5,5 personnes par ménage en moyenne et d'une croissance démographique urbaine de 4,8 %. La demande se concentre sur des habitations de type évolutif (82 %).
175. Exprimée au coût moyen de la construction pratiqué localement, la demande annuelle résultant de la pression démographique communale représente un marché estimé à 990 millions de FCFA, auxquels s'ajoutent des coûts d'accès aux lots attribués, d'un montant moyen de 41 millions.
176. Sur la base du taux de croissance démographique du milieu rural et de la taille des ménages, le besoin en habitat en milieu rural s'établit à 1 470 unités supplémentaires principalement pour des bâtis traditionnels (85 %, généralement auto-construits par les ruraux eux-mêmes). Le marché potentiel induit s'établit à 800 millions de FCFA.

**Figure 21 : Estimation de la demande du département de Bondoukou (1998)**



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou » (2000)

### II.2.3.2 Structuration des acteurs du BTP

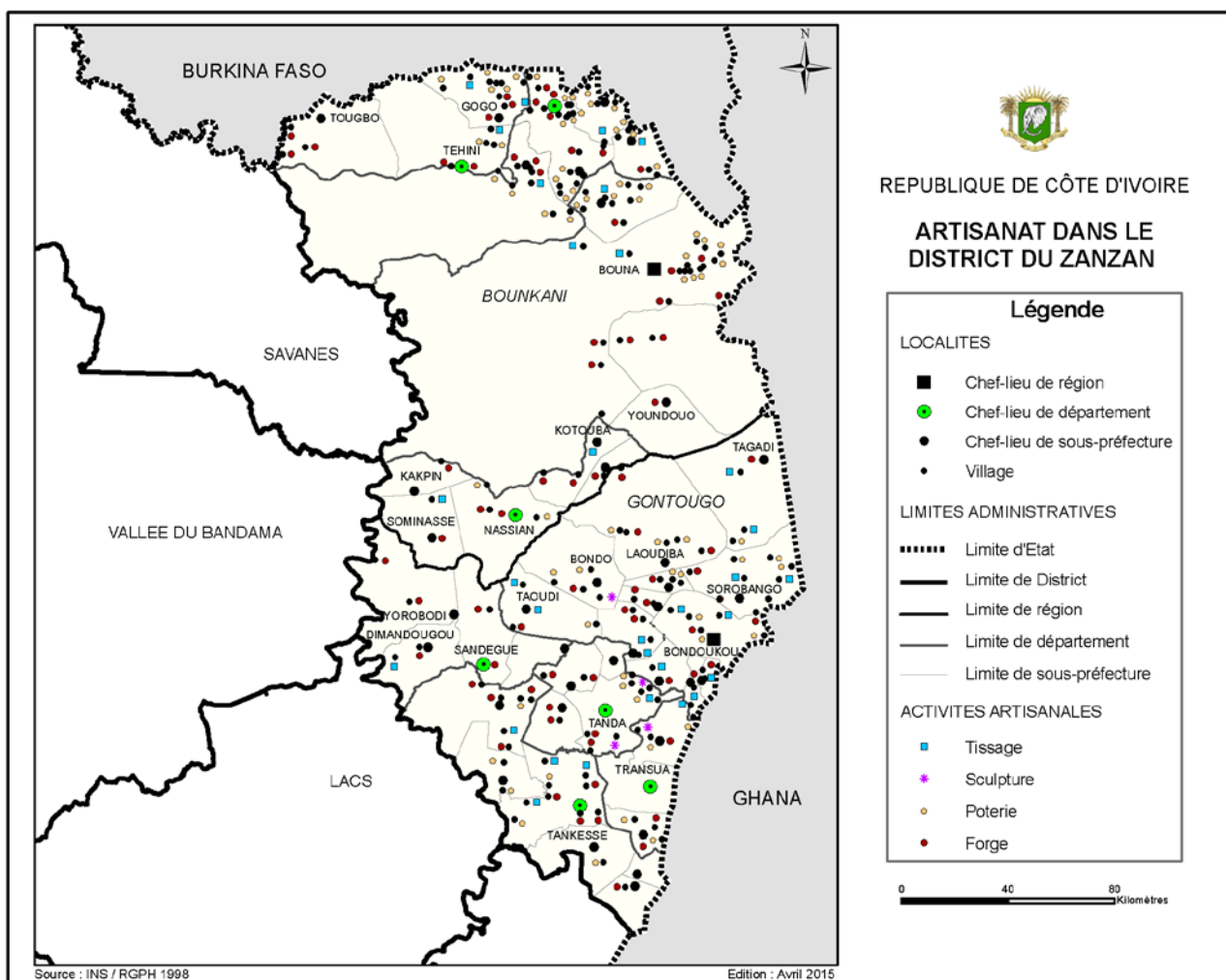
177. Le milieu des opérateurs locaux du bâtiment apparaît très hétérogène, composé d'artisans de différents métiers pratiquant plusieurs activités à la fois. Le nombre d'opérateurs est important compte tenu du volume de la demande. La filière du bâtiment regroupe les petits entrepreneurs, les professionnels indépendants et les différents tâcherons<sup>32</sup>, sans oublier quelques entrepreneurs qui travaillent occasionnellement pour la filière. Certains entrepreneurs du bâtiment, de taille intermédiaire en termes de chiffre d'affaires, peuvent être à la fois de grands commerçants, des transporteurs ou des prestataires de services.
178. Plus globalement, le secteur du bâtiment se caractérise par la pluriactivité de ses acteurs, notamment en raison du caractère instable de l'offre et de la complexité des procédures de passation de marchés.

<sup>32</sup> Les tâcherons sont de plusieurs catégories : certains sont spécialisés dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, d'autres ne sont pas professionnels et sont essentiellement des employeurs de main d'œuvre et chefs d'équipes sur les chantiers

## II.2.4 Artisanat

179. L'artisanat est un secteur d'activités qui regroupe plusieurs métiers exercés souvent de façon informelle et qui font vivre la majorité des ménages urbains. Les métiers les plus exercés sont ceux de l'habillement et de la réparation/entretien.
180. Le secteur de l'artisanat est peu structuré dans le District du Zanzan. Les organismes qui permettraient un développement de l'emploi dans le secteur de l'artisanat (AGEPE, FDFP,...) sont représentés, mais n'arrivent pas à donner une dynamique positive au secteur à cause de l'insuffisance de moyens dont ils disposent. Le principal organisme au niveau du District est la chambre des métiers.

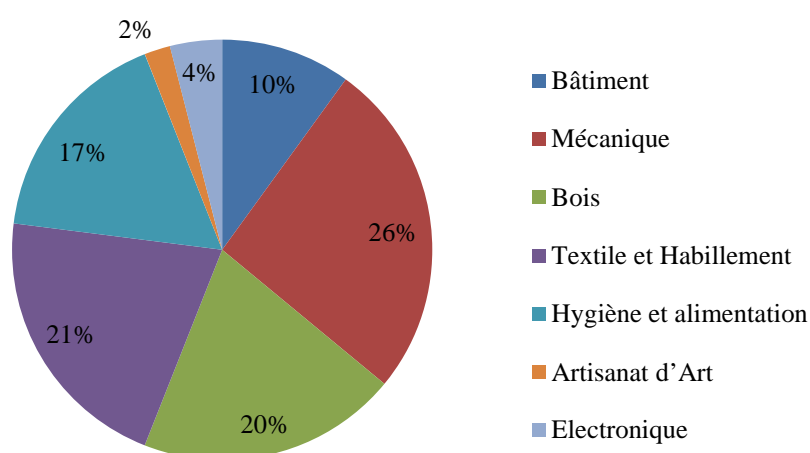
Carte 28 : Artisanat dans le District du Zanzan



181. Le District du Zanzan comptait en 2013, 433 artisans inscrits à la Chambre régionale des métiers et répartis sur 7 branches principales :

- Bâtiment ;
- Mécanique ;
- Bois ;
- Textile et Habillement ;
- Hygiène et alimentation ;
- Artisanat d' Art ;
- Electronique.

**Figure 22 : Répartition des artisans par branche d'activité**



Source : Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire – 2014

182. Malgré l'appui de l'AGEPE et du FDFP dans la formation des artisans, un renforcement de la formation est nécessaire au vu de l'évolution des techniques de production.

#### **Chiffres clés 16 : Artisanat**

- 433 artisans affiliés à la Chambre Régionale des Métiers
- 26 % des artisans spécialisés dans la mécanique

#### **Synthèse 5 : Secteur Secondaire**

*En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du District, le secteur secondaire présente de réelles perspectives de développement, impulsé notamment par la présence d'importantes ressources forestières et l'essor de l'industrie du bois.*

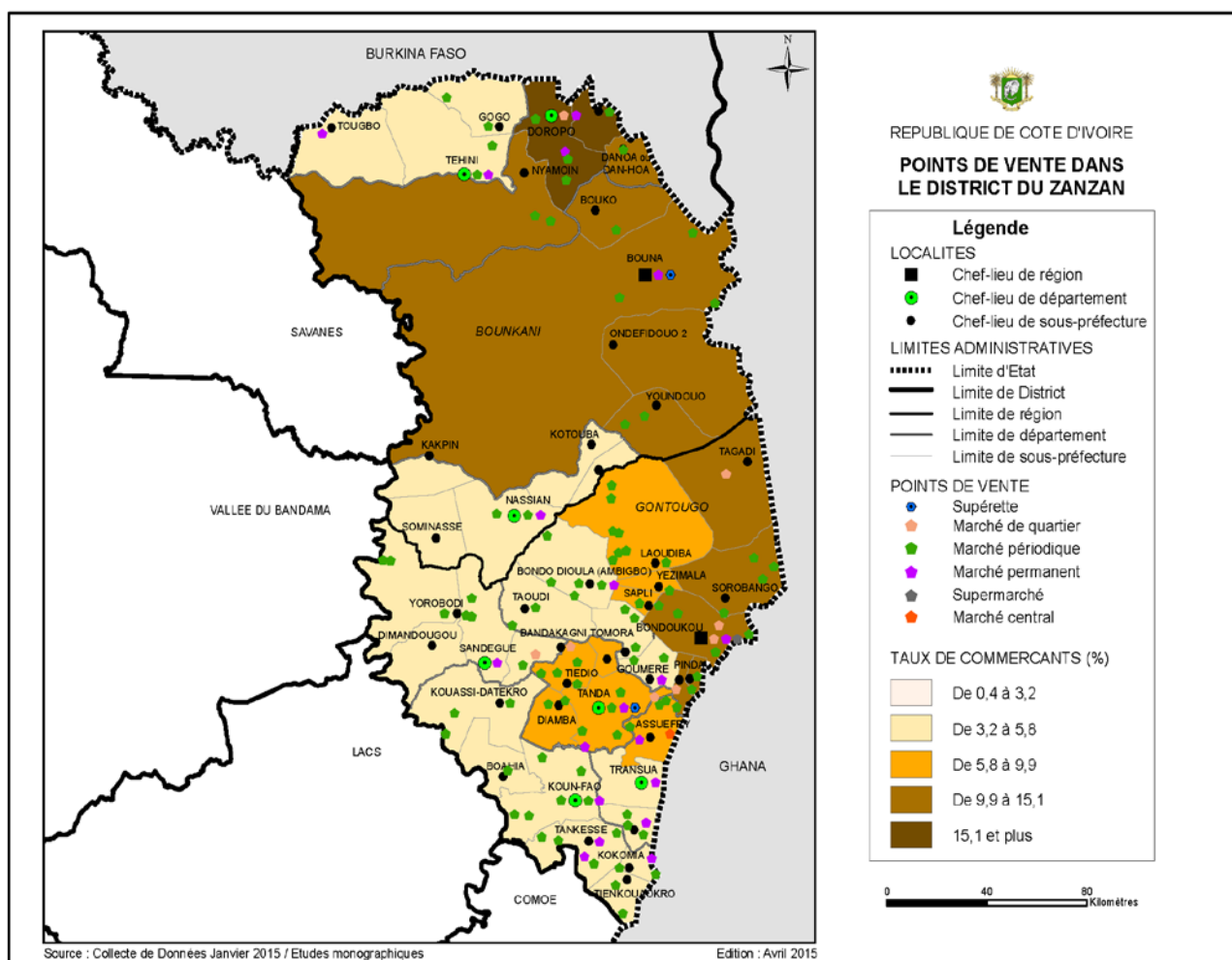
*Enfin, les métiers de l'artisanat nécessitent un suivi et un encadrement rapprochés pour que ce secteur puisse donner une dynamique positive au District et à ses populations.*

## Chapitre 3. Secteur tertiaire

### II.3.1 Commerce

183. Avec de très faibles capacités financières, des quantités atomisées et un secteur encore peu organisé, dominé par le commerce traditionnel des produits agricoles achetés sur les champs ou les marchés ruraux et évacués vers les marchés urbains, le commerce n'a pas de véritable impact sur l'économie du District du Zanzan.
184. Les commerçants sont concentrés autour des 2 grands pôles de chaque région avec respectivement 10 % et 15 % d'habitants pour qui le commerce représente l'activité principale dans les départements de Bondoukou et de Bouna. Ce taux atteint même les 25 % dans le département de Doropo bénéficiant des effets du commerce transfrontalier avec le Ghana et le Burkina Faso. Toutefois ces échanges intenses de part et d'autre des frontières échappent à l'économie du District à cause du phénomène contrebande.

Carte 29 : Répartition des points de vente et taux de commerçants dans le District



185. Deux types de commerces se distinguent dans le District : le commerce traditionnel et le commerce moderne :
- Le commerce traditionnel concerne essentiellement les produits agricoles (igname, mangue, karité, tomate, noix de cajou). Il est pratiqué par les femmes Dioula et Koulango qui achètent leurs produits sur les champs ou sur les marchés ruraux, les évacuent sur les marchés urbains

avant de les acheminer vers les grands centres du pays. Bondoukou est ainsi l'un des marchés les plus importants du commerce des ignames en Côte d'Ivoire. Dans le Bounkani, le département de Bouna dispose d'un marché permanent, où se rencontrent vendeurs et acheteurs des différents villages voisins, y compris ceux situés au Ghana et au Burkina Faso ;

- Le commerce moderne occupe une faible part dans le paysage commercial du District. Il est dominé par des opérateurs non nationaux (libanais, mauritaniens,...) et se limite aux activités de distributions modernes.

186. Le District du Zanzan compte 5 postes de douane : le bureau des douanes de Transua, Soko, Assuéfry et les Brigades Mobiles de Bouna et de Gouméré.

187. Les importations sont constituées de deux groupes de produits : les biens d'équipements (en particulier le matériel de transport routier), qui représentent 98,5 % de la valeur des importations du District, et les autres biens de consommation (comme par exemple les automobiles).

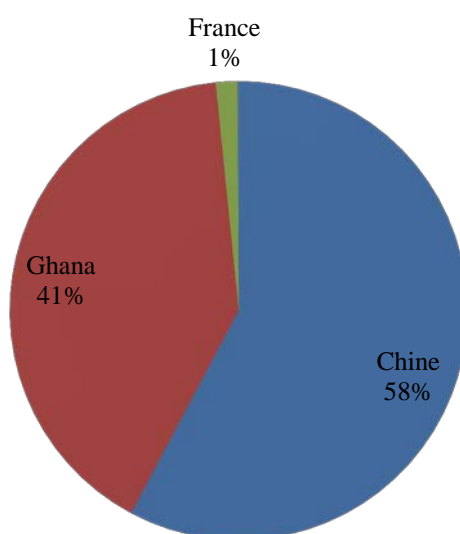
**Tableau 44 : Nature des importations transitant par la douane dans le District du Zanzan**

Groupe de Produit	Poids Net en kg	Valeur FOB (FCFA)	Droits et taxes (FCFA)
Biens d'équipement	473 867	260 019 738	142 826 062
Autres biens de consommation	1 480	4 000 000	-
<b>Total Importations</b>	<b>475 347</b>	<b>264 019 738</b>	<b>142 826 062</b>

Source : Douanes Côte d'Ivoire 2014 /FOB : Free on Board (Incoterms 2010)

188. En termes de pays d'importation, 2 pays émettent 98 % des importations du District. La Chine représente le premier partenaire commercial du District avec 58 % des importations. Elle est suivie du Ghana d'où proviennent 41 % des importations (le Ghana constituant une plateforme par laquelle transitent les produits, fabriqués dans des pays tiers).

**Figure 23 : Origine des importations dans le District du Zanzan (2013)**



Source : Direction des Douanes Côte d'Ivoire 2014

### **Chiffres clés 17 : Commerce**

- 2 types de commerce : traditionnel et moderne
- Jusqu'à 25 % de commerçants dans certains départements du District
- Importations composées de 2 produits : matériel de transport routier et automobiles
- 2 principaux pays d'origine des importations : Chine et Ghana

## **II.3.2 Transport**

189. Le transport dans le District du Zanzan est fortement régi par les mouvements de marchandises internes ou y transitant.
190. Le transport urbain est assuré par des taxis desservant les points stratégiques de chaque département du District (marchés centraux, administrations,...). Des minicars desservent les villages environnants.
191. Ce secteur est essentiellement soutenu par les investissements privés, ce qui explique les problèmes de vieillissement du parc automobile qui nécessite un renouvellement.
192. Le chiffre d'affaires du secteur du transport dans le District du Zanzan<sup>33</sup> était estimé pour l'année 1998 à plus de deux milliards de FCFA, pour une valeur ajoutée de 1,2 milliard FCFA.
193. Le transport des produits agricoles est le plus dynamique puisqu'il assure 75 % de la valeur ajoutée du secteur, suivi du transport interurbain (14 %) et du transport urbain (11 %).
194. Par ailleurs, le niveau de salaire moyen était de 42 500 FCFA, légèrement plus élevé que celui noté dans les secteurs de production et de services (37 500 FCFA). La contribution du transport à l'emploi représentait plus du tiers de l'emploi total du secteur formel.
195. Les grands transporteurs routiers, tels que STB (Société des Transporteurs de Bondoukou), qui s'étaient établis sur la ligne Abidjan-Bondoukou ou Abidjan-Bouna ont disparu, notamment en raison de l'impraticabilité du réseau routier.

### **Chiffres clés 18 : Transport**

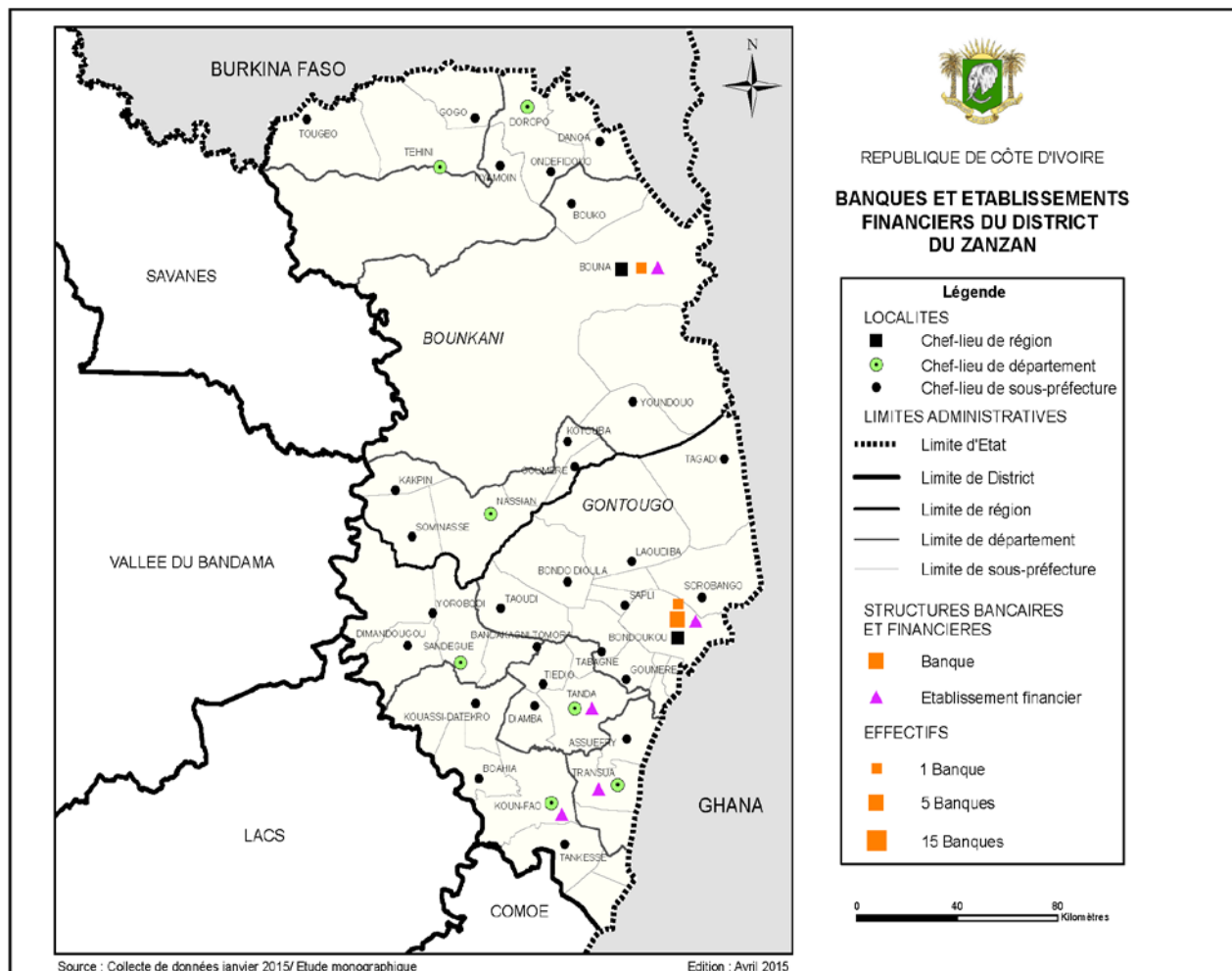
- Chiffre d'affaires de 1,2 milliard FCFA en 1998
- Niveau salaire moyen de 42 500 FCFA

<sup>33</sup> Données de 1998 relatives au département de Bondoukou

### II.3.3 Services financiers

196. L'économie du District est alimentée sur le plan financier par les agences bancaires. Ces structures sont assistées dans leur tâche d'intermédiation et de financement par des institutions de microfinance ou SFD (Systèmes Financiers Décentralisés).

Carte 30 : Banques et Etablissements financiers du District du Zanzan



197. Les institutions financières sont concentrées dans les chefs-lieux de département du District. Le département de Bondoukou compte des agences des grandes banques du pays dont le but est de superviser les activités de leur maison-mère dans tout le District du Zanzan.

Tableau 45 : Inventaire des institutions financières du District par région

Région	Banques	Assurances	Société de financement
Gontougo	6	3	10
Bounkani	1	0	2
<b>Total District</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>12</b>

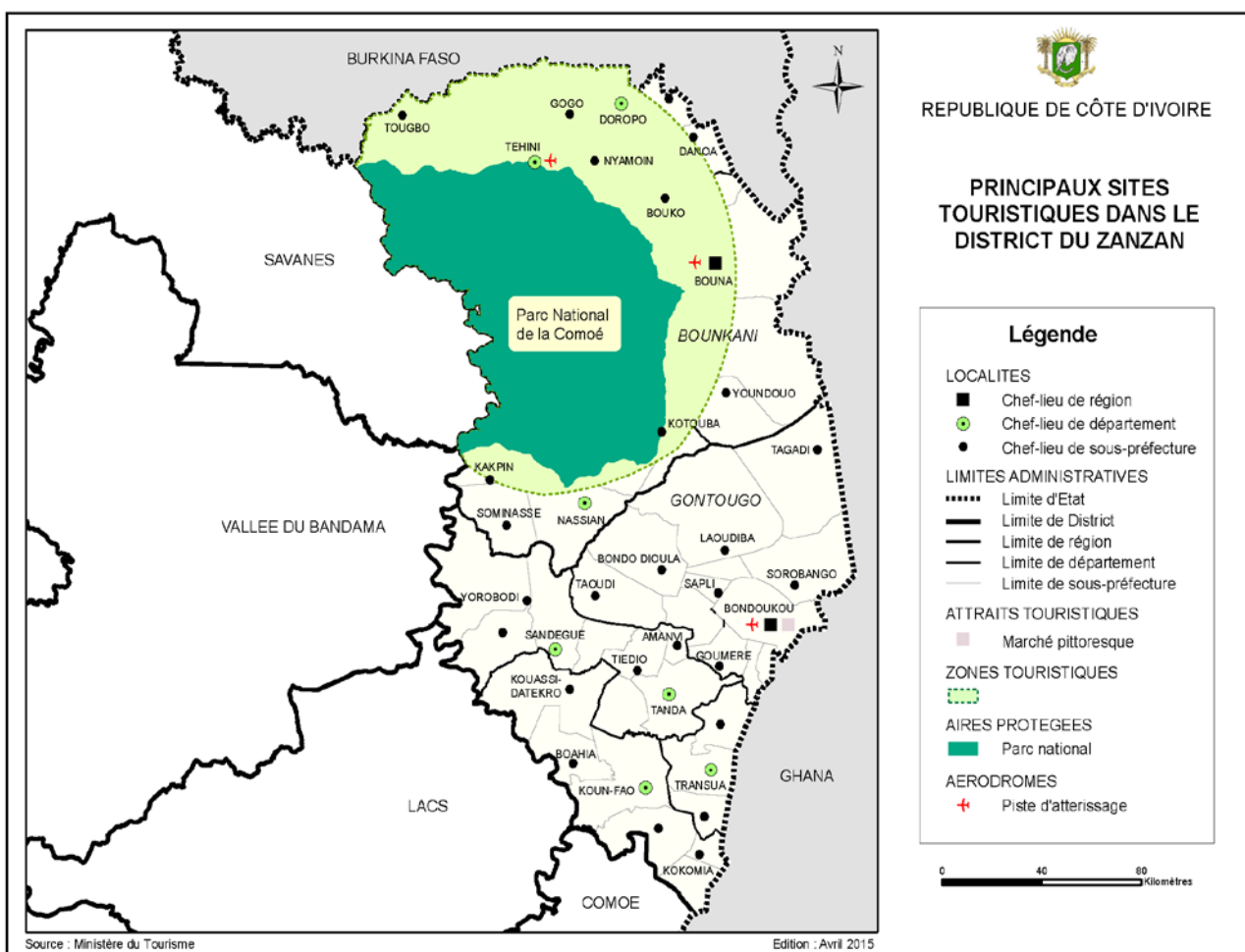
Source : Direction Régionale de l'Economie et des Finances, 2014

## II.3.4 Tourisme

### II.3.4.1 Principaux sites touristiques

198. La région du Gontougo dispose de nombreux sites attractifs et historiques dont les principaux sont :
- Le cimetière des rois, les mosquées et le musée des arts et traditions de Bondoukou ;
  - Le village de Motiamo pour ses célèbres poteries ;
  - Torrosanguéhi pour ses crocodiles et ses singes sacrés ;
  - Krébio Domianbra pour ses eaux et poissons sacrés ;
  - les poissons sacrés de Mafilé, à l'orée du village de Bokoré, à quelques encablures de Tanda ;
  - La mosquée et le doigt du chef venant de la Mecque du village de Bondo-dioula ;
  - La maison du conquérant Samory Touré.
199. Avec le Parc National de la Comoé qui occupe près de la moitié de sa superficie, la région du Bounkani concentre un des plus grands potentiels touristiques de Côte d'Ivoire. En effet, avec la diversité de sa flore (plus de 2 000 espèces végétales) et la richesse de sa faune (éléphants, buffles, cobs, lions, panthères, singes, hippopotames,...), le Parc National de la Comoé dispose d'atouts de choix pour devenir un site touristique majeur à l'échelle nationale et régionale.

Carte 31 : Principaux sites touristiques du District



200. À ce site naturel d'exception, s'ajoutent également quelques monuments et constructions traditionnels qui viennent enrichir le potentiel touristique de la région du Bounkani :
- Les Soukalas : habitations Lobi de construction artisanale, les Soukalas sont des maisons en banco abritant plusieurs familles et leurs bétails ;
  - La Tombe des Colons de Bromakoté : souvenir colonial français à différents travailleurs et porteurs tués près du département de Bouna en 1897 ;
  - La première mosquée de Bouna : monument historique de type soudanais, cette mosquée fut construite entièrement en banco en l'an 1800 ;
  - La cour Royale de Bouna : monument historique où sont présents des vestiges de la royauté ;
  - Le poste militaire : bel exemple d'architecture coloniale, ce bâtiment fut construit en 1800 par l'administration coloniale pour servir de ligne en matière de communication postale ;
  - Les tranchées militaires : creusées par les militaires en poste dans la ville de Téhini lors de la Seconde Guerre Mondiale, en prévision d'une éventuelle avancée de l'armée allemande
201. Malgré ces potentialités, le tourisme dans le District est confronté à des problèmes structurels, parmi lesquels :
- Le manque d'aménagement et d'entretien des sites touristiques ;
  - La dégradation des infrastructures d'accueil, ainsi que le manque d'entretien des pistes touristiques au sein du Parc National de la Comoé, conjuguée aux activités de braconnage qui affectent la valorisation du site ;
  - L'absence d'opérateurs économiques du secteur.

### II.3.4.2 Capacités hôtelières

202. La région du Gontougo compte un seul hôtel classé, et plusieurs autres établissements majoritairement situés dans le département de Bondoukou. Ils sont fréquentés par les non-résidents à hauteur de 12,7 %, provenant essentiellement d'Afrique et d'Europe.

**Tableau 46 : Statistiques hôtelières de la ville de Bondoukou<sup>34</sup>**

Standing	Nombre d'établissements	Nb de chambres	Nb nuitées max	Nombre d'arrivées		Nombre de nuitées		Taux d'occupation
				Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	
Non classé	6	97	35 308	4 027	151	6 230	519	19,1 %
1 étoile	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2 étoiles	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
3 étoiles	0	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
4 étoiles	1	30	10 950	1 223	613	2 323	1 117	31,4 %
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>127</b>	<b>46 258</b>	<b>5 250</b>	<b>764</b>	<b>8 553</b>	<b>1 636</b>	<b>22,0 %</b>

Source : Direction Régionale du Tourisme du Gontougo – 2014 ; NA : Non applicable

<sup>34</sup> Non exhaustif

203. La région du Bounkani compte 4 établissements hôteliers, tous non classés, pour une capacité totale de 37 chambres.

**Tableau 47 : Statistiques hôtelières de la ville de Bouna**

Standing	Nombre d'établissements	Nb de chambres	Nb de nuitées max	Nombre d'arrivées		Nombre de nuitées		Taux d'occupation
				Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents	
Non classé	4	37	13 505	3 165	369	4 435	633	37,5 %

Source : Direction Régionale du Tourisme du Gontougo - 2014

204. Les établissements hôteliers du District du Zanzan enregistrent de faibles taux d'occupation, y compris dans le cas de l'hôtel Marahaba à Bondoukou, seul établissement de standing, ce qui illustre la faible attractivité actuelle du District.

### II.3.4.3 Restauration

205. Les régions du Gontougo et du Bounkani comptent chacune environ une quinzaine de restaurants et maquis, pour un nombre de couverts respectivement équivalent à 1 750 et 1 050 couverts.

#### Chiffres clés 19 : Tourisme

- Plus de 20 sites touristiques
- 11 réceptifs hôteliers (dont 4 dans la région du Bounkani)
- 30 restaurants et maquis
- 2 800 couverts

#### Synthèse 6 : Secteur Tertiaire

*Le secteur tertiaire possède des atouts capables d'augmenter sa contribution à l'économie locale.*

*En effet, le District est une zone où les activités commerciales sont les plus importantes. Appuyé par les traditions du peuple Dioula et Koulango, et réputé pour la qualité des produits proposés – notamment alimentaires-, le commerce bénéficie de sa proximité frontalière avec le Ghana et le Burkina Faso. Cependant, ce potentiel est atténué par le poids du secteur de l'informel (notamment la contrebande) et de la faible connectivité du réseau routier avec les pays voisins.*

*Le constat est quasi identique pour ce qui concerne le tourisme. En effet, le District dispose d'attraits touristiques de premier choix, pouvant en faire l'une des destinations les plus prisées aux niveaux national et régional. Le Parc National de la Comoé (PNC), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983, constituait avant la crise le principal attrait touristique de la région du nord.*

*Le secteur pâtit aujourd'hui d'une insuffisance en termes de capacités d'accueil et d'une faible structuration des opérateurs. La définition d'une stratégie incluant la réhabilitation des infrastructures, l'organisation des acteurs et le développement d'une offre touristique au sein du PNC contribuerait de façon efficace à la valorisation de ce secteur.*

---

### AXE III. DEVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL

---

## Chapitre 1. Éducation

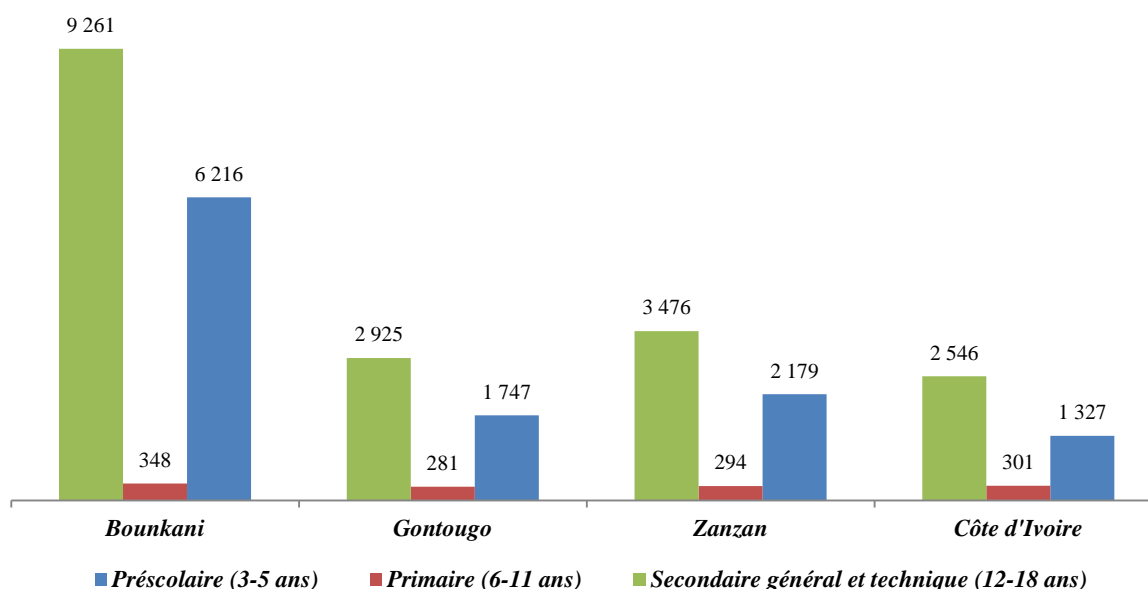
206. L'édification du système d'enseignement ivoirien, est une mission dévolue à trois ministères : Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), ainsi que le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), qui se sont assignés un ensemble d'objectifs à court, moyen et long terme autour des axes suivants :
- Le développement des infrastructures éducatives et du matériel didactique ;
  - L'amélioration de l'offre d'enseignement tant au plan humain qu'en matière de gouvernance ;
  - L'instauration d'un système de qualité à la fois inclusif, accessible, performant et vecteur de paix et de cohésion sociale.
207. A cet effet, ces trois entités disposent d'un ensemble d'organes ayant pour vocation de conduire la politique du Gouvernement en matière d'accès à l'enseignement pour tous les types d'établissement (public, privé et communautaire) et à tous les niveaux constitutifs du système d'enseignement ivoirien à savoir :
- Le Préscolaire ;
  - Le Primaire ;
  - Le Secondaire général et technique ;
  - La Formation Professionnelle ;
  - Le Supérieur.
208. Ce dispositif se veut être, non seulement, un outil d'instruction de la jeunesse, mais aussi, un instrument de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ainsi, les jeunes bénéficient de formations diverses et variées, ponctuées de concours et d'examens diplômants tout le long de leur cursus éducatif.
209. Le système éducatif du District du Zanzan, composé de deux Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DREN-ET), est caractérisé par :
- Une prédominance des établissements publics (86 % des établissements) ;
  - Une forte concentration des établissements primaires (87 % des établissements) ;
  - Une dispersion des établissements en zone rurale.

**Tableau 48 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut**

Niveau d'éducation	Public			Privé			Communautaire <sup>35</sup>		
	Etbs.	Élèves	Ens.	Etbs.	Élèves	Ens.	Etbs.	Élèves	Ens.
<i>Préscolaire</i>	39	2 091	92	3	298	12	20	1 053	38
<i>Primaire</i>	688	131 270	3 212	21	4 879	122	48	3 748	89
<i>Secondaire 1<sup>er</sup> cycle</i>	24	27 435	765	18	11 345	434	0	0	0
<i>Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle</i>		4 825			2 744		0	0	0
<i>Secondaire technique</i>	0	0	0	4	877	75	0	0	0
<i>Formation Professionnelle</i>	3	442	ND	2	96	ND	0	0	0
<i>Supérieur</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014 ; Etbs : Établissements ; Ens. : Enseignants ; ND : Non Disponible

210. La répartition des établissements est inégale puisque la région du Gontougo concentre la majorité des établissements scolaires sur l'ensemble des degrés d'enseignement. Ainsi, l'analyse des ratios de présence géographique permet de souligner des disparités régionales importantes entre les ratios de la région du Gontougo en ligne avec les moyennes nationales et les ratios de la région du Bounkani qui sont largement supérieurs aux moyennes nationales, particulièrement dans les cycles Préscolaire et Secondaire (général et technique).

**Figure 24 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés par école, par région et par niveau d'enseignement**<sup>36</sup>

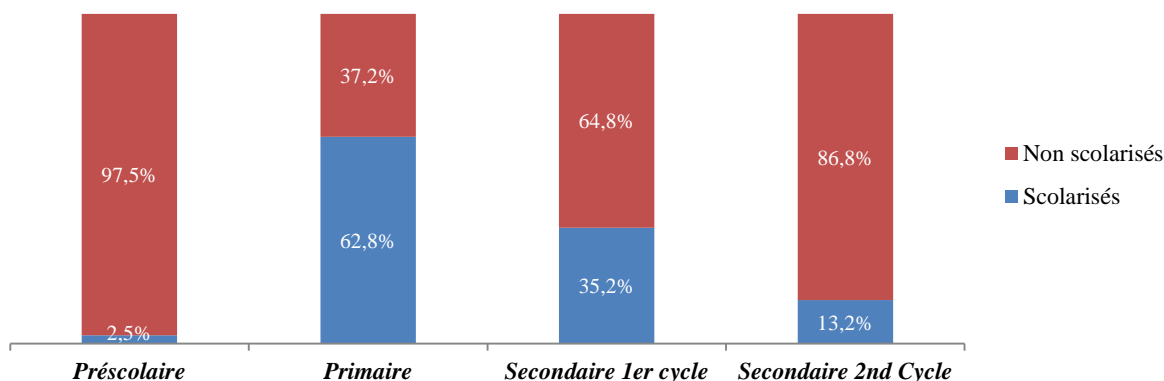
Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

<sup>35</sup> Cf. Glossaire

<sup>36</sup> Ratio entre le nombre d'enfants pouvant être scolarisés dans la tranche d'âge et le nombre d'établissement du degré d'enseignement correspondant

211. Cette carence d'établissements a des conséquences directes sur les caractéristiques sociales de la population. Le District du Zanzan est marqué par un fort taux d'analphabétisme<sup>37</sup> et par un niveau d'étude en dessous de la moyenne nationale. En effet, selon le RGPH 1998, sur 10 000 habitants, plus de 8 080 ne disposent que d'un niveau primaire contre 6 700 à l'échelle nationale. Ce phénomène est plus marqué chez les femmes (86,5 % des femmes n'ont qu'un niveau primaire). Ainsi, près de 65 % des enfants de 12 à 15 ans et plus de 87 % des enfants de 16 à 18 ans ne sont pas scolarisés.

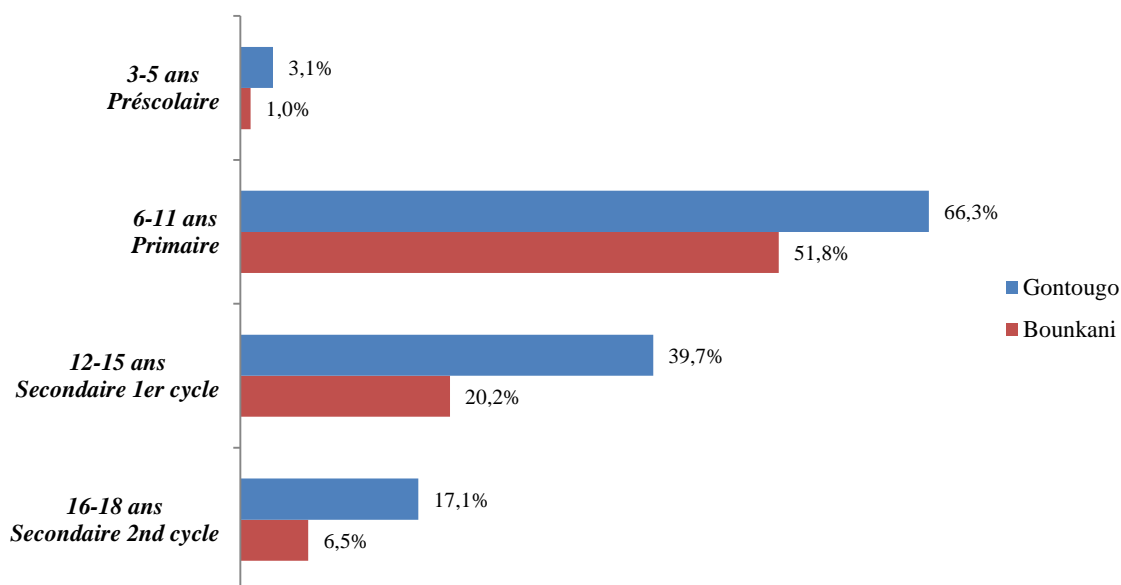
**Figure 25 : Part de la population scolarisée par niveau d'enseignement dans le District**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

212. Cette tendance est également confirmée par l'étude des taux de scolarisation par tranches d'âge qui fait ressortir une faible proportion d'élèves scolarisés dans les cycles secondaires. Ce constat est plus marqué dans la région du Bounkani.

**Figure 26 : Synthèse des taux bruts de scolarisation<sup>38</sup> par tranches d'âge par région**



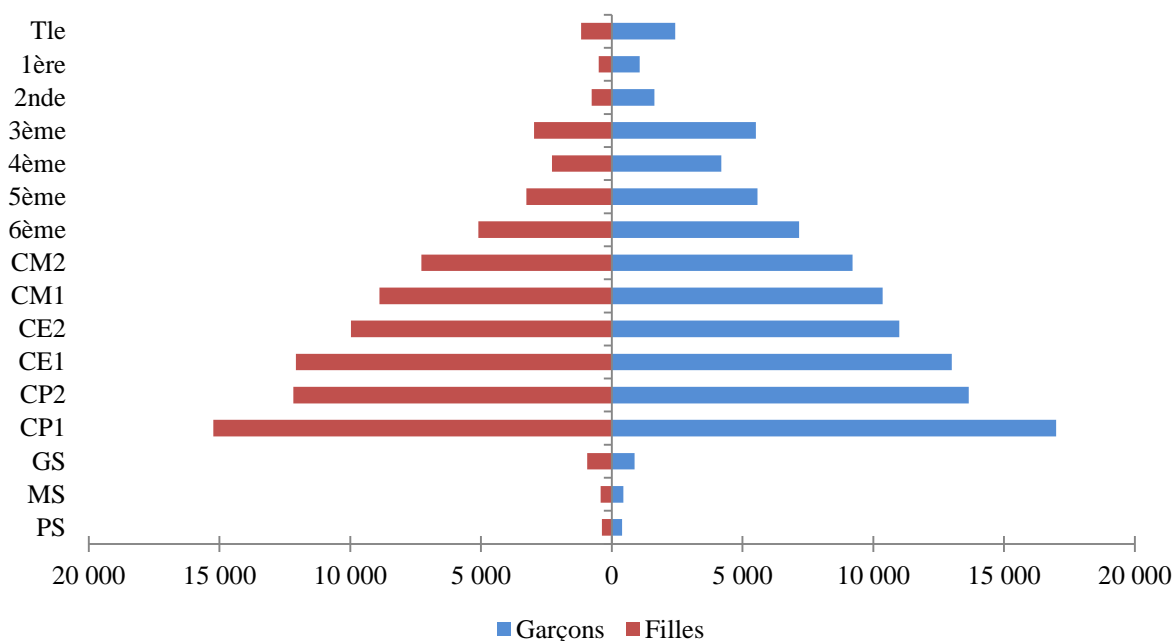
Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

<sup>37</sup> Cf. Axe 1

<sup>38</sup> Cf. Glossaire

213. A cette faible scolarisation des enfants s'associe un phénomène important de déperdition scolaire constaté dès le cycle primaire et retranscrit dans la pyramide scolaire du District qui se distingue par une base très faible. Celle-ci marque une scolarisation peu élevée au niveau du cycle Préscolaire, suivie d'une concentration des enfants dans le Primaire puis une déperdition constante des élèves jusqu'à la fin du cycle Secondaire.

Figure 27 : Pyramide scolaire du District<sup>39</sup>



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013- 2014

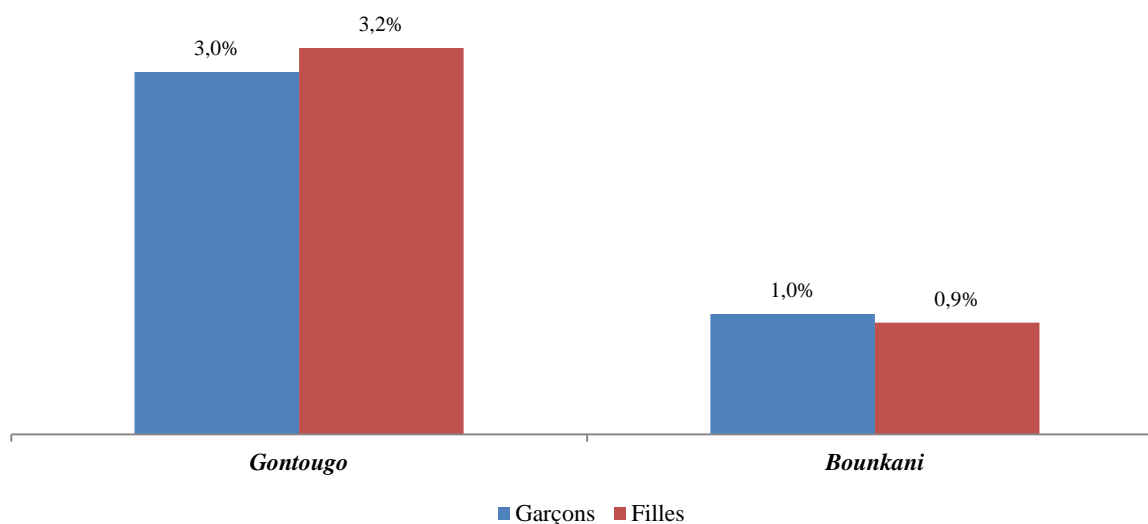
<sup>39</sup> Cf. Glossaire

### III.1.1 Préscolaire

#### III.1.1.1 Scolarisation

214. L'enseignement préscolaire constitue le premier niveau de la pyramide scolaire en accueillant les enfants âgés de 3 à 5 ans. Cet enseignement facultatif a pour objectif de les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, de l'écriture et du calcul.
215. Bien que facultatif, cet enseignement est primordial pour la préparation de l'enfant au cycle primaire. L'enseignement préscolaire permet par ailleurs de détecter très tôt certains problèmes de la petite enfance comme le cas des enfants dont la naissance n'a pas été déclarée.
216. Le District du Zanzan compte 3 442 enfants inscrits au cycle préscolaire soit un taux brut de scolarisation<sup>40</sup> de 2,5 % des enfants de 3 à 5 ans. Ce taux est plus élevé dans la région du Gontougo que dans la région du Bounkani aussi bien pour les garçons que pour les filles. Ceci s'explique notamment par une capacité d'accueil plus importante dans la région du Gontougo.
217. L'indice de parité<sup>41</sup> est équilibré avec 1,02 fille pour un garçon inscrit.

**Figure 28 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région**

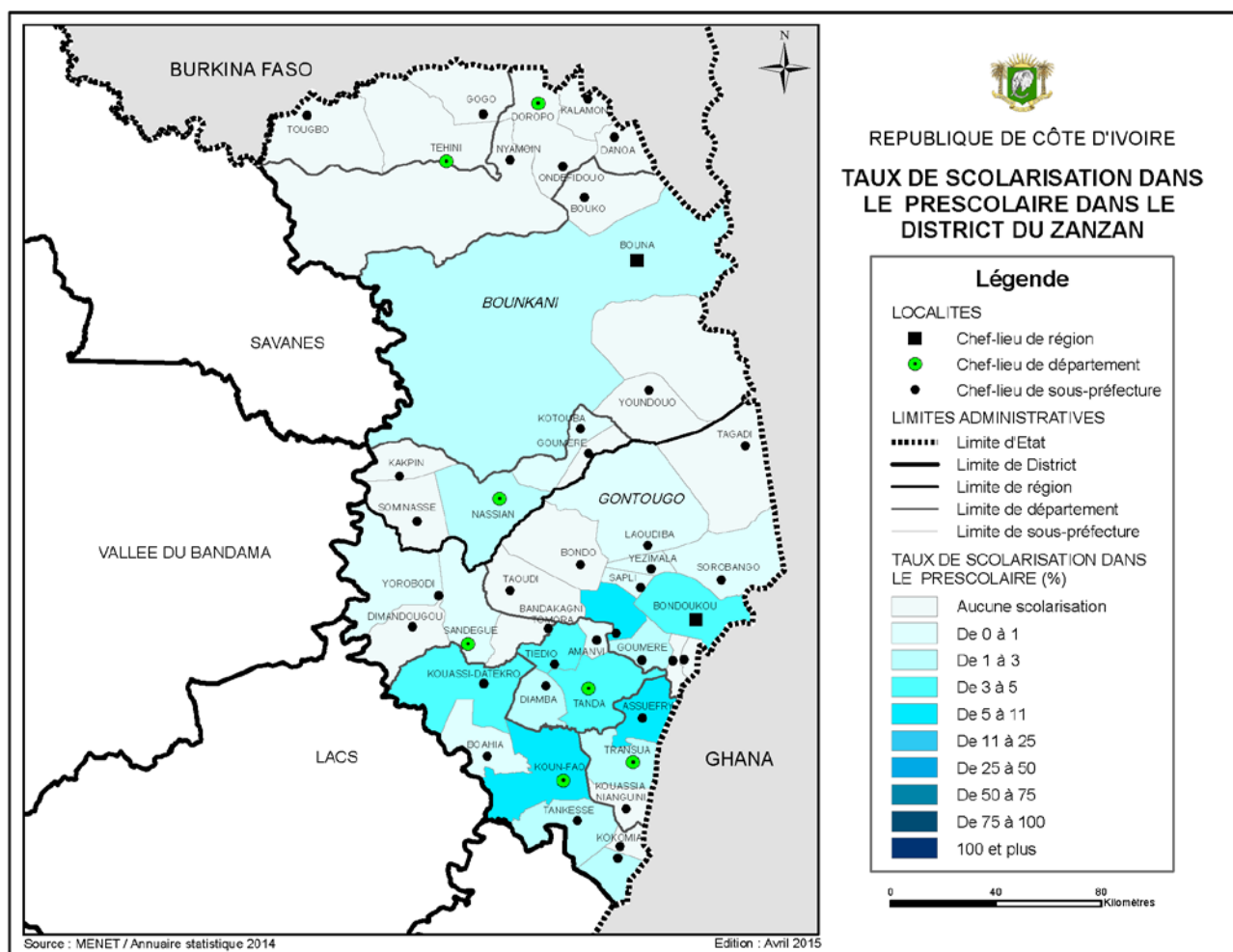


Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

<sup>40</sup> Sur la base des projections officielles 2014 du RGPH 1998

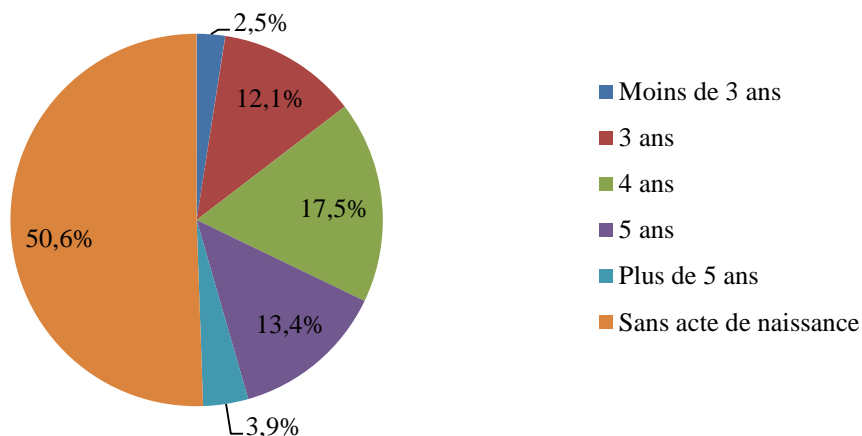
<sup>41</sup> Cf. Glossaire

Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District



218. Toutefois, ces taux de scolarisation sont biaisés par les scolarisations précoces, les redoublements, mais surtout la forte proportion d'enfants qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance. En effet, sur les 3 442 enfants inscrits au cycle Préscolaire dans le District, 1 740 n'ont pas été déclarés à leur naissance, soit plus de la moitié des effectifs du Préscolaire.

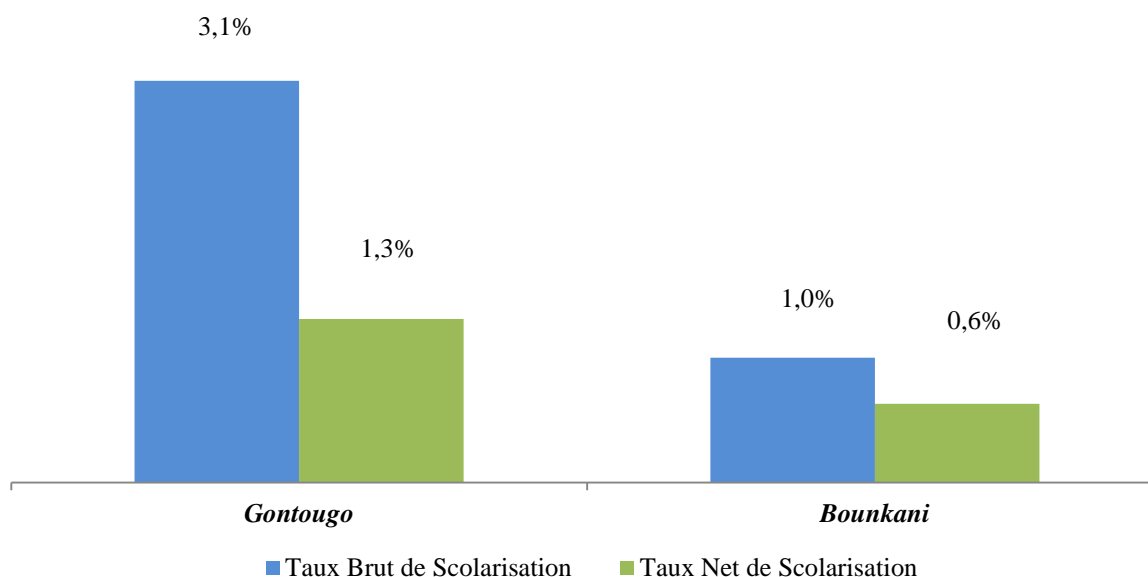
Figure 29 : Répartition des enfants scolarisés au niveau préscolaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

219. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation du District s'établit à 1,2 %.

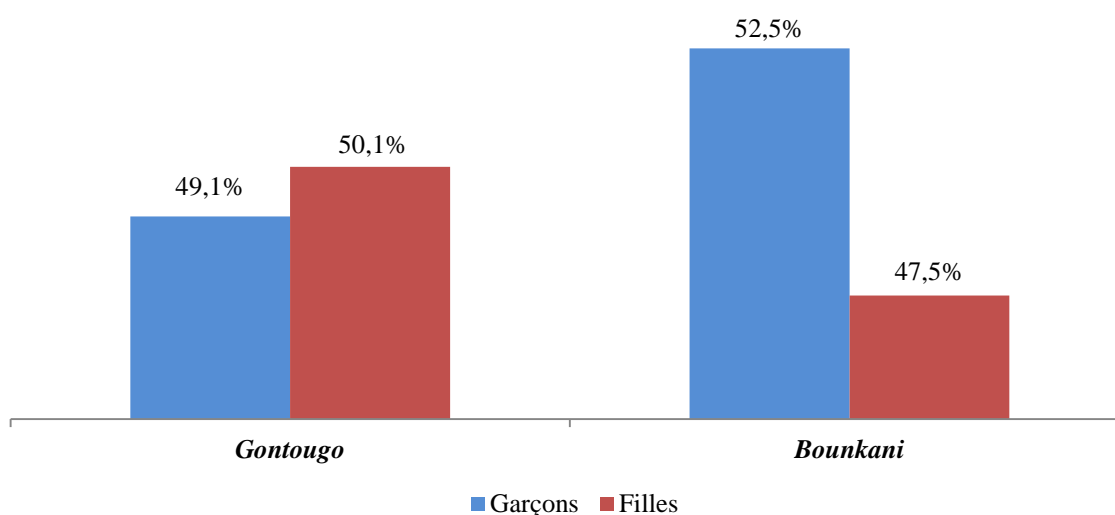
**Figure 30 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

220. La région du Gontougo avec son pôle urbain de Bondoukou concentre environ 90 % des enfants du préscolaire. L'indice de parité du District s'établit à 1,02 fille pour 1 garçon, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 0,99.

**Figure 31 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

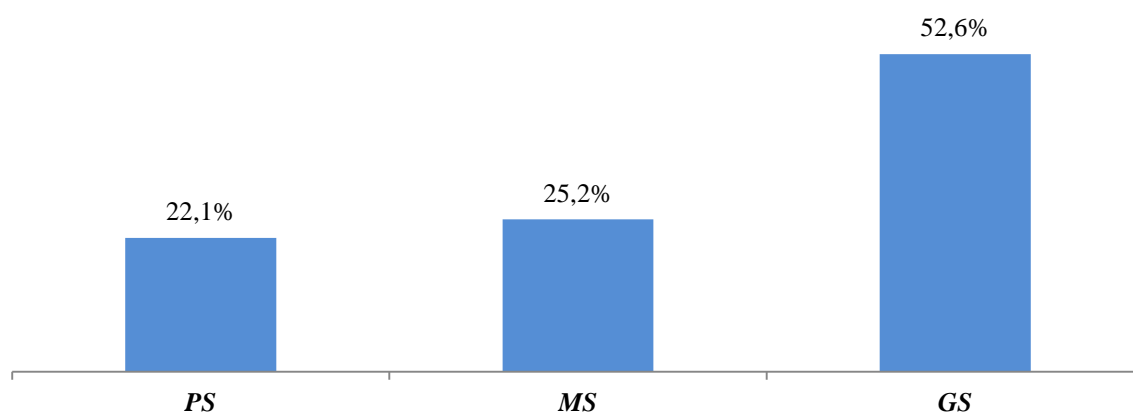
221. 60 % des enfants du Préscolaire du District sont scolarisés dans des établissements publics, dont la majorité est concentrée dans des zones urbaines. En effet, plus de la moitié des enfants (53,5 %) sont inscrits en zone urbaine, alors même que le District du Zanzan est un District majoritairement rural. Ce constat est plus marqué dans la région du Bounkani dans laquelle seulement 11 % des enfants du Préscolaire sont scolarisés en milieu rural.

**Tableau 49 : Répartition des enfants du préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et par genre**

Région	Statut	Enfants	Dont rural	Indice de parité
<b>Gontougo</b>	Privé	63	0	1,42
	Public	1 962	820	1,03
	Communautaire	1 053	995	1,03
	<b>Total</b>	<b>3 078</b>	<b>1 815</b>	<b>1,04</b>
<b>Boukani</b>	Privé	235	0	0,81
	Public	129	41	1,11
	Communautaire	0	0	-
	<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>41</b>	<b>0,91</b>
<b>Total District</b>	<b>Privé</b>	<b>192</b>	<b>0</b>	<b>0,91</b>
	<b>Public</b>	<b>2 091</b>	<b>861</b>	<b>1,04</b>
	<b>Communautaire</b>	<b>1 053</b>	<b>995</b>	<b>1,03</b>
	<b>Total</b>	<b>3 442</b>	<b>1 856</b>	<b>1,02</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

222. 52,6 % des enfants scolarisés sont concentrés sur la dernière année de préscolaire (Grande Section) mettant en exergue la scolarisation tardive des enfants en bas âge et par conséquent le manque d'infrastructures et le manque de sensibilisation des familles quant à l'importance du niveau préscolaire.

**Figure 32 : Répartition des enfants du préscolaire par niveau**

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

### III.1.1.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

223. L'enseignement préscolaire dans le District du Zanzan est dispensé dans trois types d'établissements :

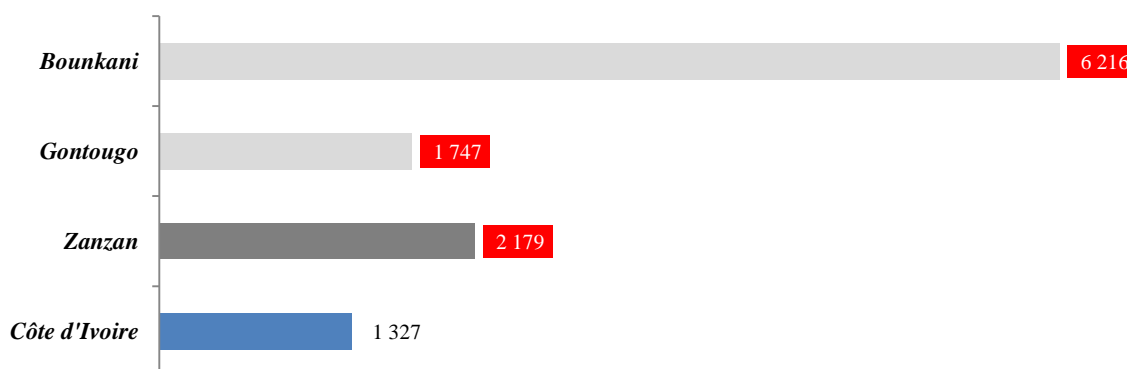
- Des établissements publics qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec 63 % des établissements (soit 39 établissements). Il s'agit d'un système d'enseignement gratuit et accessible à tous ;
- 3 établissements privés dans l'ensemble du District (0,7 % des structures) ;
- Des établissements communautaires qui représentent une part importante dans le paysage éducatif du District (32,3 %) et qui dispensent un enseignement confessionnel.

**Tableau 50 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut**

Région	Statut	Etbs	Salles	Grp Pédago.	Enfants	Inst.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
<b>Gontougo</b>	Communautaire	20	24	28	1 053	38	43,9	27,7
	Privé	1	3	3	63	3	21,0	21,0
	Public	35	79	73	1 962	84	24,8	23,4
	<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>106</b>	<b>104</b>	<b>3 078</b>	<b>125</b>	<b>29,0</b>	<b>24,6</b>
<b>Boukani</b>	Privé	2	7	9	235	9	33,6	26,1
	Public	4	9	9	129	8	14,3	16,1
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>364</b>	<b>17</b>	<b>22,8</b>	<b>21,4</b>
<b>Total</b>	Communautaire	20	24	28	1 053	38	43,9	27,7
	Privé	3	10	12	298	12	29,8	24,8
	Public	39	88	82	2 091	92	23,8	22,7
	<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>3 442</b>	<b>142</b>	<b>28,2</b>	<b>24,2</b>

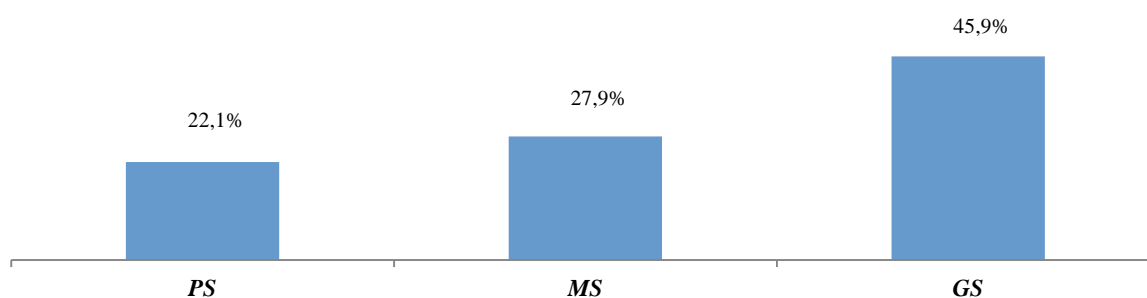
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation - Etbs : Établissements ; Inst : Instituteurs ; Grp Pédago : Groupes Pédagogiques

224. Le District du Zanzan compte 62 établissements, soit 1 école pour 56 enfants et un ratio d'occupation des salles de classe de 28 enfants par salle, au-dessus de la moyenne nationale. Bien que 63 % des établissements se situent en zone rurale, ce sont les établissements situés en zone urbaine qui concentrent le plus grand nombre d'enfants. Ainsi, les deux régions du District affichent des ratios de présence géographique très en deçà de la moyenne nationale, avec une moyenne significativement basse dans la région du Boukani.

**Figure 33 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire par région**

Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

225. Le District du Zanzan compte 122 salles de classe dont 87 % sont concentrées dans la région du Gontougo. Ainsi, avec 1 école pour 56 enfants scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 28 enfants par salle, la disponibilité des structures d'accueil ne devrait pas constituer à ce jour un problème majeur si elle ne masquait pas le phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants en bas âge.

**Figure 34 : Répartition des salles de classe de Préscolaire selon le niveau d'études**

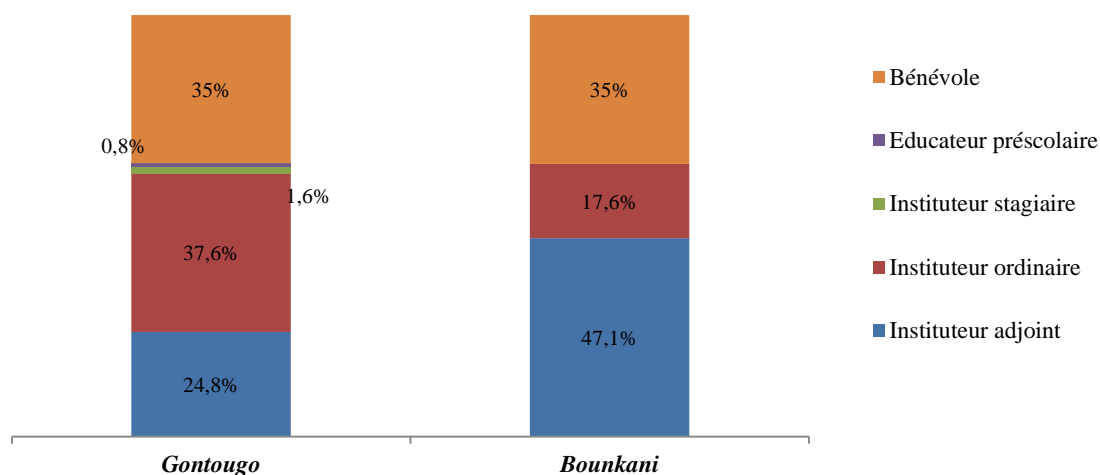
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

226. 122 groupes pédagogiques répartis sur l'ensemble du cycle préscolaire avec en moyenne 29 enfants par groupe.
227. En matière d'infrastructures, plus de 30 % des salles de classe utilisées comme salles de cours sont en mauvais état.

**b) Corps pédagogique**

228. Le corps enseignant est composé de 142 instituteurs (dont 83 % sont des femmes) soit un ratio d'encadrement moyen de 24,2 enfants par instituteur. Ce ratio présente de fortes disparités puisque les établissements publics de la région du Bounkani affichent un ratio de 16 enfants par instituteur contre près de 28 dans les établissements communautaires.
229. Le corps enseignant est majoritairement composé d'instituteurs ordinaires (35,2 %) et de bénévoles (35 %) témoignant d'un besoin en termes d'instituteurs.

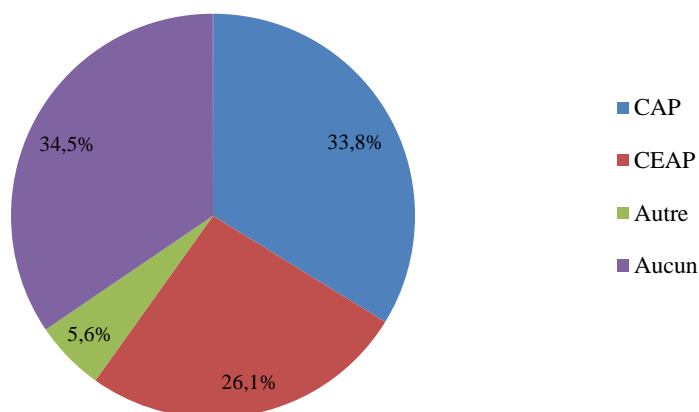
**Figure 35 : Répartition des instituteurs du cycle préscolaire par emploi par région**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

230. Plus de 59 % du corps enseignant disposent à minima d'un CAP/CEAP contre 34,5 % sans diplôme pédagogique en partie expliqué par la présence d'assistantes maternelles.

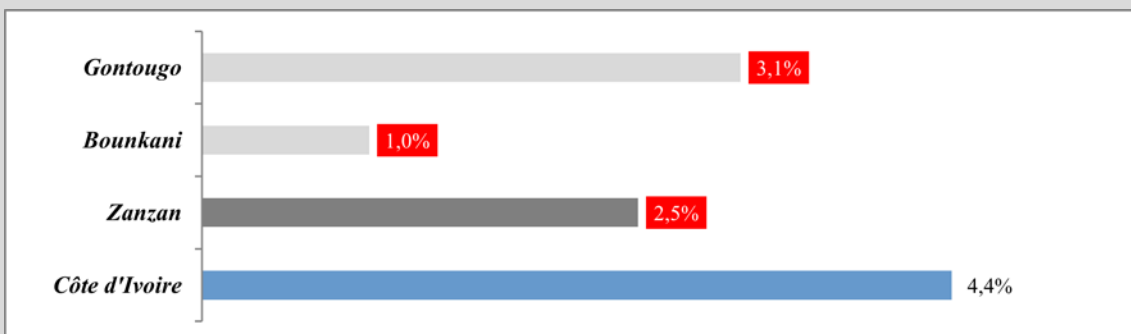
**Figure 36 : Répartition des instituteurs du préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique**



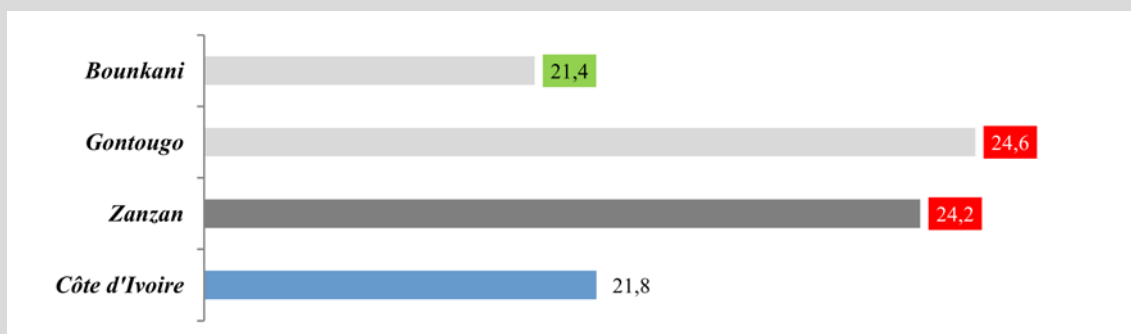
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

**Chiffres clés 20 : Préscolaire**

**Taux de scolarisation**



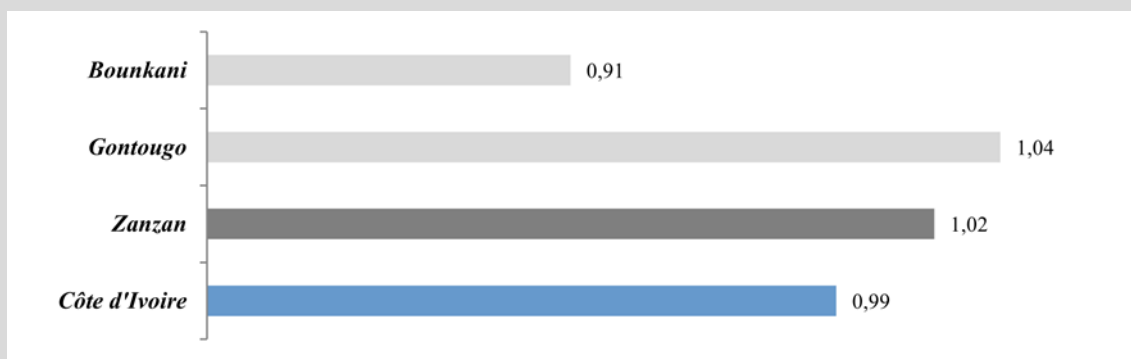
**Ratio d'encadrement (nombre d'enfants par instituteur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'enfants par salle)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



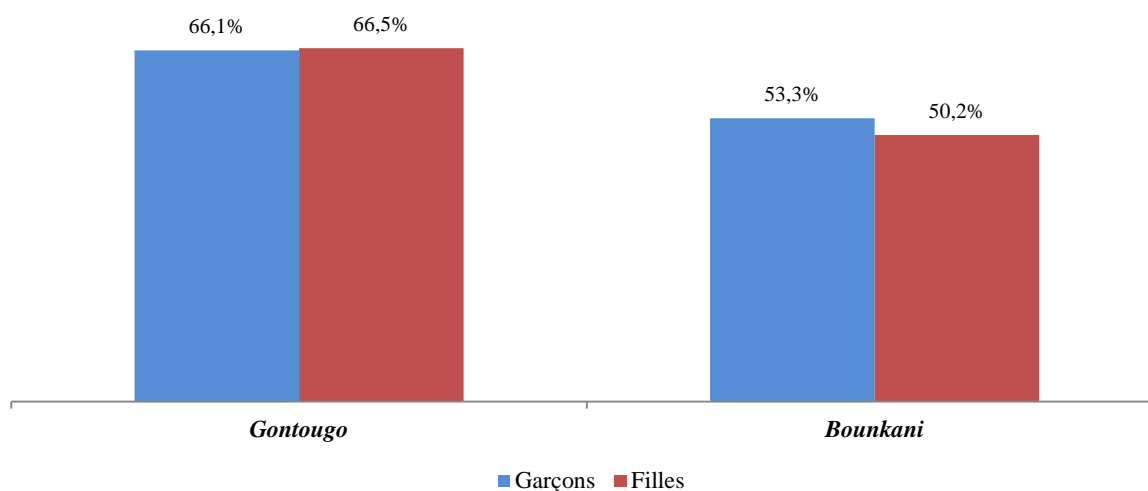
- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.2 Primaire

#### III.1.2.1 Scolarisation

231. Le cycle primaire constitue la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif ivoirien. Il comprend 6 niveaux d'étude et accueille théoriquement les enfants âgés de 6 à 11 ans. Les élèves du primaire sont répartis en trois sous-cycles : les cours préparatoires (CP), les cours élémentaires (CE) et les cours moyens (CM).
232. Le District du Zanzan compte 139 897 enfants inscrits en cycle primaire soit un taux brut de scolarisation<sup>42</sup> de 62,8 % des enfants de 6 à 11 ans. La région du Gontougo enregistre un taux brut de scolarisation de 66,3 %, alors que dans la région du Bounkani, ce taux est de 51,8 %, soit près de 15 points en dessous de la moyenne nationale.
233. L'indice de parité est de 0,88 fille pour un garçon inscrit, légèrement supérieur à la moyenne nationale qui s'établit à 0,84 fille pour un garçon.

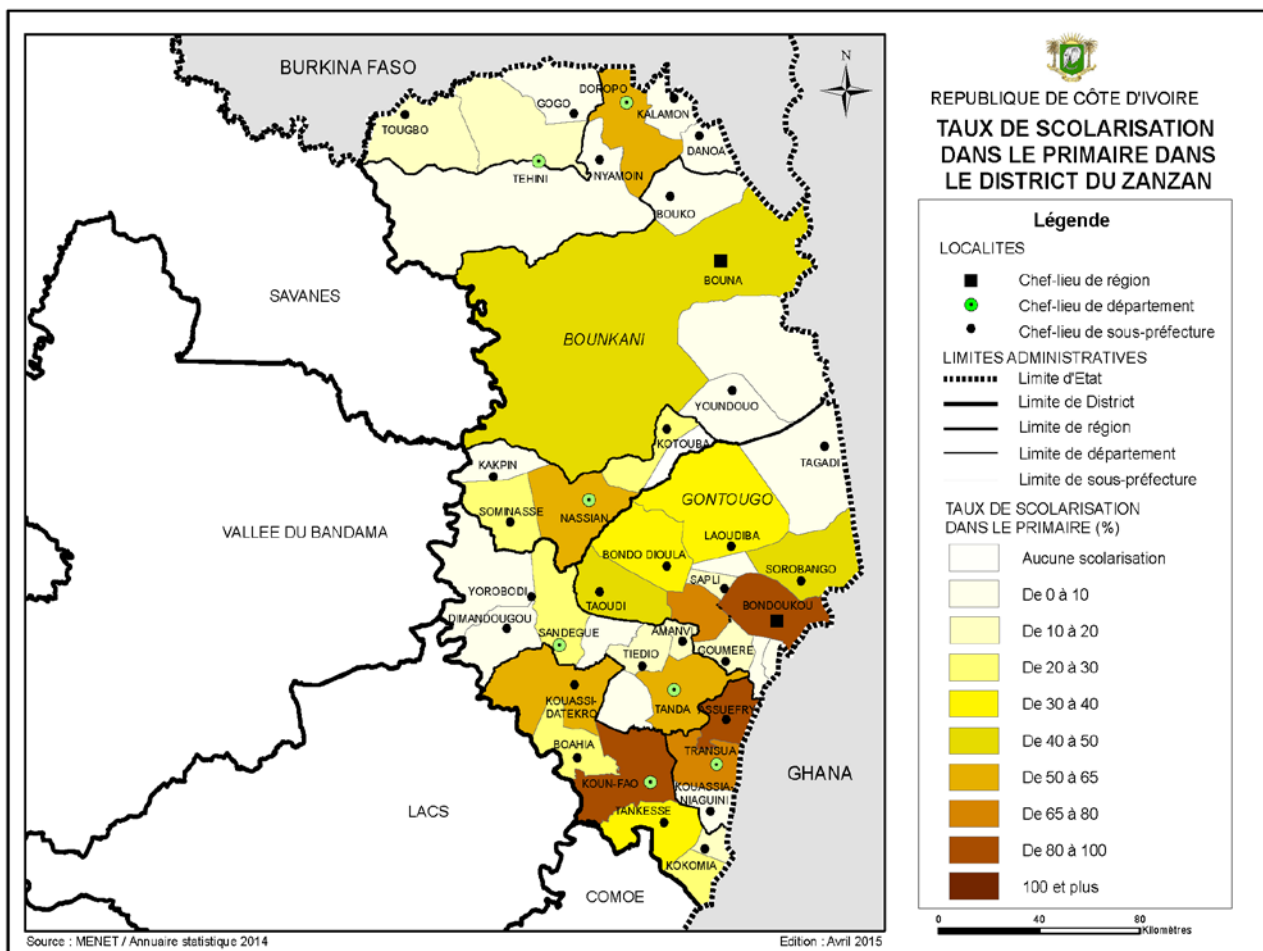
**Figure 37 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

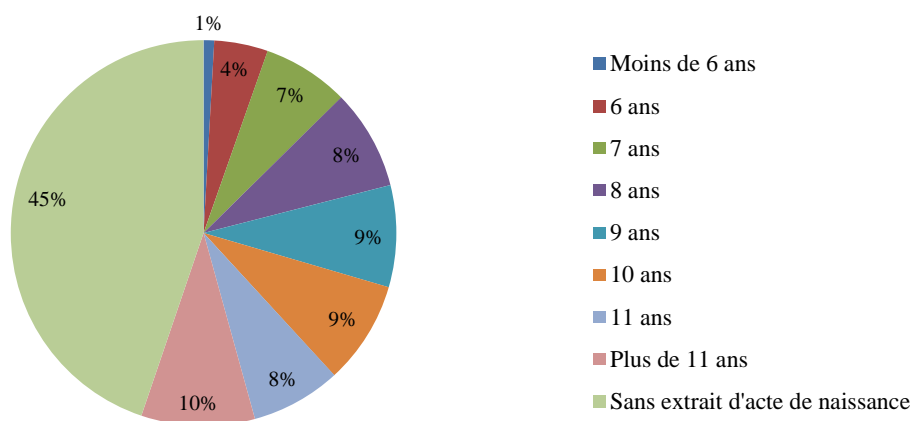
<sup>42</sup> Sur la base des projections officielles 2014 du RGPH 1998

Carte 33 : Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District



234. Ces taux de scolarisation sont biaisés par les scolarisations précoces, les redoublements, mais surtout par la forte proportion d'élèves qui ne disposent pas d'extrait d'acte de naissance (45 %).

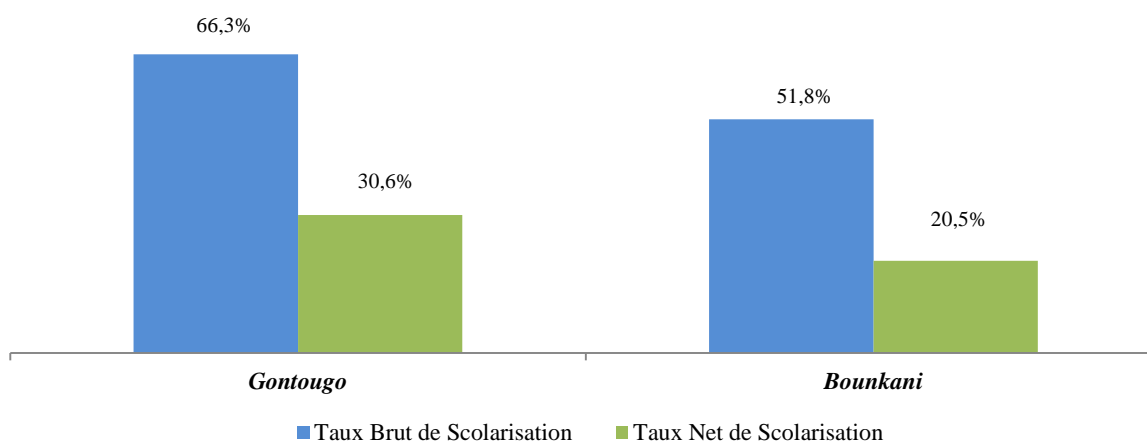
Figure 38 : Répartition des enfants scolarisés au niveau primaire selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

235. Ainsi en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle, le taux net de scolarisation<sup>43</sup> du District s'établit à 28,1 %.

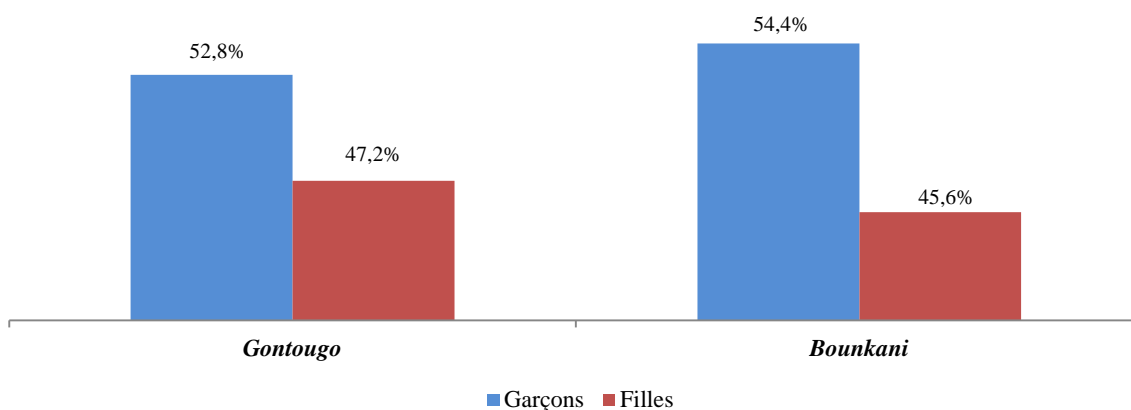
**Figure 39 : Ecart entre les taux brut et net de scolarisation du primaire par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

236. La région du Gontougo avec son pôle urbain de Bondoukou concentre 80 % des élèves de primaire. L'indice de parité du District s'établit à 0,88 fille pour 1 garçon en moyenne, sans réelle disparité régionale puisque les régions du Gontougo et du Bounkani affichent respectivement un indice de 0,90 et de 0,84.

**Figure 40 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre**



Source : Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

237. Le District compte 93 % des élèves scolarisés dans des établissements publics et 73 % inscrits en zone rurale.

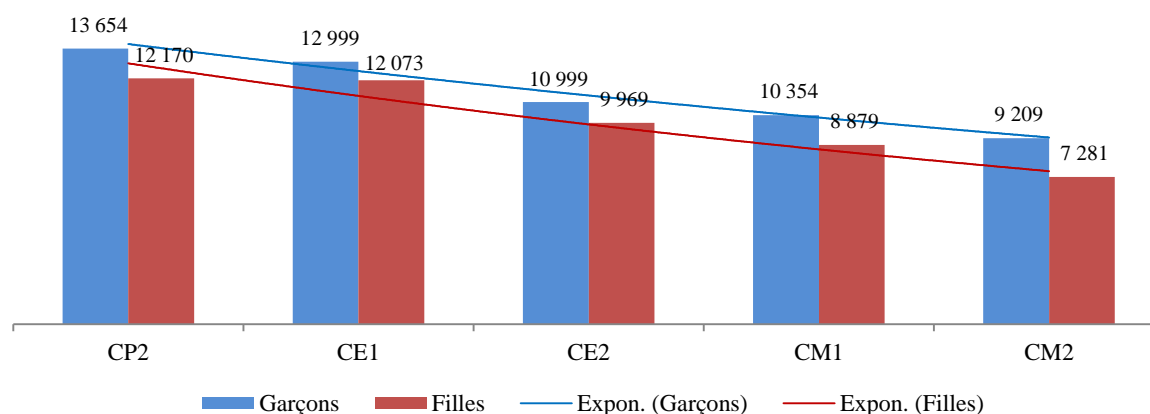
<sup>43</sup> Cf. Glossaire

**Tableau 51 : Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation des établissements dans le cycle primaire**

Région	Statut	Nombre d'élèves	Dont rural	Indice de parité
Gontougo	Communautaire	1 654	1 654	0,56
	Privé	4 531	228	0,88
	Public	105 547	80 036	0,90
	<b>Total</b>	<b>111 732</b>	<b>81 918</b>	<b>0,90</b>
Boukani	Communautaire	2 094	2 094	0,76
	Privé	348	0	0,99
	Public	25 723	18 708	0,84
	<b>Total</b>	<b>28 165</b>	<b>20 802</b>	<b>0,84</b>
Total District	Communautaire	3 748	3 748	0,67
	Privé	4 879	228	0,89
	Public	131 270	98 744	0,89
	<b>Total</b>	<b>139 897</b>	<b>102 720</b>	<b>0,88</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

238. Les effectifs sont concentrés sur les premières années du cycle, à savoir les classes de CP1 et CP2. Cependant, les classes de CM2 ne représentent que 11,8 % des effectifs scolarisés. Ce phénomène de déperdition scolaire est particulièrement vrai pour les filles qui enregistrent un taux de déperdition annuel moyen entre le CP2 et le CM2 de 12 %, contre 9 % pour les garçons.

**Figure 41 : Evolution des effectifs<sup>44</sup> par genre du CP2 au CM2**

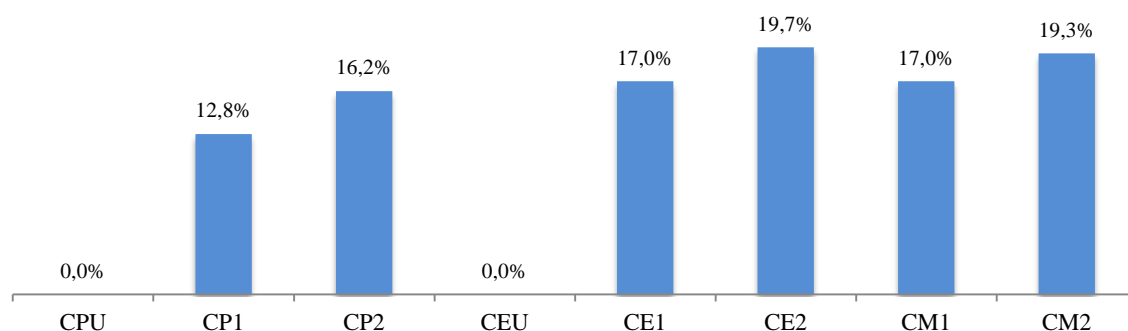
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

239. Cette conclusion est appuyée par l'analyse des taux de redoublements dans les différents niveaux d'étude. En effet, le taux de redoublement moyen dans le District augmente avec les niveaux scolaires passant de 12,8 % au CP1 à près de 20 % dans les classes de CM2. Ceci met en exergue

<sup>44</sup> Cf. Glossaire

la difficulté des élèves à atteindre le niveau requis nécessaire pour le passage au premier cycle du Secondaire.

**Figure 42 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du primaire**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

240. Le taux de redoublement des établissements privés s'établit à 13,9 % contre 17,1 % pour les établissements publics.

**Tableau 52 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire**

Région	Niveau d'étude	Taux de redoublement (%)	Taux de redoublement des filles (%)
Gontougo	CP1	12,7	12,7
	CP2	16,7	16,6
	CE1	16,7	17,2
	CE2	19,7	20,8
	CM1	16,0	16,9
	CM2	19,4	20,2
Boukani	CP1	13,1	13,7
	CP2	14,6	15,0
	CE1	18,3	19,0
	CE2	19,8	22,2
	CM1	22,8	22,8
	CM2	18,6	20,7
Total District	CP1	12,8	12,9
	CP2	16,2	16,3
	CE1	17,0	17,5
	CE2	19,7	21,0
	CM1	17,0	17,7
	CM2	19,3	20,3

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

241. Le cycle primaire est également marqué par un abandon important des élèves de CM2 traduit par le taux de transition<sup>45</sup> primaire-secondaire qui s'établit à 68,9 %. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition de 65 %. Ces taux illustrent les limites des efforts de sensibilisation auprès des familles. En effet, l'abandon des élèves peut s'expliquer par le phénomène de mariage précoce chez les jeunes filles et l'utilisation des jeunes garçons comme main-d'œuvre agricole.

**Tableau 53 : Taux de transition primaire-secondaire 2013-2014**

	Total élèves	Filles	Garçons
<b>Nombre d'élèves en CM2</b>	17 803	7 843	9 960
<b>Nombre d'élèves en 6<sup>ème</sup></b>	12 258	5 096	7 162
<b>Taux de transition (%)</b>	<b>68,9</b>	<b>65,0</b>	<b>71,9</b>

Source : MENET - Annuaires statistiques 2013-2014 de l'éducation

<sup>45</sup> Cf. Glossaire

### III.1.2.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

242. L'enseignement primaire dans le District du Zanzan est dispensé dans trois types d'établissements :

- 688 établissements publics gratuits et accessibles à tous qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 91 % des établissements ;
- 21 établissements privés payants, qui ne représentent qu'une petite minorité dans le paysage éducatif du District (0,7 % des structures) ;
- 48 établissements communautaires qui représentent 6,3 % des structures primaires du District et qui dispensent un enseignement confessionnel.

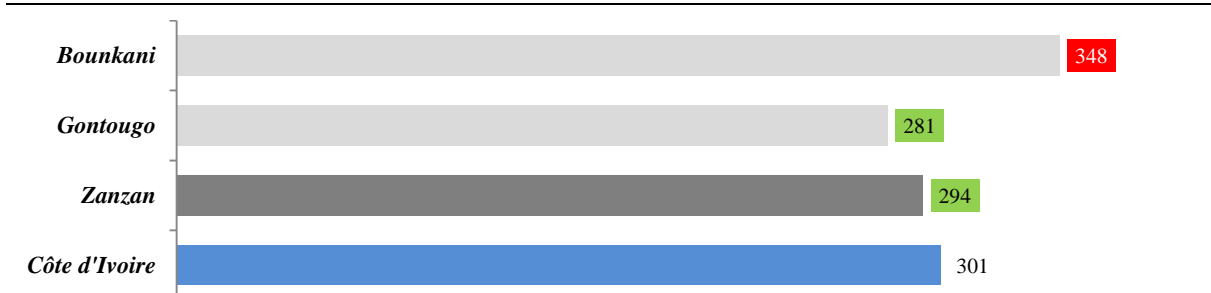
**Tableau 54 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région**

Région	Statut	Etbs	Élèves	Salles	Grp Pédago.	Inst.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
<b>Gontougo</b>	Comm.	27	1 654	48	91	42	34,5	39,4
	Privé	20	4 531	118	112	116	38,4	39,1
	Public	554	105 547	2 718	2 743	2 648	38,8	39,9
	<b>Total</b>	<b>601</b>	<b>111 732</b>	<b>2 884</b>	<b>2 946</b>	<b>2 806</b>	<b>38,7</b>	<b>39,8</b>
<b>Boukani</b>	Comm.	21	2 094	49	47	47	42,7	44,6
	Privé	1	348	6	6	6	58,0	58,0
	Public	134	25 723	616	689	564	41,8	45,6
	<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>28 165</b>	<b>671</b>	<b>742</b>	<b>617</b>	<b>42,0</b>	<b>45,6</b>
<b>Total District</b>	Comm.	48	3 748	97	138	89	38,6	42,1
	Privé	21	4 879	124	118	122	39,3	40,0
	Public	688	131 270	3 334	3 432	3 212	39,4	40,9
	<b>Total</b>	<b>757</b>	<b>139 897</b>	<b>3 555</b>	<b>3 688</b>	<b>3 423</b>	<b>39,4</b>	<b>40,9</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation - Etbs : Établissements ; Inst. : Instituteurs ; Grp Pédago : Groupes Pédagogiques ; Comm : Communautaire

243. La région du Gontougo concentre 79 % des établissements primaires alors que la région du Boukani ne compte qu'un seul établissement privé. Ainsi la région du Boukani présente un ratio de présence géographique plus élevé que la moyenne nationale mettant en exergue la carence des infrastructures dans cette région par rapport à sa population d'enfants.

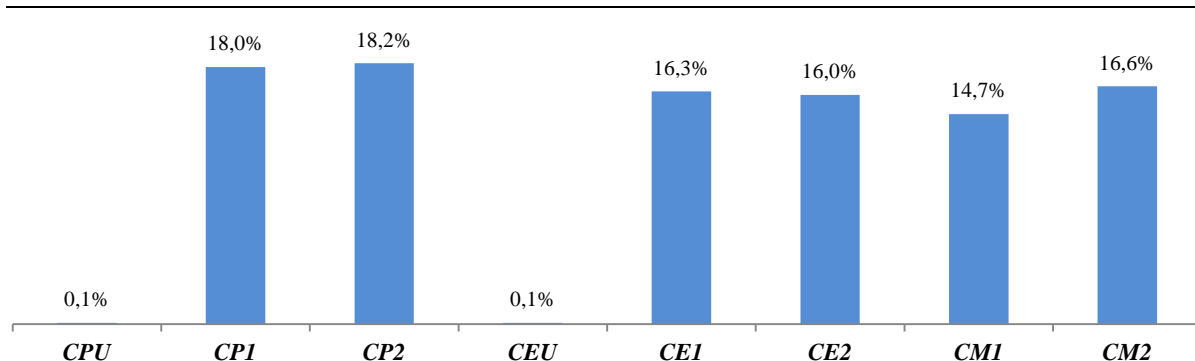
**Figure 43 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

- 244. Avec 1 école pour 184 élèves scolarisés et un ratio d'occupation moyen de 39,4 élèves par salle, la disponibilité des structures d'accueil, associée au phénomène national de sous-scolarisation massive des enfants du District, constitue une problématique majeure.
- 245. Le District compte 3 555 salles de classe dont 81 % sont concentrées dans la région du Gontougo. Ces salles de classe permettent d'accueillir les élèves sur les différents niveaux scolaires principalement au niveau du CP (36,2 % des salles).

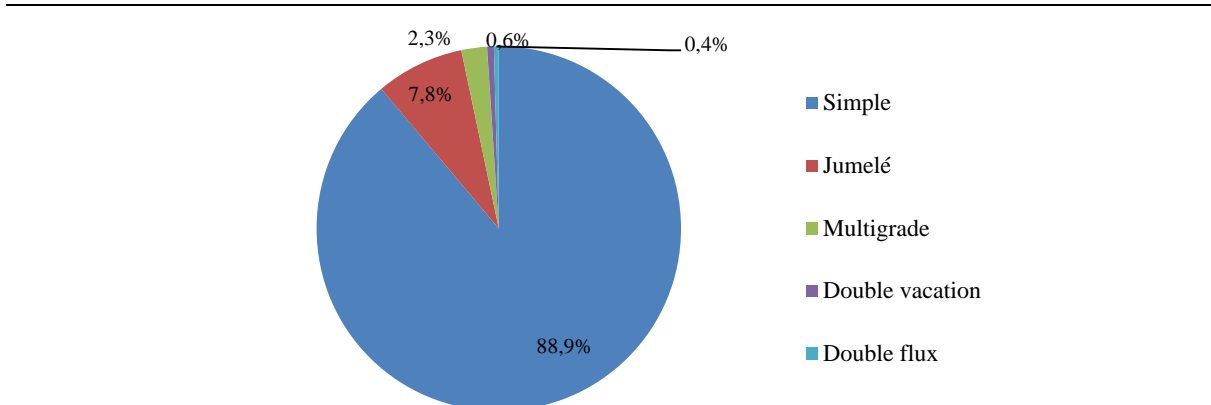
**Figure 44 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'étude**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

- 246. 3 688 groupes pédagogiques sont répartis sur l'ensemble du cycle primaire. Ces groupes pédagogiques sont utilisés pour la majorité en fonctionnement simple alors que près de 8 % sont en fonctionnement jumelé (deux niveaux par instituteur).

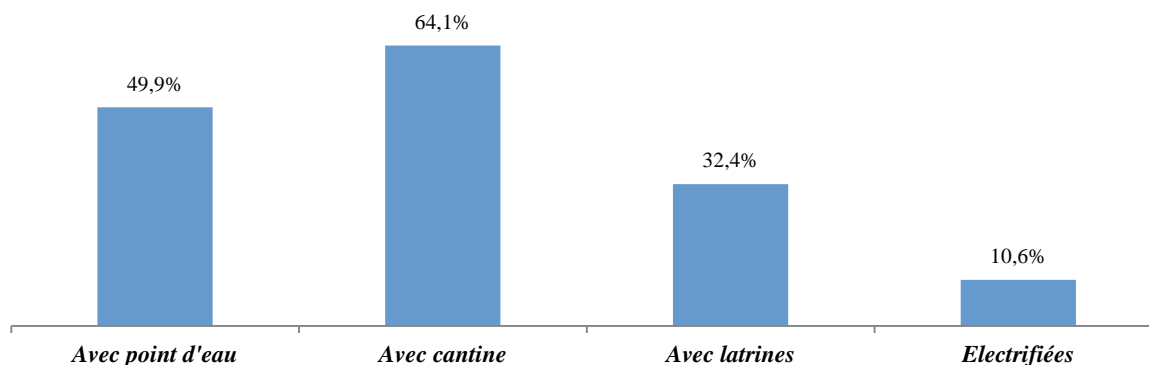
**Figure 45 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

247. Les établissements du District sont caractérisés par l'insuffisance et la vétusté de leurs équipements. A titre d'illustration, seuls 10 % des établissements sont électrifiés, la moitié dispose d'un point d'eau et uniquement 32 % ont des latrines.

**Figure 46 : Présence des commodités dans les écoles primaires**

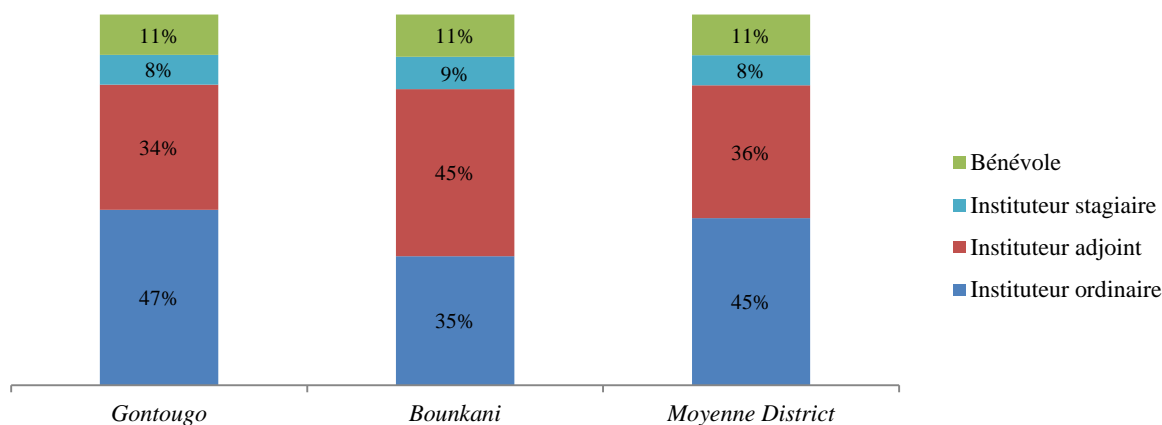


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

**b) Corps enseignant**

248. Le corps enseignant est composé de 3 423 instituteurs (dont uniquement 20 % de femmes). Il s'agit majoritairement d'instituteurs ordinaires (45 %) et d'instituteurs adjoints (36 %). La part d'instituteurs stagiaires et de bénévoles est élevée avec 19 % du corps enseignant, mettant en exergue un déficit de professeurs dans le District, qui sont ainsi remplacés par un personnel moins expérimenté.

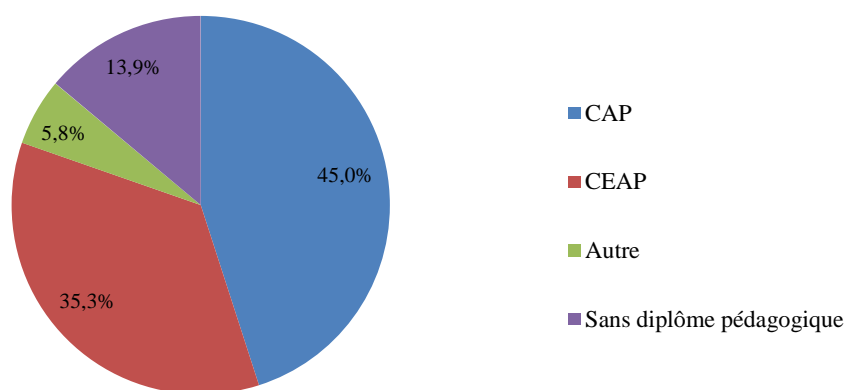
**Figure 47 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi et par région**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

249. Ceci se confirme par l'analyse des diplômes des instituteurs révèle que le corps enseignant est composé à 14 % de personnel sans diplôme pédagogique en partie expliqué par la présence d'assistantes scolaires.

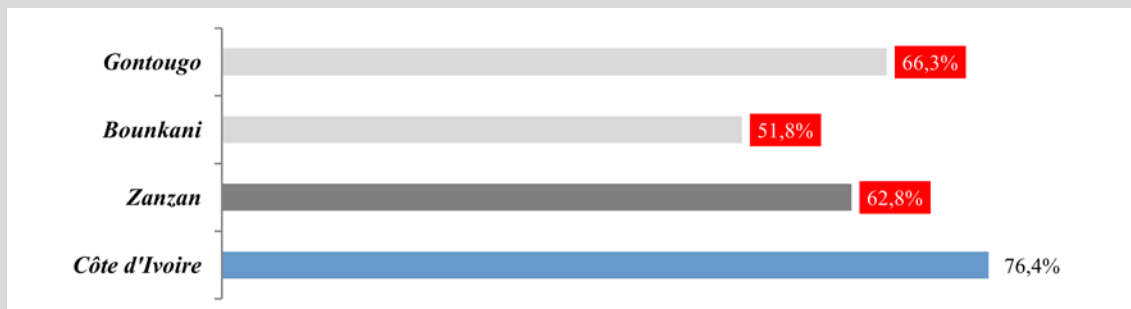
**Figure 48 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique**



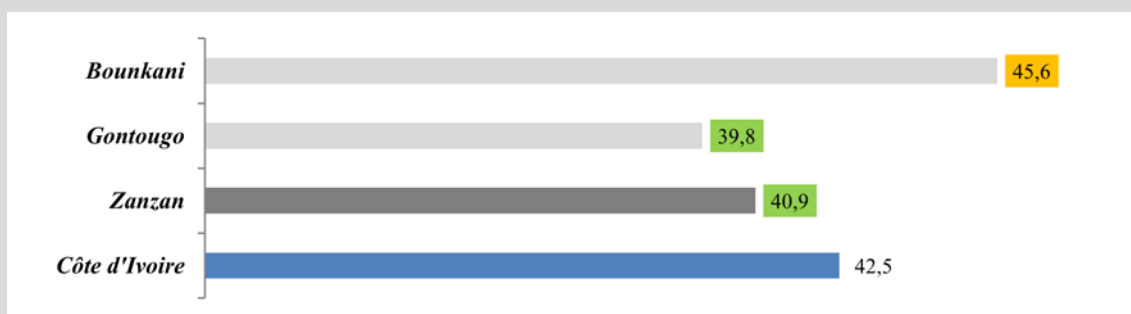
Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

**Chiffres clés 21 : Primaire**

**Taux de scolarisation**



**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par instituteur)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle)**



**Indice de parité**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.3 Secondaire

#### III.1.3.1 Scolarisation

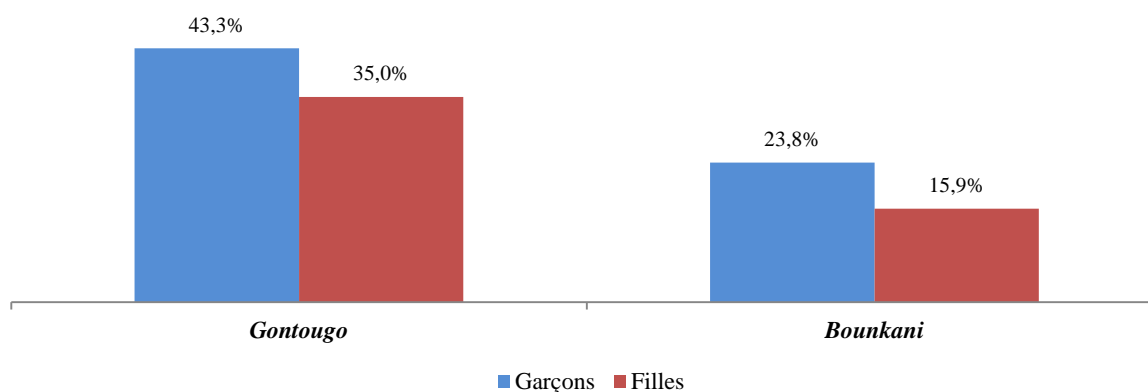
250. Le cycle Secondaire est la deuxième étape du système éducatif ivoirien. Il est organisé en deux cycles :

- Le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup> ;
- Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle de la classe de 2<sup>nd</sup>e à la classe de Terminale.

#### a) Secondaire 1<sup>er</sup> cycle

251. Le District du Zanzan compte 36 036 élèves inscrits en Secondaire 1<sup>er</sup> cycle soit un taux brut de scolarisation<sup>46</sup> de 35,2 % avec une forte disparité régionale puisque la région du Bounkani enregistre un taux de scolarisation de 20,2 %, soit 23 points en dessous de la moyenne nationale. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles (30 % dans l'ensemble du District), en partie expliquée par le phénomène de mariages précoces, ou par leurs sollicitations dans les aides ménagères.

**Figure 49 : Taux de scolarisation du secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre et par région**

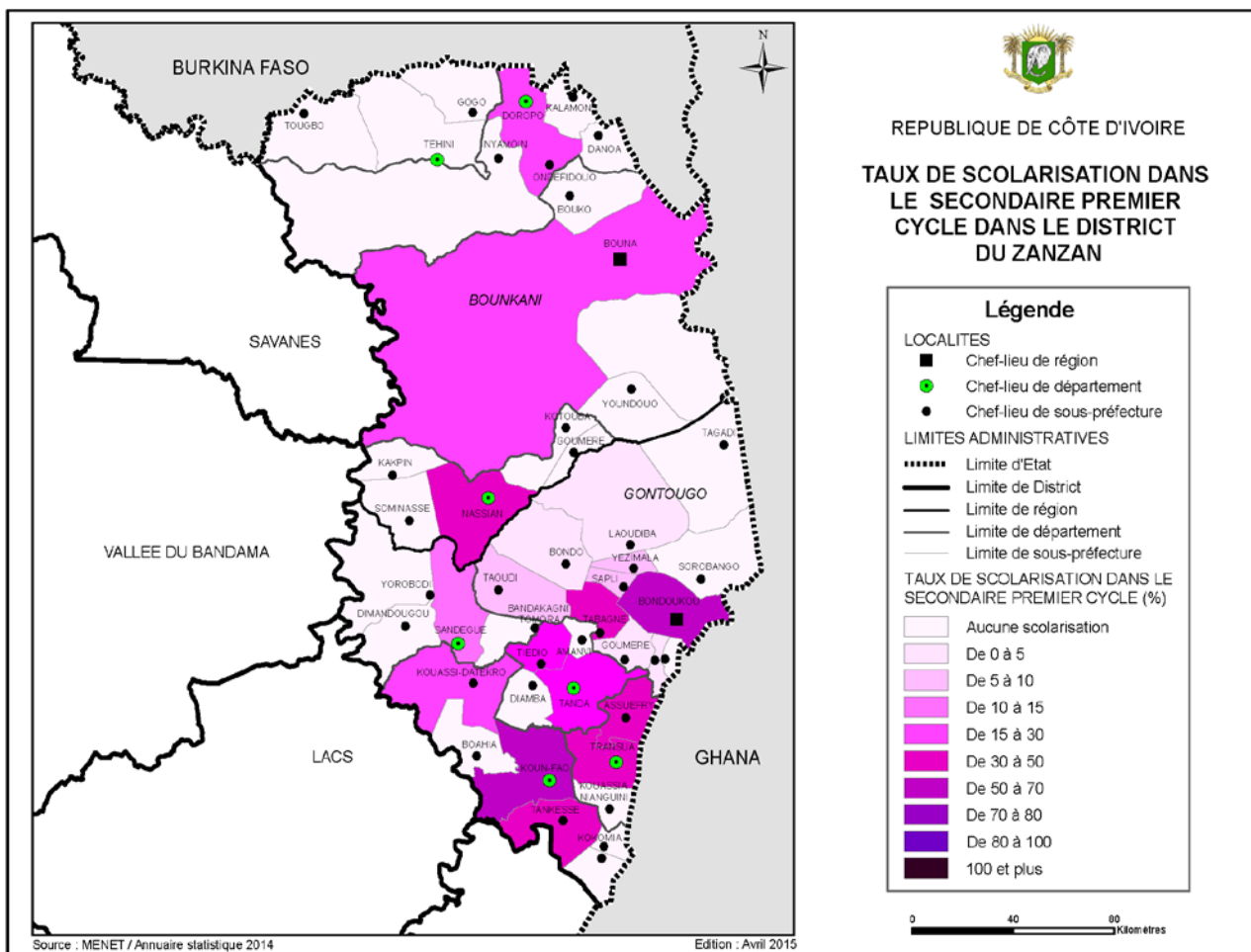


Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

252. Le taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle présente de fortes disparités régionales avec un taux de 39 % dans la région du Gontougo contre un taux de 20 % dans la région du Bounkani.

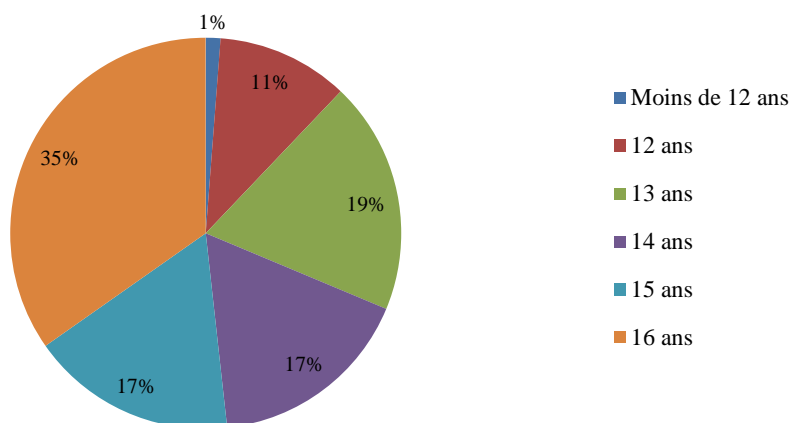
<sup>46</sup> Cf. Glossaire

Carte 34 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle au sein du District



253. Ces taux sont biaisés par les scolarisations tardives (35 % des élèves ont plus de 15 ans), les redoublements et la scolarisation d'élèves d'une région vers une autre.

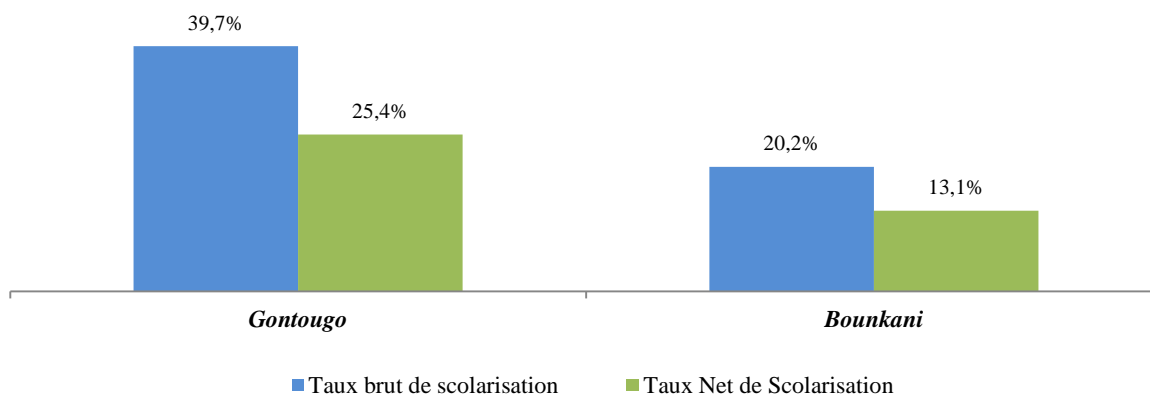
Figure 50 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

254. Ainsi en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (12-15 ans), le taux net de scolarisation est de 22,5 %.

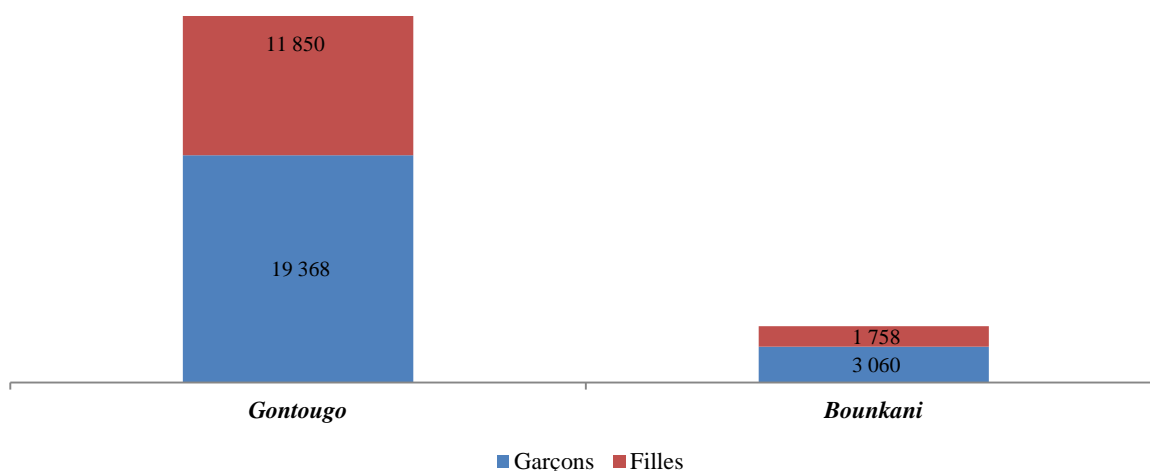
**Figure 51 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

255. La région du Gontougo concentre 86,6 % des élèves de Secondaire 1<sup>er</sup> cycle et affiche un indice de parité de 0,61 fille pour 1 garçon contre 0,57 pour la région du Bounkani. Ces taux mettent en exergue non seulement la difficulté des filles du District à poursuivre leurs études, mais aussi la forte disparité régionale constatée dans le District en termes de scolarisation.

**Figure 52 : Répartition des élèves du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par région et par genre**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

256. Le District compte 76 % des effectifs scolarisés dans des établissements publics, tous inscrits en zone urbaine puisqu'il n'existe aucun établissement secondaire en zone rurale.

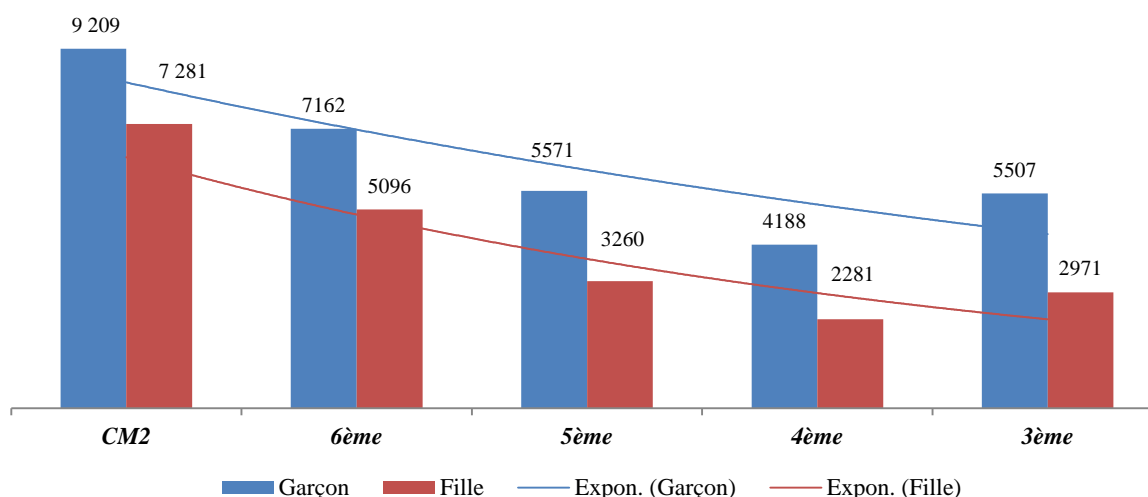
**Tableau 55 : Effectifs scolarisés dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle**

Région	Type	Elèves	Parité
Gontougo	Public	22 753	0,60
	Privé	8 465	0,66
	<b>Total</b>	<b>31 218</b>	<b>0,61</b>
Boukani	Public	4 682	0,57
	Privé	136	0,66
	<b>Total</b>	<b>4 818</b>	<b>0,57</b>
Total District	<b>Public</b>	<b>27 435</b>	<b>0,59</b>
	<b>Privé</b>	<b>8 601</b>	<b>0,66</b>
	<b>Total</b>	<b>36 036</b>	<b>0,61</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

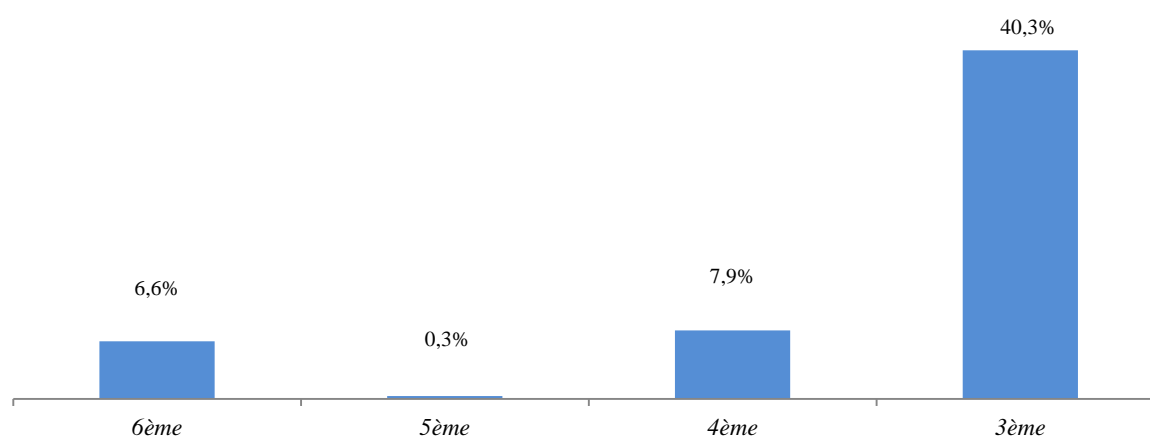
257. Les élèves sont répartis de façon équilibrée sur l'ensemble des cycles scolaires. La proportion de filles qui représentent 41 % des effectifs en classe de 6<sup>ème</sup>, s'établit à 35 % en classe de 3<sup>ème</sup>, mettant en exergue une déperdition très prononcée chez les jeunes filles de 12 à 15 ans. En effet, le taux de déperdition annuel moyen entre le CM2 et la 3<sup>ème</sup> atteint 12,1 % pour les garçons et 20,1 % pour les filles.

**Figure 53 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3<sup>ème</sup> (fin de Secondaire 1<sup>er</sup> cycle)**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

258. Tout comme le cycle primaire, le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle est marqué par un taux de redoublement important en classes de 3<sup>ème</sup> (40,3 % des effectifs), année de passage du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Ce taux est plus marqué dans les établissements privés puisqu'il atteint 64 % à ce niveau.

**Figure 54 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle**

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

259. Le phénomène de redoublement touche plus particulièrement les filles qui présentent des taux de redoublement supérieurs aux taux moyens des redoublements.

**Tableau 56 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1<sup>er</sup> cycle par genre, par région et par statut**

Région	Statut	Taux de redoublement (%)							
		6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
Gontougo	Public	7,4	8,8	5,1	5,5	8,7	10,5	32,7	35,3
	Privé	6,5	6,6	5,5	7,2	8,1	6,6	64,5	62,5
Moyenne région		7,2	8,2	5,2	6,0	8,6	9,6	42,1	43,3
Boukani	Public	3,5	2,4	5,4	5,6	4,6	6,5	25,4	37,5
	Privé	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	65,2
Moyenne région		3,5	2,4	5,3	5,5	4,5	6,3	26,9	39,4
Total District	Public	6,7	7,7	5,1	5,5	7,9	9,7	31,6	35,6
	Privé	6,5	6,6	5,4	7,1	8,0	6,5	64,1	62,6
	Total	6,6	7,4	5,2	5,9	7,9	9,1	40,3	42,9

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

260. Au redoublement s'ajoute un phénomène de déperdition particulièrement prononcé dans la transition du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>nd</sup> cycle du Secondaire. Ainsi, seulement 33 % des élèves de 3<sup>ème</sup> accèdent au lycée, ce qui met en exergue la difficulté pour les jeunes de poursuivre leurs études dans le District. Cet abandon est plus marqué chez les filles avec un taux de transition<sup>47</sup> de 28 %.

**Tableau 57 : Taux de transition Secondaire 1<sup>er</sup>-2<sup>nd</sup> cycle 12-13/13-14**

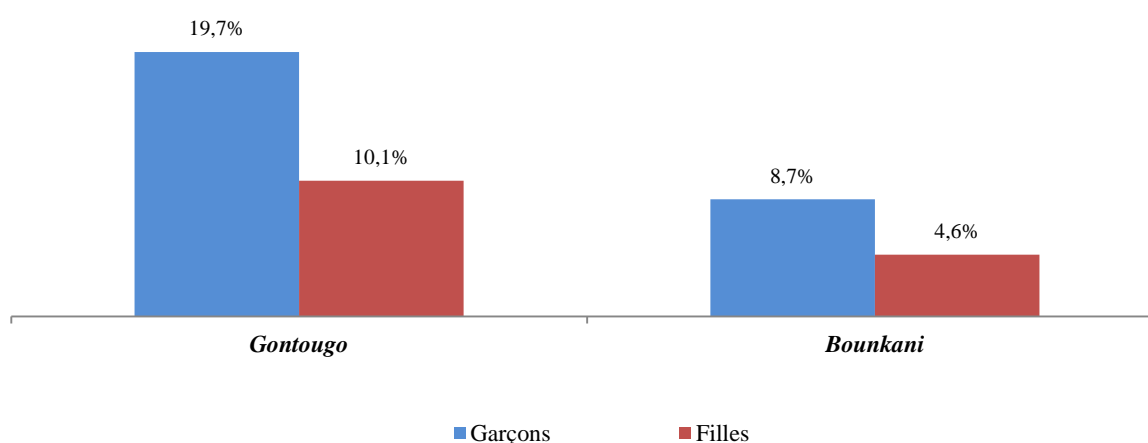
Cycle	Total	Garçons	Filles
Nombre d'élèves en 3 <sup>ème</sup> (2012-2013)	7 312	4 599	2 713
Nombre d'élèves en 2 <sup>nd</sup> e (2013-2014)	2 404	1 636	768
Taux de transition	32,9 %	35,6 %	28,3 %

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

**b) Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle**

261. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle regroupe les classes de 2<sup>nd</sup>e à Terminale. Ce niveau scolaire est validé par le passage du baccalauréat. La Côte d'Ivoire compte plusieurs baccalauréats dans les séries littéraires (A), scientifiques (C et D) ou techniques (B, E, F, G, H).
262. Le District du Zanzan compte 7 569 élèves inscrits en Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle soit un taux brut de scolarisation de 13,2 % avec une forte disparité régionale puisque la région du Bounkani ne compte que 860 élèves inscrits, sur les 13 000 en âge d'être scolarisés au 2<sup>nd</sup> cycle. Cette sous-scolarisation est plus marquée chez les filles avec un taux de scolarisation de 8,7 % contre 17,4 % chez les garçons, ce qui implique un indice de parité de 0,47 fille pour 1 garçon scolarisé, inférieur au niveau national (0,64).

**Figure 55 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par genre et par région**

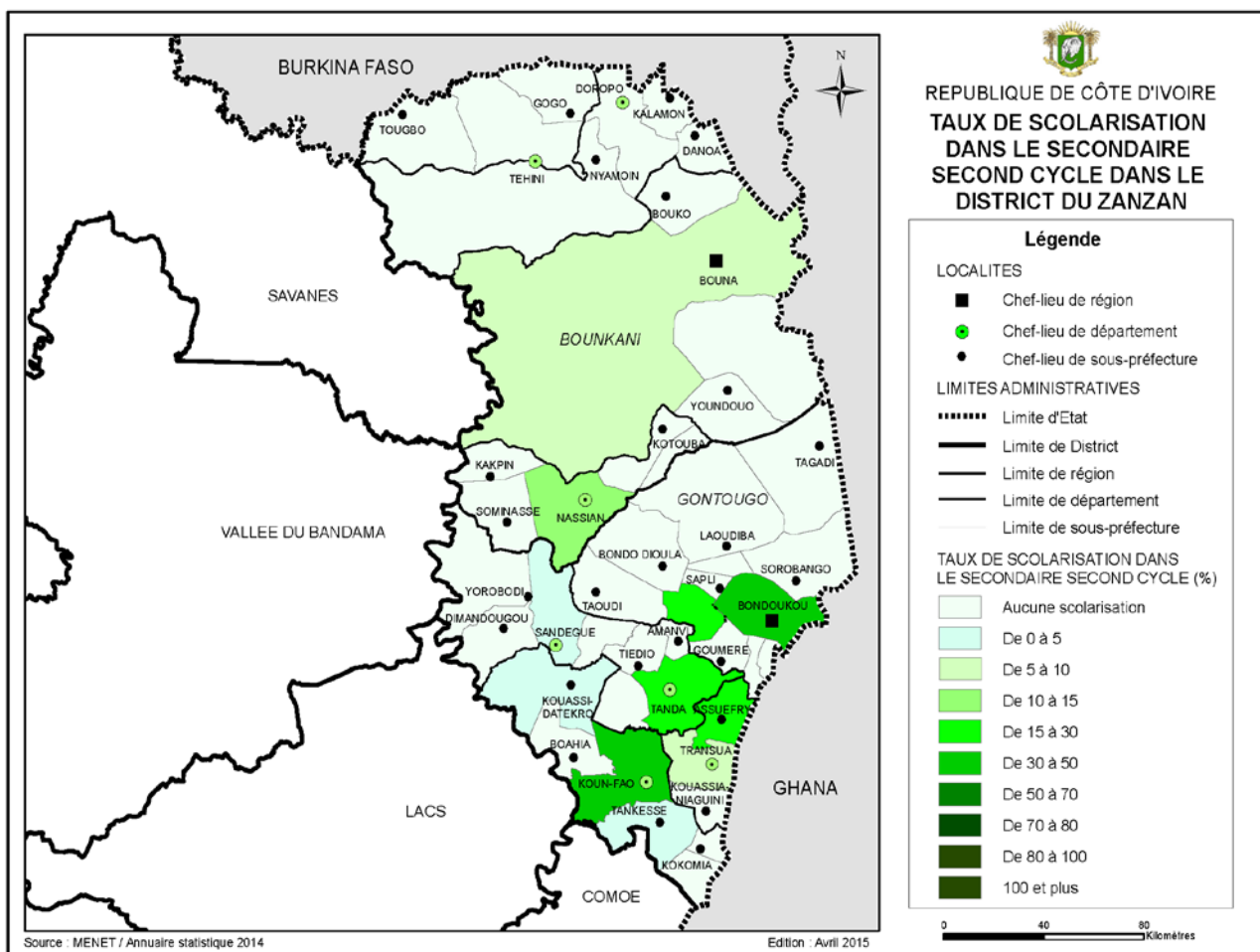


Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

<sup>47</sup> Cf. Glossaire

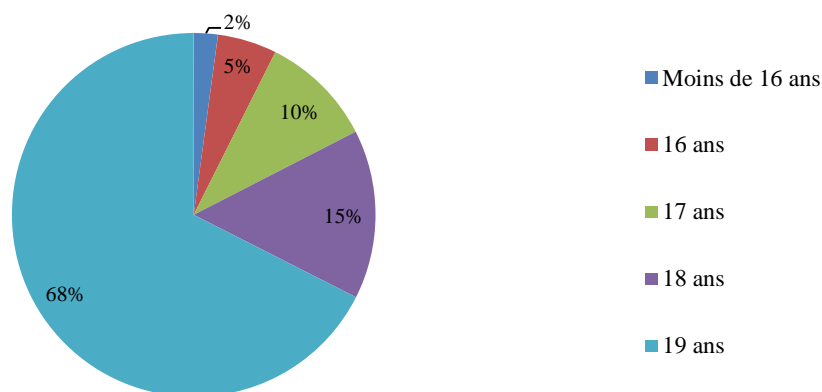
263. Le taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle présente de fortes disparités régionales avec un taux de 15 % dans la région du Gontougo contre un taux de 6 % dans la région de Bouna.

Carte 35 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle au sein du District



264. Toutefois ces chiffres sont biaisés par la scolarisation tardive des élèves puisque 68 % des inscrits ont plus de 18 ans et ne sont donc pas comptés dans la tranche d'âge 16-18 ans.

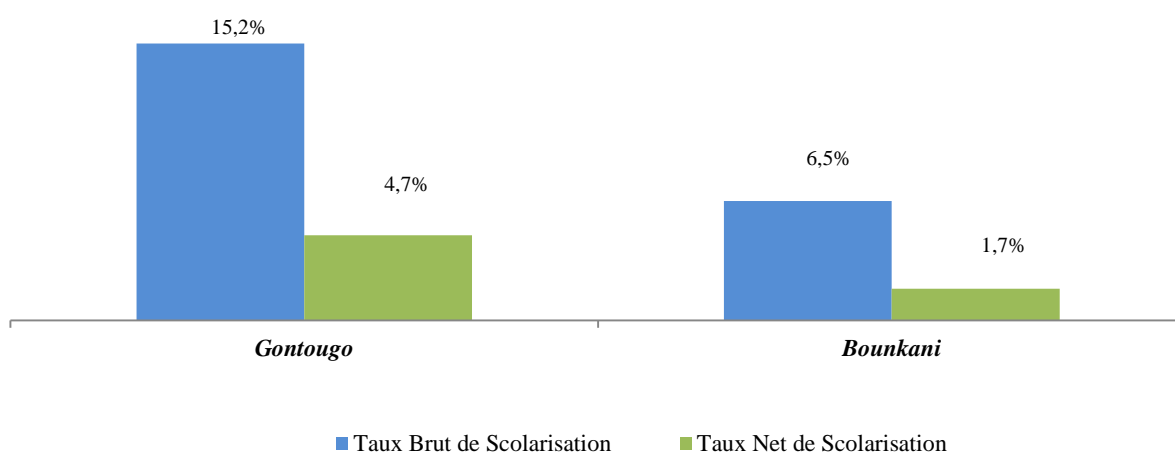
Figure 56 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle selon leur âge



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

265. Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire (16-18 ans) le taux net de scolarisation moyen s'établit alors à 4 %.

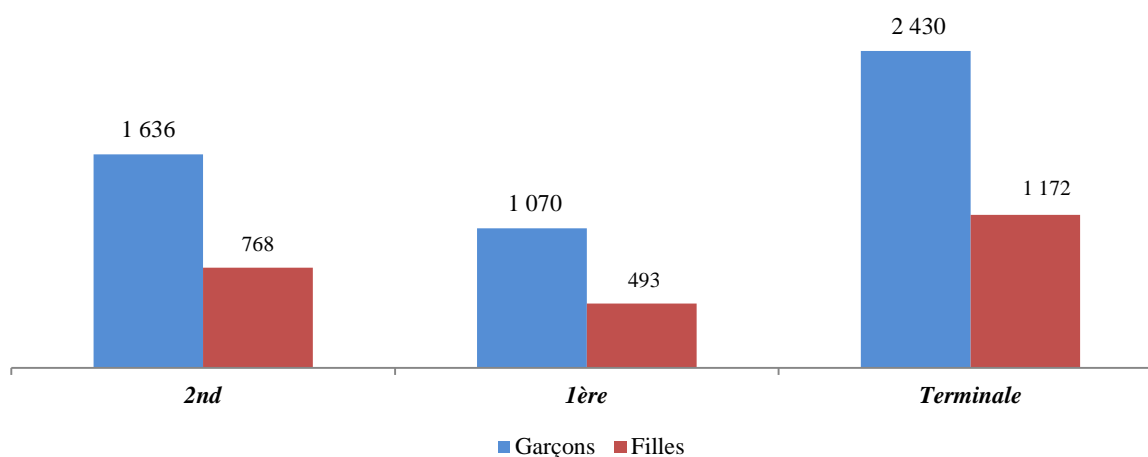
**Figure 57 : Écart entre les taux bruts et nets de scolarisation<sup>48</sup> du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

266. La concentration des élèves dans le secteur public (64,2 %) est expliquée par le peu d'infrastructures privées dans le District. En outre, près de la moitié (48 %) des effectifs du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle se trouvent en classes de Terminale.

**Figure 58 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par niveau par genre**

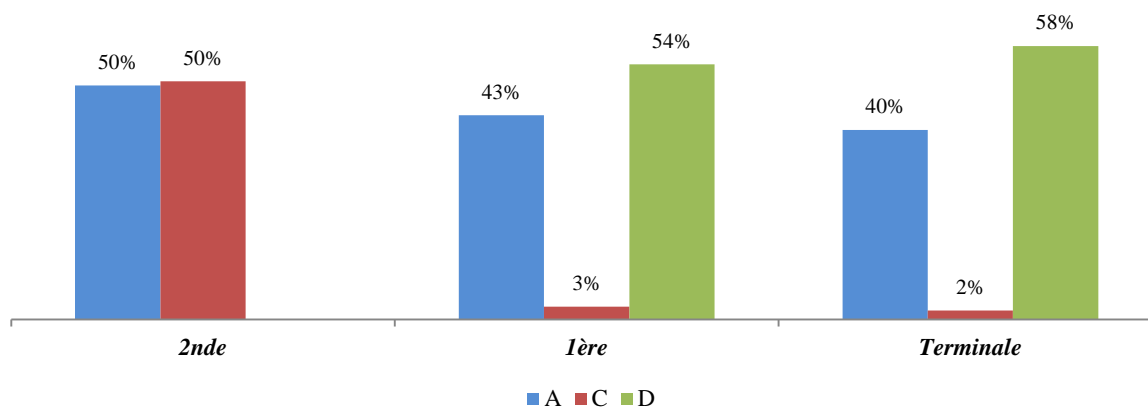


Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

267. L'analyse de la répartition des élèves par filière démontre une concentration des élèves dans les filières scientifiques (C pour les sciences mathématiques et D pour les sciences de la nature) avec 60 % des élèves de terminale. Les filles privilégient la filière littéraire (64 % des filles de secondes sont en 2<sup>nd</sup>e A).

<sup>48</sup> Cf. Glossaire

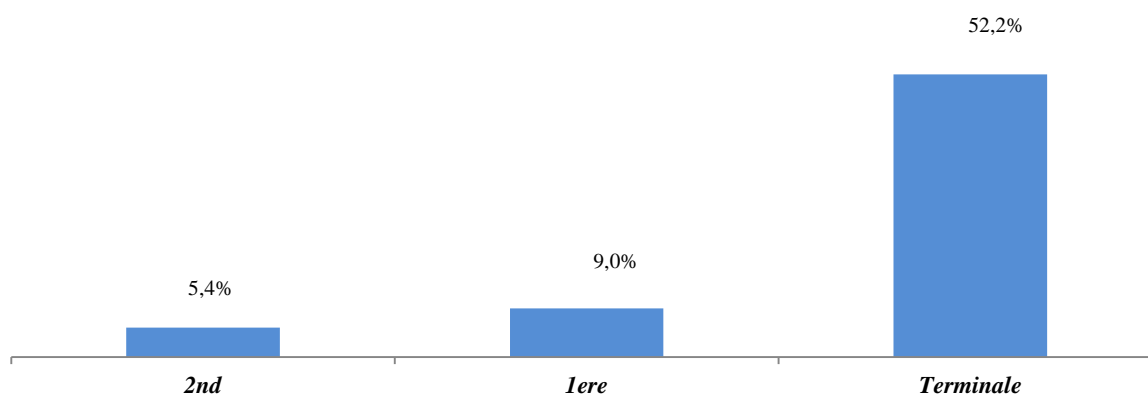
**Figure 59 : Répartition des élèves du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

268. Le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle est marqué par un taux de redoublement élevé de 28 % et particulièrement dans les classes de Terminale, année de passage du baccalauréat, où celles-ci regroupent 87 % de l'ensemble des redoublants du 2<sup>nd</sup> cycle. Ce taux est également très important dans le secteur privé.

**Figure 60 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

269. Les difficultés scolaires sont plus élevées dans la filière scientifique D (Sciences de la nature) avec un taux redoublement moyen de 33,9 % dans l'ensemble du District.

**Tableau 58 : Elèves redoublants du Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle par filière, région et niveau d'étude**

Région	Cycle	Taux de redoublants (%)		
		A	C	D
Gontougo	2 <sup>nd</sup> e	3	8	NA
	1 <sup>ère</sup>	7,4	0,0	11,5
	Terminale	51,7	26,1	58,1
Moyenne région		20,8	11,4	34,8
Boukani	2 <sup>nd</sup> e	3	0,0	NA
	1 <sup>ère</sup>	3	NA	10,0
	Terminale	11	NA	32,1
Moyenne région		5,6	NA	21,1
Zanzan	2 <sup>nd</sup> e	3,3	7,5	NA
	1 <sup>ère</sup>	6,5	0,0	11,4
	Terminale	45,8	56,5	56,4
Total District		18,5	21,3	33,9

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation ; NA : Non Applicable pour absence de la filière dans la région

### III.1.3.2 Capacités d'accueil et corps enseignant

#### a) Infrastructures scolaires

270. L'enseignement Secondaire est uniquement dispensé en zone urbaine à travers deux types d'établissements :
- 24 établissements publics, gratuits, qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue avec près de 64 % des salles de classe et 74 % des effectifs.
  - 18 établissements privés payants qui accueillent 25 % des élèves. Ces structures permettent notamment d'absorber le flux d'élèves qui abandonnent le secteur public.

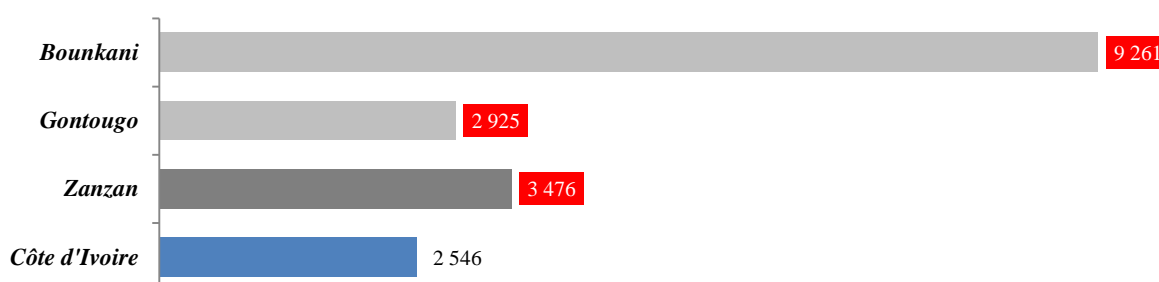
**Tableau 59 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles par région et statut**

Région	Statut	Etbs.	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Gontougo	Public	21	26 958	328	435	630	82	43
	Privé	17	10 969	201	267	415	55	26
	<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>37 927</b>	<b>529</b>	<b>702</b>	<b>1 045</b>	<b>72</b>	<b>36</b>
Bounkani	Public	3	5 302	57	80	135	93	39
	Privé	1	376	11	10	19	34	20
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5 678</b>	<b>68</b>	<b>90</b>	<b>154</b>	<b>84</b>	<b>37</b>
Total District	Public	24	32 260	385	515	765	84	42
	Privé	18	11 345	212	277	434	54	26
	<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>43 605</b>	<b>597</b>	<b>792</b>	<b>1 199</b>	<b>73</b>	<b>36</b>

Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation : Ens : Enseignants

271. L'analyse des ratios de présence géographique permet de souligner la carence d'établissement du secondaire dans le District. En effet, les deux régions du District affichent, pour ce cycle, des ratios supérieurs à la moyenne nationale, plus précisément la région du Bounkani qui présente un ratio qui s'élève à 9 261 enfants en âge d'être scolarisés par école. Cette carence en infrastructures induit des ratios d'occupation alarmants dans le District avec 1 école pour 1 038 élèves scolarisés et un ratio de 73 élèves par salle.

**Figure 61 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire<sup>49</sup> par région**



Sources : INS - RGPH 1998 ; MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

<sup>49</sup> Les calculs englobent les écoles de Secondaire Premier Cycle, Seconde Cycle et Technique

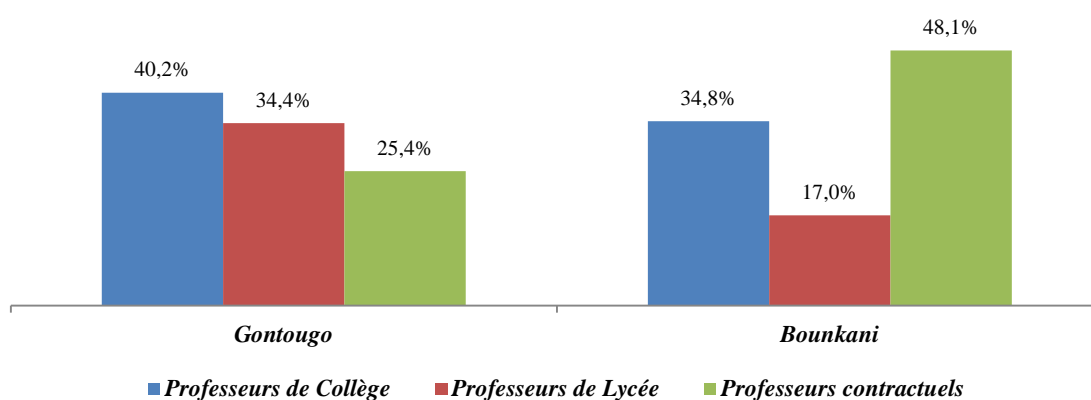
272. Afin de pallier cette carence en infrastructures, les établissements ont mis en place des groupes pédagogiques en double vacation. La double vacation est utilisée à plus de 40 % dans les classes des établissements publics, et ce essentiellement au 1<sup>er</sup> cycle.

### b) Corps enseignant

273. Le corps enseignant du secteur public est composé de 765 professeurs, dont plus de 90 % d'hommes, qui sont inégalement répartis sur le District. La région du Gontougo, au vu du nombre d'établissements et d'élèves scolarisés, concentre naturellement 82 % des professeurs du District.

274. Dans le secteur public, le District du Zanzan compte 29,4 % de professeurs à contrat déterminé, ce qui met en avant la contraction sur les postes d'enseignants et le recours aux professeurs intérimaires.

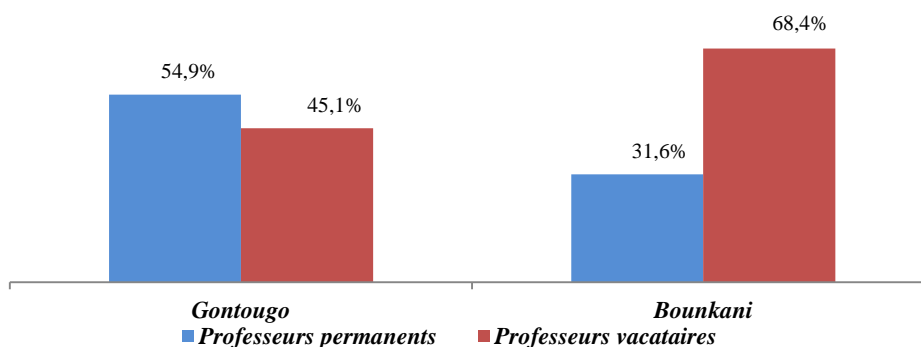
**Figure 62 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par type et par région**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

275. Le corps enseignant du secteur privé est composé de 434 professeurs de collège et de lycée dont 9 % sont des femmes. Parmi ces professeurs, la moitié est composée de professeurs vacataires.

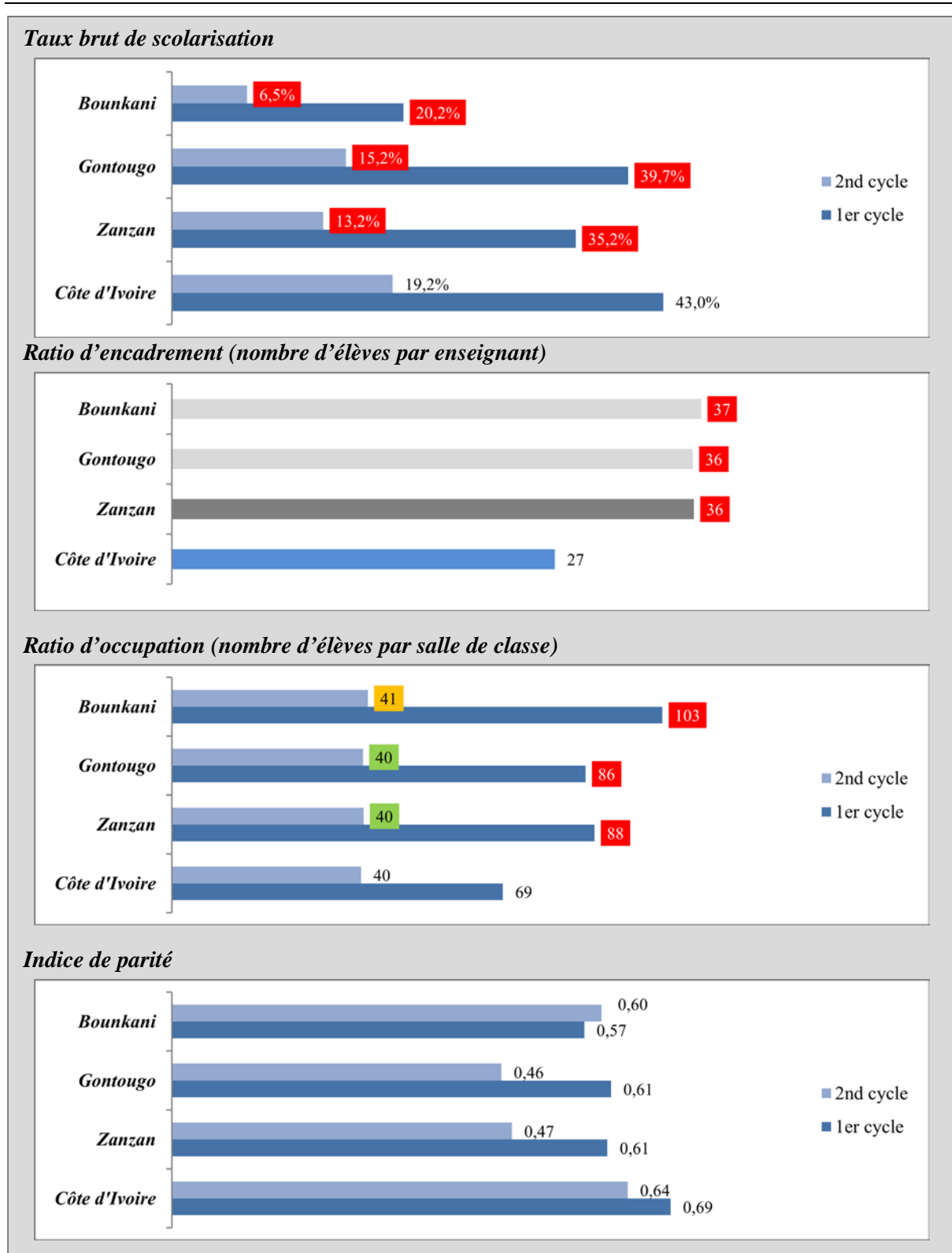
**Figure 63 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région**



Source : MENET - Annuaire statistique 2013-2014 de l'éducation

276. Le dernier recensement effectué par les DREN-ET de Bondoukou et de Bouna fait état d'un déficit de professeurs dans le Secondaire public avec une estimation de 231 postes vacants dans le 1<sup>er</sup> cycle et 71 postes vacants dans le 2<sup>nd</sup> cycle.

**Chiffres clés 22 : Secondaire**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

### III.1.4 Secondaire Technique

#### III.1.4.1 Scolarisation

277. Le Secondaire technique regroupe les classes de 2<sup>nd</sup>e à la Terminale et propose des filières techniques. Exclusivement dispensées dans des écoles privées, les filières de l'enseignement Secondaire Technique proposent des formations spécifiques correspondant à différents secteurs économiques (secteur primaire, secondaire et tertiaire).

**Tableau 60 : Filières du Secondaire Technique**

Filières
B : Economie
E : Sciences et Techniques
F1 : Construction mécanique
F2 : Electronique
F3 : Electrotechnique
F4 : Génie civil
F7 : Biochimie
G1 : Secrétariat Bureautique
G2 : Comptabilité
T1 : Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )
T2 : Tronc commun (2 <sup>nd</sup> )

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

278. Le District du Zanzan compte 877 élèves inscrits en Secondaire Technique, soit un taux brut de scolarisation de 1,5 %, inférieur à la moyenne nationale qui se situe à 3,4 %. Ce taux cache des disparités régionales notables puisque seule la région du Gontougo accueille la totalité des étudiants du Secondaire Technique du District et présente un taux brut de scolarisation de 2,0 %.

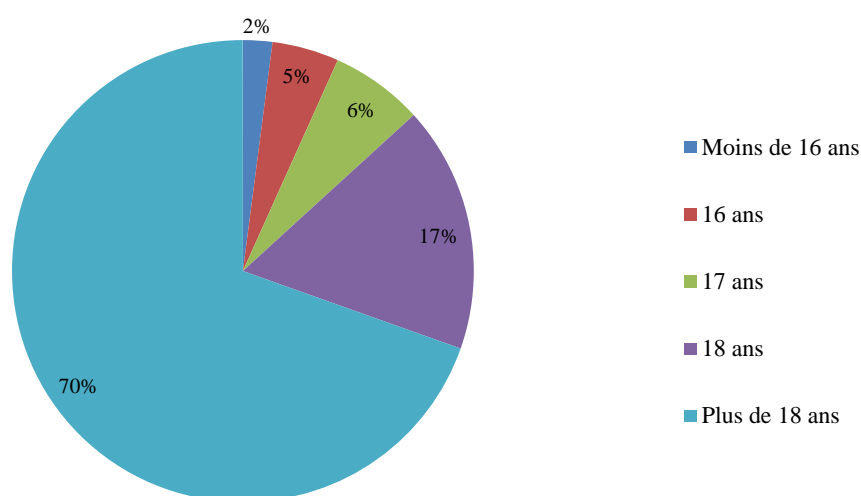
**Tableau 61 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre**

Type	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Public	-	-	-	-
Privé	455	422	877	0,93
<b>Total District</b>	<b>455</b>	<b>422</b>	<b>877</b>	<b>0,93</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 - NA : Non Applicable

279. Une part importante des étudiants du secondaire technique a 18 ans ou plus (plus de 70 % des effectifs du cycle). Ainsi, en se limitant aux tranches d'âge légales pour ce cycle scolaire, le taux net de scolarisation du District s'établit à 0,4 %, ce qui est en dessous de la moyenne nationale (1,2 %).

**Figure 64 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge**



Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014

280. Par ailleurs, le District présente un taux de redoublement global de 7 %, soit 6 points en dessous de la moyenne nationale (13 %).

**Tableau 62 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique**

Région	Statut	Redoublants			
		Total	Taux de redoublement	Filles	Taux de redoublement des filles
Gontougo	Public	0	-	0	NA
	Privé	65	7 %	31	7 %
	<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>7 %</b>	<b>31</b>	<b>7 %</b>
Boukani	Public	NA	NA	NA	NA
	Privé	NA	NA	NA	NA
	<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 /NA : Non Applicable

### III.1.4.2 Capacité d'accueil et corps enseignant

281. Le District du Zanzan compte 4 établissements de Secondaire Technique, tous situés dans la région du Gontougo. Celle-ci dispose de 30 salles de classe et de 75 professeurs pour un ratio d'occupation de 29 élèves par classe et un taux d'encadrement de 29 élèves par professeur.

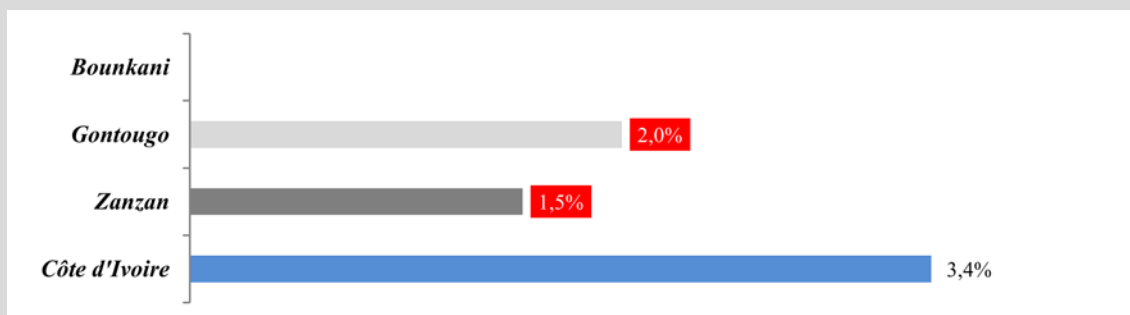
**Tableau 63 : Synthèse des indicateurs de capacité d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique**

Région	Statut	Etbs.	Elèves	Salles	Grp Pédago.	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
<b>Gontougo</b>	Public	0	0	0	0	0	NA	NA
	Privé	4	877	30	27	75	29	12
	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>877</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>75</b>	<b>29</b>	<b>12</b>
<b>Boukani</b>	Public	0	0	0	0	0	NA	NA
	Privé	0	0	0	0	0	NA	NA
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

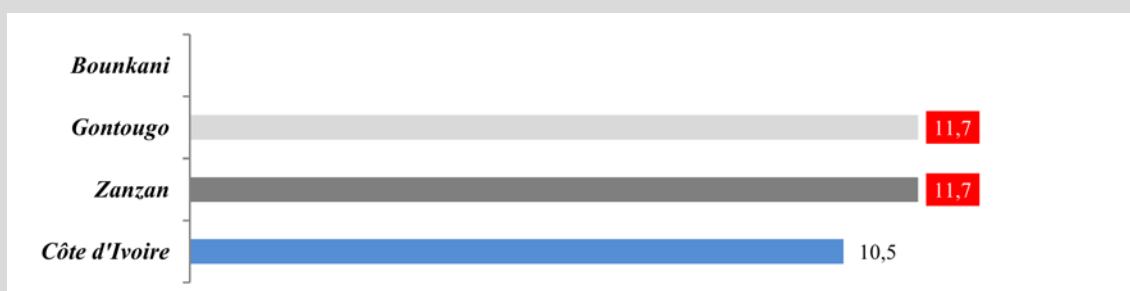
Source : MENET - Annuaire statistique de l'éducation 2013-2014 ; Etbs : Etablissements/Grp Pédago. : Groupes pédagogique/Ens : Enseignants ; NA : Non Applicable

**Chiffres clés 23 : Secondaire Technique**

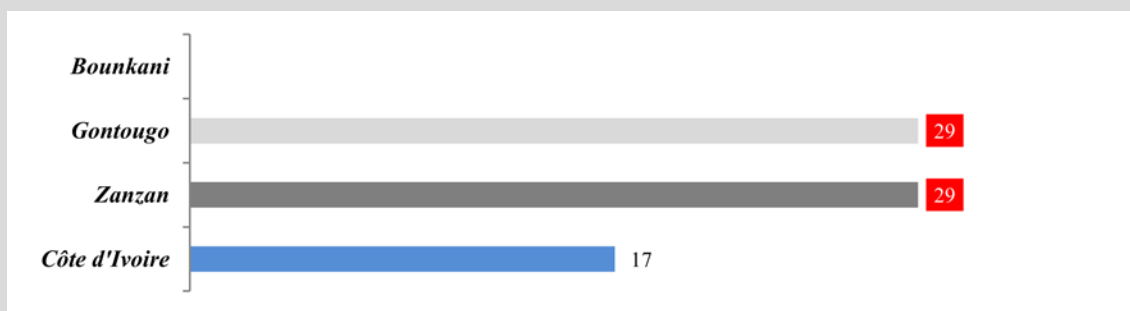
**Taux brut de scolarisation**



**Ratio d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant)**



**Ratio d'occupation (nombre d'élèves par salle de classes)**



**Indice de parité (nombre de filles pour un garçon)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### III.1.5 Formation Professionnelle

282. Sous la direction du Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle (MEMEASFP), la formation professionnelle poursuit un triple objectif :
- Donner des qualifications techniques et professionnelles permettant à l'élève d'acquérir et d'exercer un métier ;
  - Donner à des populations sans emploi, les qualifications professionnelles qui facilitent leur insertion dans la vie active ;
  - Donner à des populations sous-qualifiées, les qualifications permettant d'améliorer leur productivité.
283. L'ensemble des établissements sous tutelle du Ministère forme notamment, des ouvriers qualifiés, des techniciens et des techniciens supérieurs dans plusieurs secteurs de métiers.
284. 7 diplômes sanctionnent les formations diplômantes de la Formation Professionnelle :
- Le CQP (Certificat de Qualifications Professionnelles) obtenu après 2 ans dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) par des jeunes de niveau CM2 ;
  - Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) obtenu en 3 ans dans les CFP par les jeunes de niveau 5<sup>ème</sup> ;
  - Le BEP (Brevet d'Études Professionnelles) se prépare dans les Collèges d'Enseignement Technique (CET) pendant 2 ans, et concerne les élèves de 3<sup>ème</sup> âgés de plus de 19 ans ne pouvant pas être orientés en 2<sup>nd</sup>e ;
  - Le BT (Brevet de Technicien) est obtenu dans les Lycées Professionnelles (LP) après 3 ans, par les jeunes du niveau 3<sup>ème</sup>, et les titulaires de CAP avec mentions ;
  - Le BAC professionnel qui est préparé dans les Lycées Techniques (LT) ;
  - Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) obtenu par les jeunes détenteurs du BAC ou du BT, après 2 ans de formation dans les Lycées Professionnels et Techniques (LPT) ;
  - Le BP (Brevet Professionnel) obtenu après 3 ans d'études pour des élèves ayant au préalable un CAP + 3 ans d'expérience ou un BEP + 1 an d'expériences.

#### III.1.5.1 Scolarisation

285. Le District du Zanzan compte 538 personnes inscrites au niveau de la formation professionnelle, exclusivement dans la région du Gontougo.

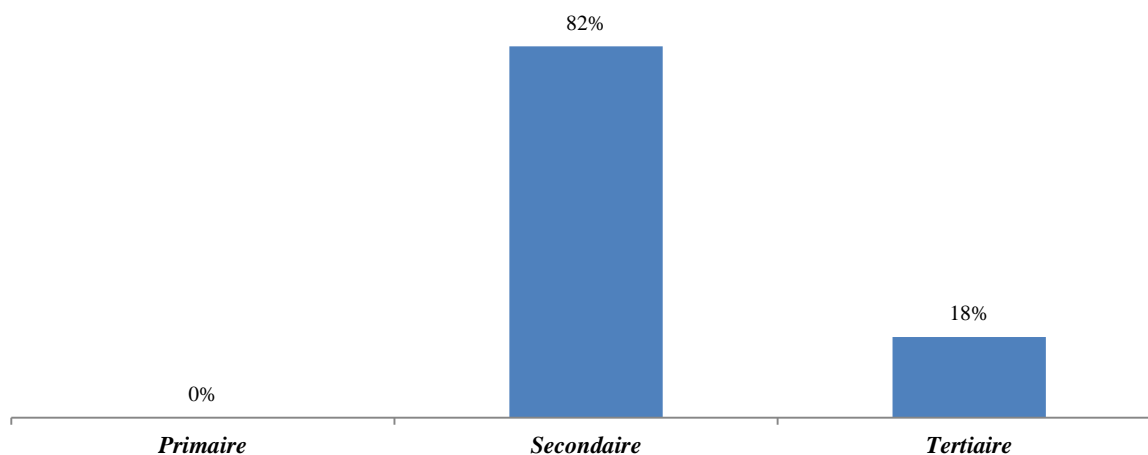
**Tableau 64 : Synthèse des indicateurs des élèves de la formation professionnelle et de l'enseignement technique par statut et par genre**

Statut	Garçons	Filles	Total	Indice de parité
Privé	45	51	96	1,13
Public	373	69	442	0,18
<b>Total District</b>	<b>418</b>	<b>120</b>	<b>538</b>	<b>0,29</b>

Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012 ; Direction régionale de la Formation Professionnelle de Bondoukou

286. 82 % des apprenants de la formation professionnelle se concentrent sur des formations portant sur le secteur industriel et ce malgré le faible poids que représente ce secteur dans le District qui de plus, est à vocation rurale (aucune filière du secteur primaire n'est représentée).

**Figure 65 : Répartition des élèves de l'ETFP par filière économique**



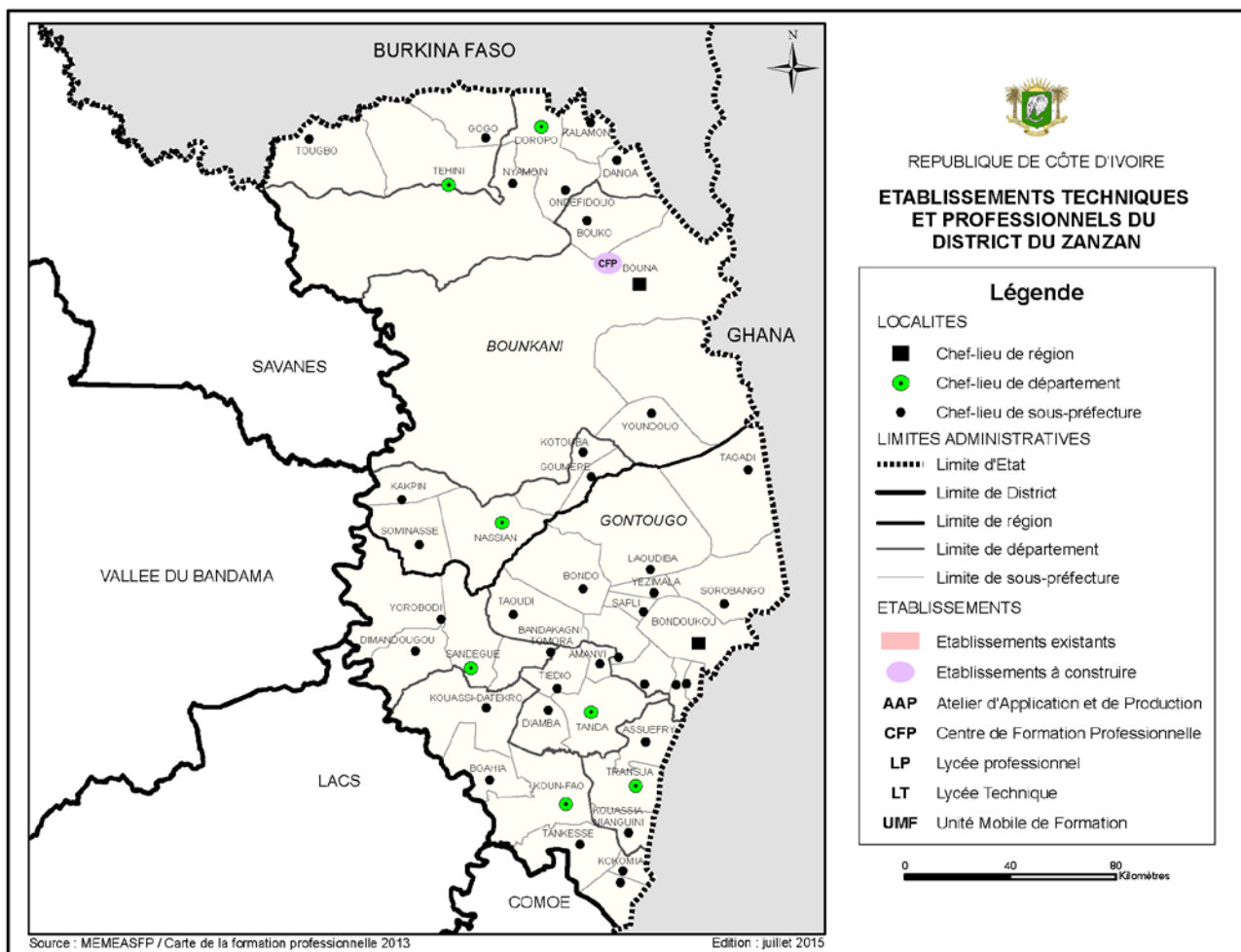
Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012 ; Direction régionale de la Formation Professionnelle de Bondoukou

### III.1.5.2 Capacité d'accueil et corps enseignants

287. Le dispositif de la Formation Professionnelle du District du Zanzan repose sur :

- Une direction régionale à Bondoukou chargée d'encadrer et de coordonner toutes les activités de formation professionnelle du District ;
- Une direction départementale à Bouna qui a pour mission d'encadrer les activités de formation professionnelle de la région du Bounkani.

Carte 36 : Etablissements techniques et professionnels du District du Zanzan



288. La Formation Professionnelle dans le District du Zanzan est dispensée dans 3 établissements répartis comme suit :

- 1 établissement public de formation professionnelle : le Centre de Formation Professionnel (CFP) de Bondoukou ;
- 1 UMF (Unité Mobile de Formation) basée à Nassian, dans la région du Bounkani. Les UMF sont des petites structures qui dispensent des formations sanctionnées par des attestations ou certificats de formation ;
- 1 UMF basée à Bouna, mais celle-ci est fermée depuis la crise de 2002.

289. En ce qui concerne le corps enseignant, celui-ci est composé principalement d'hommes. Les femmes ne sont quasiment pas représentées dans le District, certainement du fait de la nature des filières dispensées au niveau des structures d'enseignement.

290. le District du Zanzan pâtit de l'insuffisance de structures de formation professionnelle. À titre de comparaison, le pays est doté de 72 établissements de formation professionnelle alors que le District n'en compte qu'un seul. Face à cette insuffisance d'infrastructures d'enseignement professionnel, le Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle projette d'élargir ses capacités d'accueil à travers plusieurs projets :

- Finalisation de la construction du lycée professionnel de Bouna, initiée en 2002 ;
- Construction du lycée professionnel d'agriculture à Bouna, de pêche et d'élevage.

**Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut**

Statut	Etbs	Elèves	Salles	Ens.	Ratio d'occupation	Ratio d'encadrement
Public	3	442	12	60	30,5	9
Privé	2	96				
<b>Total District</b>	<b>5</b>	<b>538</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>30,5</b>	<b>9</b>

Source : MEMEASFP - Carte de la Formation Professionnelle 2011-2012 ; Direction régionale de la Formation Professionnelle de Bondoukou

#### **Chiffres clés 24 : Formation Professionnelle**

- Nombre d'étudiants : 538
- Nombre d'établissements : 5
- Ratio d'occupation : 30,5 apprenants par salle
- Ratio d'encadrement : 1 enseignant pour 9 apprenants
- Indice de parité : 0,29 fille pour 1 garçon

### **III.1.6 Enseignement supérieur**

291. Il n'y a actuellement aucun établissement dispensant une formation du cycle supérieur dans le District du Zanzan.

### **Synthèse 7 : Éducation**

---

*Le District se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires.*

*Cette sous-scolarisation a plusieurs origines qui caractérisent tout le système éducatif du District, à savoir :*

- *Une insuffisance d'infrastructures scolaires ;*
- *Un déficit d'enseignants qualifiés particulièrement sur le Secondaire ;*
- *Des taux d'abandon et de transition mettant en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, mais également la pression des familles vivant dans la précarité où les jeunes représentent une main-d'œuvre agricole clé ;*
- *Des équipements vétustes n'offrant pas un cadre scolaire adéquat ;*
- *Une offre en enseignement technique et formation professionnelle limitée.*

*Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle préscolaire mettant en exergue les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.*

## Chapitre 2. Santé et prévention

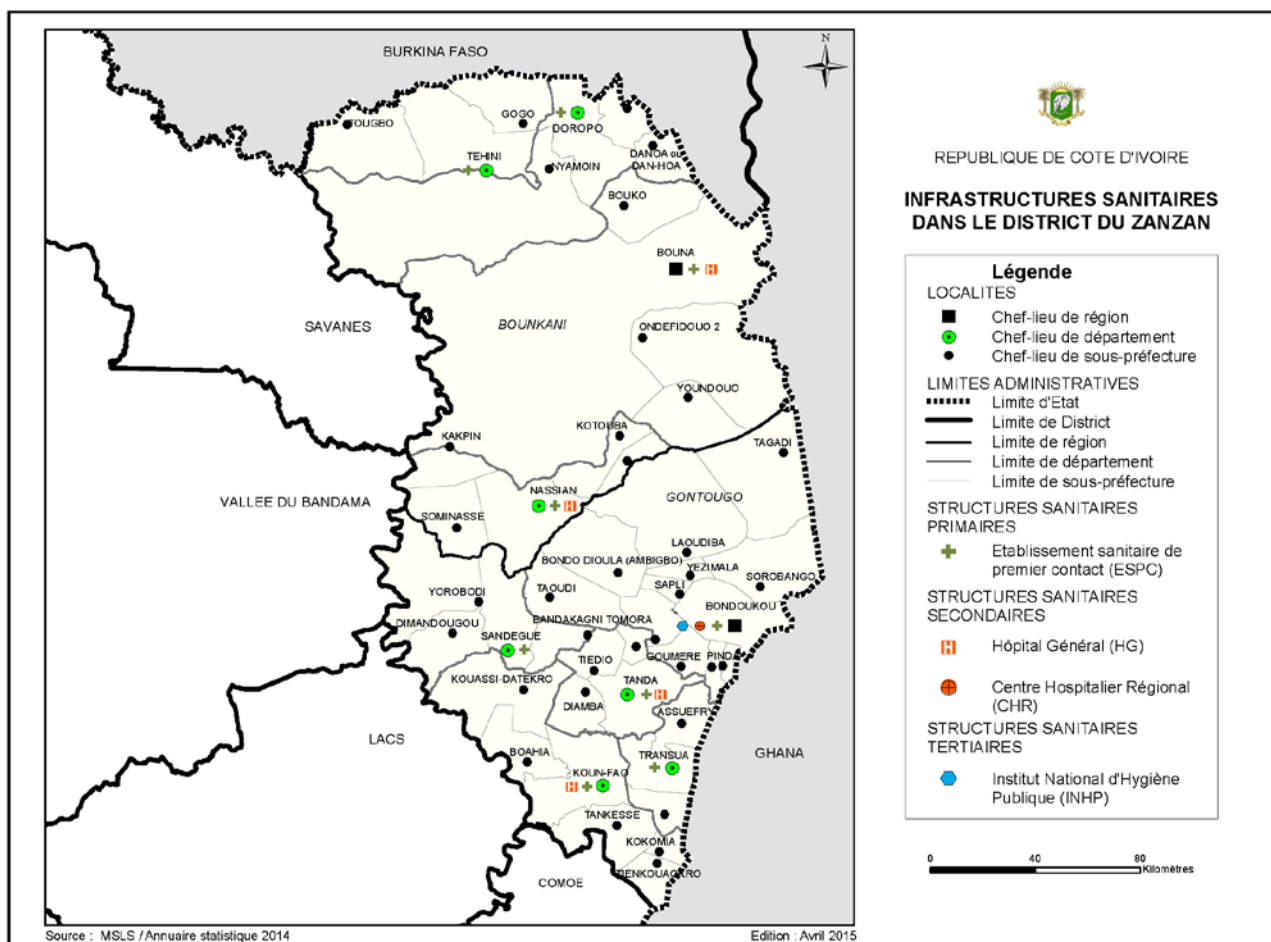
### III.2.1 Infrastructures sanitaires et personnel médical

#### III.2.1.1 Infrastructures médicales

292. L'offre de santé dans le District du Zanzan est dispensée par des établissements de 3 niveaux :

- Des établissements de niveau 1 (96 %) majoritairement les Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) qui représentent des points d'entrée du système sanitaire (centres de santé urbains et ruraux, dispensaires, etc.) ;
- Des établissements de niveau 2 (3 %), majoritairement des Hôpitaux Généraux (HG) et des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) qui accueillent notamment les cas transférés par les établissements de niveau 1 non équipés pour traiter certaines pathologies ;
- Des antennes d'établissements de niveau 3 (1 %) représentant localement les instituts spécialisés (INHP).

Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District



293. Avec 142 établissements sanitaires généraux répartis sur tout le territoire, dont 136 ESPC, le District affiche un taux de couverture d'un ESPC pour 7 989 habitants, soit une couverture supérieure à l'objectif fixé par le PNDS d'un ESPC pour 10 000 habitants. Ces établissements sont répartis de façon homogène dans les deux régions du District.

**Tableau 66 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques du District par région**

Région	ESPC	HG	CHR	CHU	Maternité	Pharmacie publique	Pharmacie privée
<b>Boukani</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>ND</b>
BOUNA	24	1	0	0	14	3	ND
NASSIAN	8	1	0	0	5	2	ND
<b>Gontougo</b>	<b>104</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>7</b>	<b>ND</b>
BONDOUKOU	52	1	1	0	24	3	ND
TANDA	52	2	0	0	21	4	ND
<b>Total District</b>	<b>136</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>12</b>	<b>ND</b>

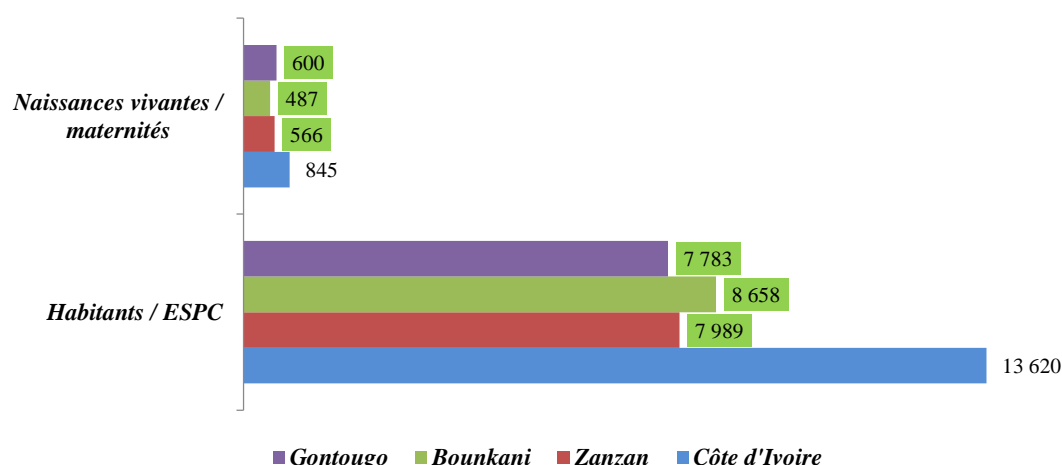
Source : MSLS, Annuaire Statistique 2013/ND : Non Disponible



Photo 6 : Centre Hospitalier Régional de Bondoukou © 2014

294. Le ratio des naissances vivantes par maternité (566) fait ressortir une bonne couverture en infrastructures sanitaires par rapport à la moyenne nationale qui s'établit à 845.

**Figure 66 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District**



Source : MSLS, Annuaire Statistique 2013

295. 8 % des établissements du District ne sont pas ouverts, et ce majoritairement en raison de l'insuffisance du personnel (82 %), de la dégradation des infrastructures en place (9 %) et du manque de logements pour le personnel médical (9 %).
296. Le fonctionnement des établissements ouverts est entravé par plusieurs problèmes liés aux infrastructures :
- Seulement 25 % des établissements sont raccordés au système d'adduction d'eau via la SODECI et 72 % possèdent un système HVA ;
  - 42 % des établissements ne sont pas connectés au réseau électrique ;
  - Seulement 20 % des établissements du District sont accessibles par voie bitumée.

**Tableau 67 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires du District par région**

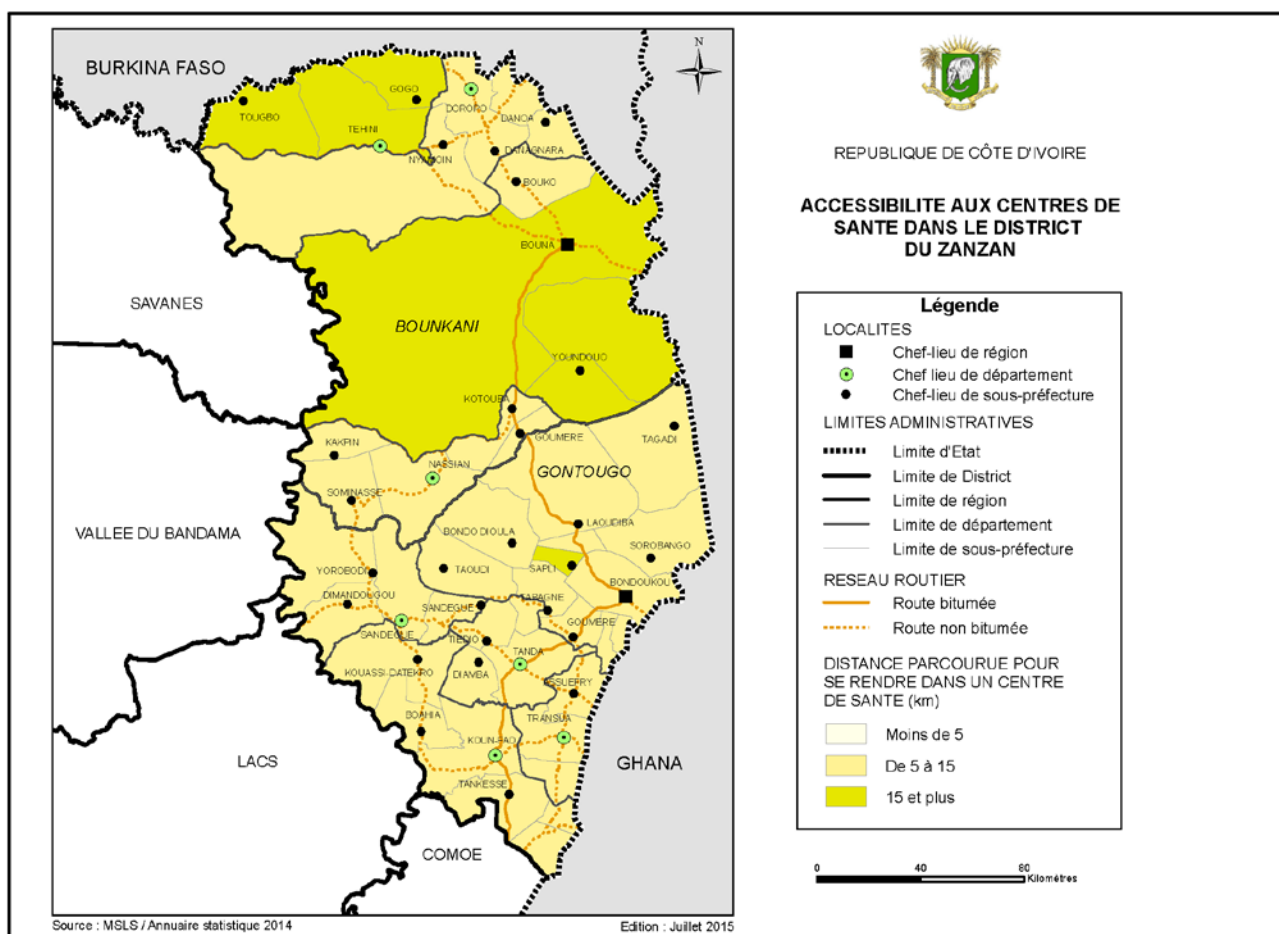
Région	Raccordement SODECI (%)	Equipé en HVA <sup>50</sup> (%)	Raccordement CIE (%)	Raccordement Mobile (%)	Accès voie bitumée (%)
<b>Gontougo</b>	27	69	63	33	20
<b>Bounkani</b>	21	82	40	96	21
<b>Total District</b>	<b>25</b>	<b>72</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>20</b>

Source : PPU – 2013 – Données 2012

297. L'accessibilité aux infrastructures sanitaires est également rendue difficile par le manque d'infrastructures routières, obligeant les populations à effectuer de longs trajets pour accéder à des soins médicaux de base. Ainsi, 10 % de la population du District doit parcourir plus de 15 km pour accéder au centre de santé le plus proche.

<sup>50</sup> Hydraulique Villageoise Améliorée

**Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région**



298. Cette situation est d'autant plus critique que les établissements sanitaires disposent de peu de moyens ambulatoires avec en moyenne 1 ambulance pour 5 établissements.

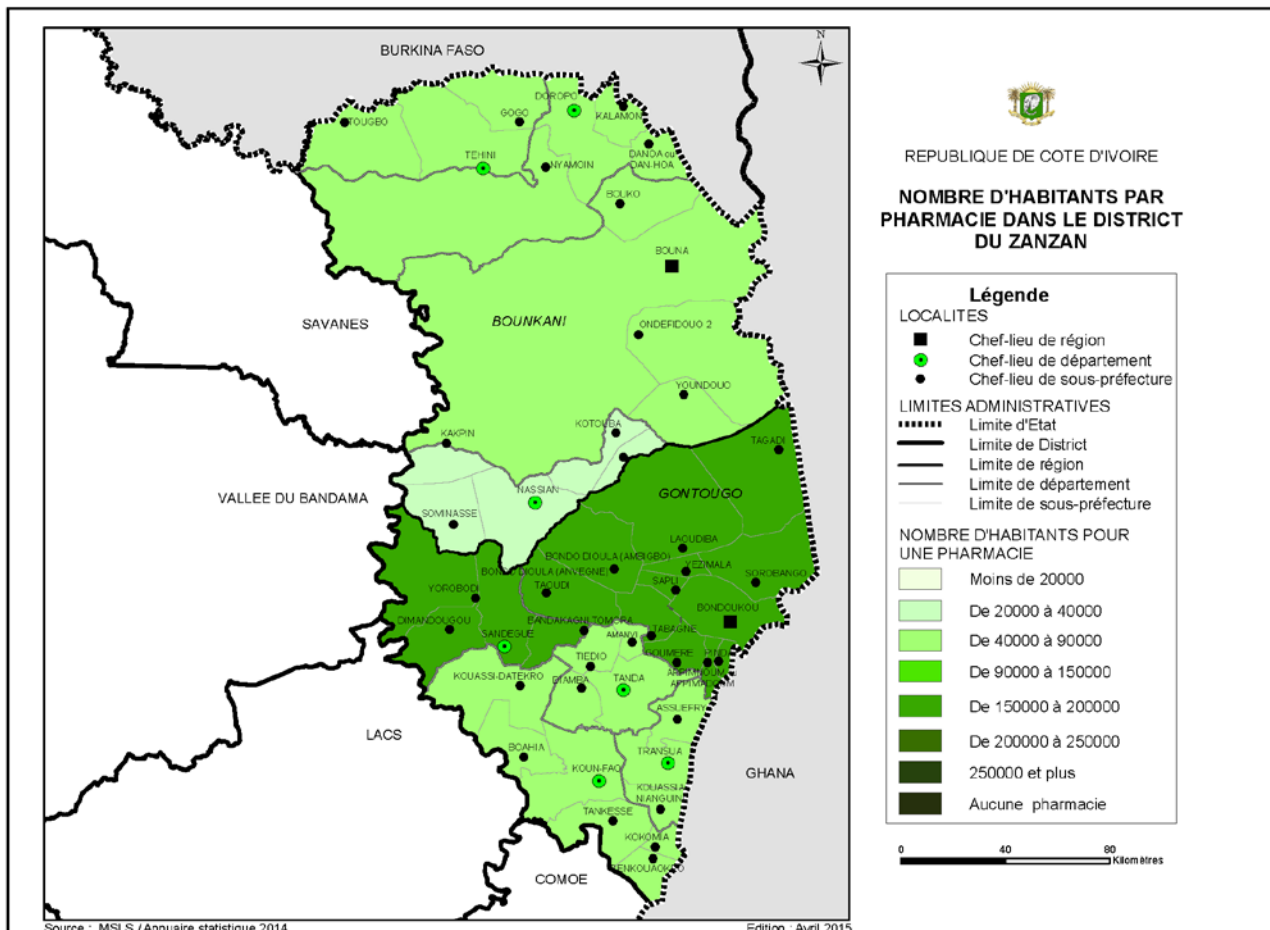
**Tableau 68 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région**

Région	Véhicules	Ambulances	Motos	Ordinateurs	Réfrigérateurs	Congélateurs
<b>Bounkani</b>	1	8	28	10	32	8
<b>Bouna</b>	0	5	17	6	23	6
<b>Nassian</b>	1	3	11	4	9	2
<b>Gontougo</b>	0	19	67	15	111	13
<b>Bondoukou</b>	0	8	32	7	56	9
<b>Tanda</b>	0	11	35	8	55	4
<b>Total District</b>	1	27	95	25	143	21

Source : MSLS, Annuaire Statistique de la santé 2013

299. Le District ne compte que 12 pharmacies publiques impliquant un ratio d'une pharmacie publique pour 90 537 habitants, en deçà de la moyenne nationale qui est d'une pharmacie publique pour 77 518 habitants. Cette carence est encore plus marquée dans la région du Gontougo avec une pharmacie publique pour 115 626 habitants.

Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District



### III.2.1.2 Plateau technique

300. Le District du Zanzan dispose d'un plateau technique comprenant des laboratoires d'analyse, des blocs opératoires, des services de radiologie et des cabinets dentaires, bien que ces équipements soient souvent non fonctionnels. Ces infrastructures sont insuffisantes comparativement à l'importance de la population du District avec une moyenne d'un lit d'hospitalisation pour 5 659 habitants, bien que proche de la moyenne nationale (un lit d'hospitalisation pour 5 447 habitants).

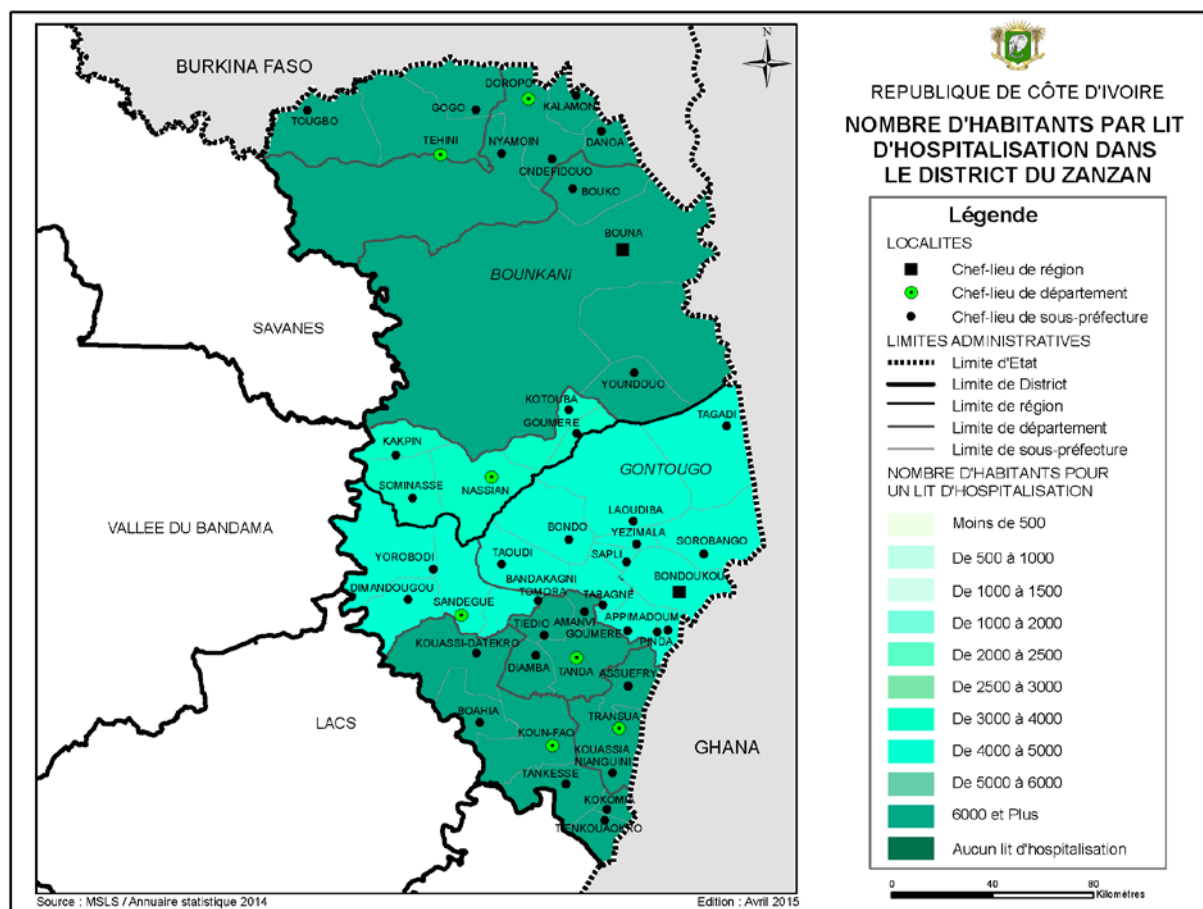
Tableau 69 : Plateau technique des établissements sanitaires par district sanitaire

Région	Lits ouverts	Laboratoires d'analyses	Blocs opératoires	Services de radiologie	Cabinets dentaires
Bounkani	41	2	0	0	1
Bouna	29	1	0	0	1
Nassian	12	1	0	0	0
Gontougo	151	4	3	1	2
Bondoukou	104	2	2	1	1
Tanda	47	2	1	0	1
<b>Total District</b>	<b>192</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>4 385</b>	<b>176</b>	<b>87</b>	<b>53</b>	<b>105</b>

Source : MSLS, Annuaire Statistique de la santé 2013

301. Cette carence en infrastructures est plus marquée au niveau de la région de Bounkani avec 1 lit d'hospitalisation pour plus de 6 758 habitants.

Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation



### III.2.1.3 Consultations et utilisation

302. Le District du Zanzan affiche un taux de consultations en ESPC de 84 % au-dessus de la moyenne nationale (72 %). Le taux d'utilisation des infrastructures médicales est en dessous de la moyenne nationale (24 % contre 29 % au niveau national) mettant en exergue une utilisation peu fréquente des établissements sanitaires du District.

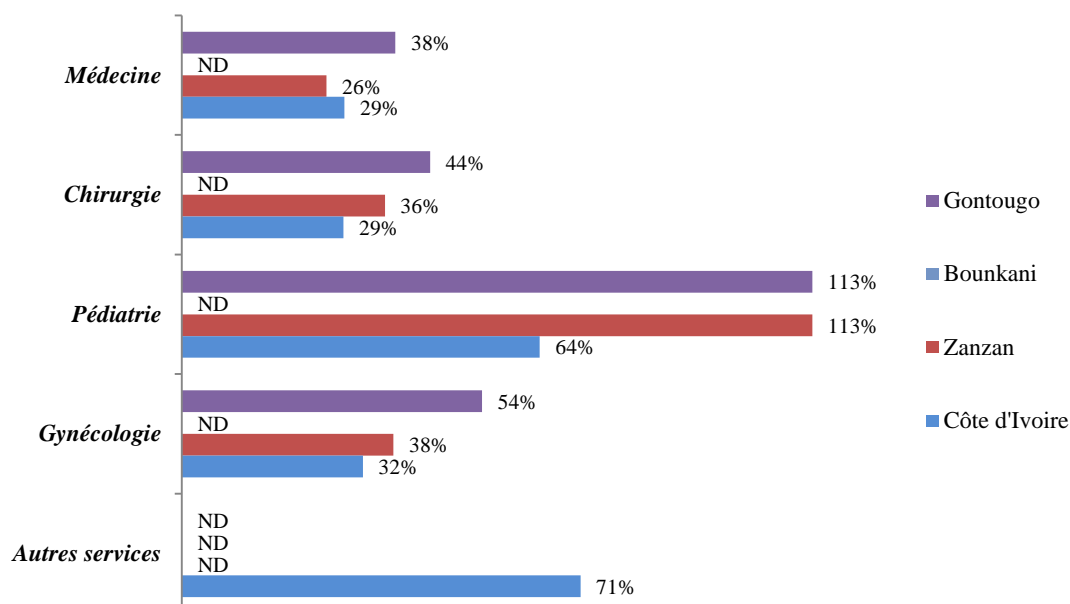
**Tableau 70 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires**

Région	Consultations	Durée moyenne de séjour <sup>51</sup>	Consultations réalisées en ESPC (%)	Taux d'utilisation <sup>52</sup> (%)	Taux de fréquentation (%)	Taux d'occupation des lits <sup>53</sup> (%)
<b>Boukani</b>	<b>73 536</b>	<b>ND</b>	<b>83</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>22,5</b>
Bouna	56 397	ND	77	21	24	22,5
Nassian	17 139	ND	100	36	39	0
<b>Gontougo</b>	<b>216 371</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>48</b>
<b>Bondoukou</b>	<b>104 196</b>	<b>6</b>	<b>83</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>48</b>
<b>Tanda</b>	<b>112 175</b>	<b>3</b>	<b>85</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>0</b>
<b>Total District</b>	<b>289 907</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>40</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

303. Globalement, le taux d'occupation moyen des lits se situe à 40 % dans le District du Zanzan. Toutefois, ce taux varie selon les services et selon les régions. A titre d'exemple, les services de pédiatrie sont particulièrement plus sollicités par les populations.

**Figure 67 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013/ ND : Non Disponible

<sup>51</sup> En HG et CHR

<sup>52</sup> Cf. Glossaire

<sup>53</sup> Service médecine générale

### III.2.1.4 Personnel médical et paramédical

304. Le District du Zanzan comptait en 2013 un total de 52 médecins, 220 infirmiers, 85 sages-femmes, 4 chirurgiens-dentistes, 9 pharmaciens et près de 1 350 volontaires. Ces derniers sont considérés comme des agents de santé communautaires et matrones qui viennent en support au dispositif classique.

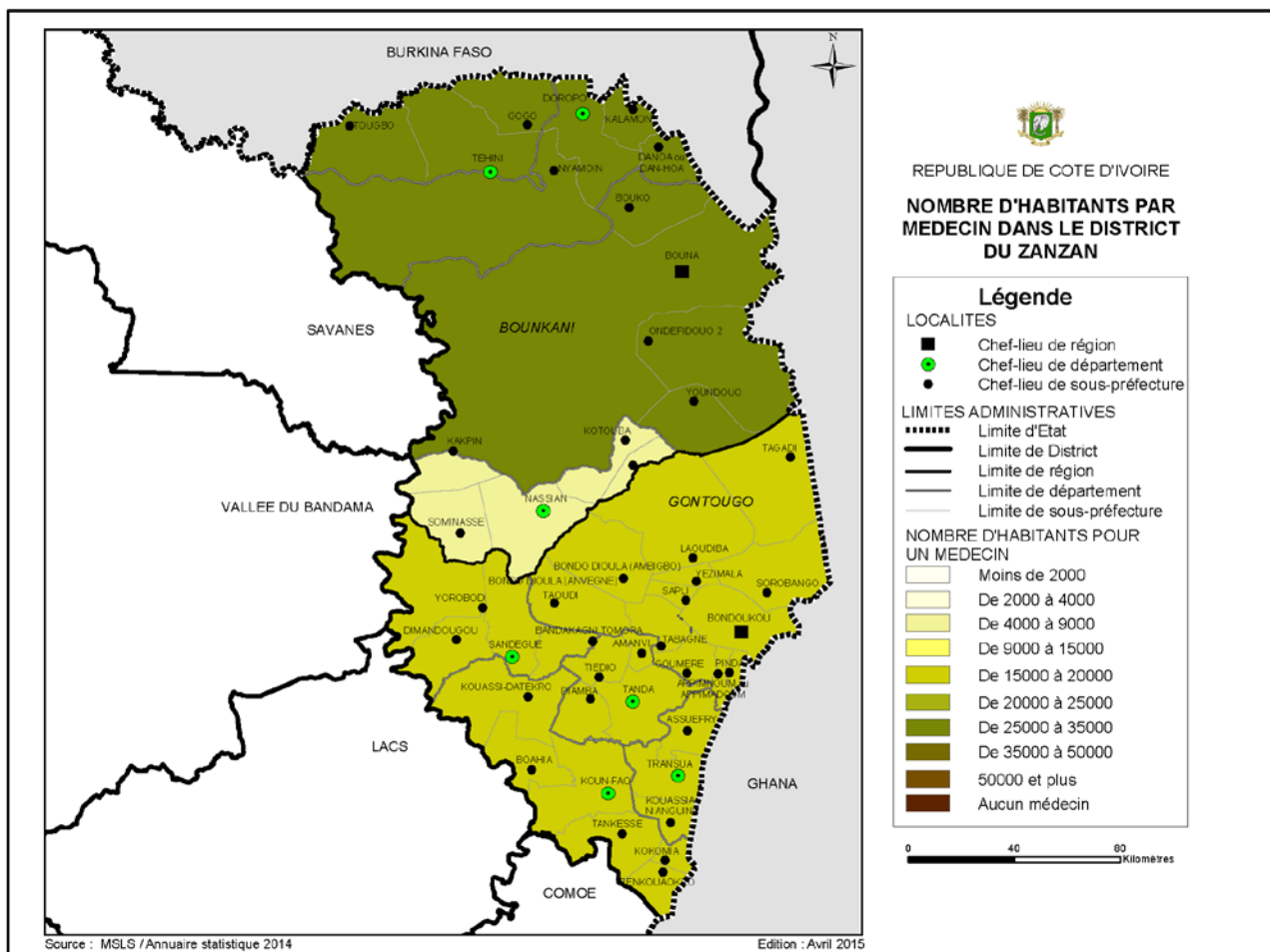
**Tableau 71 : Répartition du personnel médical du District par région**

Région	Médecins	Infirmiers	Sages-femmes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
<b>Boukani</b>	<b>12</b>	<b>57</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Bouna</b>	8	39	15	1	1
<b>Nassian</b>	4	18	4	0	1
<b>Gontougo</b>	<b>40</b>	<b>163</b>	<b>66</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
<b>Bondoukou</b>	24	81	31	2	4
<b>Tanda</b>	16	82	35	1	3
<b>Total District</b>	<b>52</b>	<b>220</b>	<b>85</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

305. Le District affiche un taux de couverture d'un médecin pour 20 893 habitants, en deçà de la moyenne nationale et de la norme recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui s'élève à 1 médecin pour 10 000 habitants. Ce constat s'exprime de manière homogène dans chacune des régions du District.

Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin dans le District



306. Le District compte un infirmier pour 4 938 habitants. Bien que supérieur à la moyenne nationale (un infirmier pour 5 221 habitants), ce ratio est très en deçà de l'objectif fixé par le PNDS à un infirmier pour 2 000 habitants. La carence en infirmiers est moins significative dans le centre du District autour de la ville de Nassian (à mettre toutefois en perspective avec la faible densité de population du département).

Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier dans le District

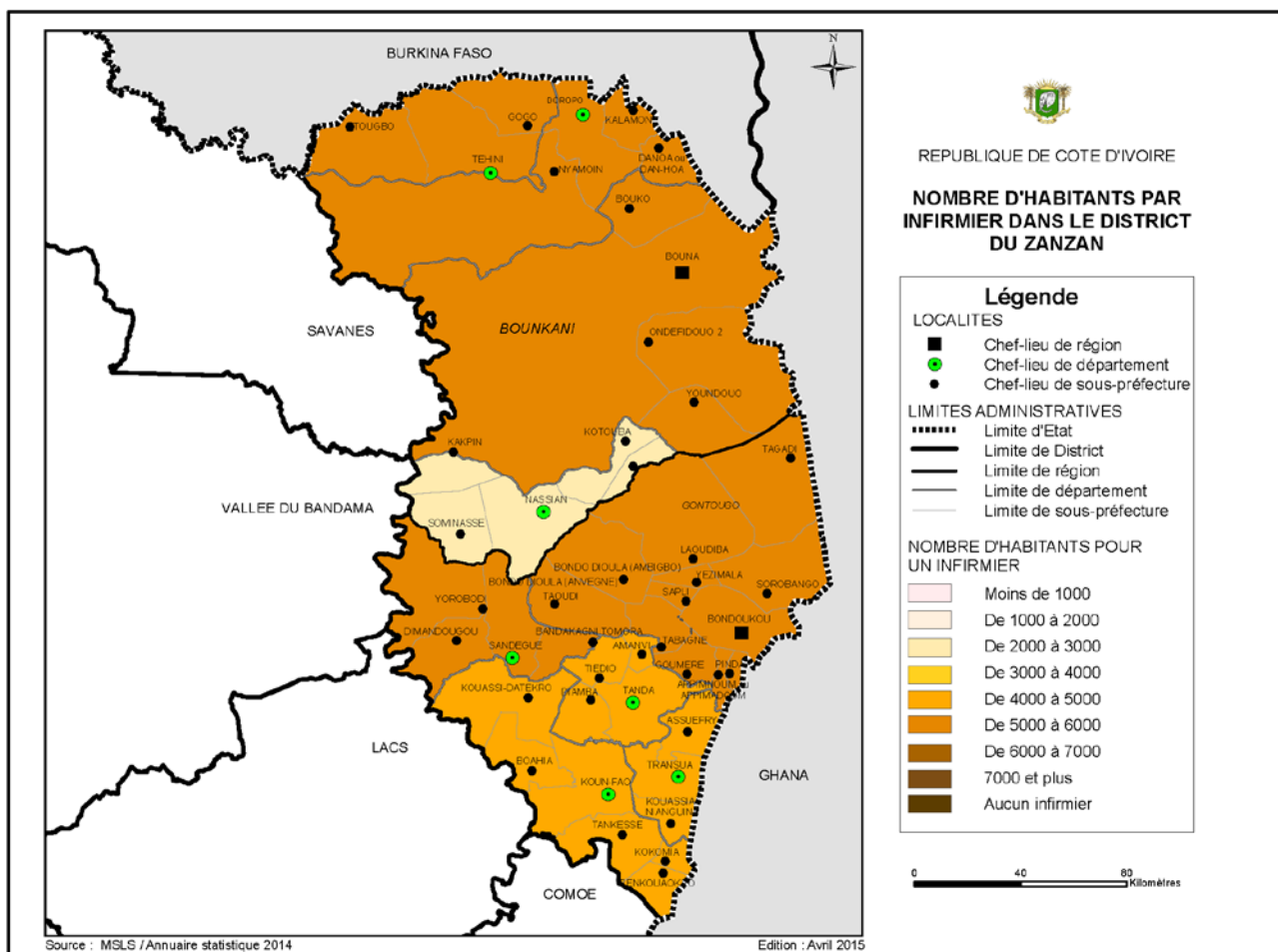
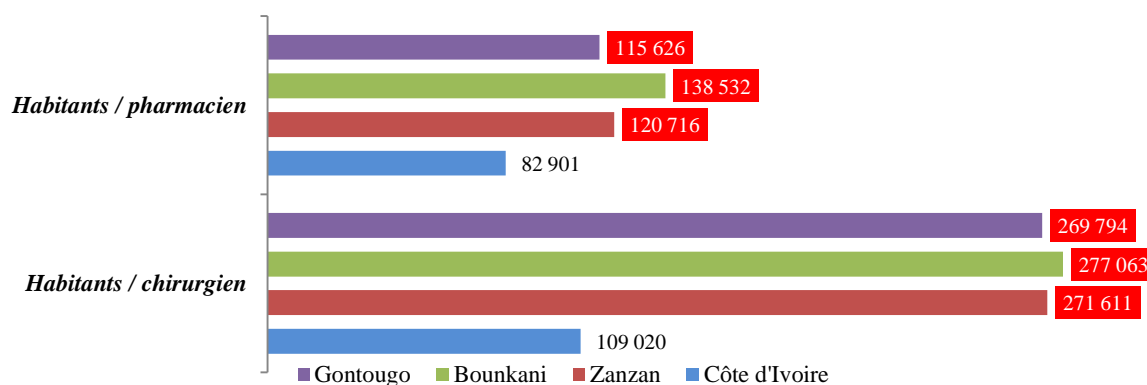


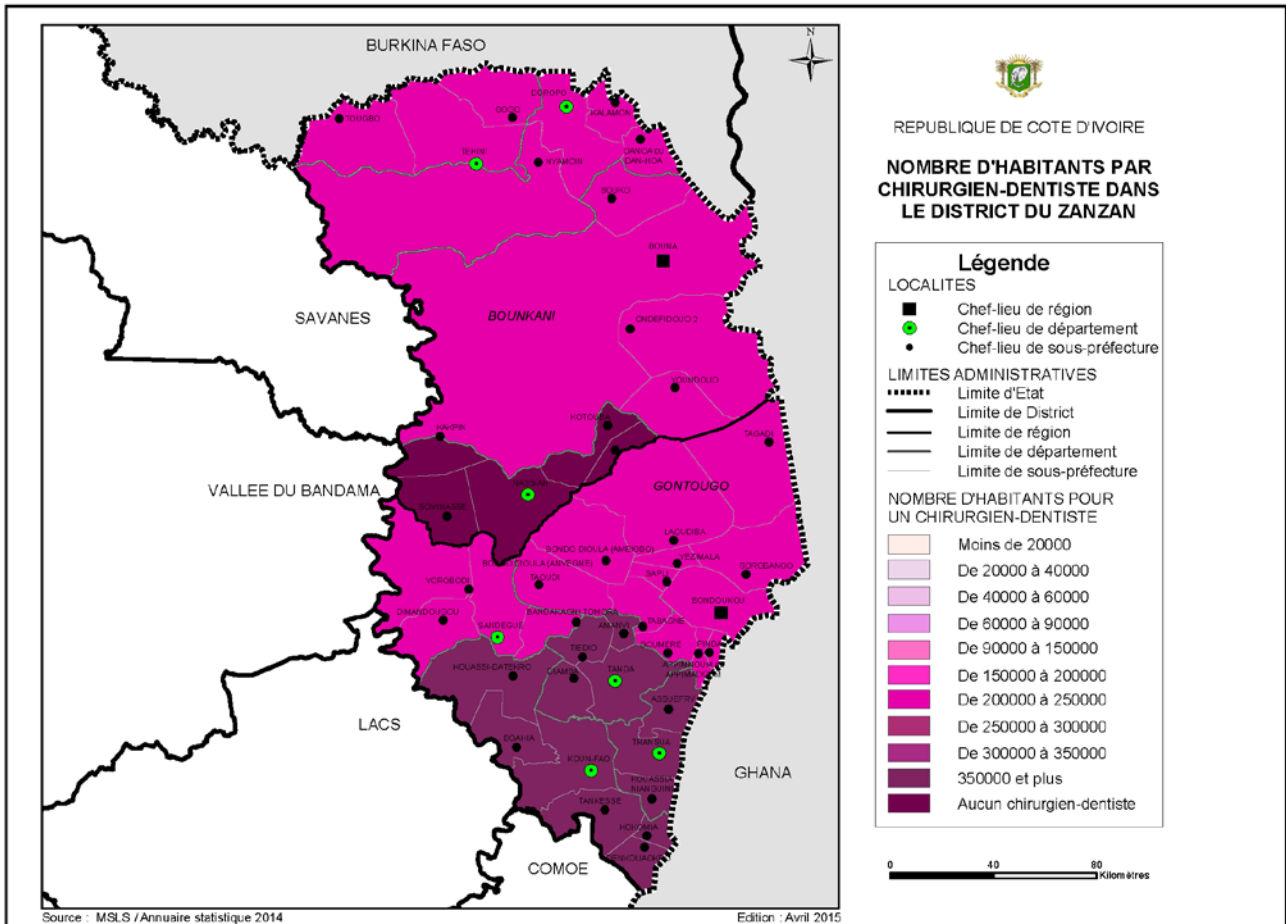
Figure 68 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District



Source : MSLs – Annuaire statistique de la santé 2013/NA : Non applicable car il n'y a pas de pharmacien ni de chirurgien dans la région

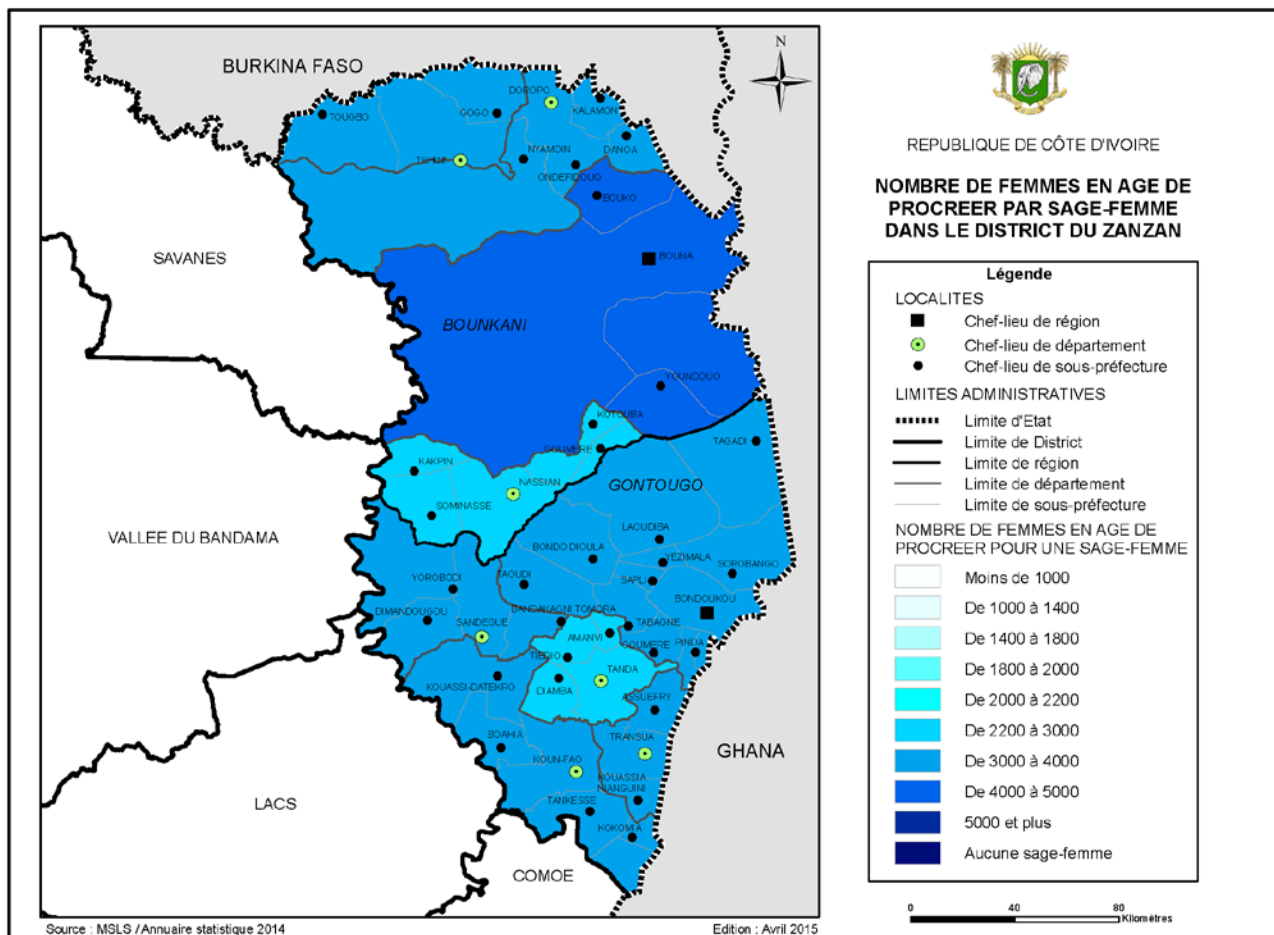
307. Le District affiche un ratio d'un chirurgien-dentiste pour 271 611 habitants, en deçà de la moyenne nationale qui est d'un chirurgien-dentiste pour 109 020 habitants. La carence en chirurgien-dentiste est particulièrement marquée dans le département de Nassian, pénalisé par le manque d'infrastructures sanitaires et qui ne compte aucun chirurgien-dentiste.

Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste



308. Le District compte 85 sages-femmes, affichant ainsi un ratio d'une sage-femme pour 3 291 femmes en âge de procréer (FAP). La couverture en sages-femmes dans le District est inférieure à la moyenne nationale, qui est d'une sage-femme pour 2 247 femmes en âge de procréer. Ce constat s'exprime de manière homogène dans les deux régions du District, le Bounkani et le Gontougo, qui présentent respectivement des ratios d'une sage-femme pour 3 782 et 3 149 femmes en âge de procréer.

Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District



309. Ainsi, sur la base des recommandations émises par l'OMS, le manque de personnel médical s'élève pour le District à 57 médecins et 9 sages-femmes. Ces carences sont plus marquées dans la région du Gontougo (41 médecins et 4 sages-femmes) qui concentre une grande partie de la population.
310. Sur la base des objectifs du PNDS, les carences sont plus significatives avec un manque de 166 médecins et 324 infirmiers, dont 242 dans la seule région du Gontougo.

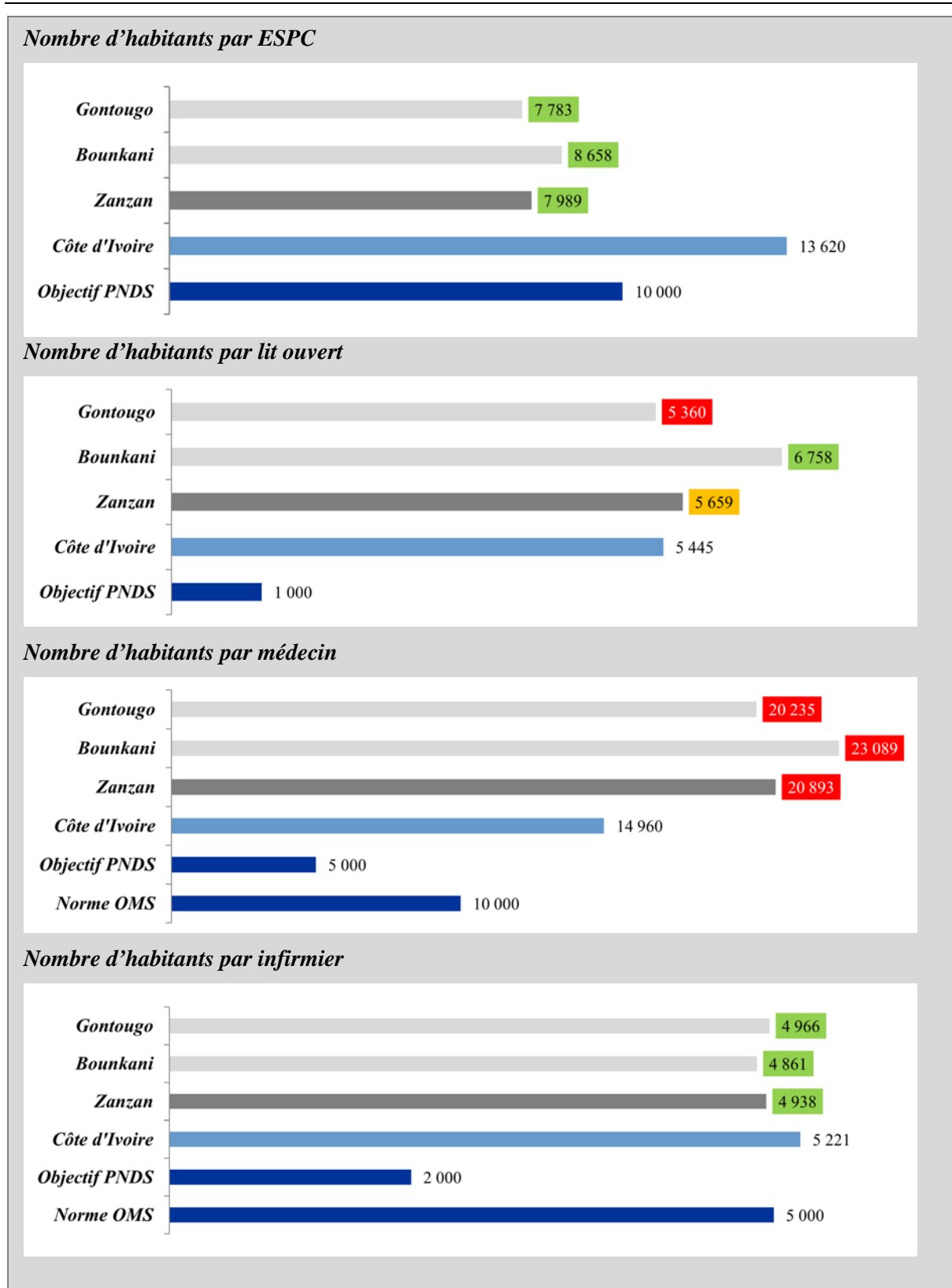
**Tableau 72: Carence de personnel médical dans le District en fonction des normes nationales et internationales<sup>54</sup>**

Région	Poste	Carence norme OMS	Carence objectifs PNDS
<b>Boukani</b>	Médecins	16	44
	Infirmiers	0	82
	Sages-femmes	5	-
<b>Gontougo</b>	Médecins	41	122
	Infirmiers	0	242
	Sages-femmes	4	-
<b>Total District</b>	<b>Médecins</b>	<b>57</b>	<b>166</b>
	<b>Infirmiers</b>	<b>0</b>	<b>324</b>
	<b>Sages-femmes</b>	<b>9</b>	<b>-</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

<sup>54</sup> Normes OMS : 10 000 habitants / médecin ; 5 000 habitants / infirmier et 3 000 FAP / Sage-femme  
Objectifs PNDS : 5 000 habitants / médecin ; 2 000 habitants / infirmier

**Chiffres clés 25 : Infrastructures sanitaires et personnel médical**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## III.2.2 Profil sanitaire

### III.2.2.1 Mortalité néonatale et infanto-juvénile

#### a) Maternité et naissance

311. Avec 3 291 femmes en âge de procréer par sage-femme et 566 naissances vivantes par maternité en 2013, le District du Zanzan est relativement sous-équipé en infrastructures et en personnel d'accompagnement des femmes enceintes et de la petite enfance. Sur 36 255 naissances vivantes, 44 % ont eu lieu dans un établissement de santé, contre 51 % au niveau national, ce qui témoigne d'un accompagnement encore insuffisant.

**Tableau 73 : Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District**

Région	FAP*	Grossesses Attendues	Naissances vivantes	Proportion d'accouchements assistés (%)	Couv. Consult. Postnatale (%)	Décès maternel (/ 100 000)
<b>Boukani</b>	<b>71 864</b>	<b>9 708</b>	<b>9 246</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>184</b>
Bouna	60 634	8 172	7 783	23	8	206
Nassian	11 230	1 536	1 463	48	10	68
<b>Gontougo</b>	<b>207 851</b>	<b>28 360</b>	<b>27 009</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>170</b>
Bondoukou	116 769	15 934	15 175	46	8	231
Tanda	91 082	12 426	11 834	55	13	93
<b>Total District</b>	<b>279 715</b>	<b>38 068</b>	<b>36 255</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>174</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013/FAP : Femme en âge de procréer

312. De même, l'accompagnement des femmes enceintes est moins développé que dans le reste du pays puisque la couverture en consultations prénatales atteint 74 % (contre 88 % au niveau national) et la couverture en consultations postnatales est faible puisque seulement 10 % des femmes enceintes ont été suivies après leur accouchement.
313. La variation observée entre le taux de première consultation prénatale (CPN1) et celui relatif à la quatrième consultation prénatale (CPN4) indique un désintéressement des femmes enceintes devant la nécessité de faire suivre leur grossesse par des services hospitaliers dédiés. Cette situation peut être associée à plusieurs facteurs parmi lesquels : le caractère onéreux et la mauvaise qualité des prestations, la défiance vis-à-vis de la médecine moderne au profit d'un suivi traditionnel, le difficile accès aux centres de santé dû notamment aux distances à parcourir et à l'impraticabilité de la route, le déficit d'accompagnement et de prise en charge des femmes enceintes par l'entourage familial, l'ignorance des impératifs d'ordre médical en cas de grossesse.

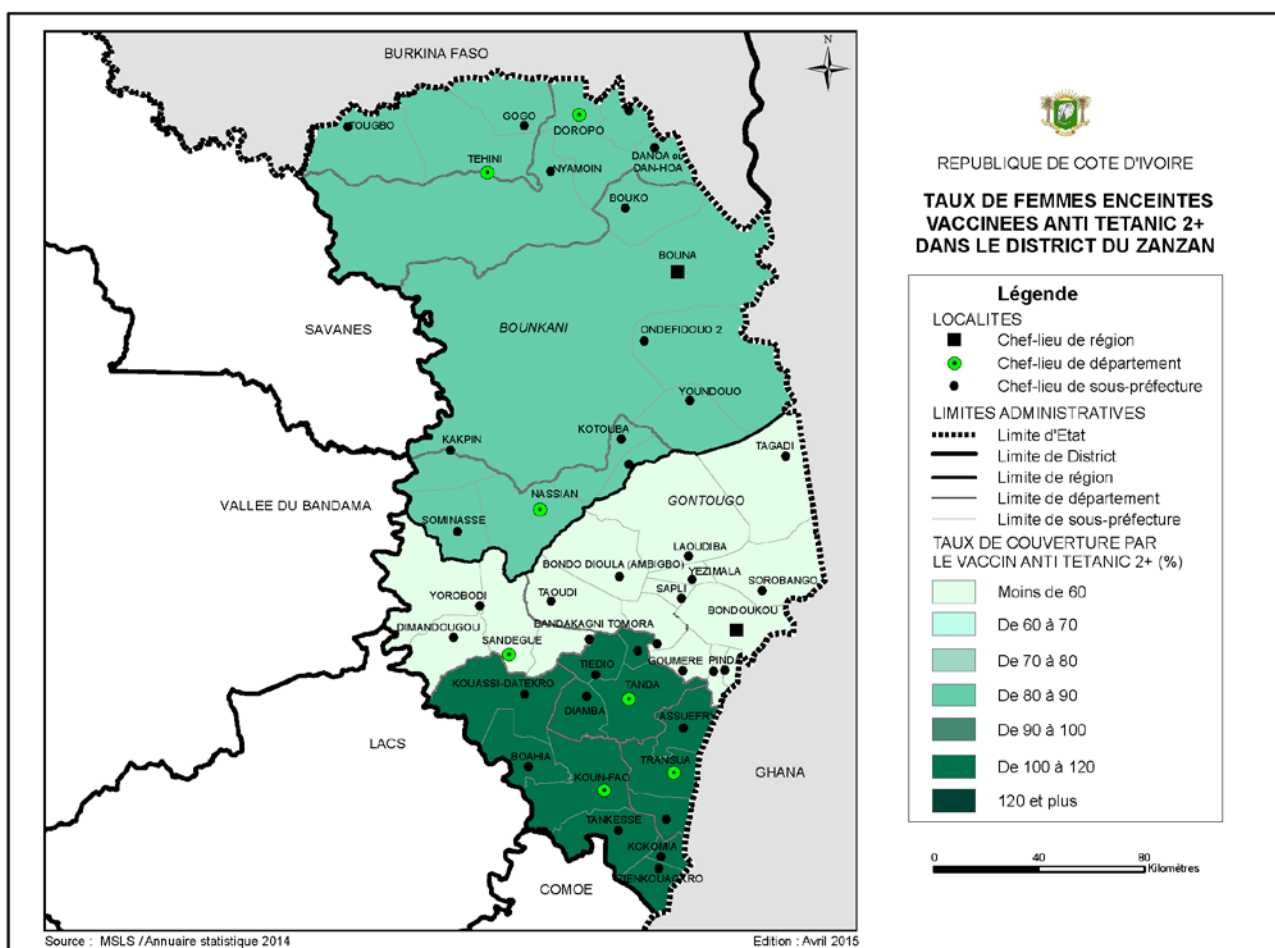
**Tableau 74 : Couverture maternelle par région**

Couverture maternelle (%)	Boukani	Gontougo	Zanzan	Côte d'Ivoire
CPN1 <sup>55</sup>	77	73	74	88
CPN4	15	36	31	33
Abandon de la CPN	80	51	58	62
Consultation postnatale	45	61	57	10
Accouchements assistés	27	50	44	51
Vat2+	82	71	74	81

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

314. La couverture vaccinale des femmes enceintes contre le tétanos atteint 74 % dans le District, en dessous de la moyenne nationale de 81 %. La couverture est particulièrement basse dans le centre du District, autour de la ville de Bondoukou.

**Carte 45 : Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes VAT2+ (Anti-Tétanic)**



<sup>55</sup> Cf. Glossaire

**b) Vaccination**

315. La couverture vaccinale des enfants est insuffisante puisque selon l'étude MICS/EDS, 6,3 % des enfants de 12 à 23 mois n'ont jamais été vaccinés (4,9 % au niveau national). Ce chiffre est toutefois à relativiser puisque 51,8 % des enfants ont tous leurs vaccins à jour contre 50,5 % au niveau national.

**Tableau 75: Couverture vaccinale des enfants du District par région**

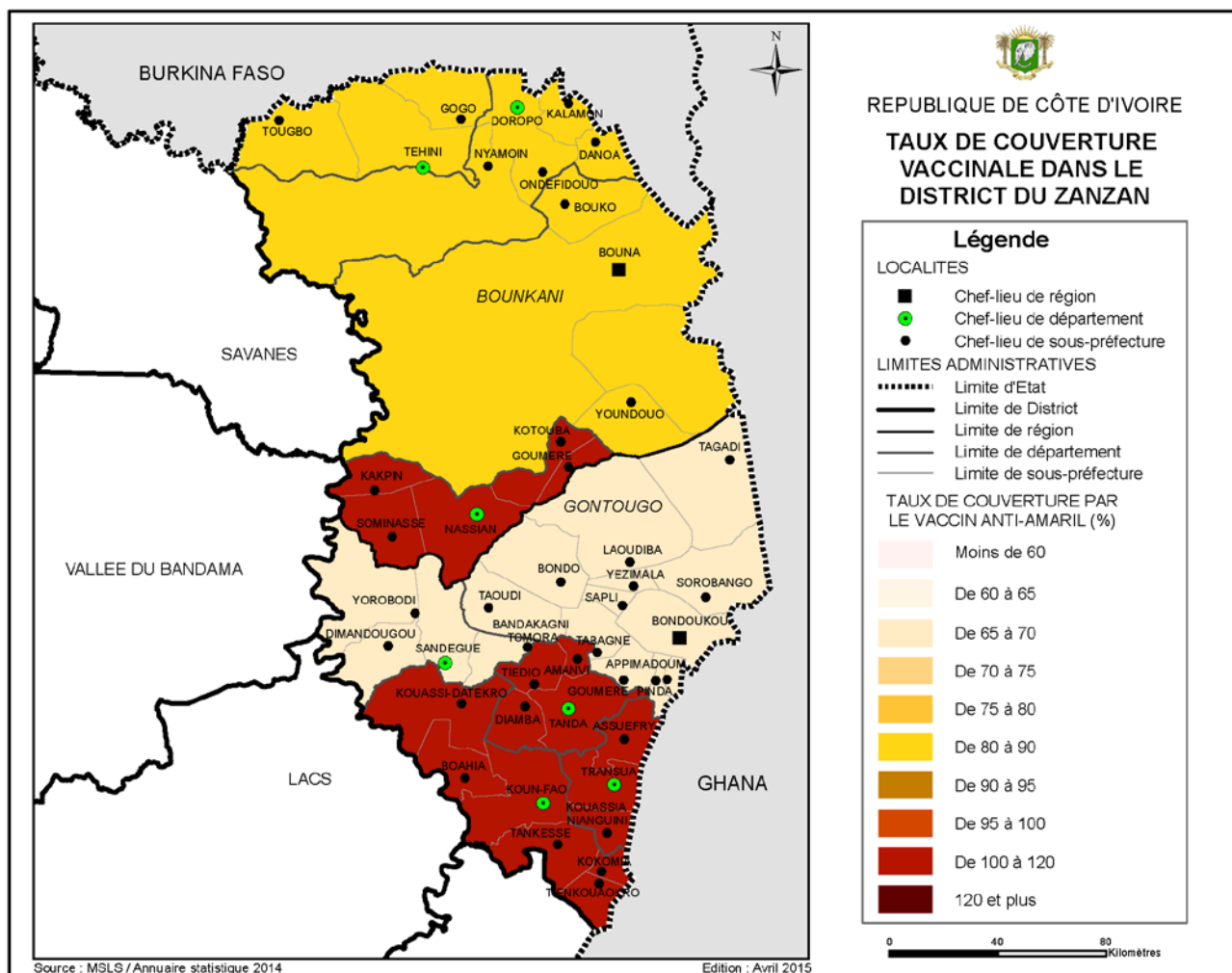
Couverture (%)	Boukani	Gontougo	Zanzan	Côte d'Ivoire
DTC3 <sup>56</sup>	103	102	102	101
Polio3	101	102	102	98
BCG	94	90	92	90
VAR	89	74	78	85
VAA	87	82	84	84

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

<sup>56</sup> Cf. Glossaire

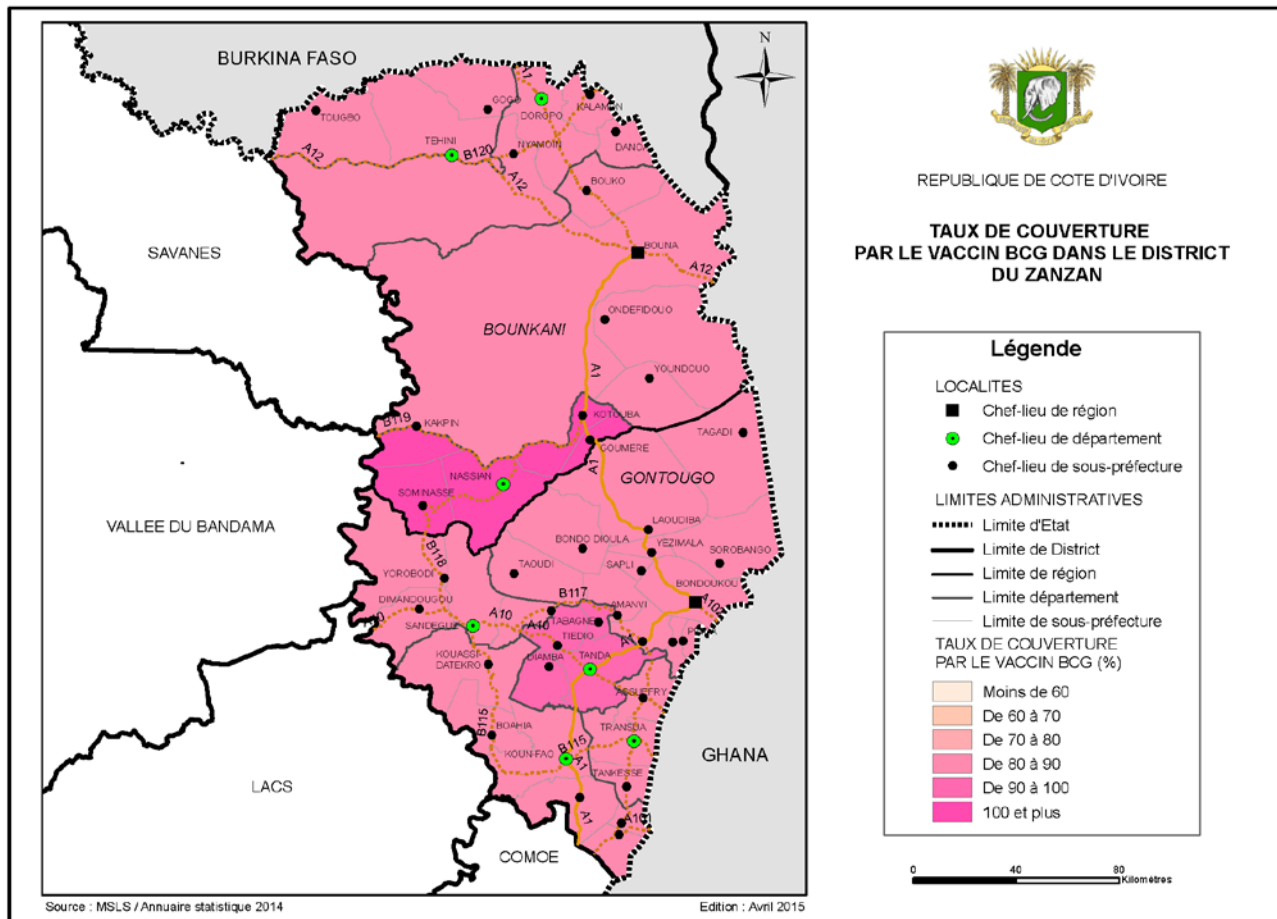
316. La couverture vaccinale contre la fièvre jaune est particulièrement élevée dans le sud de chaque région du District, notamment autour de Nassian et Tanda.

Carte 46 : Taux de couverture vaccinale dans le District (en %)



317. Le District du Zanzan affiche un taux de couverture vaccinale contre la tuberculose de 92 %, juste au-dessus de la moyenne nationale (90 %). Ce taux est particulièrement élevé autour des villes de Nassian et Tanda.

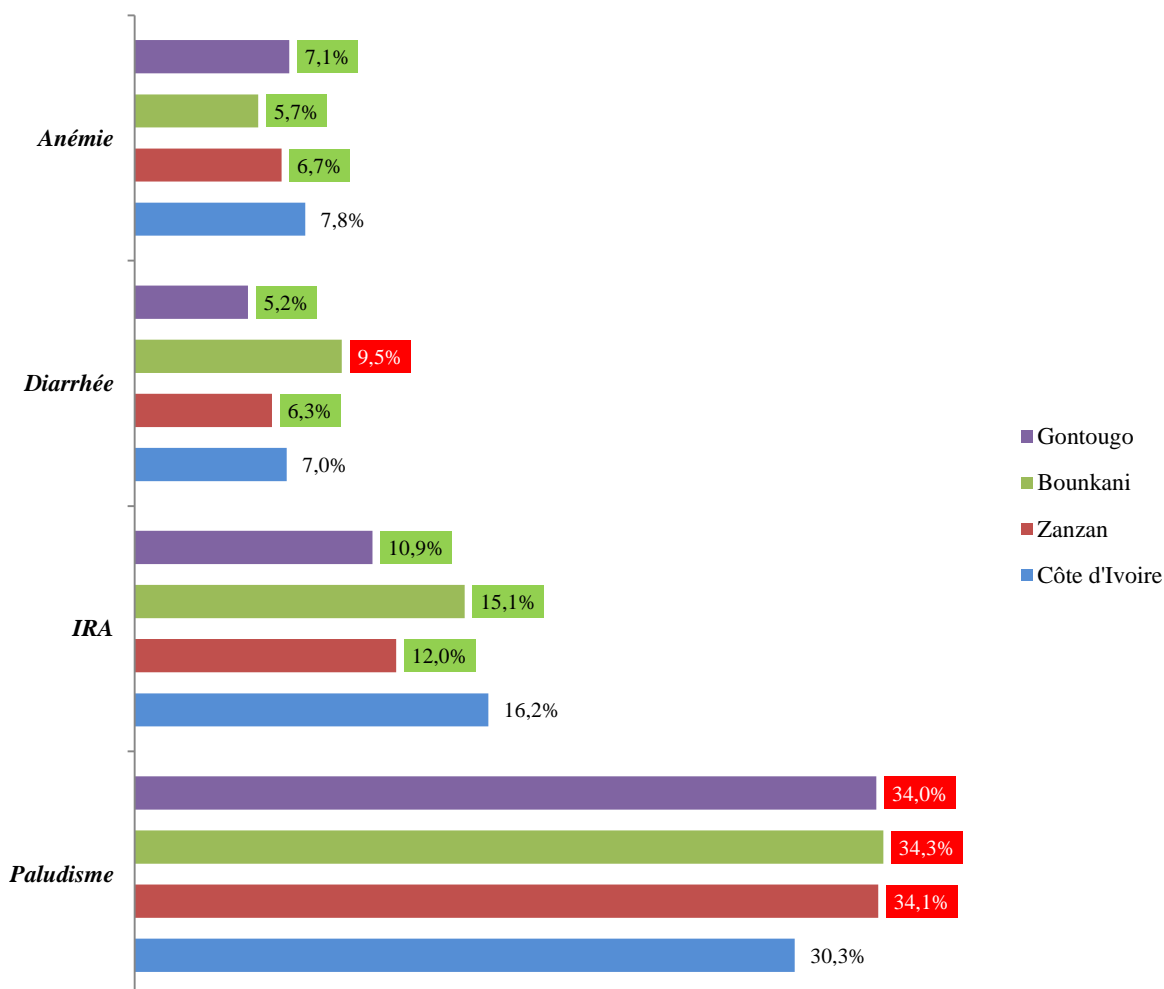
Carte 47 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)



c) *Mortalité*

318. Le District du Zanzan enregistre un taux de décès maternel particulièrement élevé : 174 cas pour 100 000, soit 36 points au-dessus du taux de décès maternel national. Les maladies de l'enfance sont nombreuses et causent en Côte d'Ivoire de nombreux décès. Le District enregistre des taux d'incidence inférieurs à la moyenne nationale pour les principales maladies qui touchent les enfants de moins de 5 ans, à l'exception du paludisme dont le taux d'incidence est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

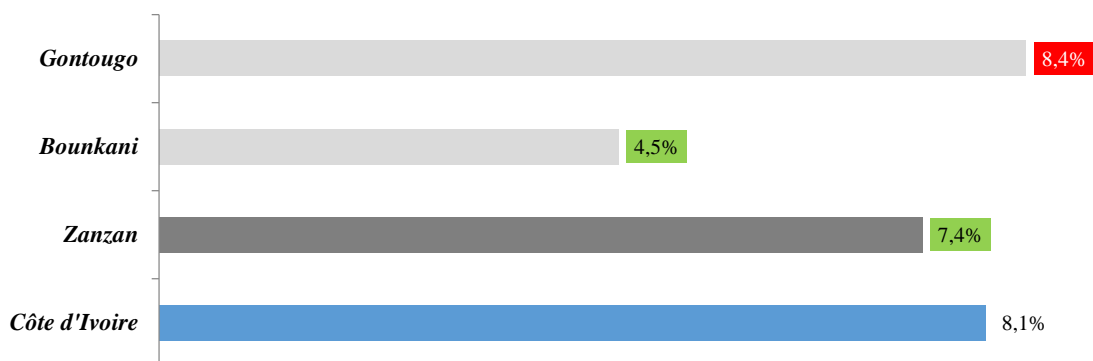
**Figure 69 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans**



Source : MSLS Annuaire statistique de la santé 2013 – IRA : Insuffisance rénale aiguë

319. Ces résultats sont satisfaisants principalement en raison des taux de vaccination des jeunes enfants et des femmes enceintes qui sont supérieurs aux moyennes nationales, à l'exception de la région du Gontougo où le taux de vaccination des femmes enceintes est sensiblement inférieur à la moyenne nationale.
320. A ces pathologies s'ajoutent les problèmes de malnutrition et d'hypotrophie. Les enfants souffrant d'hypotrophie à la naissance ont un poids inférieur à 2,5 kg, signe d'une insuffisance de développement d'un organe quelconque du corps de l'enfant. L'incidence de cette pathologie dans le District est 7,4 %, soit 0,7 point en dessous de la moyenne nationale. Cependant, ce constat cache des disparités régionales importantes : la région du Gontougo présente un taux de 8,4 % contre 4,5 % pour la région du Bounkani.

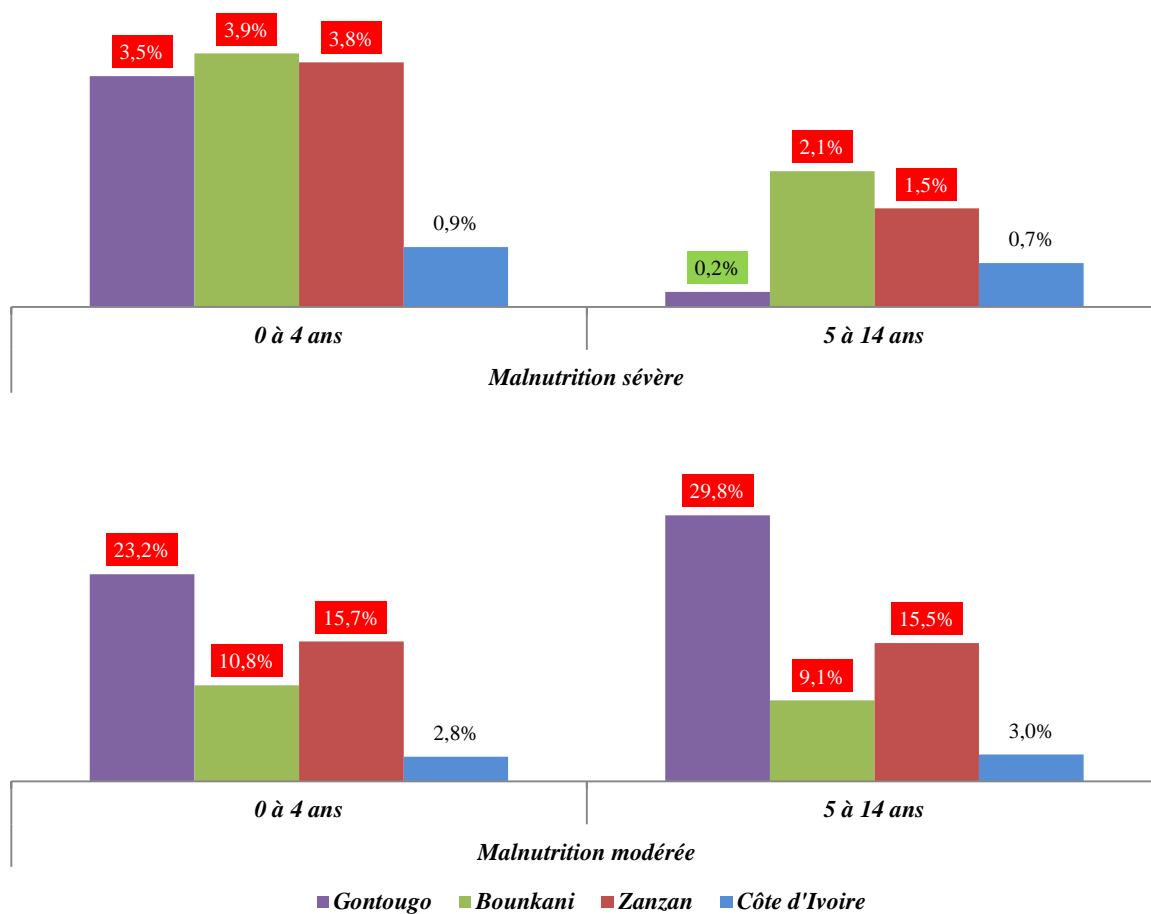
**Figure 70 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

321. Le District du Zanzan enregistre des taux de malnutrition modérée et sévère supérieurs à la moyenne nationale. Cet écart est plus important pour la malnutrition modérée où il atteint 12 points de différence.

**Figure 71 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge**



Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

322. La région du Nord-Est<sup>57</sup> présente des quotients de mortalité relativement élevés, avec par exemple une mortalité néonatale à hauteur de 48 ‰ et une mortalité infanto-juvénile à 134 ‰.

**Tableau 76 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants)**

Région	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
Nord	86	51	137	84	209
Centre	52	35	87	54	137
Centre -Est	44	34	77	60	133
Centre -Nord	23	20	43	33	74
Centre -Ouest	26	22	48	34	80
Nord-Est	48	33	80	59	134
Nord-Ouest	67	52	120	74	185
Ouest	46	55	101	50	145
Sud	40	28	68	36	102
Sud-Ouest	18	33	51	25	75
Ville d'Abidjan	46	23	69	30	97

Source : EDS/MICS – 2011-2012

<sup>57</sup> L'enquête EDS/MICS positionne le District du Zanzan dans la région Nord-Est

### III.2.2.2 État sanitaire de la population

323. La malnutrition, le paludisme et l'anémie sont les premières causes de mortalité. Cependant, les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent également un point important de préoccupation.

**Tableau 77 : Incidence liée à la mortalité générale du District par région**

Incidence	Boukani	Gontougo	Zanzan	Côte d'Ivoire
Paludisme (p1000)	120,0	118,9	119,2	105,8
IST (p1000) <sup>58</sup>	10,8	6,7	7,7	8,3
Tuberculose (p100 000)	22,7	51,0	43,8	105,9
Ulcère de Buruli (p100 000)	0,0	5,2	3,9	4,4
Pian (p100 000)	0,7	11,7	8,9	9,4
Diarrhée (p1000)	21,4	15,3	16,8	19,6
Bilharziose urinaire (p100 000)	4,3	4,6	4,5	18,7

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

#### a) La sécurité alimentaire

324. L'analyse de la distribution des résultats de l'enquête EASA menée en 2009 montre des taux d'insécurité alimentaire sévère au-dessus de la moyenne nationale dans les régions suivantes : Moyen Cavally (11,9 %), Montagnes (7,2 %), Bafing (5,6 %), Fromager (5,5 %), Savanes (3 %), Zanzan (2,7 %) et Bas Sassandra (2,6 %).
325. Le District du Zanzan présente un taux d'insécurité alimentaire modérée de 10,5 %, en ligne avec la moyenne nationale de 10,1 %. Cette insécurité alimentaire est de type transitoire (13,2 %), liée aux aléas qui impactent les ménages sur ce territoire à vocation agricole :
- Chocs climatiques : sécheresse et pluies tardives ;
  - Manque de semences et d'intrants.

**Tableau 78 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population)**

Localisation	Insécurité alimentaire sévère (%)	Insécurité alimentaire modérée (%)	Sécurité alimentaire (%)	Total insécurité alimentaire (%)
District du Zanzan	2,7	10,5	86,8	13,2
Côte d'Ivoire	2,5	10,1	87,4	12,6

Source : EASA 2009 - Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire

<sup>58</sup> Cf. Glossaire

326. L'alimentation des enfants de 6 à 23 mois n'est pas diversifiée pour près de 2 enfants sur 3 dans les pôles de développement suivants : Nord, Sud-Ouest, Ouest, Nord Est et Centre Ouest. En l'absence d'enquête nutritionnelle récente de couverture nationale, il s'avère cependant difficile de voir si les taux de malnutrition dans ces régions sont corrélativement aussi élevés, mais des indications montrent que la situation nutritionnelle dans le nord-est du pays est critique. L'analyse montre qu'une proportion importante des enfants de 6 à 23 mois du District du Zanzan ont une alimentation non-diversifiée.

**b) Le paludisme**

327. Le paludisme touche très fortement le District du Zanzan qui enregistre un taux d'incidence pour cette pathologie au-dessus de la moyenne nationale, et ce tout particulièrement chez les moins de 5 ans avec 340 cas pour 1 000, soit 38 de plus que la moyenne constatée en Côte d'Ivoire.

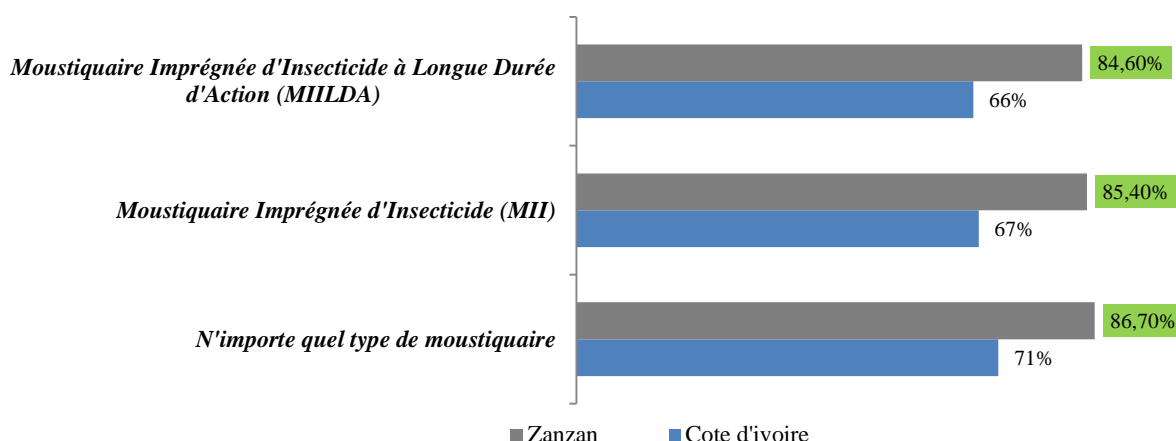
**Tableau 79 : Incidence du paludisme dans les régions du District du Zanzan**

Région	Nombre de cas	Incidence globale (p1000)	Incidence chez les moins de 5 ans (p1000)
Boukani	33 251	120,0	343,2
Gontougo	96 238	118,9	340,1
<b>Total District</b>	<b>129 489</b>	<b>119,2</b>	<b>340,8</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>2 524 942</b>	<b>105,8</b>	<b>302,6</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

328. Cependant, malgré ces incidences élevées, les ratios de lutte anti-vectorielle dans le District sont supérieurs aux moyennes nationales notamment sur la mise en place de moustiquaires évoluées type MILDA ou MII.

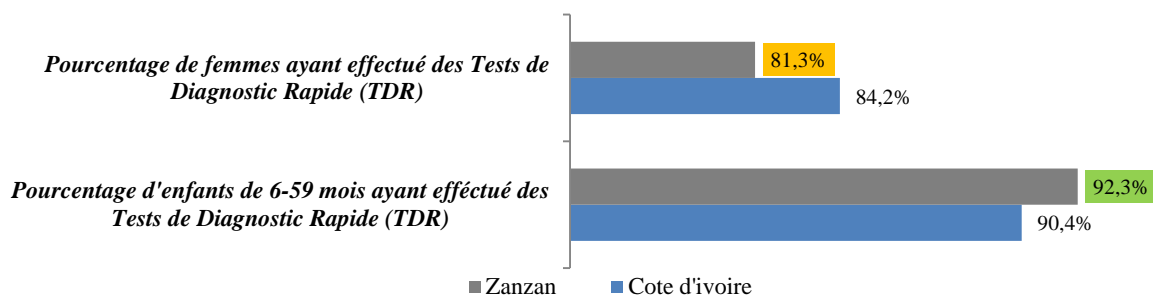
**Figure 72 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire**



Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

329. Le District du Zanzan fait état de taux de dépistage en ligne avec les moyennes nationales. En effet, le taux d'utilisation des TDR (Test de Diagnostic Rapide), qui permet un diagnostic précoce de la maladie, est de 3 points inférieurs à la moyenne nationale pour les femmes adultes, mais de 2 points supérieurs pour les enfants de 6 à 59 mois.

**Figure 73 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR)**



Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

### c) Le VIH

330. Le District compte un centre de dépistage pour 15 746 habitants, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale (1 centre de dépistage pour 22 782). Ce constat s'exprime de manière homogène dans les deux régions du District.

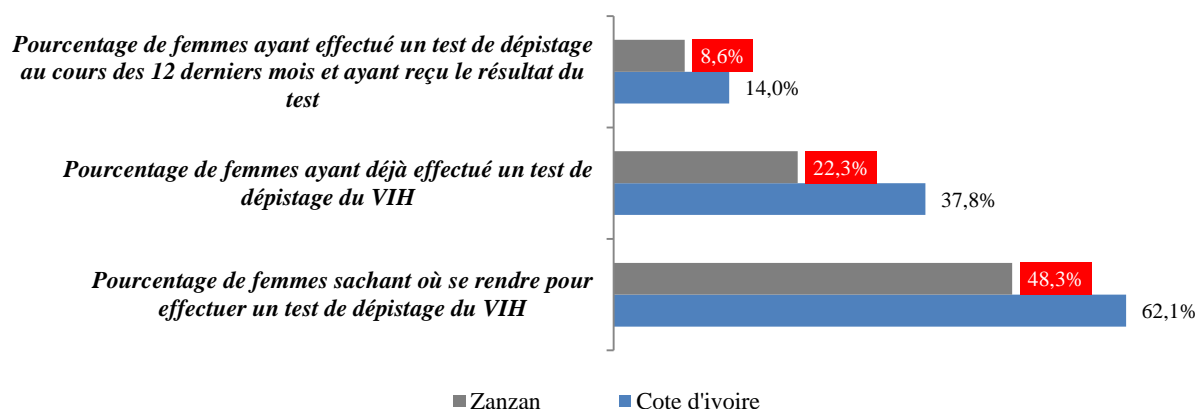
**Tableau 80 : Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région**

Région	CDV	PTME	Soins et traitement
Boukani	18	16	12
Gontougo	51	46	36
<b>Total District</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>48</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>1 048</b>	<b>1 040</b>	<b>599</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013 /CDV : Conseil et Dépistage Volontaire. PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

331. De nombreuses actions encourageant le dépistage sont menées : il s'agit de campagnes d'affichage dans les hôpitaux et les écoles, de spots diffusés sur les radios locales ou encore d'actions de vulgarisation en milieu rural. Ces actions, en plus de sensibiliser les populations à risque sur les dangers du VIH, visent également à généraliser le dépistage.
332. Malgré ces actions, seulement 22,3 % des femmes ont déjà effectué un test de dépistage du VIH et 51,7 % des femmes ne savent pas où se rendre pour effectuer un test de dépistage du VIH. Ainsi avec un taux de prévalence à 2,3 %, le VIH continue d'être une menace pour le District du Zanzan.

**Figure 74 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH**



Source : Enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey), 2011-2012

**d) La tuberculose**

333. La tuberculose est une maladie infectieuse et extrêmement contagieuse qui s'attaque aux poumons, mais aussi parfois à d'autres parties du corps. Cette maladie est encore très présente en Côte d'Ivoire et peut parfois s'avérer mortelle. Le District du Zanzan dénombre 476 cas avérés de tuberculose en 2013, soit un taux d'incidence de 0,44 pour 1 000, en dessous de la moyenne du pays située à 1,06.

**Tableau 81 : Incidence de la tuberculose dans le District du Zanzan**

Région	Nombre de cas	Incidence globale (p1 000)	Taux de co-infections vih/tuberculose (%)
Boukani	63	0,23	23
Gontougo	413	0,51	12
<b>Total District</b>	<b>476</b>	<b>0,44</b>	<b>13</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>25 292</b>	<b>1,06</b>	<b>25</b>

Source : MSLS – Annuaire statistique de la santé 2013

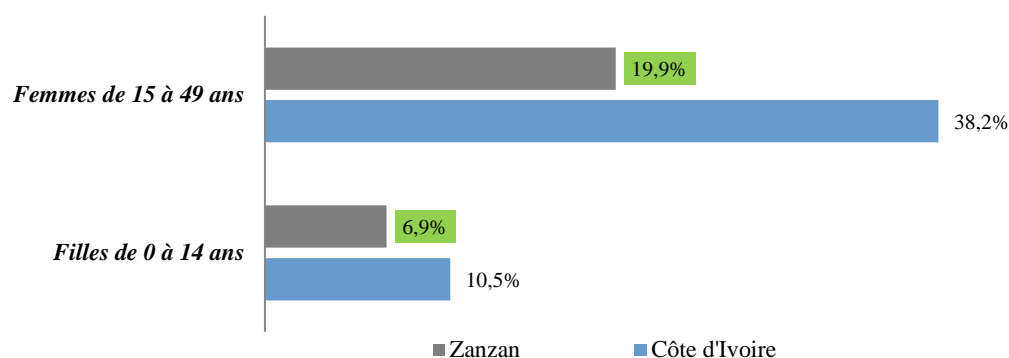
334. A l'image du pays, le District compte de nombreuses co-infections VIH/tuberculose et ce, à hauteur de 13 %.

**e) L'excision**

335. L'excision est considérée comme une violation grave des droits humains fondamentaux. En Côte d'Ivoire, elle a été interdite par la loi du 23 décembre 1998. De nombreuses campagnes de mobilisation en faveur de son abandon total ont été menées depuis dans tout le pays. Cependant, malgré ces interdictions, l'excision continue d'être largement pratiquée sur le territoire ivoirien, mettant en péril la vie de nombreuses femmes. En effet, dans 94 % des cas, l'excision est réalisée par une exciseuse traditionnelle et seules 0,4 % des excisions sont réalisées par un professionnel de santé.

336. Selon l'enquête démographique et de santé de 2012, près de 2 femmes sur 5 âgées de 15 à 49 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Bien que profondément ancrée dans le paysage sanitaire ivoirien, cette pratique connaît un certain recul. Ainsi, en 25 ans, la prévalence de l'excision a perdu plus de 10 points.
337. Le District du Zanzan présente une prévalence de 19,9 % des femmes de 15 à 49 ans inférieur de près de 20 points à la moyenne nationale (38,2 %).

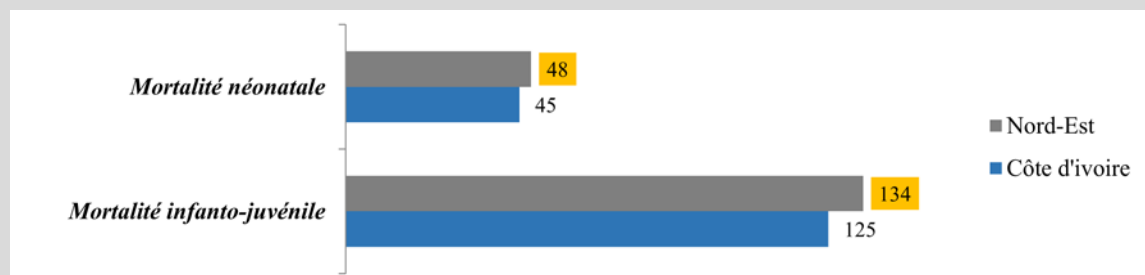
**Figure 75 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District**



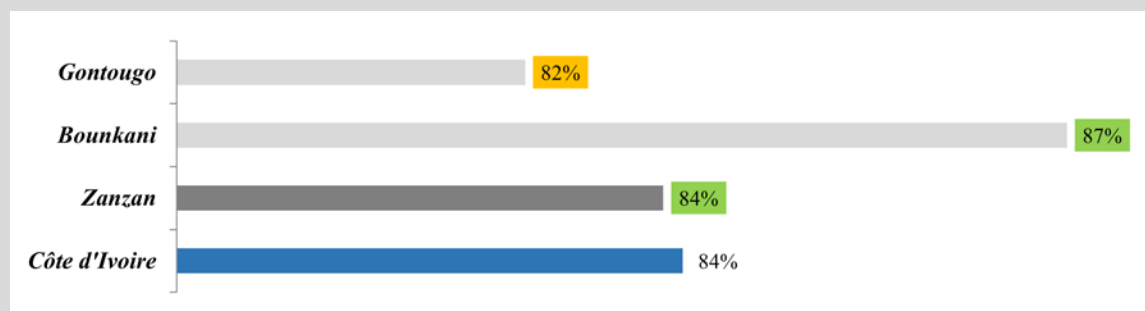
Source : Enquête démographique et de Santé 2011-2012

**Chiffres clés 26 : Profil sanitaire**

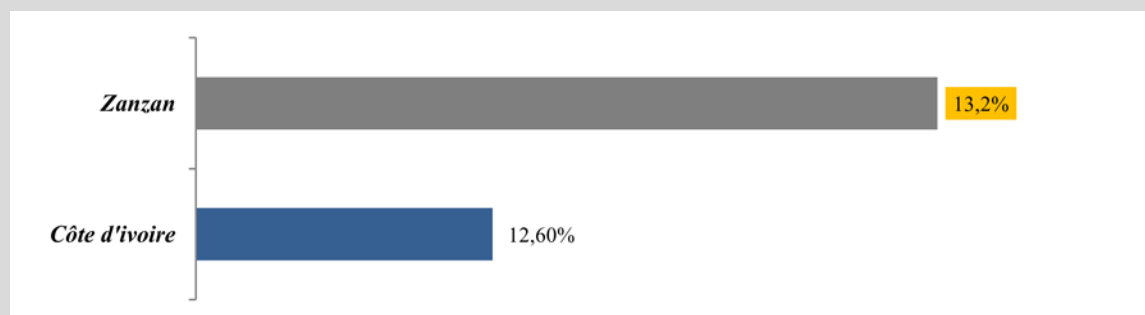
**Quotient de mortalité des enfants (pour 1 000 enfants)**



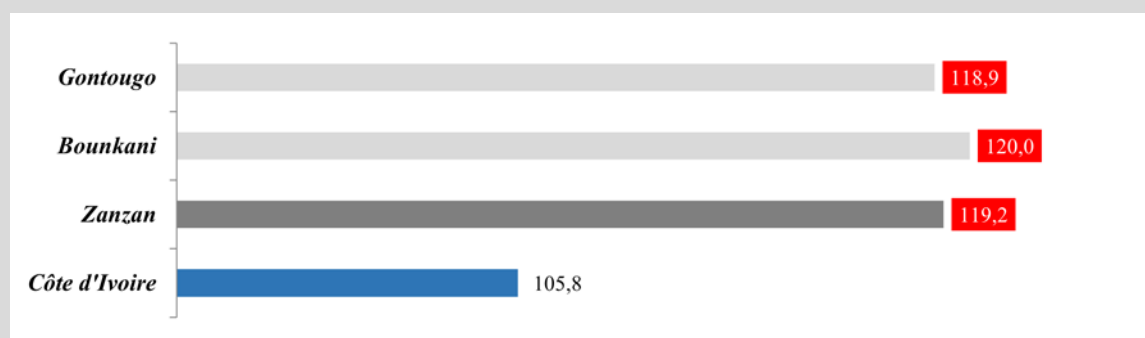
**Taux de vaccination des enfants VAA (fièvre jaune)**



**Niveau d'insécurité alimentaire (en %)**



**Incidence du paludisme (pour 1 000 enfants)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

**Zoom 4 : Collectif des ONG de lutte contre le Sida**

Le Collectif des ONG de lutte contre le sida a été créé en 1992 à l'initiative d'une vingtaine de regroupements d'individus, d'ONG et d'associations de lutte contre le sida, afin d'apporter une réponse appropriée à l'épidémie et venir en aide aux populations infectées par le VIH.

Le District du Zanzan compte actuellement environ 25 000 personnes infectées par le VIH et 3,4 % potentiellement atteintes. Face à l'ampleur de la maladie, plusieurs ONG de lutte contre le sida se sont constituées dans tout le district. Aujourd'hui, le District compte 4 ONG actives : 2 à Bondoukou (CIBES, Notre Grenier) et 2 à Bouna (Flamboyant et FED). Plusieurs ONG sont créées, mais celles-ci disparaissaient par insuffisance de financement.

Afin de mieux coordonner leurs efforts et lutter efficacement contre le virus, ces ONG opèrent sur des périmètres d'actions complémentaires. À titre d'exemple, « Notre Grenier » prend en charge les prostituées et les ORV (orphelins rendus vulnérables). Quant à La CIBES, elle s'occupe du reste de la population atteinte.

Ces ONG sont actives dans de nombreux centres de santé au niveau du district à travers la présence de plusieurs agents et bénévoles (40 personnes pour la CIBES, et 28 personnes pour Notre Grenier). Leurs activités consistent à :

- Mener des actions de sensibilisation à travers des focus groupes tenus auprès des jeunes, des chefs de villages, des leaders religieux,... en collaboration avec quelques sous-préfets ;
- Effectuer les opérations de dépistage ;
- Assurer la prise en charge communautaire des personnes atteintes.



Photo 7 : Séance de dépistage © 2014

Par ailleurs, le collectif est soutenu par de nombreux partenaires comme HAI (ONG), l'ONU, ou encore la CLCS (Cellule de lutte contre le sida) mise en place par le ministère de la santé ivoirien. À cet égard, il reçoit un financement à hauteur d'environ 150 millions FCFA/an et dispose également de quelques activités génératrices de revenus.

Les difficultés rencontrées par le collectif sont :

- Faiblesse de la couverture et incapacité de prendre en charge l'ensemble des malades ;
- Délabrement avancé des centres de santé ;
- Insuffisance des financements pour pouvoir mettre en place un plan d'actions efficace ;
- Absence de protection de la part des sages-femmes lors de l'assistance à l'accouchement des femmes atteintes ce qui génère l'instauration d'un cercle de contamination entre femmes enceintes et sages-femmes ;
- Insuffisance des moyens logistiques et financiers.

Cependant, le collectif des ONG a identifié plusieurs axes de développement parmi lesquels :

- La construction d'un centre de prise en charge communautaire des personnes atteintes (centre de transit qui regroupe plusieurs services) ;
- La mise en place d'une clinique mobile pour plus de proximité avec les populations ;
- La sensibilisation des groupements de femmes et encadrement des jeunes filles en milieu scolaire grâce aux programmes de l'ONUCI et du PNUD.

### **Synthèse 8 : Santé et prévention**

---

*Malgré une couverture sanitaire satisfaisante au niveau des établissements de premier contact, l'offre sanitaire dans le District du Zanzan est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.*

*L'offre sanitaire publique affiche en effet des taux de couverture en termes d'établissements de 2<sup>èm</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau et en termes de lits hospitaliers en deçà des moyennes nationales et des recommandations de l'OMS. Elle se caractérise également par la vétusté et la détérioration des équipements médicaux utilisés.*

*De plus, des dysfonctionnements majeurs viennent entraver le fonctionnement des établissements sanitaires à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité.*

*Le District affiche en outre un déficit de personnel de santé qualifié, particulièrement au niveau des médecins, accentué par des disparités régionales importantes.*

## Chapitre 3. Culture, sport et jeunesse

### III.3.1 Culture

338. Le District du Zanzan se caractérise par une grande richesse culturelle, représentée à travers des événements culturels fréquents qui sont organisés sur l'ensemble du territoire.
339. Cependant, les infrastructures sont insuffisantes, surtout en termes de diversité culturelle. En effet, le District n'offre pas à ce jour à ses populations des centres culturels spécialisés, comme les salles de spectacles, les conservatoires, ou les cinémas entre autres, permettant leur épanouissement au niveau culturel.

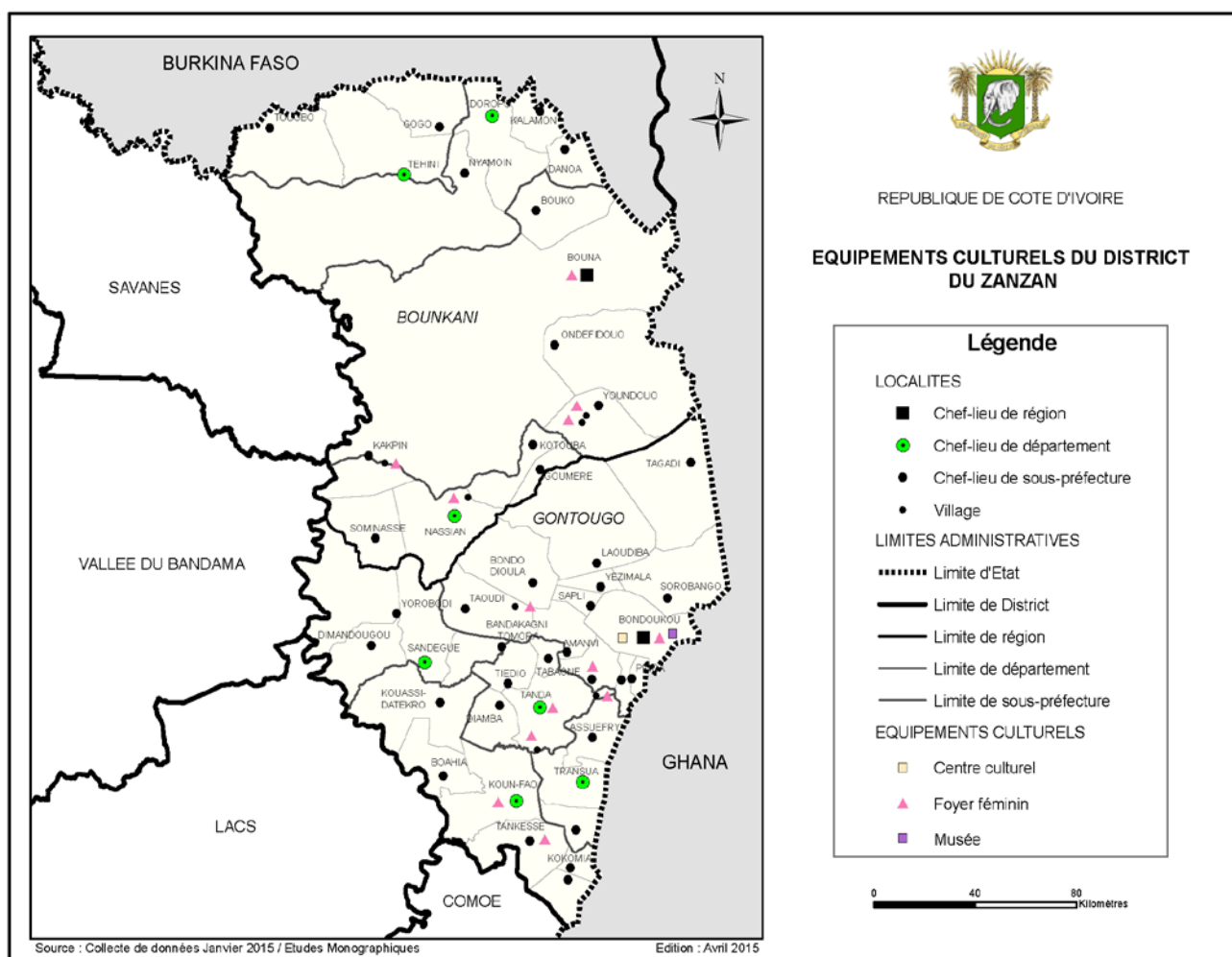
**Tableau 82 : Inventaire des infrastructures culturelles du District**

Région	Départements/Sous-préfecture	Type
<b>Gontougo</b>	Bondoukou	Le Musée des Arts et Traditions
	Bondoukou	Cimetière des Rois – Site archéologique
	Bondoukou	Centre culturel
	Bondoukou	Cyber café
	Bondoukou - Tanda	5 vidéo- clubs
	Bondoukou	Bibliothèque
<b>Boukani</b>	Bouna	3 Vidéoclubs

Source : Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire/Direction Régionale de la Culture et Francophonie du Zanzan (Bondoukou) - 2010

340. La région du Gontougo se caractérise aussi par des itinéraires culturels tels que les traces de la migration de la reine Abla Pokou, l'ancienne route caravanière reliant la côte au nord de la Côte d'Ivoire en passant par Bondoukou ou encore, les pérégrinations de Samory Touré.

Carte 48 : Equipements culturels du District du Zanzan



341. Le District du Zanzan se caractérise par un folklore culturel pluriel. En effet, le District vit au rythme des danses et fêtes traditionnelles qui l’animent et qui s’inscrivent dans le cadre d’anciennes coutumes. Outre la multitude de danses traditionnelles (l’Adowa, le Sacrabotou d’Abema, le Kouroubi de Bondoukou,...), le District compte 4 événements culturels majeurs répartis entre les régions du Gontougo et du Bouankani.

Tableau 83 : Principaux événements culturels du District du Zanzan

Région	Événement	Nombre de participants	Nombre de visiteurs
Gontougo	Festival du Zanzan	Ensemble de la population du Zanzan	Environ 10 000 visiteurs par an
	Fête des ignames	ND	ND
	Fête du Feu	ND	ND
	Fête du Maïs	ND	ND
	La danse Kouroubi	ND	ND
	Le Biwalogo, tam-tam parleur de wolokei	ND	ND

Région	Événement	Nombre de participants	Nombre de visiteurs
	La danse des féticheurs de Yezimala	ND	ND
	La danse odja de Kouassin'dawa	ND	ND
	Le naya de torossanguehi	ND	ND
	La fanfare municipale de la ville de Tanda	ND	ND
	La danse royale de kékréni	ND	ND
<b>Boukani</b>	Festival du Boukani	335 festivaliers (24 troupes de danses, 12 Artistes musiciens)	3 000
	Fête des ignames chez les Koulango	ND	1 000
	Kouroubi (danses des femmes et filles malinké)	50	900
	Festival Dowpowo (célébration de la culture Lohron)	20	300
	Djôrô chez les Lobi (cérémonie d'initiation)	ND	120

Source : Assemblée des régions et Districts de Côte d'Ivoire – Ministère de la Culture et de la Francophonie/Direction Régionale du Boukani ; ND : Non Disponible

342. L'événement le plus important de l'année est le Festival du Zanzan. Ce festival vise à promouvoir les danses, les instruments de musique et les costumes traditionnels du District du Zanzan, à faire connaître son potentiel culturel et susciter chez les jeunes un engouement pour les valeurs culturelles.
343. Ce festival est ouvert à toute la population ivoirienne et particulièrement aux populations originaires du Zanzan, aux touristes et au monde de la culture et des arts. Il accueille chaque année environ 10 000 visiteurs.
344. La culture du District est également riche de par la diversité de son peuplement et des grandes dynasties qui le composent, mais aussi par son art culinaire qui est varié. En effet, le fofou de l'igname « kponan » est l'un des principaux attraits culinaires du District.

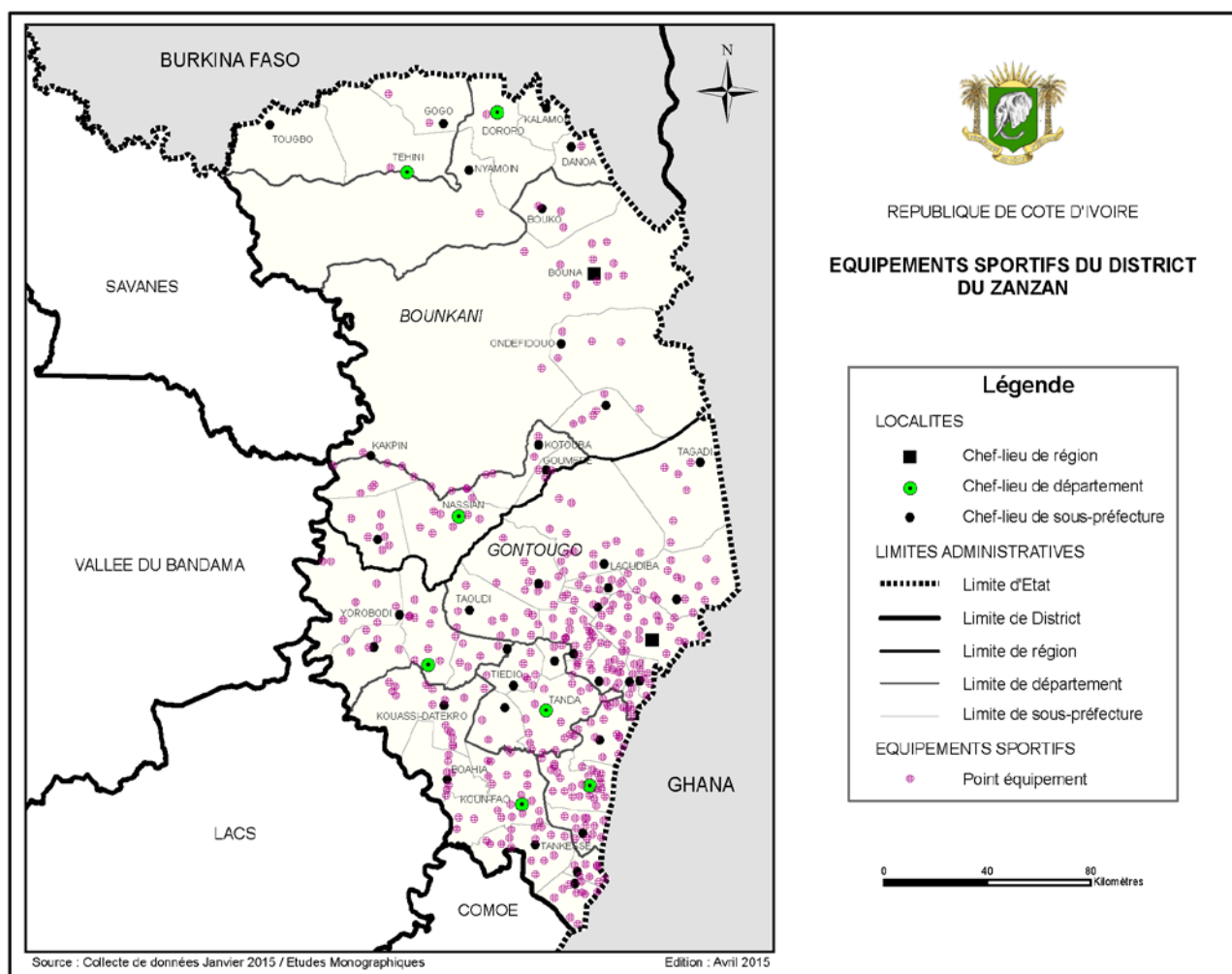
### Chiffres clés 27 : Culture

- 16 événements culturels majeurs
- Plus de 10 000 visiteurs présents au festival du Zanzan
- 1 musée

### III.3.2 Sport

345. Au niveau sportif, la région du Gontougo était connue autrefois pour le club de football professionnel qui évoluait en 1<sup>ère</sup> division du championnat national (le Sacraboutou Sport de Bondoukou). Aujourd'hui, ce club ne rayonne plus au niveau sportif national et le stade de football de la ville est dans un état de délabrement avancé, quasiment laissé à l'abandon. L'AS Tanda évolue désormais en 1<sup>ère</sup> division.

Carte 49 : Equipements sportifs du District du Zanzan



346. Face à cette situation, des mesures ont été prises pour essayer de redonner une nouvelle dynamique aux activités sportives de la région avec à la création de quelques centres de formation de football.

#### Chiffres clés 28 : Sport

- Une équipe de football, l'AS Tanda, championne de Côte d'Ivoire 2014 - 2015
- 1 stade de football
- Quelques centres de formation de football

### III.3.3 Jeunesse

347. Les infrastructures sociales publiques du District sont exclusivement basées dans le département de Bondoukou. Elles reposent sur<sup>59</sup> :

- 1 complexe socio-éducatif ;
- 6 centres sociaux ;
- 1 service social dédié à la jeunesse dans le quartier Koulango ;
- 1 foyer des jeunes à Tanda (dans un état de délabrement important) ;
- 9 centres de protection de la petite enfance.

#### **Synthèse 9 : Culture, Sport et Jeunesse**

*Le District du Zanzan est caractérisé par une importante diversité culturelle et artistique. Cependant, l'accès à la Culture est limité par un nombre insuffisant d'infrastructures culturelles et la vétusté de celles existantes.*

*Les fêtes et danses traditionnelles occupent une place prépondérante dans le paysage culturel, appréciées des populations du fait du caractère sacré que revêtent quelques-unes d'entre elles. Ces fêtes et danses sont organisées tout le long de l'année dans le cadre d'événements culturels structurés et dont le plus important est le festival du Zanzan.*

*Au niveau sportif, le football est quasiment la seule activité pratiquée dans le District. Cette carence est accentuée par l'insuffisance des infrastructures sportives ainsi que par une insuffisance d'encadrement que ce soit au niveau des centres de formation ou des structures éducatives. L'AS Tanda, championne de Côte d'Ivoire 2014-2015 fait figure d'exception.*

<sup>59</sup> Source : Direction Régionale de la Femme, de la Famille et des affaires sociales - Bondoukou ; Année 2010

---

**AXE IV. INFRASTRUCTURES ET URBANISATION**


---

## Chapitre 1. Développement urbain et cadre de vie

### IV.1.1 Urbanisation

348. La population du District du Zanzan est passée de 701 005 habitants en 1998 à 934 352 en 2014, ce qui implique un taux d'accroissement démographique de 1,81 % en moyenne par an.

**Tableau 84 : Taux d'accroissement annuel de la population par région entre 1998 et 2014**

Région	Population 1998	Population 2014	Taux d'accroissement annuel (%)
<b>Gontougo</b>	522 236	667 185	1,54
<b>Boukani</b>	178 769	267 167	2,54
<b>Total District</b>	<b>701 005</b>	<b>934 352</b>	<b>1,81</b>

Sources : INS - RGPH 1998 et RGPH 2014

349. Le District présente une densité de population de 25,2 hab/km<sup>2</sup>, qui est inférieure à la densité de population nationale qui s'établit à 70,3 hab/km<sup>2</sup>.
350. Le District du Zanzan affiche un taux d'urbanisation global relativement faible et la plupart des chefs-lieux de départements et de sous-préfecture ne disposent pas des attributs d'une ville.

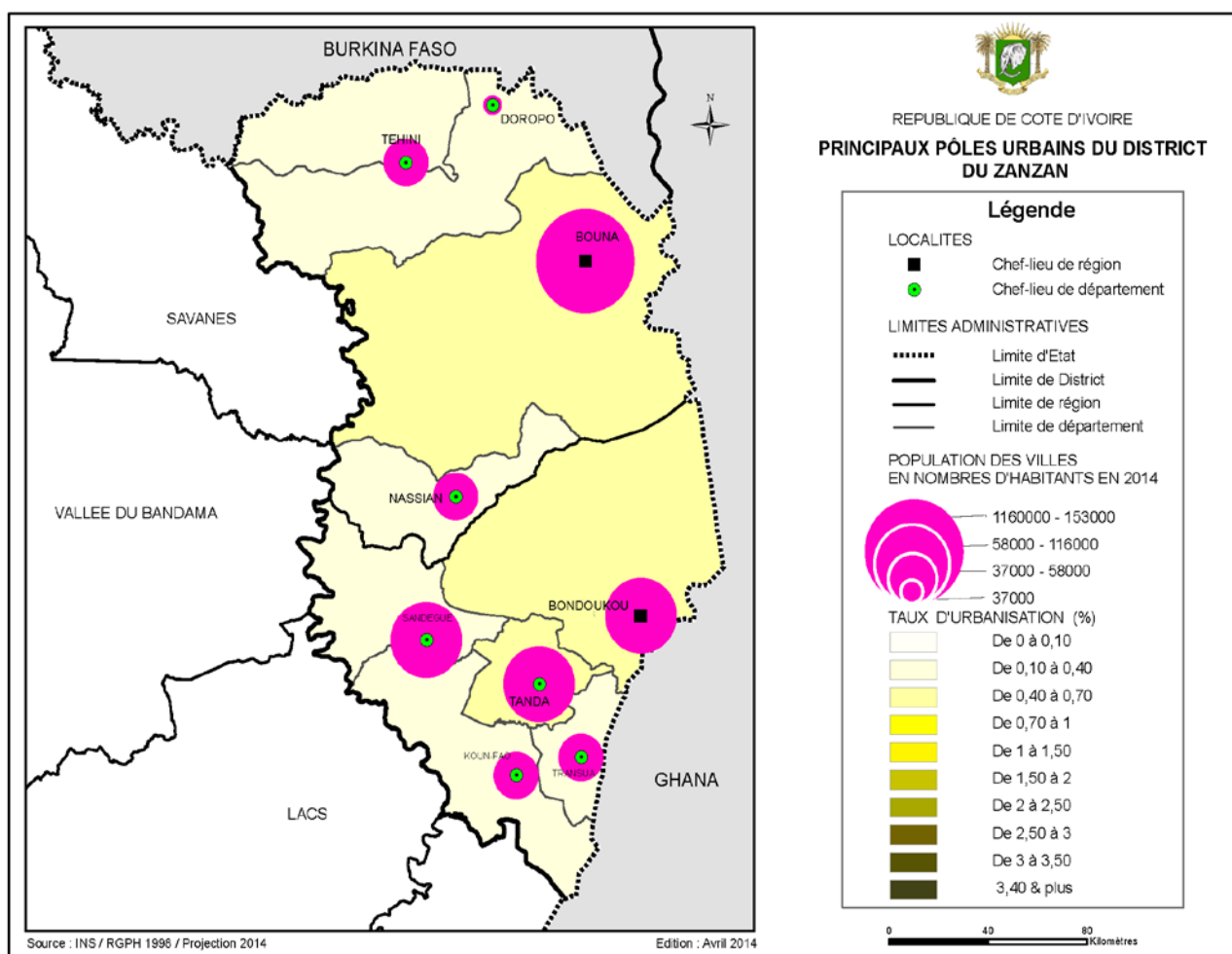
**Tableau 85 : Taux d'urbanisation du District**

Région	Population totale	Population urbaine	Population rurale	Taux d'urbanisation (%)	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
<b>Gontougo</b>	667 185	90 737	576 448	13,6	42,0
<b>Boukani</b>	267 167	34 999	232 168	13,1	12,6
<b>Total District</b>	<b>934 352</b>	<b>125 736</b>	<b>808 616</b>	<b>13,4</b>	<b>25,2</b>

Sources : INS - RGPH 1998 et RGPH 2014

351. Selon la définition adoptée en 1999 par le gouvernement, la ville peut être définie comme une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50 %.

Carte 50 : Principaux pôles urbains du District



352. L'armature urbaine du District du Zanzan est hiérarchisée et déséquilibrée. Elle comprend :

- La ville de Bondoukou, d'une superficie urbanisée de plus de 1 500 ha et qui concentre environ 115 000 habitants ;
- La ville de Bouna, qui compte près de 60 000 habitants ;
- Plusieurs autres localités considérées comme des petites villes telles que Tanda, Koun-Fao, Sandégué ou Doropo.

Tableau 86 : Typologie des localités du District

Type de localité				Total	Campements rattachés
Urbaine	Semi-urbaine	Chef-lieu de s/p rurale	Rurale		
3	3	11	1 086	1 103	1 815

Source : INS - RGPH 1998

353. Ce décompte communal, qui atteste du peu de dynamisme démographique des centres secondaires, intègre des populations vivant pour l'essentiel de l'agriculture et résidant dans un environnement de type rural. Ainsi, une forte disparité régionale existe dans le District. Cette disparité régionale est traduite dans le mode d'occupation des sols, avec une superficie urbanisée

principalement concentrée dans le département de Bondoukou. En effet, plus grand centre urbain du District, ce dernier accapare les plus grands espaces urbanisés.

354. La ville de Bondoukou, s'est établie et étendue par étapes sur le versant sud d'un plateau découpé dans sa partie est et ouest par un marigot<sup>60</sup>, le Wamo. La ville s'est ensuite développée à mi-hauteur du plateau puis s'est étirée vers le sud et l'ouest pour rejoindre et dépasser le Wamo.
355. La transformation de Bondoukou en une véritable ville a démarré en 1964 avec le lotissement des quartiers indigènes. Celui-ci a mis fin à une structure plus aérée. La ville s'est alors étendue le long des différents axes de pénétration, prenant une architecture en forme d'étoile. C'est à partir de 1971, à la faveur de la célébration de la fête de l'indépendance qu'elle a abritée, que la ville de Bondoukou a connu une importante croissance spatiale, changeant radicalement de paysage et de structure. Elle est ainsi passée de 419 ha à plus de 1 500 ha en 2006.



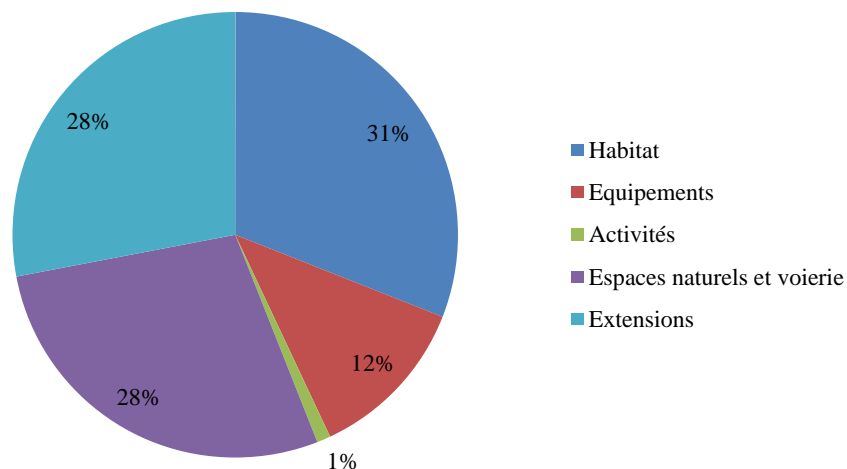
Photo 8 : Voie principale de Bondoukou © 2014

356. Aujourd'hui, la ville a gagné les plateaux périphériques voisins avec la création de nouveaux lotissements comme le mont-Zanzan au nord-ouest et la route Abema au nord-est, comprenant des maisons bien disposées, modernes et une multitude de mosquées.
357. Au niveau de l'occupation du sol, la ville de Bondoukou présente une structure compacte. Tous les lots des quartiers centraux sont occupés. La ville compte au total 11 368 lots dont 8 040 mis en valeur, soit un taux d'occupation de la superficie urbanisée de 71 %.
358. Bondoukou dispose d'une gamme d'équipements socio-collectifs qui lui assure une certaine influence non seulement au niveau de sa région, mais aussi au niveau de tout le District. Tous les services administratifs de l'Etat y sont représentés (administration du territoire, administration de sécurité et de contrôle, administration financière et juridique). Cependant, la ville apparaît moins équipée comparée aux autres villes de même rang.

---

<sup>60</sup> Petite étendue d'eau fermée

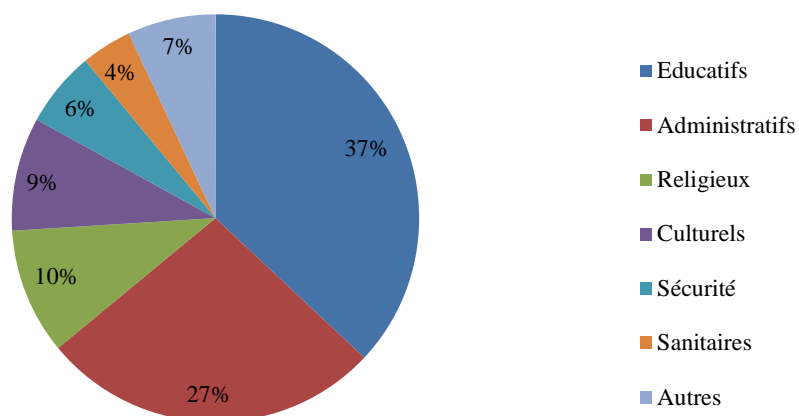
**Figure 76 : Mode d'occupation des sols des principaux centres urbains (en ha)**



Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

359. Au niveau religieux, la ville compte près de 300 mosquées, 1 cathédrale, 2 églises catholiques et plusieurs temples. Centre universitaire coranique très connu dans le passé, Bondoukou a maintenu son influence à travers le développement des écoles coraniques. En outre, chaque quartier est doté d'une salle de réunion et de rencontres.
360. L'emprise spatiale des différents équipements et services est dominée par les établissements scolaires avec 37 %, suivis des équipements administratifs avec 27 % (principalement des Directions Régionales des Ministères et de certaines sociétés comme Côte d'Ivoire Télécom, CNPS, ANADER, CIE...).

**Figure 77 : Répartition de la superficie des équipements de Bondoukou**



Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

361. Le site de Bondoukou ne pose pas de contraintes majeures à l'extension de la ville et à la mise en valeur des lots. Les seules contraintes qui retardent la mise en valeur des lots sont les retards d'ouverture des voies et de desserte en eau et électricité. Les quartiers centraux apparaissent denses et les quartiers périphériques faiblement occupés.

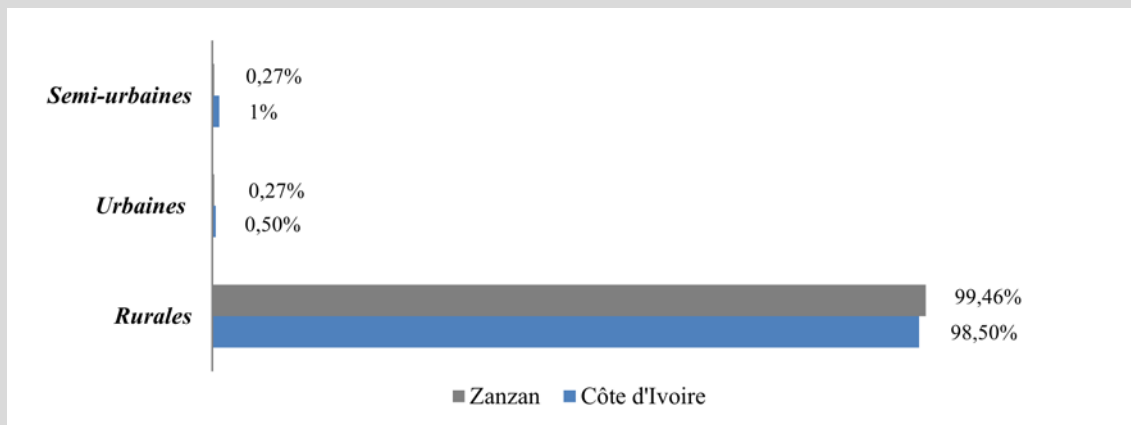
362. Par ailleurs, Bondoukou bénéficie d'une voirie en bon état. Le maillage orthogonal des voies de liaison des quartiers ne souffre pas de déficit important. La ville possède un linéaire total de voirie principale de 126 km dont 26 km sont bitumés<sup>61</sup>. La majorité de celles-ci sont fortement dégradées du fait de l'érosion et du mauvais entretien des caniveaux. Dans les quartiers périphériques, plusieurs rues sont impraticables. L'entretien de ces rues est difficile à cause de l'affleurement des tuyaux d'eau potable et d'électricité.

---

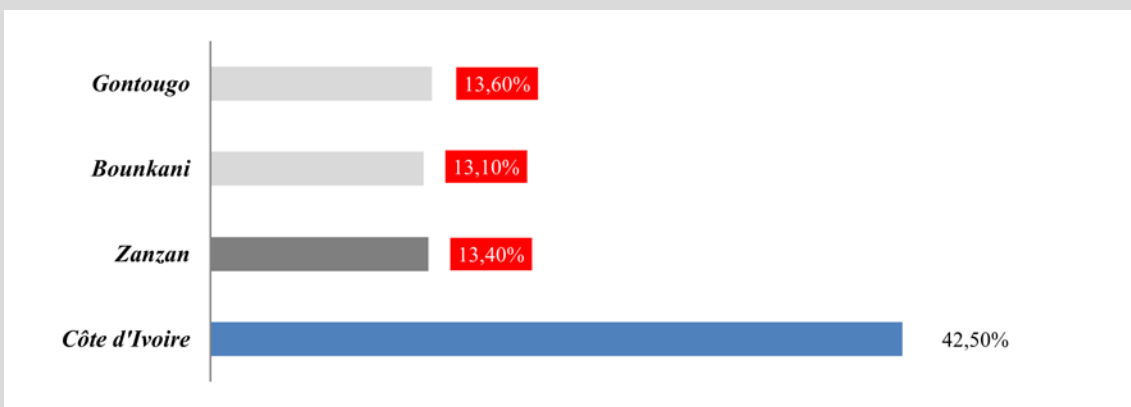
<sup>61</sup> Source : *Atlas des Villes, MEMPD, 2008*

**Chiffres clés 29 : Développement urbain**

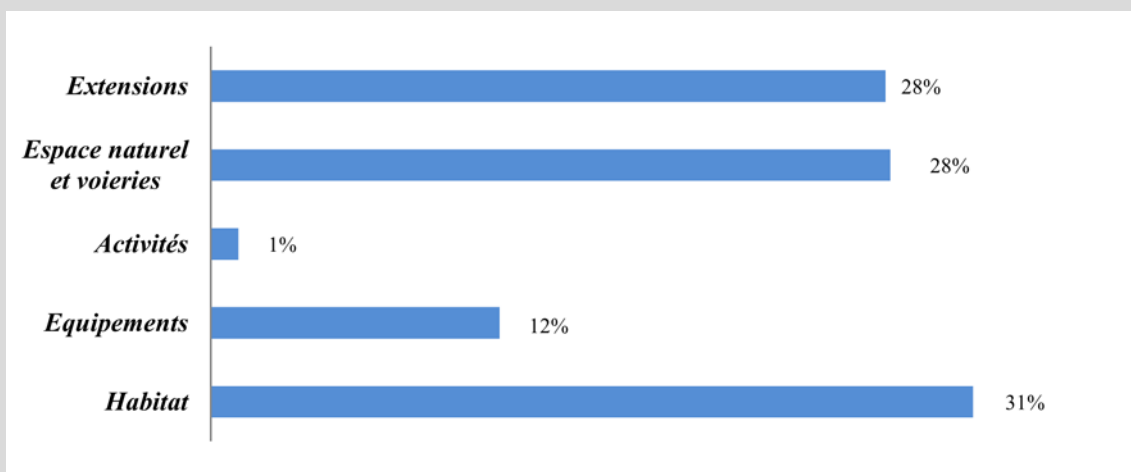
**Classification des localités**



**Taux d'urbanisation**



**Mode d'occupation des sols du principal centre urbain (Bondoukou)**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### IV.1.2 Habitat

363. Une insuffisance de logements fonctionnels est observée dans l'ensemble des villes du District. L'habitat en zone rurale est dominé par des constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés. Une partie de la population continue de construire des bâtiments avec des matériaux précaires. A titre d'illustration, 45 % des habitations de Bondoukou sont des habitats sur cour.

**Tableau 87 : Type d'habitation de Bondoukou (en %)**

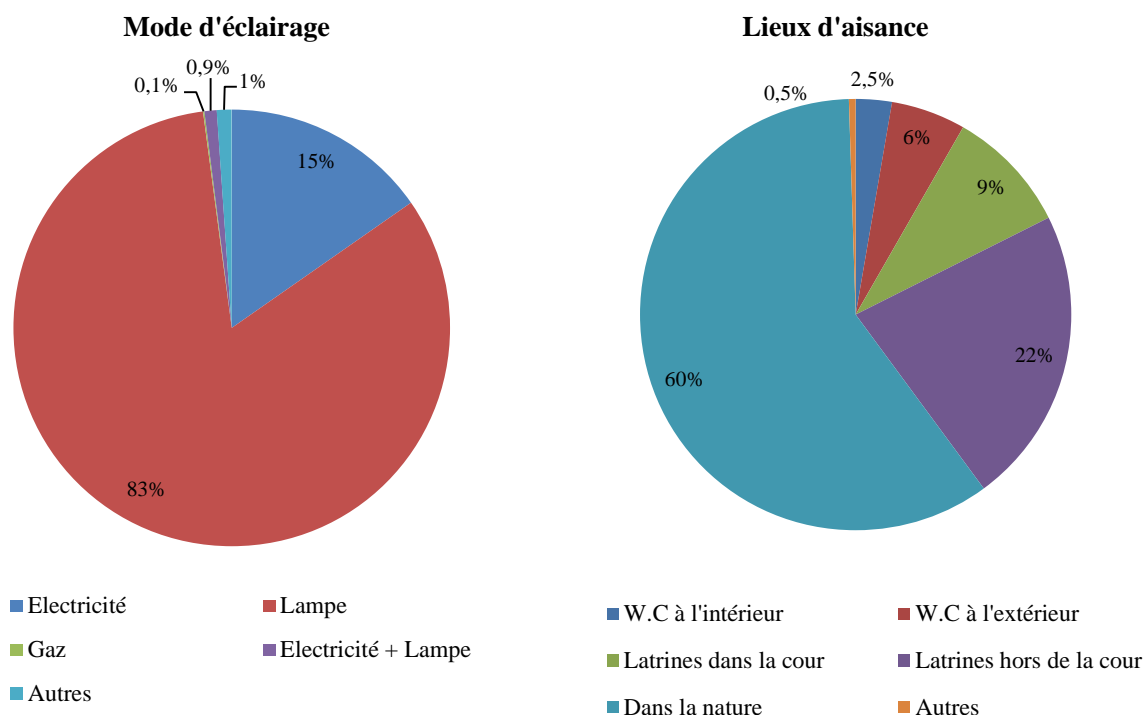
Habitat sur cour	Habitat précaire	Habitat individuel	Habitat individuel groupé	Immeubles collectifs	Autres
45	12	15	23	5	5

Source : MEMPD, Atlas des Villes, 2008

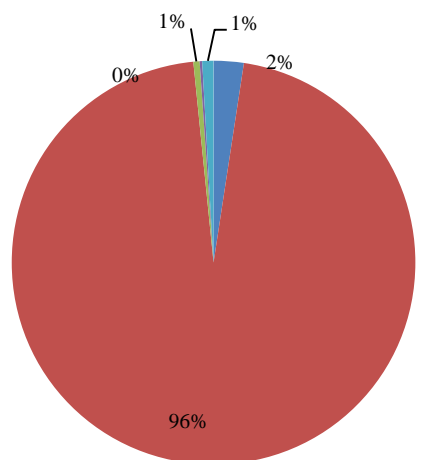
364. Cette précarité s'accompagne d'un faible niveau d'équipement des habitations. 15 % des habitations sont connectées au réseau électrique, et 3,8 % seulement au réseau d'adduction d'eau potable. De la même façon, de rares habitations possèdent un système d'assainissement. 96 % des habitations déversent leurs ordures ménagères dans la nature et 75 % font de même pour les eaux usées conduisant à des impacts écologiques conséquents.

365. Le niveau d'équipement en électroménager permet également de modérer le niveau d'urbanisation du District. 60,3 % des habitations ne possèdent en effet aucun équipement (télévision, radio, réfrigérateur, téléphone) et 32,7 % ne possèdent que la radio.

**Figure 78 : Niveau d'équipement des habitations du District**

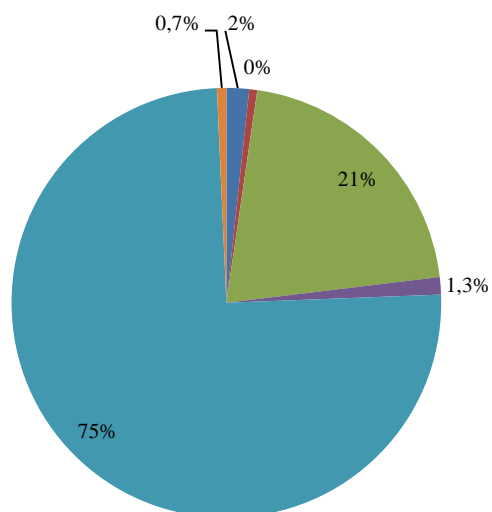


**Evacuation des ordures ménagères**



■ Ramassage par camion ■ Dans la nature  
 ■ Ordures brûlées ■ Ordures enterrées  
 ■ Autres

**Evacuation des eaux usées**



■ Fosse septique ■ Réseau d'égoût ■ Dans la rue  
 ■ Caniveau ■ Dans la nature ■ Autres

Source : INS - RGPH 1998

366. Dans ce contexte, un programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques à Abidjan et à l'intérieur du pays a été lancé en 2013. Il vise à mettre à disposition des classes moyennes et celles moins aisées, des logements décentes à des prix raisonnables. Le prix des logements sociaux est ainsi compris entre 5 et 10 millions de FCFA, tandis que le prix des logements économiques est compris entre 10 et 15 millions de FCFA.
367. Dans le cadre de ce programme, plusieurs projets sont lancés dans les départements du District du Zanzan sur près de 180 hectares de terres permettant d'ériger plus de 5 000 logements ; 70 % de ces logements concernent des logements sociaux :

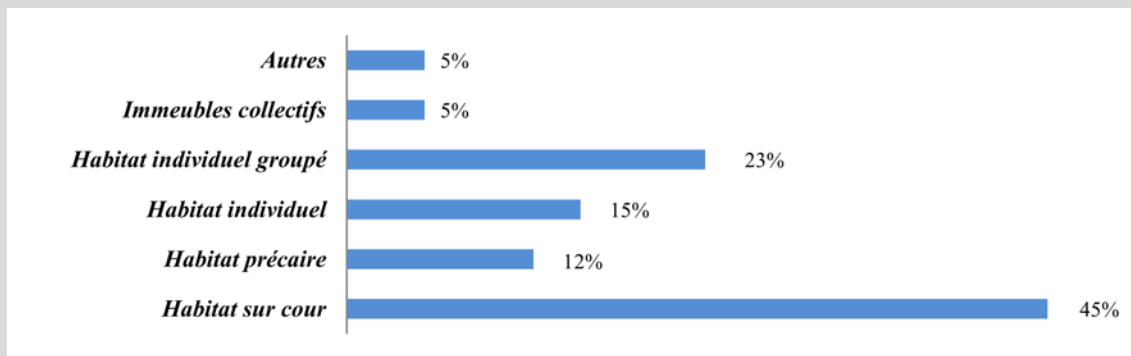
**Tableau 88 : Programme de construction de logements sociaux et économiques dans les départements du District du Zanzan - 2013**

Région	Départements	Surface du Terrain (ha)	Logements sociaux	Logements économiques	Total
Gontougo	Bondoukou	20	392	168	560
	Koun-Fao	20	392	168	560
	Sandégué	20	392	168	560
	Tanda	20	392	168	560
	Transua	20	392	168	560
Boukani	Bouna	20	392	168	560
	Doropo	20	392	168	560
	Nassian	20	392	168	560
	Téhini	20	392	168	560
<b>Total District</b>		<b>180</b>	<b>3 528</b>	<b>1 512</b>	<b>5 040</b>

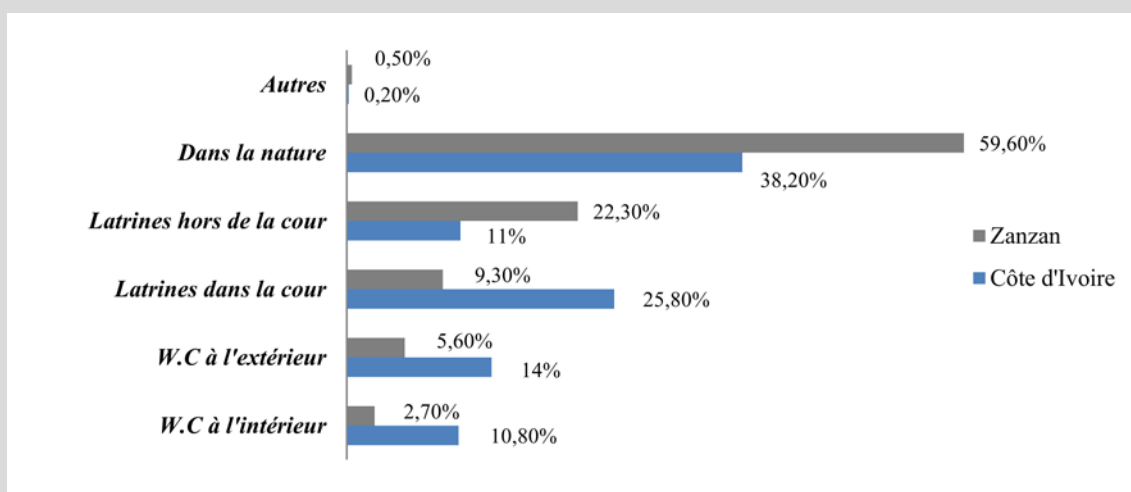
Source : Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire - 2013

**Chiffres clés 30 : Habitat**

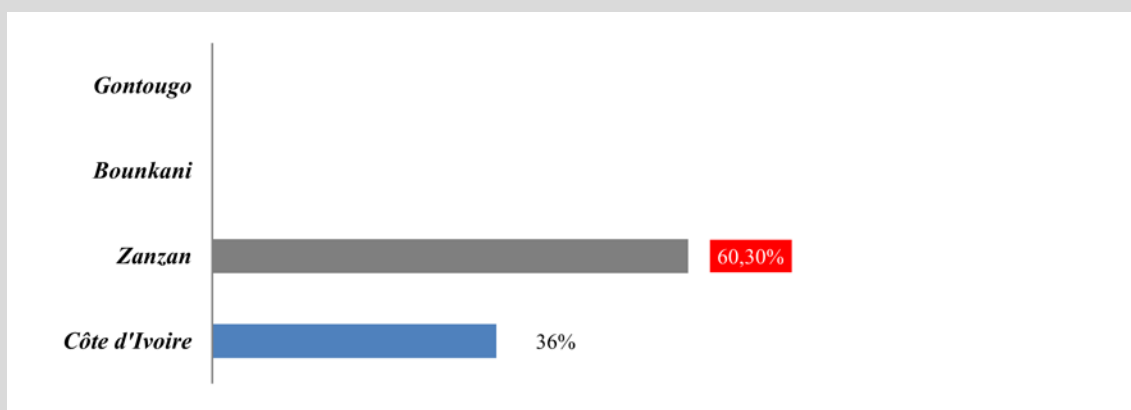
**Classification des habitations (Bondoukou)**



**Caractéristiques du lieu d'aisance**



**Taux d'habitation sans aucun équipement électroménager**



- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### **Synthèse 10 : Développement urbain et cadre de vie**

---

*Le District du Zanzan affiche un grand déséquilibre urbain, entre d'une part la zone de Bondoukou, chef-lieu de la région du Gontougo et principal centre urbain qui accueille plus de 350 000 des 935 000 habitants du District, et les sous-préfectures avoisinantes, et d'autre part la région du Bounkani, dont la moitié de la superficie abrite le Parc National de la Comoé, et où le principal centre urbain, Bouna, abrite moins de 60 000 habitants.*

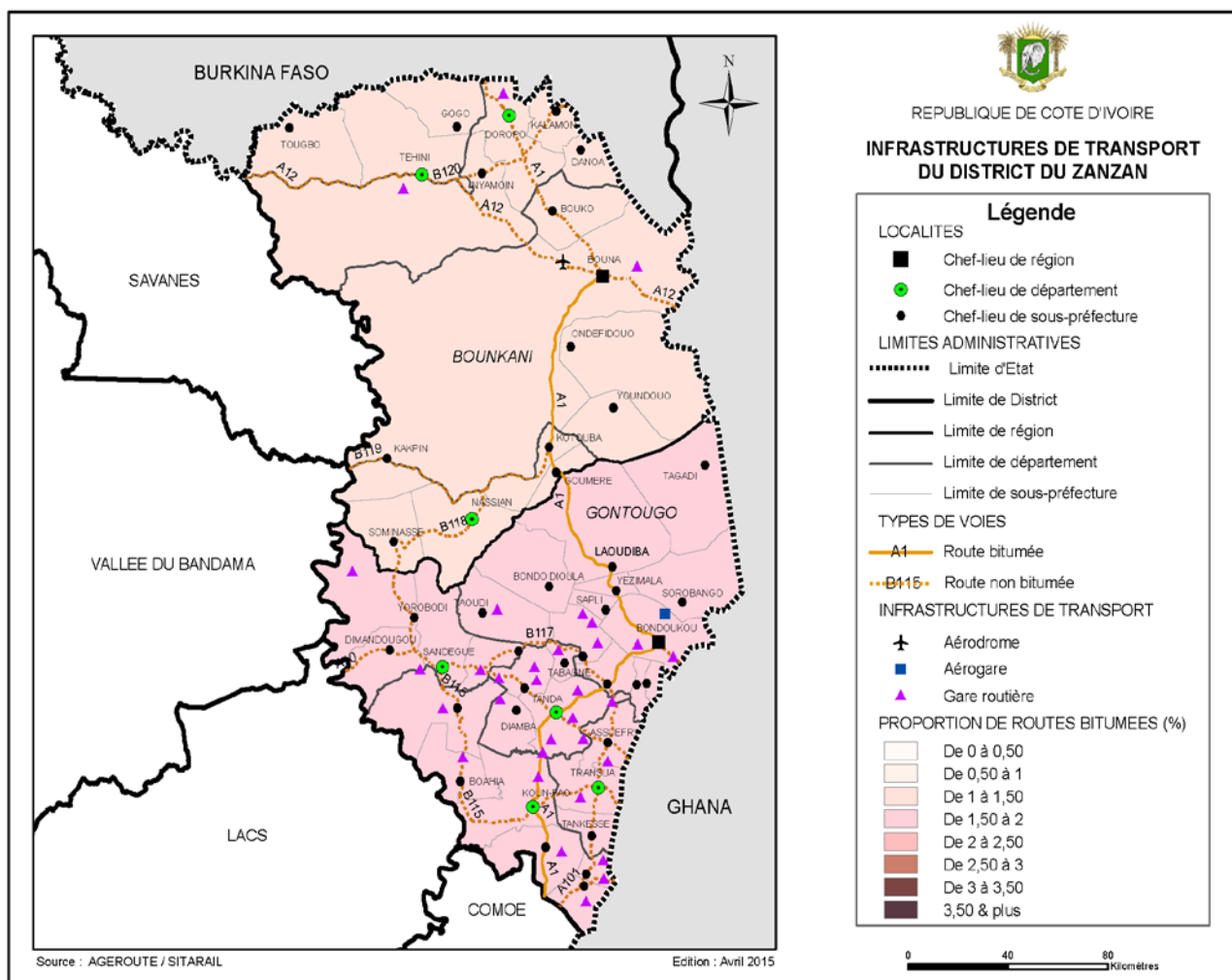
*Le poids de Bondoukou, chef-lieu de la région du Gontougo, dans le commerce régional et dans la distribution des infrastructures économiques et sociales souligne cette vocation de centre urbain dominant.*

*De manière générale, l'habitat est dominé par des constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés et ne répond pas aux besoins croissants de la population. Cependant, afin de pallier ces problèmes, le gouvernement a procédé au lancement de plusieurs programmes de construction de logements économiques et sociaux.*

## Chapitre 2. Transport et logistique

368. Le District du Zanzan représente un hub potentiel pour tout l'Est ivoirien, grâce à ses atouts énergétiques et commerciaux, mais aussi de par sa proximité avec les pays limitrophes que sont le Ghana et le Burkina Faso.

Carte 51 : Carte des infrastructures de transport du District du Zanzan



369. Cependant, le District souffre d'un certain enclavement du fait du mauvais état des infrastructures de transport.

### IV.2.1 Infrastructures routières

370. Le District du Zanzan compte 6 393 km de route soit 7,8 % du réseau national. La densité routière du District (soit la taille du réseau routier par rapport à la superficie) s'élève à 0,17 km/km<sup>2</sup>, inférieur à la moyenne nationale qui est de 0,25 km/km<sup>2</sup>. La région du Bounkani présente une densité beaucoup moins importante avec un ratio de 0,07 km/km<sup>2</sup>, contre 0,29 pour la région du Gontougo, lié à la présence du Parc National de la Comoé qui couvre une large partie de sa superficie.
371. Les routes du District sont majoritairement de type C à hauteur de 42 %, suivies des routes de type D, à hauteur de 37 %. Cependant, avec 315 km de route revêtue, le District ne compte que 4,9 % de routes bitumées (contre une moyenne nationale de 7,9 %). Ce taux présente de fortes disparités régionales avec seulement 9,5 % de routes bitumées dans la région du Gontougo contre 5,2 % dans la région du Bounkani.

**Tableau 89 : Réseau routier dans le District avant 2010, par catégorie et type de route**

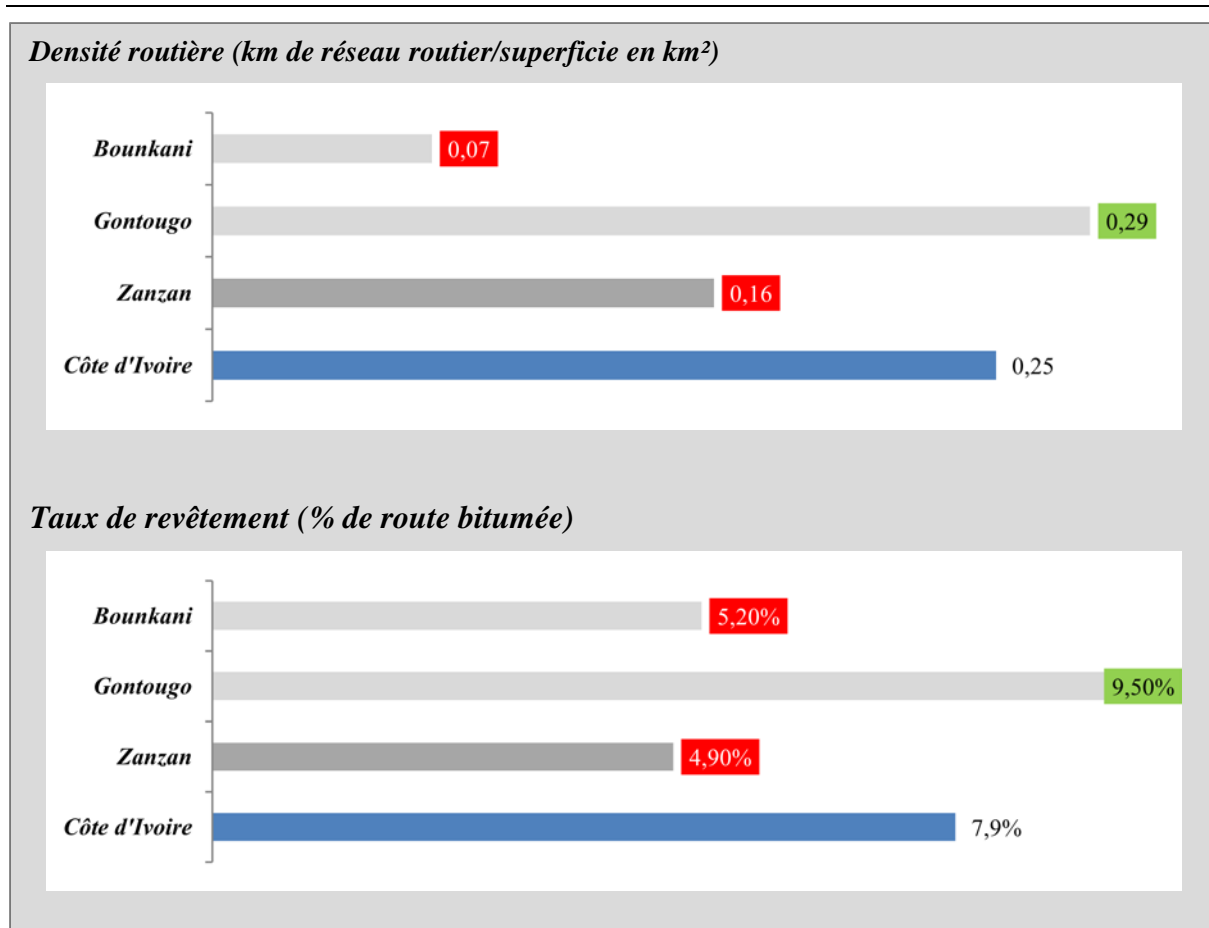
Région	Département	Type de route	A Km	B Km	C Km	D Km	Total Km	%
Gontougo	Bondoukou	Route bitumée	120	0	0	0	120	1,8
		Route en terre	84	117	832	1 182	2 195	2,9
		<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>117</b>	<b>832</b>	<b>1 182</b>	<b>2 315</b>	<b>2,82</b>
	Tanda	Route bitumée	105	0	3	0	108	1,7
		Route en terre	59	246	1 111	880	2 296	3
		<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>246</b>	<b>1 114</b>	<b>880</b>	<b>2 404</b>	<b>2,93</b>
Bounkani	Bouna	Route bitumée	87	0	0	0	87	1,3
		Route en terre	306	233	726	322	1 587	2,1
		<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>233</b>	<b>726</b>	<b>322</b>	<b>1 674</b>	<b>2,04</b>
<b>Total District</b>			<b>761</b>	<b>596</b>	<b>2 672</b>	<b>2 384</b>	<b>6 393</b>	<b>7,8</b>

Source : Ageroute - 2011

372. La route nationale A1 offre une qualité de service certaine et permet une bonne connexion entre les deux chefs-lieux de région. Par contre, en dehors de cet axe principal, la région du Bounkani est enclavée. Le désenclavement de la région passe notamment par une meilleure connectivité au nord avec le Burkina Faso (projet de mise en place d'une route bitumée reliant Bouna au Burkina Faso, sur environ 100 km).
373. En dehors du réseau bitumé, le patrimoine routier du District n'offre pas une qualité de service propice au transport des biens et des personnes. Cette situation est particulièrement vraie dans le Bounkani, où l'état du réseau non bitumé, en particulier les pistes villageoises, pose des problèmes d'évacuation des marchandises pour les populations locales. Compte tenu de leur fonction vitale pour la survie de la population, l'entretien de ces axes secondaires constitue un enjeu majeur.

374. Face à cette situation, un programme de réhabilitation a été mis en place en coordination avec l'AGEROUTE et les conseils régionaux. Ainsi, plusieurs axes routiers (bitumés et non bitumés) identifiés comme prioritaires font l'objet de travaux de reprofilage et d'entretien.
375. Le transport routier et urbain est assuré par les taxis communs, communément appelés « woro-woro », mais il est limité à la région du Gontougo. Quant au transport interurbain, celui-ci est assuré par les minibus pour les personnes et par les camions de transport de marchandises.
376. Le District compte au total 12 stations-services, soit 1 pour 3 238 km<sup>2</sup>. Cependant, toutes ces stations sont situées dans la région du Gontougo. En effet, les deux stations existant à Bouna ne sont pas encore fonctionnelles.
377. Les différentes ventes de l'année 2012 s'élèvent à 7 470 434 litres sur l'ensemble des hydrocarbures. C'est le gasoil qui accapare la plus grande part avec plus de 85 % des ventes.
378. La proximité des différents départements avec les frontières du Ghana et du Burkina Faso occasionne des flux importants de carburant et de produits pétroliers dont la qualité est souvent douteuse, voire mauvaise. Ce problème est accentué par la prolifération des pistes d'accès vers les pays que seuls les contrebandiers maîtrisent, et par le fait que les prix qui y sont pratiqués sont relativement bas.

**Chiffres clés 31 : Infrastructures routières**



Niveau régional  
 Niveau District  
 Niveau national

## IV.2.2 Infrastructures ferroviaires

379. Le District du Zanzan ne dispose pas d'infrastructures ferroviaires.

## IV.2.3 Infrastructures aéroportuaires

380. Le District compte une aérogare à Bondoukou et un aérodrome à Bouna.

381. L'aérodrome de Bouna s'étend sur 1 500 m de longueur et 50 m de largeur. Les pistes de décollage et d'atterrissage ne sont pas bitumées.<sup>62</sup>

382. Ces aérodromes sont tous les deux fonctionnels, mais sont uniquement utilisés par l'ONUCI ou dans le cadre de quelques vols privés. Aucun vol commercial ne dessert les deux régions.

### Chiffres clés 32 : Infrastructures aéroportuaires

- 1 aérogare
- 1 aérodrome
- Aucun vol commercial

### Synthèse 11 : Transport et logistique

*Longtemps enclavée et souffrant de son éloignement avec Abidjan, l'accessibilité des villes du District a été renforcée à partir des années 1970 par l'amélioration du réseau routier national. Ce réseau, aujourd'hui long de 6 400 km (dont 5 % seulement sont bitumés) permet de relier le District aux principales voies routières, notamment à travers la route nationale A1 qui relie Abidjan à Bouna.*

*Si la liaison Bondoukou – Bouna offre une bonne qualité de service, le nord du District souffre encore d'un certain enclavement, et est insuffisamment connecté aux pays limitrophes. De plus, l'absence de plusieurs pistes de desserte reliant les différents villages accentue l'enclavement des localités rurales du District.*

*En termes d'infrastructures aéroportuaires, le District possède une aérogare et un aérodrome, mais ces derniers ne sont pas exploités à des fins commerciales.*

<sup>62</sup> Les données relatives à l'aérodrome de Bondoukou ne sont pas disponibles

## Chapitre 3. Équipement et infrastructures

### IV.3.1 Électricité

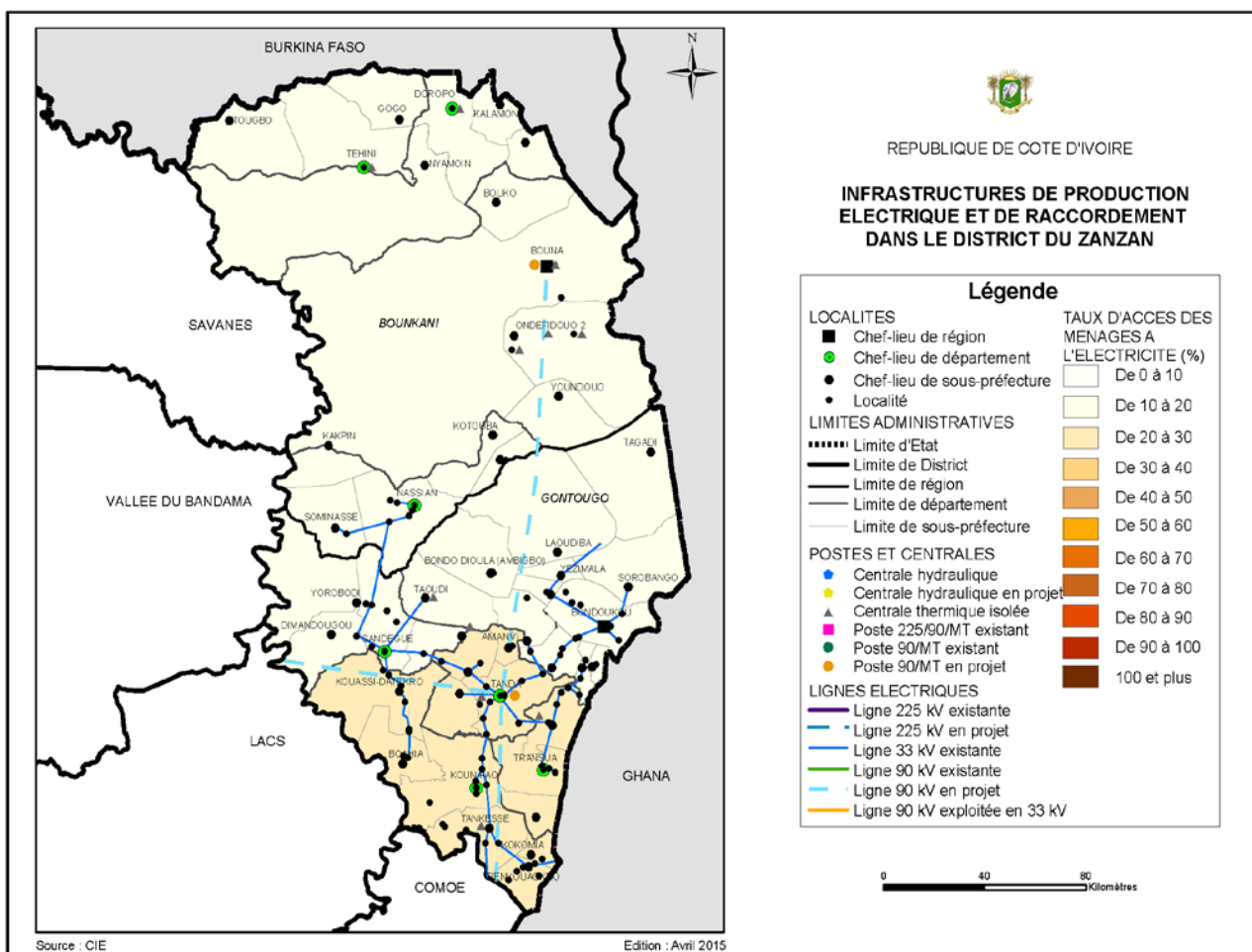
#### IV.3.1.1 Production

383. Le District du Zanzan n'est pas producteur d'énergie électrique et importe la totalité de sa production des Districts limitrophes. Tous les petits barrages existants sont à vocation agricole.

#### IV.3.1.2 Électrification

384. Avec 146 localités électrifiées sur les 1 103 recensées, le District du Zanzan affiche un taux de couverture de 13,2 %, bien en dessous de la moyenne nationale de 34 %. Ce taux est d'ailleurs le plus faible à l'échelle nationale, ce qui illustre l'état d'enclavement électrique dont souffre le District.

Carte 52 : Infrastructures de production électrique et de raccordement



385. De plus, ce taux est marqué par des disparités régionales importantes. En effet, si le taux de couverture électrique dans la région du Gontougo (27,4 %) est sensiblement proche de la moyenne nationale, la région du Bounkani affiche quant à elle un taux de couverture très bas avec seulement 2,8 % des localités électrifiées. Ce taux devrait connaître une hausse significative suite au rattachement de Bouna au réseau électrique national.

**Tableau 90 : Taux de couverture des régions du District**

Région	Nombre de localités électrifiées	Taux de couverture <sup>63</sup>
Gontougo	467	27,4 %
Boukani	636	2,8 %
<b>Total District</b>	<b>1 103</b>	<b>13,2 %</b>

Source CIE 2014 - Année 2013 /ND : Non Disponible

386. Le District est également marqué par la qualité fluctuante du courant : des coupures et des baisses de tension fréquentes sont observées. Ces dysfonctionnements viennent entraver le bon fonctionnement des infrastructures, essentiellement des infrastructures sanitaires : arrêt des machines, péremption des vaccins, etc.
387. Le District bénéficie également, bien qu'elle soit encore peu développée, de l'énergie solaire à travers le projet d'électrification d'un centre de santé dans la localité de Sapia.

#### IV.3.1.3 Consommation

388. Avec 17 825 logements connectés au réseau de la CIE en 2013, soit 8 % des ménages du District, et une consommation domestique annuelle moyenne de 901 kWh par abonné, le District du Zanzan affiche la consommation en électricité la moins élevée du pays (la moyenne nationale est de 1 435 kWh/an/abonné).
389. Le District compte également 2 002 professionnels connectés qui enregistrent une consommation annuelle moyenne de 3 233 kWh par abonné. Cette consommation place le District du Zanzan en 9<sup>ème</sup> position au niveau national et en deçà de la moyenne du pays située à 4 554 kWh/an/professionnel. La faible consommation professionnelle illustre la fragmentation du tissu professionnel dans le District.
390. Cependant, le District du Zanzan se situe au 4<sup>ème</sup> rang national en ce qui concerne l'éclairage public, avec une moyenne de consommation annuelle de 38 649 kWh/an/abonné, supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à environ 36 000 kWh/an/abonné.

**Tableau 91 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension par région**

Région	Domestique		Éclairage public		Professionnel		Progression abonnés 2012/2013
	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne <sup>64</sup>	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne*	Nb abonnés	Conso. annuelle moyenne	
Gontougo	15 067	1 191	165	32 463	1 616	3 279	+ 5,6 %
Boukani	2 758	848	43	62 385	386	3 039	+ 11,2 %
<b>Total District</b>	<b>17 825</b>	<b>901</b>	<b>208</b>	<b>38 649</b>	<b>2 002</b>	<b>3 233</b>	<b>+ 6,4 %</b>

Source CIE 2014 ; Année 2013

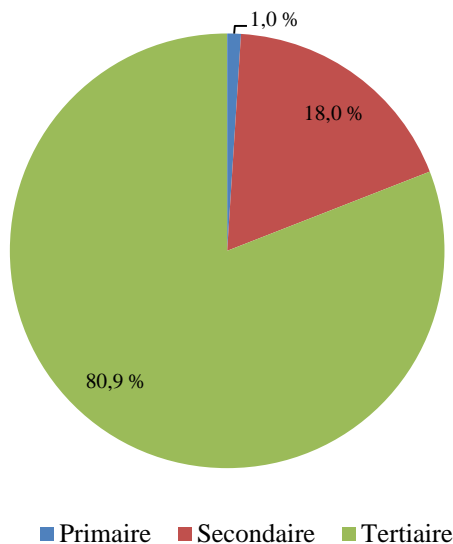
\* Consommation annuelle moyenne par abonnée exprimée en kWh par abonné.

<sup>63</sup> Cf. Glossaire

<sup>64</sup> Consommation annuelle moyenne par abonnée en kWh

391. La consommation électrique basse tension (domestique, professionnelle et publique) est marquée par une forte disparité régionale avec la prédominance de la région du Gontougo qui concentre 40 % des abonnés du District.

**Figure 79 : Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité**

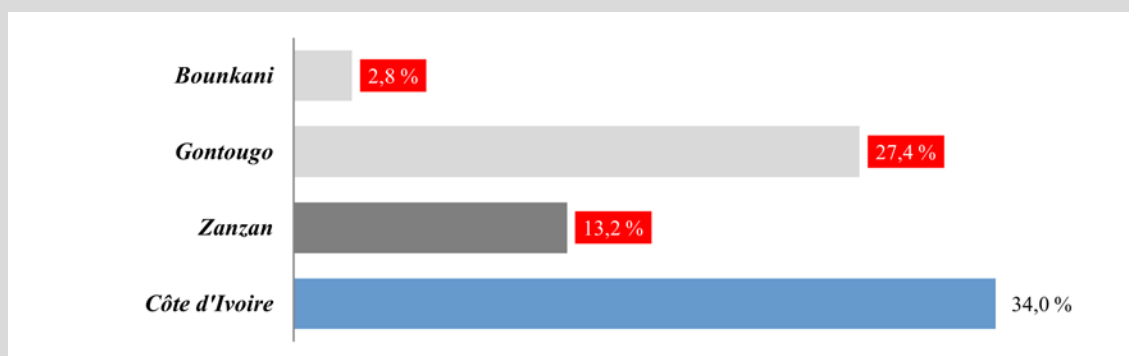


Source CIE 2014 ; Année 2013

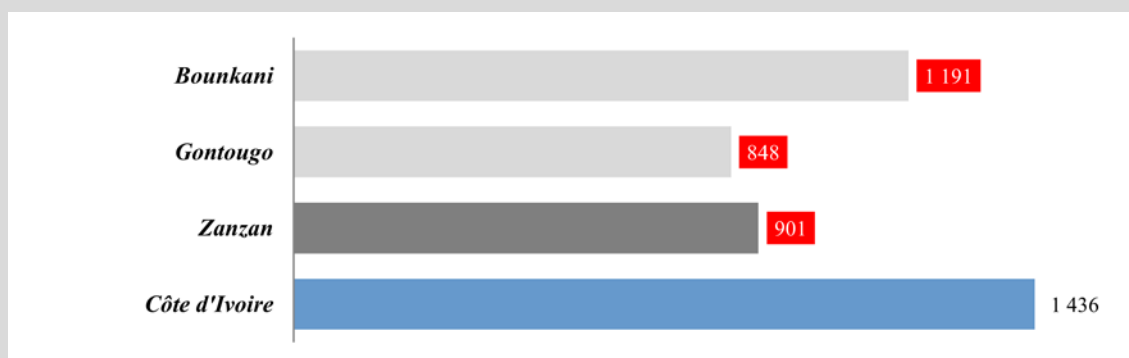
392. Le réseau à haute tension comprise entre 33 kV et 230 kV est utilisé pour le transport de grandes quantités d'énergie électrique. Il dessert principalement les grands industriels.
393. Le District compte seulement 48 abonnés en haute tension pour une consommation totale de 2 343 411 kWh en 2013, qui représente à peine 0,1 % de la consommation nationale en haute tension.
394. Le District du Zanzan se place ainsi parmi les Districts les moins consommateurs en électricité Haute Tension du pays, avec une moyenne de consommation annuelle de 48 821 kWh par abonné contre 553 000 kWh au niveau national.
395. La consommation haute tension du District est dominée par le secteur tertiaire qui représente plus de 80 % de la consommation en haute tension du District.

**Chiffres clés 33 : Électricité**

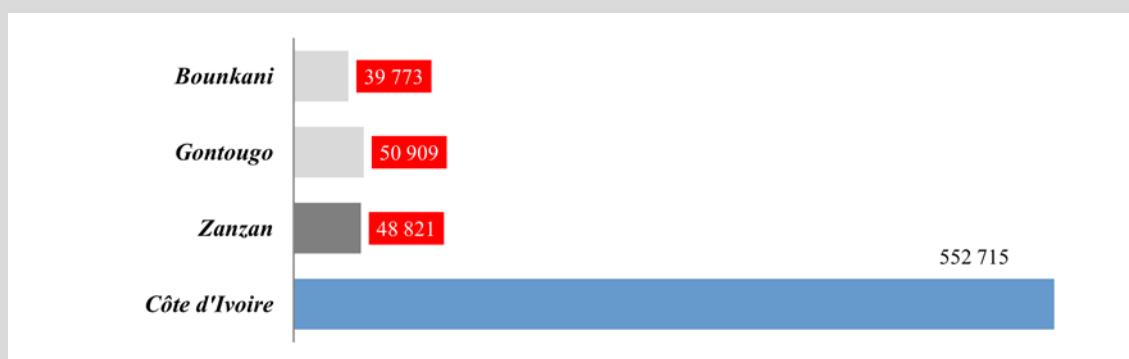
**Taux de couverture des localités**



**Consommation domestique annuelle moyenne/abonné/an (kWh)**



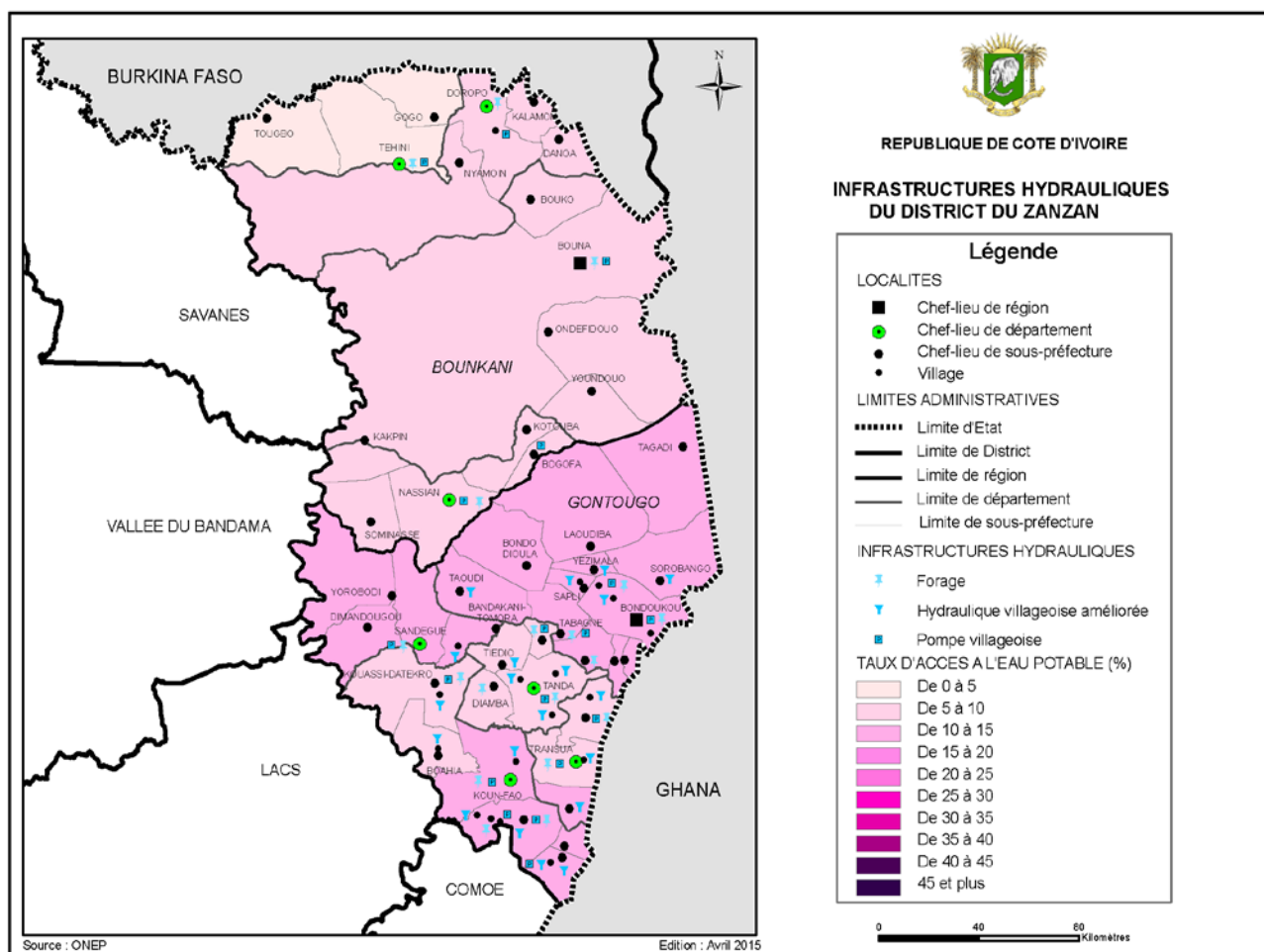
**Consommation haute tension annuelle moyenne/abonné/an (kWh)**



### IV.3.2 Eau potable

396. L'accès à l'eau potable est assuré dans le District du Zanzan, comme dans l'ensemble des Districts de Côte d'Ivoire, par 3 types de systèmes hydrauliques :
- L'hydraulique urbaine : desserte des agglomérations urbaines des chefs-lieux de régions et de départements via la SODECI.
  - L'hydraulique villageoise améliorée (HVA) : système d'adduction à l'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé et d'un réseau simplifié alimentant des bornes-fontaines équitablement réparties dans le village.
397. L'hydraulique villageoise : approvisionnement en eau potable des communautés villageoises dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) à travers l'exploitation des eaux souterraines (de préférence de surface). Les critères d'adduction des localités rurales étant de 1 point d'eau pour une localité de 100 à 600 habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants.
398. Le District du Zanzan affiche des disparités dans l'accès à l'eau potable puisque dans la région du Gontougo 15 à 20 % des ménages ont accès à l'eau potable (sauf à Tanda et Transua où ce taux est inférieur), alors que dans la région du Bounkani le taux d'accès à l'eau potable ne dépasse pas 10 %. Les zones à proximité des départements de Tehini et de Doropo sont particulièrement touchées.

Carte 53 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable



399. Afin d'accéder à l'eau, la population utilise majoritairement les pompes villageoises (42 %), les eaux de surface (29 %) et les puits publics (12,1 %). Ces taux comparés aux taux nationaux soulignent les problématiques d'accès à l'eau dans le District. En effet, au niveau national, seule 12,8 % de la population a accès à l'eau courante contre seulement 3,8 % dans le District du Zanzan.

**Tableau 92 : Infrastructures hydrauliques par département**

Département	Puits	Forages	Pompes	Ouvrages exploités	Ouvrages à abandonner
Bondoukou	97	424	408	391	130
Sandégué	6	110	101	96	20
Koun-Fao	10	330	271	261	79
Tanda	18	166	139	209	46
Transsua	3	209	179	175	37
Bouna	57	243	278	226	74
Doropo	12	96	138	97	11
Téhini	13	119	138	109	23
Nassian	13	109	108	95	27
<b>Total District</b>	<b>229</b>	<b>1 806</b>	<b>1 760</b>	<b>1 659</b>	<b>447</b>

Source : Direction territoriale de l'hydraulique de Bondoukou – 2014

#### IV.3.2.1 Hydraulique urbaine

400. Le taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine atteint 66 % dans le District contre 59 % au niveau national. Ce déficit de couverture est particulièrement marqué dans les départements de Bondoukou et de Bouna avec seulement le tiers des localités éligibles desservies en hydraulique urbaine (HU).

**Tableau 93 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013)**

Région	Département	Nombre de localités éligibles (HU)	Nombre de localités desservies (HU)	Taux de couverture (%)
Gontougo	Bondoukou	23	7	30 %
	Koun-Fao	11	11	100 %
	Sandégué	2	1	50 %
	Tanda	16	14	88 %
	Transua	6	6	100 %
<b>Total région</b>		<b>58</b>	<b>39</b>	<b>67 %</b>
Boukani	Bouna	3	1	33 %
	Doropo	1	1	100 %
	Nassian	2	2	100 %
	Téhini	2	1	50 %
<b>Total région</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>63 %</b>
<b>Total District</b>		<b>66</b>	<b>44</b>	<b>66 %</b>

Source : ONEP, 2014

401. Le District du Zanzan compte<sup>65</sup> également 18 stations de traitements avec un linéaire de 274 775 km. Ce réseau permet de couvrir une population de 241 317 habitants, soit 26 % de la population du District seulement.
402. De plus, ces centres de production ne permettent pas systématiquement de couvrir les besoins de la population bénéficiaire. Ainsi les régions du Gontougo et du Bounkani affichent un déficit de production respectivement de 1 044 m<sup>3</sup> et 372 m<sup>3</sup> par jour. Ce déficit est particulièrement marqué dans les départements de Bondoukou (374 m<sup>3</sup> par jour) et du département de Tanda.

**Tableau 94 : Déficit de production d'eau potable (2013)**

Région	Département	Centre de production	Population bénéficiaire	Production m <sup>3</sup> /j	Besoin m <sup>3</sup> /j	Déficit m <sup>3</sup> /j	Taux de couverture (%)
Gontougo	Bondoukou	Bondoukou	69 072	3 080	3 454	374	89
		Bondoukou	3 898	198	156	- 42	127
		Goumere	7 439	198	223	25	89
		Tabagne	13 252	220	530	310	42
	Koun Fao	Koun Fao	16 421	1 052	657	-395	160
		Tankesse	4 316	132	173	41	76
	Sandegue	Sandegue	3 390	55	102	47	54
	Tanda	Amanvi	5 210	220	156	- 64	141
		Assuefry	15 114	216	605	389	36
		Kouassi datekro	12 185	69	366	297	19
		Tanda	1 577	66	47	-19	140
		Tanda	28 420	814	1 137	323	72
		Tankesse	7 466	220	224	4	98
	Transua	Transua	4 588	384	138	- 246	278
<b>Total région</b>			<b>192 348</b>	<b>6 924</b>	<b>7 968</b>	<b>1 044</b>	<b>87</b>
Bounkani	Bouna	Bouna	25 074	1 056	1 003	-53	105
	Doropo	Doropo	11 543	220	346	126	64
	Nassian	Nassian	8 776	110	263	153	42
	Tehini	Tehini	3 576	33	179	146	18
<b>Total région</b>			<b>48 969</b>	<b>1 419</b>	<b>1 791</b>	<b>372</b>	<b>79</b>
<b>Total District</b>			<b>241 317</b>	<b>7 287</b>	<b>5 168</b>	<b>1 416</b>	<b>85</b>

Source : ONEP, 2014

<sup>65</sup> ONEP - 2012

### IV.3.2.2 Hydraulique villageoise améliorée (HVA)

403. Le taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée atteint 12 % soit 1 point de moins que la moyenne nationale de 13 %. Ce taux présente cependant des disparités puisque l'ensemble des localités équipées en HVA sont situées dans la région du Gontougo. Le département de Bouna ne compte en effet aucune infrastructure de type HVA malgré l'existence de 24 localités éligibles.

**Tableau 95 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %)**

Région	Département	Nombre de localités			Taux de pénétration (%)
		Eligibles en HVA	Equipées en HVA	A équiper en HVA	
Gontougo	Bondoukou	87	8	79	9 %
	Tanda	74	14	60	19 %
<b>Total Région</b>		<b>161</b>	<b>22</b>	<b>139</b>	<b>14 %</b>
Bounkani	Bouna	24	0	24	0 %
<b>Total Région</b>		<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0 %</b>
<b>District du Zanzan</b>		<b>185</b>	<b>22</b>	<b>163</b>	<b>12 %</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>		<b>2138</b>	<b>268</b>	<b>1870</b>	<b>12,5 %</b>

Source : ONEP - 2014

### IV.3.2.3 Hydraulique villageoise (HV)

404. Avec 1 411 pompes à motricité humaine (PMH) installées sur 2 240 estimées pour répondre aux besoins de la population, le taux de pénétration en hydraulique villageoise atteint 63 % soit 7 points de moins que la moyenne nationale de 69,7 %.
405. Le taux de pénétration est plus faible dans la région du Gontougo avec 605 pompes à motricité humaine non installées.

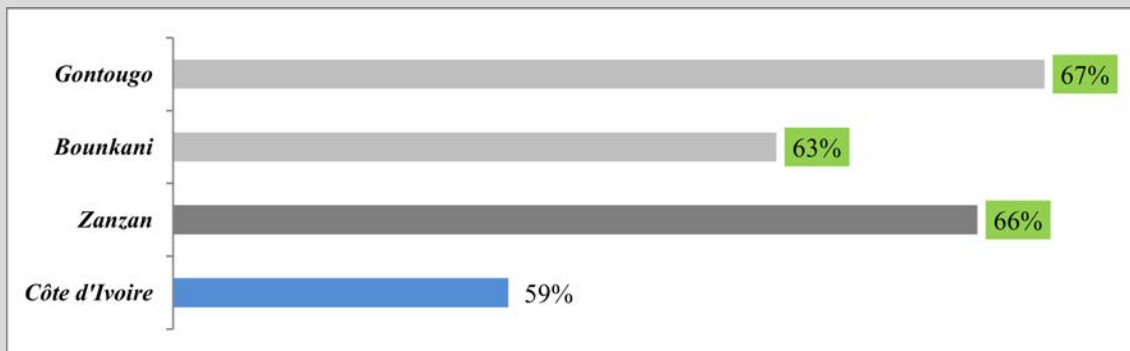
**Tableau 96 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %)**

Région	Population estimée (2013)	Besoins estimés en PMH	PMH en exploitation	PMH manquantes	Taux de pénétration (%)
Gontougo	684 476	1 455	850	605	58 %
Bounkani	227 466	785	561	224	71 %
Zanzan	911 942	2 240	1 411	829	63 %
Côte d'Ivoire	11 108 731	24 522	17 086	7 436	69,7 %

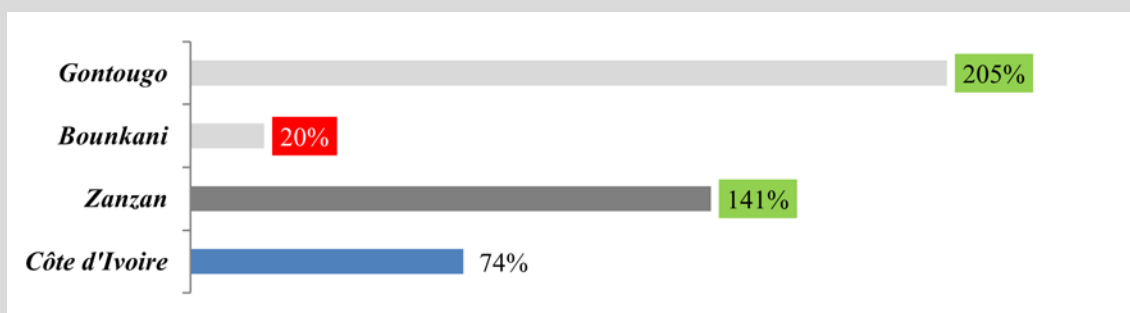
Source : ONEP – 2014 ; PMH : Pompe à motricité humaine

**Chiffres clés 34 : Eau potable**

**Taux de couverture en hydraulique urbaine des localités éligibles**



**Taux de couverture des centres de traitement de l'hydraulique urbaine**



**Taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA)**



**Taux de couverture en hydraulique villageoise (PMH)**



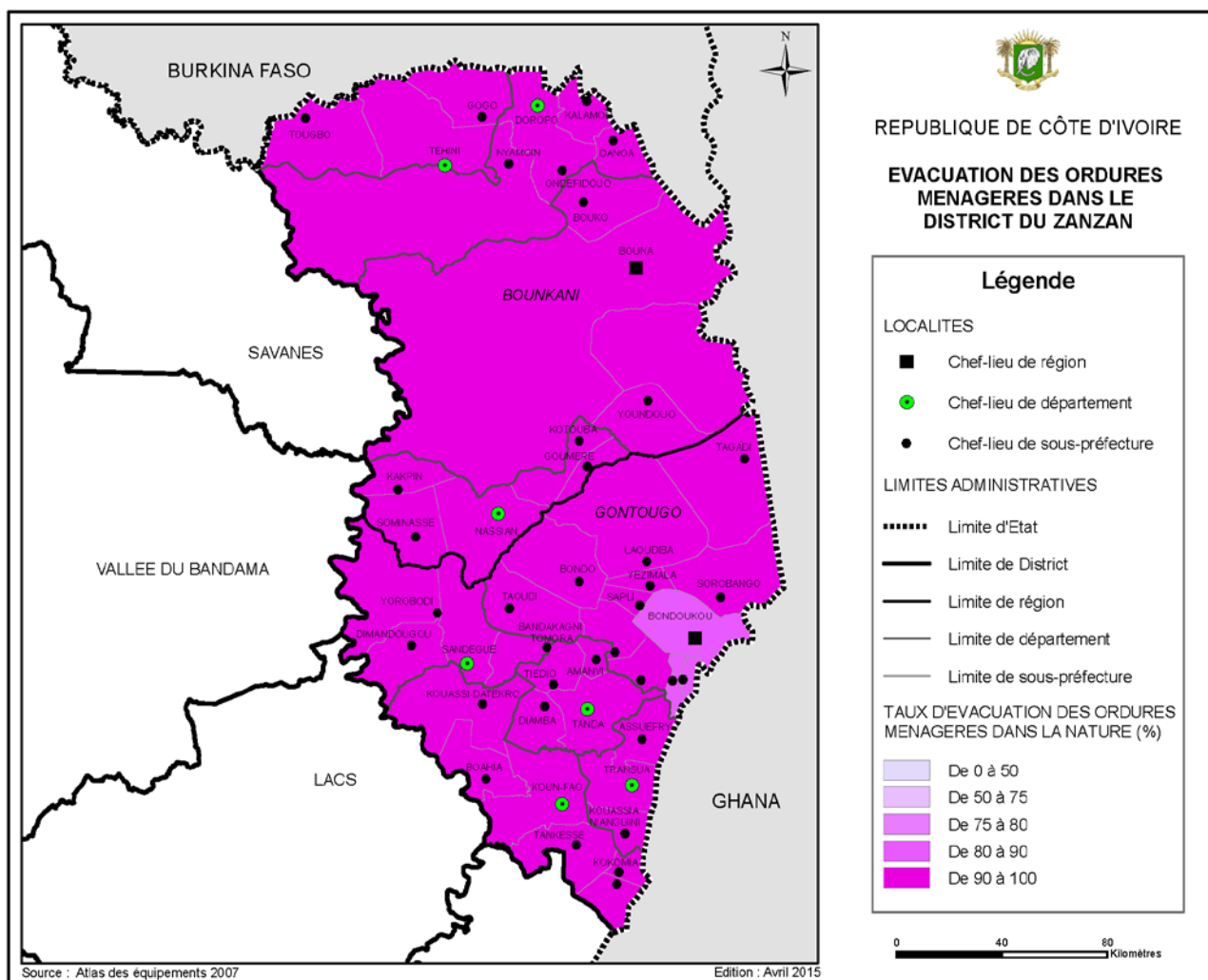
- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

### IV.3.3 Assainissement

#### IV.3.3.1 Assainissement solide

406. Le District du Zanzan souffre d'un déficit en termes d'infrastructures d'assainissement. Le faible niveau de l'assainissement et du drainage dans les principales villes (Bondoukou et Bouna) s'explique par le manque de systèmes de drainage des eaux pluviales, de réseau d'assainissement des eaux usées et des stations d'épuration.

Carte 54 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature



407. 80 % à 90 % des ordures ménagères du District qui sont évacuées dans la nature. Ce taux témoigne de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures. En effet, seule la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères.

**Tableau 97 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département**

Région	Département	Gestion des ordures ménagères (en %)				
		Ramassage par camion	Dans la nature	Ordures brûlées	Ordures enterrées	Autres
Gontougo	Bondoukou	3,7	94,9	0,5	0,1	0,8
	Tanda	1,1	97,4	0,4	0,2	0,9
Boukani	Bouna	1,7	96,1	0,6	0,2	1,4
Moyenne District		2,4	96,0	0,5	0,2	0,9
Côte Ivoire		<b>21,6</b>	<b>74,9</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>

Source : INS – RGPH 1998

408. Ces taux témoignent de l'absence et/ou de la défaillance du système de collecte des ordures ménagères. En effet, seule la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères effectivement opérationnel. Ceci a un impact nuisible sur le territoire et la population :

- Risques d'épidémie, dont le choléra, la fièvre typhoïde et la fièvre jaune ;
- Défiguration des espaces publics et dégradation du cadre de vie des populations ;
- Dégradation de l'écosystème.

#### IV.3.3.2 Assainissement liquide

409. Les principaux centres urbains et villages du District ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement adaptés aux industries et aux populations. En effet, seule 0,7 % de la population du District utilisent un réseau d'égout, 24 % déversent leurs déchets dans la rue et 71,1 % dans la nature. Ces ratios sont homogènes dans tout le District.

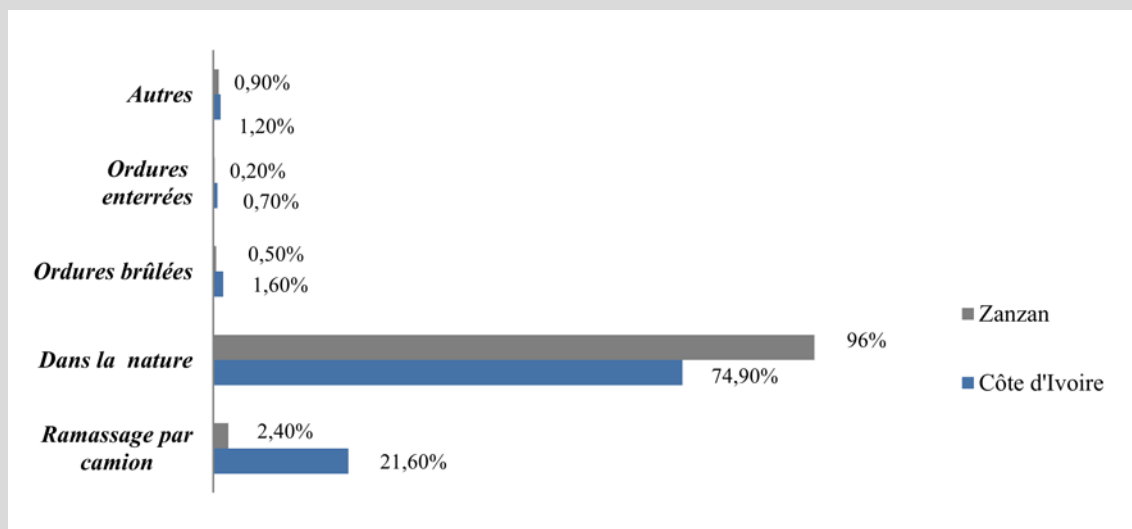
**Tableau 98 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département**

Région	Département	Gestion des ordures liquides (%)					
		Fosse septique	Réseau d'égouts	Dans la rue	Caniveau	Dans la nature	Autres
Gontougo	Bondoukou	1,9	0,6	16,7	2,5	77,9	0,4
	Tanda	0,9	0,8	34,6	0,2	62,8	0,7
Boukani	Bouna	2,6	0,4	6,9	0,2	88,4	1,5
Moyenne District		1,7	0,6	20,8	1,3	74,9	0,7
Côte Ivoire		<b>7,1</b>	<b>6,4</b>	<b>19,2</b>	<b>5,9</b>	<b>60,8</b>	<b>0,6</b>

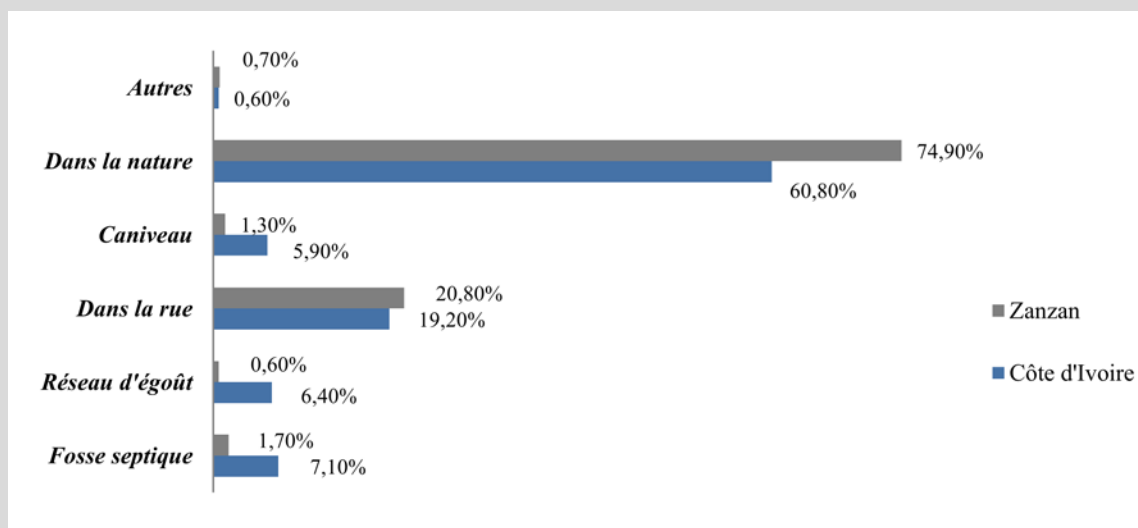
Source : INS – RGPH 1998

**Chiffres clés 35 : Assainissement**

**Niveau d'équipement d'assainissement solide**



**Niveau d'équipement d'assainissement liquide**



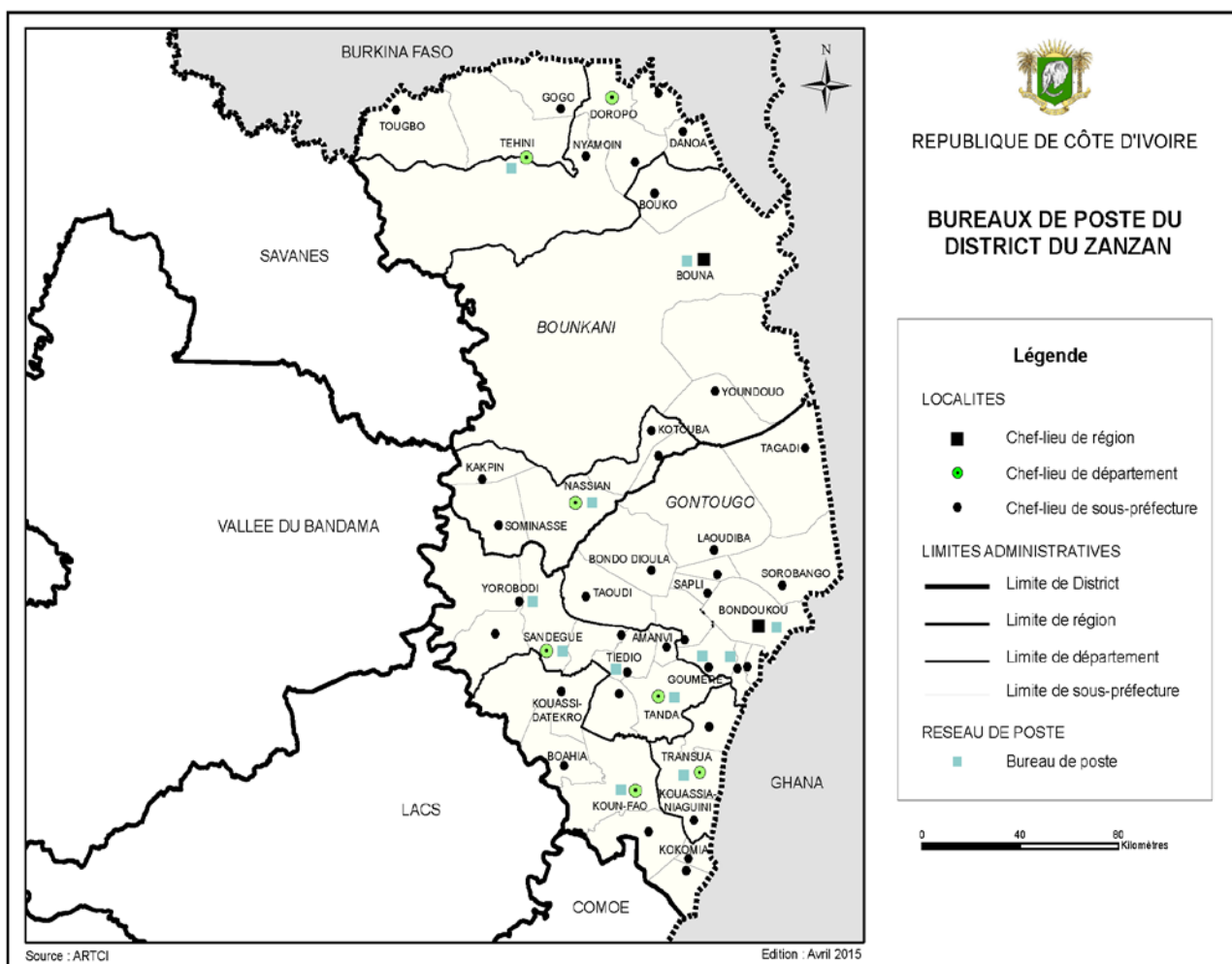
- Niveau régional
- Niveau District
- Niveau national

## IV.3.4 Communication et Nouvelles Technologies de l'Information

### IV.3.4.1 Réseau de poste

411. Le réseau de poste du District du Zanzan est régi par la Direction Régionale d'Abengourou, qui couvre des localités situées dans 4 Districts (Comoé, Lacs, Lagunes et Zanzan).<sup>66</sup>
412. Au niveau du District du Zanzan, 12 localités abritent un bureau de poste ou bénéficient de services postaux, soit 6 % de l'ensemble des localités desservies en Côte d'Ivoire.
413. En 2013, l'ensemble des bureaux de poste des deux régions était en fonctionnement, à l'exception des agences de Bouna et Téhini.

Carte 55 : Réseau de la poste de Côte d'Ivoire



<sup>66</sup> Les données détaillées du réseau de poste du District du Zanzan ne sont pas disponibles

### IV.3.4.2 Médias

414. Les habitants du District ont accès à l'ensemble des chaînes nationales dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) dont l'accès est gratuit. Les radios de proximité sont également présentes à travers :

- « La voix du Zanzan » et « Radio Zanzan » à Bondoukou ;
- « La voix de la savane » à Bouna ;
- « Radio Boutourou » à Nassian ;
- « Tanda FM » à Tanda ;
- « Radio Brandrin » à Koun-Fao.

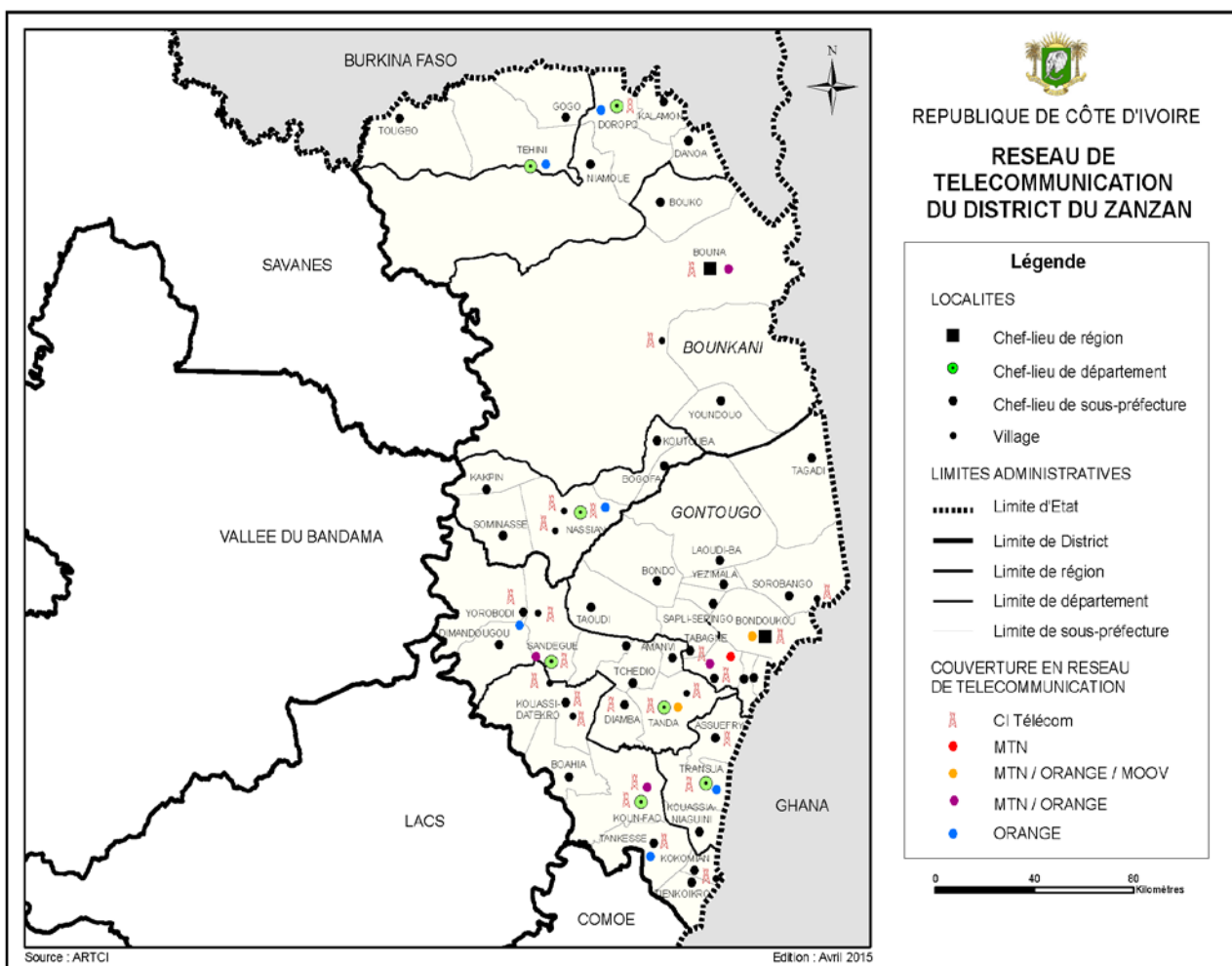
415. Le District ne bénéficie pas de service de presse écrite.

### IV.3.4.3 Télécommunication

416. Le District est couvert en réseau de télécommunication par :

- Côte d'Ivoire Telecom (téléphonie fixe) qui domine le réseau de télécommunication ;
- MTN/Orange/Moov/Koz (téléphonie mobile) au niveau de la majorité des localités du District.

Carte 56 : Couverture en réseau de télécommunication de Côte d'Ivoire



417. Par ailleurs, le District est équipé de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire, mis à part les départements de Doropo et de Téhini.

### **Synthèse 12 : Équipement et infrastructures**

*Le District du Zanzan affiche un déficit d'électrification. En effet, seules 13 % des localités du district sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 11 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelle et relative à l'éclairage public sont limitées.*

*Le taux d'accès à l'eau potable n'excède pas les 45 %, et ce dans les grandes villes du District. Dans la plupart des localités, celui-ci est inférieur à 25 %. L'accès à l'eau potable est principalement assuré par l'hydraulique villageoise. Il est entravé par le déficit d'infrastructures hydrauliques et leur état de dégradation.*

*Le district souffre en outre d'un déficit d'assainissement et de l'absence d'un système approprié de collecte et de traitement des ordures.*

*En 2014, le District compte douze localités abritant un bureau de poste ou bénéficiant des services postaux, dont deux fermées. Il est par ailleurs couvert par les principaux opérateurs de téléphonie fixe et mobile.*

---

**AXE V. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT**

---

**Chapitre 1. Territoire et démographique****V.1.1 Synthèse**

418. Le District du Zanzan est situé au nord-est de la Côte d'Ivoire, frontalier de la République du Ghana à l'est et du Burkina Faso au nord.
419. Il est composé de 2 régions administratives, 9 départements, 29 sous-préfectures et 1 092 villages, qui s'étendent sur une superficie de 38 118 km<sup>2</sup>, occupant près de 12 % de la superficie nationale. Sur le plan coutumier, il est également caractérisé par la présence de deux Royaumes : le Royaume de Bouna en pays Koulango, et le Royaume Abron qui s'étend jusqu'au Ghana.
420. Après des années de crise politique durant lesquelles la partie nord du District était intégrée à la zone rebelle, la situation sécuritaire s'est aujourd'hui grandement améliorée. Cependant, les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs génèrent de graves tensions qui maintiennent un climat social tendu, renforcées par l'absence de commissariats dans plusieurs sous-préfectures, notamment celles situées dans les zones frontalières.
421. Le District du Zanzan dispose des ressources naturelles riches et variées.
422. Couvrant une large partie de son territoire, le Parc National de la Comoé représente la plus grande réserve naturelle de l'Afrique de l'Ouest, permettant au District du Zanzan de bénéficier d'une importante diversité biologique.
423. Par ailleurs, le District se situe majoritairement dans une aire culturelle propice à différents types de cultures, aussi bien les cultures de rente (anacarde) que vivrières (igname, manioc et mil). La présence de forêts claires et de savanes favorise le développement de l'élevage.
424. Cependant, les espaces naturels du District se heurtent à divers problèmes environnementaux, dus principalement aux activités humaines qui sont menées de façon incontrôlée : agriculture extensive, activités d'orpaillage et urbanisation représentent des facteurs importants qui ont un impact négatif sur la diversité biologique et accélèrent l'appauvrissement des écosystèmes.
425. La population du District du Zanzan se caractérise par la présence de plusieurs grands groupes ethniques (Abron, Koulango, Lobi, Malinké...). Le paysage socioculturel du District est fortement imprégné de la religion musulmane du fait de l'influence exercée par les Malinké. Le reste de la population est constitué des autres ethnies de Côte d'Ivoire, et des allogènes venus essentiellement des pays de la sous-région (Burkina Faso, Ghana...).
426. La population totale du District est de 934 352 habitants en 2014, ce qui représente 4,1 % de la population nationale. C'est une population jeune puisque plus de 50 % est âgée de moins de 15 ans.
427. Le District accuse un certain retard de développement qui se manifeste à travers une population active encore insuffisamment développée et un des taux de pauvreté les plus élevés de Côte d'Ivoire. Ce retard induit une précarité perceptible tant au niveau des indicateurs économiques que des indicateurs sociaux (alphabétisation, taux de malnutrition parmi les plus élevés du pays...).

### V.1.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Positionnement géographique avantageux</i></li> <li>➤ <i>Sols et climats propices à différents types de cultures</i></li> <li>➤ <i>Ressources naturelles riches et variées</i></li> <li>➤ <i>Plus grande réserve naturelle d'Afrique de l'Ouest</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Complexité des subdivisions administratives et pressions budgétaires</i></li> <li>➤ <i>Existence de germes conflictuels entre agriculteurs et éleveur</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Existence de facteurs de cohabitation pacifique tels que les alliances interethniques et les parentés à plaisanterie</i></li> <li>➤ <i>Jeunesse de la population et parité hommes femmes dans les effectifs démographiques</i></li> <li>➤ <i>Proximité géographique avec le Ghana et le Burkina Faso</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Dégradation de l'écosystème</i></li> <li>➤ <i>Plusieurs espèces fauniques en voie de disparition due aux activités de braconnage</i></li> </ul>

### V.1.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Caractéristiques territoriales</i>	➤ Mettre en place des procédures équitables de règlement des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs, tout en tenant compte de la vulnérabilité des populations concernées
	➤ Renforcer les activités de cohésion sociale et de « vivre ensemble » entre les communautés à travers des séances de sensibilisation impliquant les autorités locales, les leaders traditionnels et religieux ainsi que les membres de la société civile
<i>Ressources naturelles</i>	➤ Mettre en place les infrastructures nécessaires pour optimiser l'exploitation du réseau hydrographique du District
	➤ Mener des actions de protection et de gestion rationnelle des ressources en eaux et des surfaces souterraines
	➤ Mettre en place un système de suivi permanent de la qualité des ressources en eaux afin de déterminer leur degré de potabilité et de prévenir les risques de maladies et de contaminations
	➤ Mettre en place des politiques et des législations strictes pour protéger les espèces et les écosystèmes biologiques
	➤ Mener des actions visant la restauration et la protection de la couverture végétale et la gestion durable des ressources forestières
	➤ Encourager la bonne gouvernance et la gestion transparente dans le domaine de gestion des ressources naturelles
	➤ Renforcer le partenariat entre la Société de Développement des Forêts et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (SODEFOR et OIPR) avec le privé et surtout les ONG dans le cadre de la gestion des aires protégées
	➤ Mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources financières au niveau des collectivités territoriales pour mettre en œuvre les actions environnementales
	➤ Augmenter la recherche sur le phénomène de dérèglement climatique local et son impact sur les cultures de la zone (diminution des hauteurs de pluie et perturbation du calendrier)

<b>Axe</b>	<b>Leviers de développement</b>
<p><i>Caractéristiques sociodémographiques et peuplements</i></p>	<p>➤ Délimiter et protéger les espaces cultivables, réhabiliter et remettre en vigueur l'usage des chemins pastoraux et de transhumance, poursuivre la sensibilisation et le dialogue afin de réduire et prévenir les conflits entre éleveurs peuls et agriculteurs</p>
	<p>➤ Lutter contre le phénomène d'analphabétisme de la population en encourageant notamment la scolarisation des filles</p>
	<p>➤ Structurer le marché de l'emploi dans le District</p>

### V.1.4 Résumé analytique

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Caractéristiques territoriales</i>																
Superficie (km <sup>2</sup> )	Valeur	2 153	28 095	13 683	21 045	15 820	25 952	20 885	31 002	23 796	40 046	28 427	31 308	2 132	38 118	322 462
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	
Part de la superficie nationale (%)	Valeur	0,67	8,71	4,24	6,53	4,91	8,05	6,48	9,61	7,38	12,42	8,82	9,71	0,66	11,82	100
	Rang	13	6	12	9	11	7	10	4	8	1	5	3	14	2	0
Nombre de régions	Valeur	-	3	2	2	2	4	3	3	2	3	2	3	-	2	31
	Rang	NA	2	7	7	7	1	2	2	7	2	7	2	NA	7	
Nombre de départements / communes	Valeur	10	8	7	7	5	13	11	13	7	10	7	8	2	9	118
	Rang	4	7	9	9	13	1	3	1	9	4	9	7	14	6	
Nombre de sous-préfectures	Valeur	4	31	31	22	33	51	46	73	41	53	39	35	-	45	504
	Rang	13	10	10	12	9	3	4	1	6	2	7	8	14	5	
Nombre de villages	Valeur	94	561	328	243	449	839	328	973	630	1 190	907	ND	59	1 092	7 693
	Rang	12	7	9	11	8	5	9	3	6	1	4	NA	13	2	
<i>Chapitre 2 : Ressources naturelles</i>																
Superficie du potentiel hydrographique (Km <sup>2</sup> )	Valeur	566	79 295	78 427	8 950	5 100	182 408	176 256	90 000	99 300	145 850	182 048	99 300	114 000	218 000	NA
	Rang	14	10	11	12	13	2	4	9	7	5	3	7	6	1	
Superficie des forêts, parcs et réserves classés (ha)	Valeur	39 490	1 029 000	183 946	322 403	39 734	214 690	613 555	1 133 289	1 200 599	1 709 121	566 715	1 080 372	20 430	1 292 500	9 445 844
	Rang	13	6	11	9	12	10	7	4	3	1	8	5	14	2	
Précipitations moyennes des chefs-lieux de région (mm)	Valeur	1 919	1 482	1 709	1 457	1 469	1 131	1 529	1 599	1 307	1 329	1 113	1 314	1 159	1 122	1 403
	Rang	1	5	2	7	6	12	4	3	10	8	14	9	11	13	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Température médiane des chefs-lieux de région (°C)	Valeur	26,8	26,0	26,5	26,0	26,2	26,8	26,8	25,5	26,2	26,0	26,4	25,2	26,3	26,3	26,2
	Rang	1	10	4	10	8	1	1	13	8	10	5	14	6	6	
Altitude moyenne des chefs-lieux de région (m)	Valeur	50	52	89	417	151	162	55	260	232	375	346	385	252	344	226,4
	Rang	14	13	11	1	10	9	12	6	8	3	4	2	7	5	
<b>Chapitre 3 : Peuplement et caractéristiques sociodémographiques</b>																
Population (2014)	Valeur	4 707 404	2 280 548	1 203 052	289 779	1 605 286	1 258 604	1 478 047	2 371 920	2 293 304	1 607 497	1 440 826	845 139	355 573	934 352	22 671 331
	Rang	1	4	10	14	6	9	7	2	3	5	8	12	13	11	
Taux brut de natalité (%)	Valeur	32,4	46,6	42,8	41,3	43,9	36,7	38,5	46,3	46,3	43,2	35,9	39,9	39,2	43,9	40,7
	Rang	14	1	7	8	4	12	11	2	2	6	13	9	10	4	
Indice de jeunesse (%)	Valeur	35,3	44,5	43,6	47,9	44,4	46,9	42,9	43,7	45,6	45,3	43,6	45,9	45,1	49,3	42,9
	Rang	14	8	11	2	9	3	13	10	5	6	11	4	7	1	
Indice de vieillesse (%)	Valeur	2	1,9	3,6	5,5	4,3	7,3	4,7	4,4	3,6	5	6,1	4,8	5	5,1	3,9
	Rang	13	14	11	3	10	1	8	9	11	5	2	7	5	4	
Part d'actifs (%)	Valeur	55	38	46	30	39	51,6	55,8	38	56	45,4	44,7	39,5	47	53,8	48
	Rang	3	12	7	14	11	5	2	12	1	8	9	10	6	4	
Taux de chômage (%)	Valeur	19,5	9,1	5,8	1,5	7,9	5,3	9,7	7,4	6,2	2,0	5,5	3	4,5	1,8	9,4
	Rang	14	12	8	1	11	6	13	10	9	3	7	4	5	2	
Taux de pauvreté (%)	Valeur	22,7	39,1	47,7	71,2	52	58,8	50,5	49,9	62,9	60,8	55,3	58,3	39,4	54,2	46,3
	Rang	1	2	4	14	7	11	6	5	13	12	9	10	3	8	
Indice de Gini	Valeur	0,387	0,355	0,372	0,403	0,377	0,339	0,410	0,417	0,356	0,374	0,356	0,329	0,358	0,329	0,400
	Rang	11	4	8	12	10	3	13	14	5	9	5	1	7	1	

Axe 1		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux d'analphabétisme (%)	Valeur	37,6	75,4	69,6	83,3	71	65,77	56,5	69,4	74,2	81,8	56,8	83,9	60,7	84,5	64
	Rang	1	10	7	12	8	5	2	6	9	11	3	13	4	14	
Part des migrants extérieurs (%)	Valeur	17	24,5	24	4	17	6,5	12	13	15	7	6	7	9	5	14
	Rang	3	1	2	14	3	11	7	6	5	9	12	9	8	13	

## Chapitre 2. Développement économique

### V.2.1 Synthèse

#### Secteur primaire

428. Le secteur primaire est le premier contributeur du PIB dans le District du Zanzan. En effet, l'agriculture est de loin la principale activité économique du District. Plus de 80 % de la population en tire ses ressources. Elle présente un éventail très large de cultures : l'anacarde comme principale culture de rente, mais aussi différentes cultures vivrières et maraichères.
429. La partie nord du District est une zone propice à l'élevage. Malgré sa pratique traditionnelle, l'élevage des bovins et des petits ruminants constitue le second pilier de l'économie du District. À ce titre, la région du Bounkani est l'une des principales régions d'élevage du pays.
430. Malgré un réseau hydrographique riche (présence de deux grands fleuves que sont la Comoé et la Volta Noire), les activités halieutiques dans le District sont relativement peu développées et essentiellement pratiquées par les allogènes.
431. En dépit des potentialités dont il dispose, le secteur primaire dans le District est peu organisé, et ce malgré les actions menées par les instances publiques et les structures de développement telles que l'ANADER et le CNRA pour le structurer et le pérenniser, notamment à travers les plans de développement nationaux.

#### Secteur secondaire

432. En dépit de son poids relativement limité dans l'économie du District, le secteur secondaire présente de réelles perspectives de développement, impulsé notamment par l'essor de l'industrie minière.
433. Le District du Zanzan renferme en effet d'importantes ressources minières, dont la principale est le manganèse. Ce potentiel minier, longtemps sous-exploité, suscite désormais l'intérêt des plus grands groupes énergétiques et miniers, et les importants projets d'investissements qui se mettent en place devraient dynamiser l'industrie minière et bénéficier à l'économie locale du District dans son ensemble.
434. Toutefois, le faible niveau de qualité de service des infrastructures électriques et routières (en dehors de l'axe Bouna-Bondoukou) constitue encore un frein au développement des activités industrielles.
435. Enfin, les métiers de l'artisanat nécessitent un suivi et un encadrement rapprochés pour que ce secteur puisse donner une dynamique positive au District et à ses populations.

#### Secteur tertiaire

436. Le secteur tertiaire possède des atouts capables d'augmenter sa contribution à l'économie locale.
437. En effet, le District est une zone où les activités commerciales sont les plus importantes. Appuyé par les traditions du peuple Dioula et Koulango, et réputé pour la qualité des produits proposés – notamment alimentaires-, le commerce bénéficie de sa proximité frontalière avec le Ghana et le Burkina Faso. Cependant, ce potentiel est atténué par le poids du secteur de l'informel (notamment la contrebande) et de la faible connectivité du réseau routier avec les pays voisins.
438. Le constat est quasi identique pour ce qui concerne le tourisme. En effet, le District dispose d'attraits touristiques de premier choix, pouvant en faire l'une des destinations les plus prisées aux niveaux national et régional. Le Parc National de la Comoé (PNC), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983, constituait avant la crise le principal attrait touristique de la région du nord.

Le secteur pâtit aujourd'hui d'une insuffisance en termes de capacités d'accueil et d'une faible structuration des opérateurs. La définition d'une stratégie incluant la réhabilitation des

infrastructures, l'organisation des acteurs et le développement d'une offre touristique au sein du PNC contribuerait de façon efficace à la valorisation de ce secteur.

### V.2.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Carrefour commercial</li> <li>➤ Sols riches en minerais (Manganèse)</li> <li>➤ 1<sup>ère</sup> zone d'élevage de Côte d'Ivoire</li> <li>➤ Essor des cultures agro-exportatrices comme l'anacarde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Infrastructures économiques et touristiques non valorisées</li> <li>➤ Acteurs et filières non structurés</li> <li>➤ Faible qualité de services</li> <li>➤ Peu d'usines de transformation de produits agricoles</li> <li>➤ Secteur informel dominant</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dynamisme économique des pays frontaliers</li> <li>➤ Potentiel éco-touristique important (Parc National de la Comoé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Agriculture extensive et défrichements agricoles</li> <li>➤ Tensions entre agriculteurs et éleveurs</li> <li>➤ Concurrence inter-régionale</li> <li>➤ Données climatiques, pédologiques et agricoles insuffisamment fiables</li> </ul>

### V.2.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Secteur primaire</i>	➤ Mettre en place un fonds de développement coopératif régional pour aider à la promotion des groupements agricoles et commerciaux ainsi que les unités de microcrédit remboursables prêtant à des conditions très souples
	➤ Mettre en œuvre les politiques d'intensification, de mécanisation et d'irrigation agricoles pour augmenter les rendements de production
	➤ Réaliser les aménagements nécessaires à une meilleure cohabitation entre agriculteurs et éleveurs (construction et réhabilitation des ouvrages agro pastoraux)
	➤ Moderniser l'élevage à travers l'amélioration génétique
	➤ Renforcer l'hygiène vétérinaire publique et assurer une meilleure couverture sanitaire (campagnes de vaccination, équipements de travail modernes, laboratoires d'analyse,...)
	➤ Développer davantage les élevages de volailles modernes au vu leurs rendements élevés
	➤ Organiser le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le District
	➤ Mettre en place des projets visant à valoriser le secteur de la pêche et de l'aquaculture
	➤ Créer, réhabiliter et valoriser les étangs piscicoles
	➤ Favoriser l'accès aux données géologiques aux sociétés minières afin d'accélérer les investissements et optimiser les coûts d'exploration minière
<i>Secteur secondaire</i>	➤ Renforcer les avantages et mécanismes pour inciter les investisseurs à s'implanter davantage dans la région
	➤ Réhabiliter les voies routières dégradées et assurer une meilleure connectivité entre les différentes localités du District
	➤ Mettre en place des moyens de financement adaptés aux petites exploitations et au lancement de nouvelles unités industrielles, notamment en agro-industrie (karité, anacarde)
	➤ Améliorer la transparence dans le contrôle des activités de reboisement et la distribution des périmètres d'exploitation
	➤ Mettre en place de mesures rigoureuses et coercitives pour endiguer le phénomène de défrichement clandestin des forêts

Axe	Leviers de développement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Allouer des sites spécifiques de formation artisanale, et trouver un financement pour appuyer les structures d'encadrement</li> </ul>
<i>Secteur tertiaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un plan d'aménagement afin de relancer le développement du secteur du tourisme et de restaurer les sites dégradés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assainir l'environnement fiscal et financier des opérateurs touristiques par l'allègement des taxes et/ou leurs suppressions</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer les capacités humaines des acteurs et créer de nouvelles opportunités d'emplois</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la qualité des prestations des opérateurs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir et mettre en œuvre un plan d'actions spécifique à la revalorisation du Parc National de la Comoé et contribuer à son rayonnement au niveau international</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place les mesures incitatives permettant de relancer le secteur des services au sein du District</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Structurer les activités commerciales autour d'organisations professionnelles</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rétablir les liaisons routières vers les grands centres frontaliers afin de rouvrir les routes commerciales et relancer le secteur du transport</li> <li>➤ Réorganiser les contrôles des douanes et de la police afin de légaliser et officialiser le commerce au sein du District</li> </ul>

## V.2.4 Résumé analytique

Axe 2	Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire	
<i>Chapitre 1 : Secteur Primaire</i>																
<i>Agriculture et élevage</i>																
Superficie des principales cultures de rente (ha)	Valeur	112 768	452 824	287 868	76 794	405 818	64 370	193 640	310 609	411 400	251 504	130 052	161 054	23 351	93 263	2 975 315
	Rang	10	1	5	12	3	13	7	4	2	6	9	8	14	11	
Superficie des principales cultures vivrières (ha)	Valeur	83 617	72 724	267 491	147 659	219 528	106 768	90 306	131 854	336 600	410 349	250 945	321 297	120 140	82 095	2 641 373
	Rang	12	14	4	7	6	10	11	8	2	1	5	3	9	13	
Proportion de labour motorisé (%)	Valeur	1,8	ND	0,5	1,0	0,2	1,3	1,8	0	0,04	2,48	0,13	0,4	0	1,0	0,6
	Rang	2	NA	7	5	9	4	2	12	11	1	10	8	12	5	
Quantité de viande produite (tonnes)	Valeur	2 126	1 179	1 351	2 205	3 577	4 065	15 742	ND	573	18 231	8 495	2 959	785	5 899	ND
	Rang	9	11	10	8	6	5	2	NA	13	1	3	7	12	4	
<i>Exploitation forestière</i>																
Nombre de périmètres forestiers	Valeur	0,0	ND	18,0	ND	86,0	ND	18,0	66,0	ND	ND	15,0	ND	ND	12,0	ND
	Rang	7	NA	3	NA	1	NA	3	2	NA	NA	5	NA	NA	6	
Superficie du périmètre forestier (ha)	Valeur	0,0	ND	565 971	ND	ND	1 481 280	ND	ND	ND	ND	ND	ND	118 722	756 984	ND
	Rang	5	NA	3	NA	NA	1	NA	NA	NA	NA	NA	NA	4	2	
<i>Secteur halieutique</i>																
Part des ménages impliqués dans une activité du secteur halieutique (%)	Valeur	ND	0,08	0,49	0,14	0,20	0,45	ND	0,36	0,10	0,30	0,32	ND	0,01	0,10	1,10
	Rang	NA	10	1	7	6	2	NA	3	8	5	4	NA	11	8	
Capture moyenne de pêche en haute saison (kg)	Valeur	ND	45	100	38	72	96	35	79,5	100	27	47	18	38	24	40
	Rang	NA	7	2	8	5	3	10	4	1	11	6	13	8	12	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Capture moyenne de pêche en basse saison (kg)	Valeur	ND	13	33	14	24	32	12,5	36,7	38	9	13,3	41	13	17	15
	Rang	NA	10	4	8	6	5	12	3	2	13	9	1	10	7	
Part des captures transformées (%)	Valeur	ND	19	9	ND	8	ND	ND	11	11	2	ND	ND	ND	5	8
	Rang	NA	1	4	NA	5	NA	NA	2	2	7	NA	NA	NA	6	
<b>Mines et carrières</b>																
Nombre de permis de recherche et d'exploitation	Valeur	0	ND	3	ND	4	0	6	4	6	16	15	3	5	10	ND
	Rang	11	NA	9	NA	7	11	4	7	4	1	2	9	6	3	
Superficie des zones de prospection (km <sup>2</sup> )	Valeur	0	ND	2 000	ND	ND	ND	ND	ND	1 951	6 000	ND	ND	ND	1 500	ND
	Rang	5	NA	2	NA	NA	NA	NA	NA	3	1	NA	NA	NA	4	
<b>Chapitre 2 : Secteur Secondaire</b>																
<b>Industrie</b>																
Nombre d'unités industrielles	Valeur	ND	27	13	3	20	7	24	19	20	13	19	5	11	5	ND
	Rang	NA	1	7	13	3	10	2	5	3	7	5	11	9	11	
Volumes de bois produits (m <sup>3</sup> )	Valeur	0	ND	69 506	ND	15 941 000	ND	175 000	204 613	ND	ND	33 000	ND	ND	91 902	ND
	Rang	7	NA	5	NA	1	NA	3	2	NA	NA	6	NA	NA	4	
<b>Pétrole et Gaz</b>																
Part du volume national de pétrole brut commercialisé (%)	Valeur	53	7,54	3,54	1,21	3,03	1,85	4,58	3,57	5,45	6,36	3,56	2,02	3,04	1,26	100
	Rang	1	2	8	14	10	12	5	6	4	3	7	11	9	13	
Part du volume national de gaz butane commercialisé (%)	Valeur	78,15	0,31	0,86	0,03	1,88	0,68	0	0,43	1,06	0,28	2,65	ND	13,09	0,57	100
	Rang	1	10	6	12	4	7	13	9	5	11	3	NA	2	8	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<b>Artisanat</b>																
Nombre d'artisans recensés	Valeur	25 500	1 688	1 236	1 614	ND	ND	ND	1 652	15 000	3 135	200	ND	19 164	433	69 622
	Rang	1	5	8	7	NA	NA	NA	6	3	4	10	NA	2	9	
Part d'artisans d'art (%)	Valeur	5,5	2,0	4,0	7,0	ND	ND	ND	ND	3,0	26,0	ND	ND	7,8	2,0	ND
	Rang	4	7	5	3	NA	NA	NA	NA	6	1	NA	NA	2	7	
<b>Chapitre 3 : Secteur Tertiaire</b>																
<b>Commerce</b>																
Taux moyen de commerçants en zone rurale (%)	Valeur	13,0	6,2	7,85	1,8	6,1	4,7	7,5	4,5	5,15	6,55	8,2	1,8	4,5	4,5	ND
	Rang	1	6	3	13	7	9	4	10	8	5	2	13	10	10	
Taux moyen de commerçants en zone urbaine (%)	Valeur	20,0	12,5	15,1	12,5	15,1	12,5	15,0	12,5	19,2	19,2	19,2	15,1	12,5	15	ND
	Rang	1	10	5	10	5	10	8	10	2	2	2	5	10	8	
Valeur FOB des importations (milliards FCFA)	Valeur	1 735,7	9,2	73,7	0,065	ND	ND	ND	0,587	0,059	5,997	2,332	ND	626,552	0,264	ND
	Rang	1	4	3	9	NA	NA	NA	7	10	5	6	NA	2	8	
Valeur FOB des exportations (milliards FCFA)	Valeur	5 081,6	41,4	0	0	ND	ND	ND	0	0,132	0,216	36,022	ND	0	0	ND
	Rang	1	2	6	6	NA	NA	NA	6	5	4	3	NA	6	6	
<b>Services financiers</b>																
Nombre d'habitants / institution bancaire	Valeur	9 952	67 075	48 122	96 593	100 330	89 900	123 171	158 128	120 700	69 891	110 833	105 642	25 398	133 479	1 259 214
	Rang	1	3	2	6	7	5	10	12	9	4	8	9	2	13	
<b>Transport</b>																
Nombre d'habitants / véhicule	Valeur	12	58 476	ND	1 123	ND	ND	ND	ND	2 619	1 236	ND	ND	2 020	ND	ND
	Rang	6	1	NA	5	NA	NA	NA	NA	2	4	NA	NA	3	NA	
Volume du fret ferroviaire (tonnes)	Valeur	680 156	0	0	0	0	1 000 000	ND	0	0	2 546	9 926	0	0	0	1 692 628
	Rang	2	6	6	6	6	1	NA	5	6	4	3	6	6	6	

Axe 2		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Volume du fret portuaire (Volumes équivalent vingt pieds)	Valeur	600 000	333 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	933 334
	Rang	1	2	3	3	3	3	NA	3	3	3	3	3	3	3	
<i>Tourisme</i>																
Capacité hôtelière d'accueil (nombre de chambres)	Valeur	1 355	2 119	714	100	173	519	806	350	1 500	450	1 350	525	55	127	10 143
	Rang	3	1	6	13	11	8	5	10	2	9	4	7	14	12	

## Chapitre 3. Développement socioculturel

### V.3.1 Synthèse

#### Education

439. Le District du Zanzan se caractérise principalement par la sous-scolarisation des enfants avec des taux de scolarisation parmi les plus bas du pays, et ce sur tous les cycles scolaires.
440. Cette sous-scolarisation a plusieurs origines qui caractérisent tout le système éducatif du District, à savoir :
- Une insuffisance d'infrastructures scolaires ;
  - Un déficit d'enseignants qualifiés, particulièrement sur le Secondaire ;
  - Des taux d'abandon et de transition, qui mettent en exergue la difficulté des jeunes à suivre une scolarité normale, mais également la pression des familles vivant dans la précarité où les jeunes représentent une main-d'œuvre agricole cruciale ;
  - Une offre en enseignement technique et formation professionnelle limitée.
  - Les filles sont fortement impactées par cette sous-scolarisation, et ce dès le cycle préscolaire, ce qui illustre les difficultés de la gent féminine pour accéder à l'éducation et poursuivre leurs études.

#### Santé

441. Malgré une couverture sanitaire satisfaisante au niveau des établissements de premier contact, l'offre sanitaire dans le District du Zanzan est insuffisante pour couvrir les besoins de la population.
442. L'offre sanitaire publique affiche en effet des taux de couverture en termes d'établissements de 2ème et 3ème niveau et en termes de lits hospitaliers en deçà des moyennes nationales et des recommandations de l'OMS. Elle se caractérise également par la vétusté et la détérioration des équipements médicaux utilisés.
443. De plus, des dysfonctionnements importants viennent entraver la bonne marche des établissements sanitaires, à l'instar du déficit de raccordement à l'eau et à l'électricité.
444. Le District affiche en outre un déficit de personnel de santé qualifié, particulièrement au niveau des médecins, avec des disparités régionales importantes.

#### Culture, Sport et Jeunesse

445. Le District du Zanzan est caractérisé par une importante diversité culturelle et artistique. Cependant, l'accès à la Culture est limité par un nombre insuffisant d'infrastructures culturelles et la vétusté de celles existantes.
446. Les fêtes et danses traditionnelles occupent une place prépondérante dans le paysage culturel, appréciées des populations du fait du caractère sacré que revêtent quelques-unes d'entre elles. Ces fêtes et danses sont organisées tout le long de l'année dans le cadre d'événements culturels structurés et dont le plus important est le festival du Zanzan.
447. Au niveau sportif, le football est quasiment la seule activité pratiquée dans le District. Cette carence est accentuée par l'insuffisance des infrastructures sportives ainsi que par une insuffisance d'encadrement que ce soit au niveau des centres de formation ou des structures éducatives.

### V.3.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Etablissements éducatifs existants à tous les cycles scolaires</i></li> <li>➤ <i>Couverture sanitaire de 1<sup>er</sup> niveau satisfaisante</i></li> <li>➤ <i>Grande diversité culturelle</i></li> <li>➤ <i>Festival du Zanzan, une des plus importantes manifestations du pays</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Absence d'enseignement supérieur</i></li> <li>➤ <i>Infrastructures sanitaires insuffisantes et dégradées</i></li> <li>➤ <i>Infrastructures scolaires en mauvais état</i></li> <li>➤ <i>Insuffisance de moyens humains et matériels</i></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Foncier disponible</i></li> <li>➤ <i>Enrichissement des filières scolaires, techniques et universitaires</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Manque de sensibilisation des familles à la scolarisation des jeunes particulièrement pour les jeunes filles</i></li> <li>➤ <i>Iniquité des genres dans l'éducation</i></li> <li>➤ <i>Infrastructures routières dégradées et moyens de transport insuffisants</i></li> </ul>

### V.3.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Education</i>	➤ Sensibiliser les populations quant à l'importance de l'enseignement préscolaire malgré son caractère facultatif
	➤ Renforcer les infrastructures préscolaires, notamment en milieu rural pour permettre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge à une plus grande tranche de la population
	➤ Développer une offre d'enseignement supérieure et renforcer les filières techniques
	➤ Renforcer le corps professoral dans les régions ne bénéficiant pas d'un bon taux d'encadrement
	➤ Encourager la construction d'établissements privés pour soutenir l'offre publique
	➤ Réhabiliter les infrastructures et le matériel éducatif
	➤ Développer et démocratiser l'offre rurale tout en réduisant notamment les coûts
<i>Santé</i>	➤ Renforcer l'offre sanitaire dans le District
	➤ Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes
	➤ Renforcer les capacités en termes de personnel de santé
<i>Culture Jeunesse et Sport</i>	➤ Améliorer la valorisation, la conservation et la promotion des sites culturels et sportifs
	➤ Mener des actions de sensibilisation pour inciter les populations à la pratique du sport de façon libre et volontaire
	➤ Doter les infrastructures éducatives de plus de moyens afin de mieux gérer les événements sportifs au sein des établissements scolaires

### V.3.4 Résumé analytique

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Education</i>																
<i>Précolaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	16,2	2,7	6,9	5,2	3,1	2,6	5,6	3,4	2,0	4,3	6,7	1,4	6,0	2,5	4,4
	Rang	1	10	2	6	9	11	5	8	13	7	3	14	4	12	
Indice de parité	Valeur	1,01	0,93	0,98	0,87	1	0,96	1,04	1,01	1,03	0,88	0,96	1,05	1,04	1,02	0,99
	Rang	6	12	9	14	8	10	2	6	4	13	10	1	2	5	
Ratio d'encadrement	Valeur	22,7	24	23	27,6	17,5	19,2	18,8	22	18	31,1	19,3	22,8	21,1	24,2	21,8
	Rang	8	11	10	13	1	4	3	7	2	14	5	9	6	12	
Ratio d'occupation	Valeur	29,9	33,1	28,4	29,1	29,6	31,8	28,2	25,3	36,7	39	31,6	24,6	27,8	28,2	30
	Rang	9	12	6	7	8	11	4	2	13	14	10	1	3	4	
<i>Primaire</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	83,9	84,9	77,5	60,5	79,5	73,2	82,1	76,7	76,2	63,3	64,4	63,9	76,5	62,8	76,4
	Rang	2	1	5	14	4	9	3	6	8	12	10	11	7	13	
Indice de parité	Valeur	1,02	0,81	0,89	0,75	0,81	0,86	0,88	0,78	0,79	0,88	0,87	0,73	0,90	0,88	0,86
	Rang	1	9	3	13	9	8	4	12	11	4	7	14	2	4	
Ratio d'encadrement	Valeur	44,2	43,2	44,3	36,2	45,3	39,2	41,3	39,4	46	46,2	39,9	37,2	40,6	40,9	42,5
	Rang	10	9	11	1	12	3	8	4	13	14	5	2	6	7	
Ratio d'occupation	Valeur	46,2	42,2	44,1	33,7	45,6	39,2	42,7	38,0	47,7	43,9	39,4	34,8	41,4	39,4	42,5
	Rang	13	8	11	1	12	4	9	3	14	10	5	2	7	5	
<i>Secondaire 1er cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	57,6	38,8	45,4	22,0	46,4	38,9	47,8	31,7	42,1	26,1	29,8	19,7	52,2	35,2	43
	Rang	1	8	5	13	4	7	3	10	6	12	11	14	2	9	
Indice de parité	Valeur	0,97	0,56	0,77	0,44	0,61	0,62	0,71	0,48	0,52	0,7	0,62	0,43	0,7	0,61	0,69
	Rang	1	10	2	13	8	6	3	12	11	4	6	14	4	8	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Ratio d'occupation	Valeur	59	78	71	66	68	75	71	79	81	75	71	69	70	88	69
	Rang	1	11	6	2	3	9	6	12	13	9	6	4	5	14	
<i>Secondaire 2nd cycle</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	29,3	12	20,3	6,5	20,9	20,1	21	8	16,5	12,6	16	4,3	45,5	13,2	19,3
	Rang	2	11	5	13	4	6	3	12	7	10	8	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	0,92	0,46	0,68	-	0,45	0,51	0,67	0,39	0,43	0,50	0,71	0,58	0,53	0,47	0,64
	Rang	1	10	3	14	11	7	4	13	12	8	2	5	6	9	
Ratio d'encadrement	Valeur	24	33	25	25	28	30	24	30	33	27,6	28	28,0	25	36	26,7
	Rang	1	12	3	3	7	10	1	10	12	6	7	7	3	14	
Ratio d'occupation	Valeur	39	37	39	37	43	44	39	34	45	39	39	25	41	40	40
	Rang	5	3	5	3	12	13	5	2	14	5	5	1	11	10	
<i>Secondaire Technique</i>																
Taux brut de scolarisation (%)	Valeur	8,1	1,8	3,8	0,4	2,9	2,5	2,0	0,5	1,4	0,5	1,8	0,3	9,9	1,5	3,4
	Rang	2	7	3	13	4	5	6	11	10	11	7	14	1	9	
Indice de parité	Valeur	1,15	0,68	1,27	0,6	0,78	0,7	0,67	0,56	0,6	0,8	0,59	0,89	0,81	0,93	0,96
	Rang	2	9	1	11	7	8	10	14	11	6	13	4	5	3	
Ratio d'encadrement	Valeur	10,1	14	14	6	15	7	14	9	8	5	8	6	14	12	10
	Rang	8	10	10	2	14	4	10	7	5	1	5	2	10	9	
Ratio d'occupation	Valeur	16	28	17	14,7	19	21	25	10	19	6	10	6	30	29	17
	Rang	6	12	7	5	8	10	11	3	8	1	3	1	14	13	
<i>Formation professionnelle</i>																
Indice de parité	Valeur	1,16	ND	0,25	0,6	0,64	0,69	0,7	ND	0,68	0,58	1,04	0,40	0,76	0,29	1
	Rang	1	NA	12	8	7	5	4	NA	6	9	2	10	3	11	
Ratio d'encadrement	Valeur	8,7	5	ND	6	6	ND	6,8	8,0	5	4,5	ND	1,8	ND	9	6,7
	Rang	9	3	NA	5	5	NA	7	8	3	2	NA	1	NA	10	
Ratio d'occupation	Valeur	28,8	16	ND	21	16	9,9	40,7	27	14	6,3	6,1	7,4	9,4	30,5	33,9
	Rang	11	7	NA	9	7	5	13	10	6	2	1	3	4	12	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Supérieur</i>																
Indice de parité	Valeur	0,63	NA	1,5	NA	NA	NA	0,24	NA	0,37	0,57	0,49	NA	0,5	NA	0,61
	Rang	2	NA	1	NA	NA	NA	7	NA	6	3	5	NA	4	NA	
Ratio d'encadrement	Valeur	14,3	NA	15,4	NA	NA	NA	12,4	NA	13	8,7	18	NA	6,6	NA	ND
	Rang	5	NA	6	NA	NA	NA	3	NA	4	2	7	NA	1	NA	
Ratio d'occupation	Valeur	64,9	NA	ND	NA	NA	NA	8,7	NA	12	21,8	94	NA	8,3	NA	ND
	Rang	5	NA	NA	NA	NA	NA	2	NA	3	4	6	NA	1	NA	
<i>Chapitre 2 : Santé et prévention</i>																
<i>Infrastructures et personnel médical</i>																
Habitants / ESPC	Valeur	33 643	16 728	9 068	5 746	13 715	8 098	11 136	13 176	17 269	11 345	13 505	10 991	11 649	7 989	13 620
	Rang	14	12	4	1	11	3	6	9	13	7	10	5	8	2	
Habitants / lit hospitalier	Valeur	10 509	7 369	2 447	3 518	4 124	2 924	3 324	4 507	6 796	8 785	9 052	10 843	3 003	5 659	5 445
	Rang	13	10	1	5	6	2	4	7	9	11	12	14	3	8	
Habitants / médecin	Valeur	8 484	22 468	10 508	11 121	18 821	14 683	13 856	24 614	29 317	22 513	19 936	30 860	8 179	20 893	14 960
	Rang	2	10	3	4	7	6	5	12	13	11	8	14	1	9	
Habitants / infirmier	Valeur	7 653	7 095	3 065	5 843	3 538	3 259	3 981	5 910	6 272	5 317	5 735	6 917	4 805	4 938	5 221
	Rang	14	13	1	9	3	2	4	10	11	7	8	12	5	6	
FAP / sage-femme	Valeur	1 540	3 592	1 601	2 128	2 065	2 081	1 582	4 082	3 159	3 128	2 636	3 362	2 118	3 291	
	Rang	1	13	3	7	4	5	2	14	10	9	8	12	6	11	
<i>Profil sanitaire</i>																
Mortalité infanto-juvénile pour 1000 enfants	Valeur	97	75	133	185	102	137	102	145	80	209	74	185	137	134	125
	Rang	4	2	7	12	5	9	5	11	3	14	1	12	9	8	
Mortalité néonatale pour 1000 enfants	Valeur	46	18	44	67	40	52	40	46	26	86	23	67	52	48	45
	Rang	7	1	6	12	4	10	4	7	3	14	2	12	10	9	
Taux de vaccination des enfants contre la fièvre jaune (%)	Valeur	85	87	92	89	83	83	83	84	84	75	81	83	76	84	84
	Rang	4	3	1	2	8	8	8	5	5	14	12	8	13	5	

Axe 3		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra-Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Niveau d'insécurité alimentaire (%)	Valeur	ND	21,5	6,5	9,2	13,2	9,1	4,9	23,3	12,4	17,3	3,5	13,7	9,1	13,2	12,6
	Rang	NA	12	3	6	8	4	2	13	7	11	1	10	4	8	
Incidence du paludisme pour 1000 enfants	Valeur	41,0	78,3	143	112,2	130,7	156,4	111,2	159,3	91,7	148,6	128,2	124,9	66,1	119,2	105,8
	Rang	1	3	11	6	10	13	5	14	4	12	9	8	2	7	
<b>Chapitre 3 : Culture, jeunesse et sport</b>																
Nombre d'habitants / Infrastructure culturelle	Valeur	ND	29 618	229 642	72 445	178 365	34 016	295 609	31 209	79 079	50 127	180 103	ND	20 916	233 588	57 639
	Rang	NA	2	10	6	8	4	12	3	7	5	9	NA	1	11	
Nombre d'habitants / Infrastructure dédiée à la jeunesse	Valeur	ND	253 394	601 526	48 297	123 484	83 907	1 478 047	790 640	254 812	123 654	130 984	ND	118 524	37 374	155 625
	Rang	NA	8	10	2	5	3	12	11	9	6	7	NA	4	1	
Nombre d'habitants / Infrastructures sportive	Valeur	ND	175 427	46 271	144 890	30 871	139 845	211 150	87 849	15 495	321 499	46 478	49 714	32 325	186 870	48 495
	Rang	NA	10	4	9	2	8	12	7	1	13	5	6	3	11	

## **Chapitre 4. Infrastructures et urbanisation**

### **V.4.1 Synthèse**

448. Le District du Zanzan affiche un grand déséquilibre urbain, entre d'une part la zone de Bondoukou, chef-lieu de la région du Gontougo et principal centre urbain qui accueille plus de 350 000 des 935 000 habitants du District, et les sous-préfectures avoisinantes, et d'autre part la région du Bounkani, dont la moitié de la superficie abrite le Parc National de la Comoé, et où le principal centre urbain, Bouna, abrite moins de 60 000 habitants.
449. Le poids de Bondoukou, chef-lieu de la région du Gontougo, dans le commerce régional et dans la distribution des infrastructures économiques et sociales souligne cette vocation de centre urbain dominant.
450. De manière générale, l'habitat est dominé par des constructions anarchiques sur des sites lotis, mais insuffisamment aménagés et ne répond pas aux besoins croissants de la population. Cependant, afin de pallier ces problèmes, le gouvernement a procédé au lancement de plusieurs programmes de construction de logements économiques et sociaux.
451. Longtemps enclavée et souffrant de son éloignement avec Abidjan, l'accessibilité des villes du District a été renforcée à partir des années 1970 par l'amélioration du réseau routier national. Ce réseau, aujourd'hui long de 6 400 km (dont 5 % seulement sont bitumés) permet de relier le District aux principales voies routières, notamment à travers la route nationale A1 qui relie Abidjan à Bouna.
452. Si la liaison Bondoukou – Bouna offre une bonne qualité de service, le nord du District souffre encore d'un certain enclavement, et est insuffisamment connecté aux pays limitrophes. De plus, l'absence de plusieurs pistes de dessertes reliant les différents villages accentue l'enclavement des localités rurales du District.
453. En termes d'infrastructures aéroportuaires, le District possède deux aérodromes, mais ces derniers ne sont pas exploités à des fins commerciales.
454. Le District du Zanzan affiche un déficit d'électrification. En effet, seules 13 % des localités du district sont électrifiées. Les ménages connectés au réseau de la CIE ne représentent que 11 % des ménages du District, tandis que les consommations professionnelle et relative à l'éclairage public sont limitées.
455. Le taux d'accès à l'eau potable n'excède pas les 45 %, et ce dans les grandes villes du District. Dans la plupart des localités, celui-ci est inférieur à 25 %. L'accès à l'eau potable est principalement assuré par l'hydraulique villageoise. Il est entravé par le déficit d'infrastructures hydrauliques et leur état de dégradation.
456. Le district souffre en outre d'un déficit d'assainissement et de l'absence d'un système approprié de collecte et de traitement des ordures.
457. En 2014, le District compte douze localités abritant un bureau de poste ou bénéficiant des services postaux, dont deux fermées. Il est par ailleurs couvert par les principaux opérateurs de téléphonie fixe et mobile.

### V.4.2 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bondoukou : Pôle urbain important</li> <li>➤ Carrefour commercial avec 2 pays frontaliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enclavement de la région du Bounkani</li> <li>➤ Réseau routier dégradé</li> <li>➤ Mauvaise connectivité entre les localités du District</li> <li>➤ Couverture électrique et adduction en eau et en assainissement insuffisante</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Raccordement de Bouna au réseau électrique national</li> <li>➤ Diversification du parc énergétique avec les énergies renouvelables (solaire)</li> <li>➤ Réseau hydrographique dense (potentiel énergétique non exploité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Déficit d'accès à l'eau potable et à l'électricité</li> <li>➤ Délestage et baisse de tensions</li> </ul>

### V.4.3 Leviers de développement

Axe	Leviers de développement
<i>Développement urbain et cadre de vie</i>	➤ Mettre en place un schéma directeur de l'urbanisme dans les principaux départements du District
	➤ Renforcer les programmes de logements sociaux dans le District
	➤ Renforcer les investissements dans les équipements urbains
<i>Transport et logistique</i>	➤ Réhabiliter les infrastructures routières aussi bien en milieu rural et la voirie urbaine et bitumer les principaux axes commerciaux reliant le sud et le nord
	➤ Réhabiliter les aéroports du District et promouvoir les vols commerciaux et le fret avec les autres départements de Côte d'Ivoire
	➤ Mettre en place une ligne ferroviaire bénéficiant au transport de personnes et de marchandises
<i>Équipements et infrastructures</i>	➤ Électrifier un plus grand nombre de localités dans la région du Bounkani afin d'augmenter le taux de couverture de la région
	➤ Augmenter l'électrification en haute tension des professionnels
	➤ Renforcer les investissements pour la mise en place des systèmes d'adduction en eau dans le District
	➤ Renforcer les points d'eau existants dans les villages et réaliser de nouveaux forages dans les campements de plus de 300 habitants
	➤ Raccorder l'ensemble des villages au système de l'Hydraulique Humaine Améliorée (HVA) et opérer une extension des réseaux pour desservir les localités riveraines
	➤ Assurer une meilleure exploitation des ressources naturelles en eau en établissant des retenues d'eau sur les principaux cours d'eau, permettant ainsi son utilisation à la fois pour l'agriculture et la consommation humaine
	➤ Augmenter la capacité de traitement de l'eau
➤ Mettre en place un système d'évacuation des ordures ménagères Sensibiliser les populations aux effets négatifs de la pollution	

### V.4.4 Résumé analytique

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
<i>Chapitre 1 : Développement urbain et cadre de vie</i>																
Proportion de localités urbaines (%)	Valeur	100	1,1	2,7	0,4	1,6	1,77	2,7	0,8	1,27	0,3	0,9	0,54	0,6	0,27	1
	Rang	1	7	2	12	5	4	2	9	6	13	8	11	10	14	
Taux d'urbanisation (%)	Valeur	100	12,3	32,2	19,4	22	44,9	31	26,9	26,16	32,5	52	16,7	53,9	13,4	42,5
	Rang	1	14	6	11	10	4	7	8	9	5	3	12	2	13	
Proportion des habitations dotées de toilettes internes (%)	Valeur	29,5	3,5	7,1	6,7	3,7	5,9	6,0	3,2	3,46	4,3	9,4	5,2	9,2	2,7	10,8
	Rang	1	11	4	5	10	7	6	13	12	9	2	8	3	14	
Proportion d'habitations sans équipement électroménager (%)	Valeur	20,6	28,4	35	44	35,2	37,1	40	47,6	31,55	57	54	52	33,6	60,3	36
	Rang	1	13	10	6	9	8	7	5	12	2	3	4	11	1	
<i>Chapitre 2 : Transport et Logistique</i>																
<i>Infrastructures routières</i>																
Densité routière (km/km <sup>2</sup> )	Valeur	0,82	0,29	0,39	0,17	0,34	0,28	0,36	0,22	0,28	0,24	0,28	0,23	0,31	0,16	0,25
	Rang	1	6	2	13	4	7	3	12	7	10	7	11	5	14	
Linéaire de routes bitumées (km)	Valeur	1 772	942	507	87	886	741	890	465	708	437	830	219	336	315	9 135
	Rang	1	2	8	14	4	6	3	9	7	10	5	13	11	12	
taux de revêtement (%)	Valeur	48,2	11,5	9,4	2,5	14,2	10,6	11,8	6,7	10,6	4,5	10,3	3,8	14,3	4,9	7,9
	Rang	1	5	9	14	3	6	4	10	6	12	8	13	2	11	
<i>Infrastructures ferroviaires</i>																
Nombre de gares	Valeur	4	0	0	0	0	6	4	0	0	2	8	0	0	0	25
	Rang	4	6	6	6	6	2	3	6	6	5	1	6	6	6	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamoussoukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Fret (tonnes)	Valeur	680 155	0	0	0	0	9 296	0	0	0	2 546	0	0	0	0	691 997
	Rang	1	4	4	4	4	2	4	4	4	3	4	4	4	4	
<b>Infrastructures aéroportuaires</b>																
Nombre d'aéroports/aérodromes	Valeur	1	4	1	1	2	2	0	2	2	3	4	2	1	2	27
	Rang	1	2	11	11	5	5	14	5	5	4	2	5	11	5	
Nombre de passagers transportés	Valeur	1 178 362	3 053	0	26	0	0	0	162	68	285	53	26	8 951	0	1 190 986
	Rang	1	3	9	8	9	9	9	5	6	4	7	8	2	9	
<b>Chapitre 3 : Équipements et infrastructures</b>																
<b>Électricité</b>																
Taux de couverture en électricité des localités (%)	Valeur	83,3	30,3	61,2	25,3	71,8	46,8	71,8	31	56	16,7	23	14,6	80,9	13,2	34
	Rang	1	9	5	10	3	7	3	8	6	12	11	13	2	14	
Consommation domestique annuelle moyenne par abonné en kWh/abonné/an	Valeur	1 756	1 707	1 197	1 147	1 214	916	930	1 066	1 145	1 354	980	1 245	1 318	901	1 436
	Rang	1	2	7	8	6	13	12	10	9	3	11	5	4	14	
Consommation haute tension annuelle moyenne par abonné en MWh/abonné/an	Valeur	633 907	546 241	236 418	49 845	624 211	113 982	352 180	177 706	299 290	1 861 183	302 195	625 259	448 248	48 821	552 715
	Rang	2	5	10	13	4	12	7	11	9	1	8	3	6	14	
<b>Eau et assainissement</b>																
Taux de couverture des localités en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	82,0	24,0	62,0	93,0	46,0	88,8	77,0	35,1	42,0	45,3	92,5	60,0	97,7	66,0	58,9
	Rang	5	14	8	2	10	4	6	13	12	11	3	9	1	7	

Axe 4		Abidjan	Bas-Sassandra	Comoé	Denguélé	Gôh-Djiboua	Lacs	Lagunes	Montagnes	Sassandra - Marahoué	Savanes	Vallée du Bandama	Woroba	Yamousso ukro	Zanzan	Côte d'Ivoire
Taux de couverture des centres de production en Hydraulique Urbaine (%)	Valeur	69,4	65,7	102	145	46,6	86,5	66	87,6	58,4	102,1	77,2	122,2	170,6	141	74,1
	Rang	10	12	6	2	14	8	11	7	13	5	9	4	1	3	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise Améliorée (%)	Valeur	36	5	32	14	10	23,6	18	5,5	23	12	17	10,4	13,8	12,0	12,5
	Rang	1	14	2	7	12	3	5	13	4	9	6	11	8	9	
Taux de pénétration en Hydraulique Villageoise (%)	Valeur	62	52	79	83,9	63	77,8	83	76	56	66,7	79,2	64,1	76,2	63	69,7
	Rang	12	14	4	1	10	5	2	7	13	8	3	9	6	10	
Part des ordures ménagères ramassées par camion (%)	Valeur	62,1	9,4	12,3	10,0	7,5	28,0	8,1	3,7	5,9	3,3	21,8	6,5	36,5	2,4	21,6
	Rang	1	7	5	6	9	3	8	12	11	13	4	10	2	14	
Proportion des moyens modernes d'évacuation des ordures liquides (%)	Valeur	55,8	8,6	11,5	4,8	7,0	18,8	8,6	5,1	5,9	12,7	16,4	6,4	24,4	3,6	19,4
	Rang	1	7	6	13	9	3	7	12	11	5	4	10	2	14	
<b>Communication et Nouvelles Techniques de l'Information</b>																
Densité du réseau postal (nombre d'agences/ 100 km²)	Valeur	2,740	0,050	0,227	0,057	0,063	0,062	0,038	0,048	0,063	0,052	0,025	0,064	0,657	0,031	0,079
	Rang	1	10	3	8	5	7	12	11	5	9	14	4	2	13	

---

**TABLE DES ILLUSTRATIONS**


---

**TABLEAUX**

Tableau 1 : Superficie des composantes du District .....	13
Tableau 2 : Liste des services publics déconcentrés du District du Zanzan.....	19
Tableau 3 : Liste des bailleurs de fonds et partenaires intervenants dans le District .....	20
Tableau 4 : Altitude des chefs-lieux de région .....	30
Tableau 5 : Ressources naturelles du District .....	32
Tableau 6 : Reboisements réalisés entre 2012 et 2014 .....	33
Tableau 7 : Poids des religions par département .....	44
Tableau 8 : Recensement de la population par sous-préfecture et par genre (2014).....	45
Tableau 9 : Densité de population par sous-préfecture .....	47
Tableau 10 : Répartition de la population par région, par genre et par tranche d'âge .....	50
Tableau 11 : Etat matrimonial dans le District du Zanzan.....	53
Tableau 12 : Statistiques sur la nuptialité du District .....	53
Tableau 13 : Situation des ménages par département du District .....	54
Tableau 14 : Répartition du nombre de femmes en âge de procréer par District sanitaire .....	55
Tableau 15 : Taux brut de natalité dans le District .....	55
Tableau 16 : Indice synthétique de fécondité et taux global de fécondité par département .....	56
Tableau 17 : Taux brut de reproduction du District.....	57
Tableau 18 : Statut migratoire par région .....	59
Tableau 19 : Caractéristiques du marché de l'emploi dans le District du Zanzan .....	61
Tableau 20 : Répartition de la population du District âgée de plus de 15 ans par type d'activité .....	62
Tableau 21 : Principaux indicateurs sociaux du District du Zanzan.....	63
Tableau 22 : Taux de pauvreté par région.....	64
Tableau 23 : Taux d'analphabétisme par région.....	65
Tableau 24 : Estimation des superficies des principales cultures de rente dans le District par région (en ha) - 2012.....	72
Tableau 25 : Estimation des revenus des principales cultures de rente dans le District (millions de FCFA).....	73
Tableau 26: Estimation des superficies et de la production de l'anacarde dans le District par région - 2014.....	74
Tableau 27: Estimation des superficies et de la production du cacao dans le District par région - 2013 .....	75
Tableau 28: Estimation des superficies et de la production du café dans le District par région - 2013 .....	75
Tableau 29 : Estimation des superficies des principales cultures vivrières dans le District par région - 2012 (en ha).....	76
Tableau 30 : Estimation de la superficie et de la production d'igname par région - 2012 .....	78
Tableau 31 : Estimation de la superficie et de la production de manioc par région - 2012.....	79
Tableau 32 : Estimation de la superficie et de la production du riz par région - 2012.....	79
Tableau 33 : Effectifs des cheptels par région - 2012.....	80
Tableau 34: Chiffres clés de l'élevage des bovins par région - 2012.....	80
Tableau 35 : Chiffres clés de l'élevage des ovins et caprins par région .....	81
Tableau 36 : Chiffres clés de l'élevage des porcins par région .....	81
Tableau 37: Chiffres clés de l'aviculture dans le District.....	82
Tableau 38 : Types de labour pratiqués sur les parcelles par région.....	83
Tableau 39 : Equipements des ménages agricoles en petits matériels (en % des ménages).....	83
Tableau 40 : Equipement des ménages agricoles en gros matériel (en % des ménages).....	84
Tableau 41 : Structures d'accompagnement du secteur agricole.....	85
Tableau 42 : Evolution de la production de bois dans le District du Zanzan.....	89
Tableau 43 : Evolution des volumes de bois transformé et exporté dans le District du Zanzan.....	95
Tableau 44 : Nature des importations transitant par la douane dans le District du Zanzan.....	102
Tableau 45 : Inventaire des institutions financières du District par région .....	104

Tableau 46 : Statistiques hôtelières de la ville de Bondoukou.....	106
Tableau 47 : Statistiques hôtelières de la ville de Bouna.....	107
Tableau 48 : Nombre d'établissements, d'élèves et d'enseignants par degré d'enseignement et par statut.....	109
Tableau 49 : Répartition des enfants du préscolaire par statut, région, zone d'implantation des établissements et par genre.....	115
Tableau 50 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Préscolaire par région et par statut.....	116
Tableau 51 : Nombre d'élèves par région, par statut et par zone d'implantation des établissements dans le cycle primaire.....	123
Tableau 52 : Proportion des effectifs redoublants par genre, par région et par niveau d'étude du primaire.....	124
Tableau 53 : Taux de transition primaire-secondaire 2013-2014.....	125
Tableau 54 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Primaire par région.....	126
Tableau 55 : Effectifs scolarisés dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle.....	134
Tableau 56 : Part des effectifs redoublants du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par genre, par région et par statut.....	135
Tableau 57 : Taux de transition Secondaire 1 <sup>er</sup> -2 <sup>nd</sup> cycle 12-13/13-14.....	136
Tableau 58 : Elèves redoublants du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par filière, région et niveau d'étude.....	140
Tableau 59 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant du Secondaire 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles par région et statut.....	141
Tableau 60 : Filières du Secondaire Technique.....	144
Tableau 61 : Répartition des élèves du secondaire technique par statut et par genre.....	144
Tableau 62 : Statistiques des redoublements en Secondaire Technique.....	145
Tableau 63 : Synthèse des indicateurs de capacité d'accueil et du corps enseignant du Secondaire Technique.....	146
Tableau 64 : Synthèse des indicateurs des élèves de la formation professionnelle et de l'enseignement technique par statut et par genre.....	148
Tableau 65 : Synthèse des indicateurs des capacités d'accueil et du corps enseignant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par statut.....	151
Tableau 66 : Répartition des infrastructures sanitaires publiques du District par région.....	154
Tableau 67 : État et accessibilité des infrastructures sanitaires du District par région.....	155
Tableau 68 : Équipement des infrastructures sanitaires publiques du District par région.....	156
Tableau 69 : Plateau technique des établissements sanitaires par district sanitaire.....	158
Tableau 70 : Fonctionnement des établissements sanitaires publics des districts sanitaires.....	159
Tableau 71 : Répartition du personnel médical du District par région.....	160
Tableau 72 : Carence de personnel médical dans le District en fonction des normes nationales et internationales.....	165
Tableau 73 : Indicateurs de suivi des naissances dans les régions du District.....	167
Tableau 74 : Couverture maternelle par région.....	168
Tableau 75 : Couverture vaccinale des enfants du District par région.....	169
Tableau 76 : Quotient de mortalité des enfants par région et par catégorie d'âge (pour 1 000 enfants).....	174
Tableau 77 : Incidence liée à la mortalité générale du District par région.....	175
Tableau 78 : Estimation de la population en insécurité alimentaire par région (en % de la population).....	175
Tableau 79 : Incidence du paludisme dans les régions du District du Zanzan.....	176
Tableau 80 : Répartition des sites de prévention et de dépistage par type et par région.....	177
Tableau 81 : Incidence de la tuberculose dans le District du Zanzan.....	178
Tableau 82 : Inventaire des infrastructures culturelles du District.....	183
Tableau 83 : Principaux événements culturels du District du Zanzan.....	184
Tableau 84 : Taux d'accroissement annuel de la population par région entre 1998 et 2014.....	188
Tableau 85 : Taux d'urbanisation du District.....	188
Tableau 86 : Typologie des localités du District.....	189

Tableau 87 : Type d'habitation de Bondoukou (en %) .....	194
Tableau 88 : Programme de construction de logements sociaux et économiques dans les départements du District du Zanzan - 2013.....	195
Tableau 89 : Réseau routier dans le District avant 2010, par catégorie et type de route .....	199
Tableau 90 : Taux de couverture des régions du District.....	203
Tableau 91 : Répartition du nombre d'abonnés et de la consommation électrique annuelle moyenne basse tension par région.....	203
Tableau 92 : Infrastructures hydrauliques par département .....	207
Tableau 93 : Taux de couverture des localités éligibles en hydraulique urbaine (HU) (2013).....	207
Tableau 94 : Déficit de production d'eau potable (2013).....	208
Tableau 95 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise améliorée (en %) .....	209
Tableau 96 : Taux de pénétration en hydraulique villageoise (en %) .....	209
Tableau 97 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département.....	212
Tableau 98 : Mode d'évacuation des ordures liquides par département .....	212

## FIGURES

Figure 1 : Humidité relative moyenne à Bondoukou (en %).....	36
Figure 2 : Insolation mensuelle à Bondoukou (en h).....	36
Figure 3 : Pluviométrie et température moyenne à Bondoukou .....	37
Figure 4 : Pluviométrie et température moyenne à Bouna .....	37
Figure 5 : Répartition des groupes ethniques du District.....	41
Figure 6 : Pyramide des âges du District du Zanzan.....	49
Figure 7 : Pyramide des âges de la région du Gontougo .....	51
Figure 8 : Pyramide des âges de la région du Bounkani.....	51
Figure 9 : Taux de fécondité par tranches d'âge dans le District (nombre de naissances pour 1000 FAP*) .....	57
Figure 10: Origine de la population non ivoirienne du District.....	59
Figure 11 : Distribution des actifs du District par type d'activité (en %) .....	62
Figure 12 : Répartition des actifs du District par tranches d'âge.....	63
Figure 13 : Répartition des dépenses de consommation selon le milieu de résidence.....	64
Figure 14 : Taux d'analphabétisme par tranches d'âge.....	66
Figure 15 : Nombre de contribuables gérés par localité et par régime d'impositions (impôts professionnels).....	70
Figure 16 : Recettes par direction et service de 2011 à 2014 (en millions FCFA) .....	70
Figure 17 : Part des superficies des principales spéculations agricoles du District (en %) – Estimation 2012.....	71
Figure 18 : Estimation des revenus de l'anacarde au producteur par région (millions de FCFA).....	74
Figure 19 : Superficie des cultures de l'igname par type de culture et par région (ha) – 2012.....	78
Figure 20 : Capture moyenne de pêche (en kg/sortie) en fonction de la saison .....	88
Figure 21 : Estimation de la demande du département de Bondoukou (1998).....	98
Figure 22 : Répartition des artisans par branche d'activité.....	100
Figure 23 : Origine des importations dans le District du Zanzan (2013).....	102
Figure 24 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés par école, par région et par niveau d'enseignement .....	109
Figure 25 : Part de la population scolarisée par niveau d'enseignement dans le District.....	110
Figure 26 : Synthèse des taux bruts de scolarisation par tranches d'âge par région .....	110
Figure 27 : Pyramide scolaire du District .....	111
Figure 28 : Taux brut de scolarisation du cycle Préscolaire par genre et par région .....	112
Figure 29 : Répartition des enfants scolarisés au niveau préscolaire selon leur âge .....	113
Figure 30 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Préscolaire par région.....	114
Figure 31 : Répartition des enfants scolarisés au Préscolaire par région et par genre.....	114
Figure 32 : Répartition des enfants du préscolaire par niveau .....	115
Figure 33 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (3 à 5 ans) par école préscolaire par région.....	117
Figure 34 : Répartition des salles de classe de Préscolaire selon le niveau d'études .....	117

Figure 35 : Répartition des instituteurs du cycle préscolaire par emploi par région.....	118
Figure 36 : Répartition des instituteurs du préscolaire par statut selon le diplôme pédagogique .....	118
Figure 37 : Taux brut de scolarisation du primaire par genre et par région.....	120
Figure 38 : Répartition des enfants scolarisés au niveau primaire selon leur âge.....	121
Figure 39 : Ecart entre les taux brut et net de scolarisation du primaire par région.....	122
Figure 40 : Répartition des élèves scolarisés au Primaire par région et par genre.....	122
Figure 41 : Evolution des effectifs par genre du CP2 au CM2.....	123
Figure 42 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du primaire .....	124
Figure 43 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (6 à 11 ans) par école primaire par région .	127
Figure 44 : Répartition des salles de classe de Primaire selon le niveau d'étude .....	127
Figure 45 : Répartition des groupes pédagogiques du Primaire selon leur type de fonctionnement .	127
Figure 46 : Présence des commodités dans les écoles primaires .....	128
Figure 47 : Répartition des instituteurs du primaire par emploi et par région .....	128
Figure 48 : Répartition des instituteurs du primaire par statut selon le diplôme pédagogique .....	129
Figure 49 : Taux de scolarisation du secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par genre et par région.....	131
Figure 50 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle selon leur âge.....	132
Figure 51 : Ecart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région ...	133
Figure 52 : Répartition des élèves du Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle par région et par genre.....	133
Figure 53 : Evolution des effectifs par genre du CM2 (primaire) à la 3 <sup>ème</sup> (fin de Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle) .....	134
Figure 54 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude dans le Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle.....	135
Figure 55 : Taux brut de scolarisation du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par genre et par région.....	136
Figure 56 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle selon leur âge.....	137
Figure 57 : Écart entre les taux bruts et nets de scolarisation du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par région...	138
Figure 58 : Répartition des élèves du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par niveau par genre .....	138
Figure 59 : Répartition des élèves du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle par filière.....	139
Figure 60 : Part des élèves redoublants par niveau d'étude du Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle .....	139
Figure 61 : Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (12 à 18 ans) par école du Secondaire par région .....	141
Figure 62 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur public par type et par région.....	142
Figure 63 : Répartition des professeurs du Secondaire secteur privé par région .....	142
Figure 64 : Répartition des élèves scolarisés au Secondaire Technique selon leur âge.....	145
Figure 65 : Répartition des élèves de l'ETFP par filière économique.....	149
Figure 66 : Principaux ratios sur les infrastructures médicales du District .....	155
Figure 67 : Taux d'occupation des lits CHR & HG par région et par service .....	159
Figure 68 : Nombre d'habitants par pharmacien et par chirurgien dans les régions du District.....	162
Figure 69 : Incidence des principales maladies qui touchent les moins de 5 ans.....	172
Figure 70 : Pourcentage d'enfants touchés par l'hypotrophie à la naissance par région .....	173
Figure 71 : Répartition des enfants touchés par la malnutrition par région et par âge.....	173
Figure 72 : Pourcentage de ménages avec au moins une moustiquaire .....	176
Figure 73 : Pourcentage de femmes et d'enfants ayant effectué des Tests de Dépistage Rapide (TDR) .....	177
Figure 74 : Pourcentage de femmes ayant été dépistées au VIH.....	178
Figure 75 : Prévalence de l'excision chez les femmes du District.....	179
Figure 76 : Mode d'occupation des sols des principaux centres urbains (en ha).....	191
Figure 77 : Répartition de la superficie des équipements de Bondoukou.....	191
Figure 78 : Niveau d'équipement des habitations du District.....	194
Figure 79 : Répartition de la consommation électrique haute tension par secteur d'activité .....	204

**CARTES**

<i>Carte 1 : Localisation du District du Zanzan en Côte d'Ivoire</i> .....	15
<i>Carte 2 : Subdivisions administratives du District du Zanzan</i> .....	18
<i>Carte 3 : Ressources naturelles de la Côte d'Ivoire</i> .....	24
<i>Carte 4 : Réseau hydrographique du District du Zanzan</i> .....	25
<i>Carte 5 : Pédologie du District du Zanzan</i> .....	27
<i>Carte 6 : Aptitudes culturales et forestières des sols du District du Zanzan</i> .....	28
<i>Carte 7 : Relief du District du Zanzan</i> .....	29
<i>Carte 8 : Aires protégées du District du Zanzan</i> .....	31
<i>Carte 9 : Variation des précipitations dans le District du Zanzan - 2014</i> .....	35
<i>Carte 10 : Principaux groupes ethniques du District</i> .....	40
<i>Carte 11 : Alliances interculturelles et parentés à plaisanteries du District</i> .....	42
<i>Carte 12 : Répartition de la population selon le type de religion pratiquée</i> .....	43
<i>Carte 13 : Répartition spatiale de la population du District</i> .....	47
<i>Carte 14 : Statut matrimonial au sein du District du Zanzan</i> .....	52
<i>Carte 15 : Taille moyenne des ménages par région</i> .....	54
<i>Carte 16 : Taux de natalité du District</i> .....	56
<i>Carte 17 : Statuts migratoires du District</i> .....	58
<i>Carte 18 : Taux de chômage dans le District</i> .....	61
<i>Carte 19 : Taux d'alphabétisation des adultes</i> .....	66
<i>Carte 20 : Principales richesses économiques du District du Zanzan</i> .....	69
<i>Carte 21 : Cultures de rente dans le District du Zanzan</i> .....	73
<i>Carte 22 : Type de cultures vivrières dans le District</i> .....	77
<i>Carte 23 : Petits barrages hydro-pastoraux dans le District</i> .....	84
<i>Carte 24 : Géologie et principaux sites miniers du District</i> .....	90
<i>Carte 25 : Principales industries du District du Zanzan</i> .....	94
<i>Carte 26 : Volumes d'hydrocarbures commercialisés en Côte d'Ivoire</i> .....	96
<i>Carte 27 : Volumes de gaz commercialisés en Côte d'Ivoire</i> .....	97
<i>Carte 28 : Artisanat dans le District du Zanzan</i> .....	99
<i>Carte 29 : Répartition des points de vente et taux de commerçants dans le District</i> .....	101
<i>Carte 30 : Banques et Etablissements financiers du District du Zanzan</i> .....	104
<i>Carte 31 : Principaux sites touristiques du District</i> .....	105
<i>Carte 32 : Taux de scolarisation dans le Préscolaire au sein du District</i> .....	113
<i>Carte 33 : Taux de scolarisation dans le Primaire au sein du District</i> .....	121
<i>Carte 34 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 1<sup>er</sup> cycle au sein du District</i> .....	132
<i>Carte 35 : Taux de scolarisation dans le Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle au sein du District</i> .....	137
<i>Carte 36 : Etablissements techniques et professionnels du District du Zanzan</i> .....	150
<i>Carte 37 : Infrastructures sanitaires du District</i> .....	153
<i>Carte 38 : Accessibilité des infrastructures sanitaires et publiques du District par région</i> .....	156
<i>Carte 39 : Nombre d'habitants par pharmacie dans le District</i> .....	157
<i>Carte 40 : Nombre d'habitants par lit d'hospitalisation</i> .....	158
<i>Carte 41 : Nombre d'habitants par médecin dans le District</i> .....	161
<i>Carte 42 : Nombre d'habitants par infirmier dans le District</i> .....	162
<i>Carte 43 : Nombre d'habitants par chirurgien-dentiste</i> .....	163
<i>Carte 44 : Nombre de FAP par sage-femme dans le District</i> .....	164
<i>Carte 45 : Taux de couverture vaccinale des femmes enceintes VAT2+ (Anti-Tétanique)</i> .....	168
<i>Carte 46 : Taux de couverture vaccinale dans le District (en %)</i> .....	170
<i>Carte 47 : Taux de couverture vaccinale contre la tuberculose (BCG)</i> .....	171
<i>Carte 48 : Equipements culturels du District du Zanzan</i> .....	184
<i>Carte 49 : Equipements sportifs du District du Zanzan</i> .....	186
<i>Carte 50 : Principaux pôles urbains du District</i> .....	189
<i>Carte 51 : Carte des infrastructures de transport du District du Zanzan</i> .....	198
<i>Carte 52 : Infrastructures de production électrique et de raccordement</i> .....	202
<i>Carte 53 : Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable</i> .....	206

<i>Carte 54 : Taux d'évacuation des ordures ménagères dans la nature.....</i>	<i>211</i>
<i>Carte 55 : Réseau de la poste de Côte d'Ivoire.....</i>	<i>214</i>
<i>Carte 56 : Couverture en réseau de télécommunication de Côte d'Ivoire.....</i>	<i>215</i>

## **ZOOM**

---

<i>Zoom 1 : Parc National de la Comoé.....</i>	<i>34</i>
<i>Zoom 2 : SCOOPACAB – Société coopérative de Café-Cacao et d'Anacarde.....</i>	<i>87</i>
<i>Zoom 3 : Mine de manganèse de Bondoukou.....</i>	<i>92</i>
<i>Zoom 4 : Collectif des ONG de lutte contre le Sida.....</i>	<i>181</i>

## **ANNEXES**

---

<i>Annexe 1 : Calendrier des rencontres.....</i>	<i>260</i>
<i>Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies.....</i>	<i>261</i>
<i>Annexe 3 : Liste de succession des préfets et sous-préfets.....</i>	<i>262</i>
<i>Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département.....</i>	<i>270</i>
<i>Annexe 5 : Carte de la météo nationale.....</i>	<i>271</i>
<i>Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>272</i>
<i>Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>273</i>

## **PHOTOS**

---

<i>Photo 1 : Ville de Bondoukou.....</i>	<i>11</i>
<i>Photo 2 : Accès au Parc National de la Comoé.....</i>	<i>11</i>
<i>Photo 3 : Parc National de la Comoé.....</i>	<i>34</i>
<i>Photo 4 : Siège social de la SCOOPACCAB à Bondoukou.....</i>	<i>87</i>
<i>Photo 5 : La mine de manganèse de Bondoukou.....</i>	<i>92</i>
<i>Photo 6 : Centre Hospitalier Régional de Bondoukou.....</i>	<i>154</i>
<i>Photo 7 : Séance de dépistage.....</i>	<i>181</i>
<i>Photo 8 : Voie principale de Bondoukou.....</i>	<i>190</i>

---

**SIGLES ET ABRÉVIATIONS**


---

- °C : Degrés Celsius
- - : le tiret représente une valeur non définie ou nulle
- AGEPE : Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire
- ANADER : Agence nationale d'appui au développement rural
- BAD : Banque Africaine Développement
- BCG : Vaccination antituberculeuse/vaccin bilié Calmette-Guérin
- BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
- CAFOP : Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CEAP : Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CDCI : Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire
- CHR : Centre Hospitalier Régional
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CNRA : Centre National de Recherche Agronomique
- CPN : Consultation prénatale
- CQP : Certificat de Qualifications Professionnelles
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
- DREN : Direction régionale de l'éducation nationale
- DREN-ET : Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- DTC : Vaccin diphtérie, tétanos, coqueluche
- ENS : Enseignants
- ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact
- ETBS : Etablissements
- FAP : Femme en âge de procréer
- FDFP : Fond de Développement de la Formation Professionnelle
- HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
- HG : Hôpital Général
- INFAS : Institut National de Formation des Agents de Santé
- IRA : Insuffisance respiratoire aiguë
- IEP : Institut d'Etudes Politiques
- ISF : Indice Synthétique de Fécondité
- IST : Infection sexuellement transmissible
- ISTP : Institut supérieur technique professionnel
- MEMEASFP : Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle
- MEMIS : Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- MICS : Multiple Indicator Cluster Survey
- MII : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
- MIRAH : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
- MSLS : Ministère de la Santé et de la Lutte Contre le Sida
- ND : Donnée Non Disponible pour le moment
- NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PEC : Pôles économiques de compétitivité
- PEMED-CI : Projet d'élaboration des études monographiques et économiques des Districts de la Côte d'Ivoire
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PND : Plan National de Développement
- PNR : Programme National Riz
- PNDS : Plan National de Développement Sanitaire

- *PPU : Programme Présidentiel d'Urgence*
- *PNIA : Programme National d'Investissement Agricole*
- *RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat*
- *RM : Désigne le rapport de masculinité. C'est le nombre d'hommes pour 100 femmes.*
- *SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéas*
- *SATMACI : Société d'assistance technique pour la modernisation de l'agriculture en Côte d'Ivoire*
- *SGBCI : Société Générale de Banques de Côte d'Ivoire*
- *SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire*
- *SODEFEL : Société pour le développement des fruits et légume*
- *SODEFOR : Société de développement de la forêt*
- *SODEPRA : Société pour le développement de la production animale*
- *SODERIZ : Société de développement de la riziculture*
- *SODEXAM : Société d'exploitation et de développement aéroportuaire, aéronautique et météorologique*
- *TBR : Taux Brut de reproduction*
- *TDR : Test de Diagnostic Rapide*
- *UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine*
- *UMF : Unité Mobile de Formation*
- *VAA : Vaccin Anti-Amaril*
- *VAR : Vaccination Anti rougeole*
- *VAT : Vaccin Anti Tétanique*
- *ZEE : Zone économique exclusive*

---

## G L O S S A I R E

---

### *Découpage administratif du territoire et structure de l'habitat*

---

- *Sous-préfecture* : Nombre de sous-préfectures.
- *Localité* : Lieu de résidence permanente d'une population donnée.
- *Ville* : Selon le RGPH 1998, la ville est une localité d'au moins 3 000 habitants agglomérées, dotée d'une fonction politique et administrative, et au sein de laquelle la population active agricole est supérieure ou égale à 50 % de la population active totale.
- *Localité urbaine* : désigne la partie centrale de la ville constituée de quartiers clairement délimités et reconnus, et les campements qui s'y rattachent.
- *Localité semi-urbaine* : Localité qui ne vérifie pas les critères remplis par la ville.
- *Localité rurale* : Ensemble des villages reconnus par l'administration territoriale.
- *Chef-lieu de sous-préfecture rurale* : Localité rurale dotée d'une fonction politique et administrative.
- *Campement rattaché* : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en générale à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- *Poids démographiques des départements (respectivement des régions)* : calculé en pourcentage, il désigne l'importance démographique du département (respectivement de la région). C'est la part de la population totale du département (respectivement de la région) dans la population totale de la Côte d'Ivoire.
- *Densité* : Nombre d'habitants au Km<sup>2</sup>. On obtient la densité d'une localité en rapportant la population de cette localité à sa superficie.

### *Indicateurs sociaux*

---

- ***Campement rattaché*** : Habitation ou groupe d'habitations isolées construites en général à côté d'une exploitation agricole rattachée à une localité. Le campement porte habituellement le nom du propriétaire.
- ***Indice de jeunesse*** : se définit comme étant le poids démographique des jeunes (l'ensemble des individus dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des jeunes par la population totale.
- ***Indice de vieillesse*** : se définit comme étant le poids démographique des vieux (l'ensemble des individus dont l'âge est supérieur ou égal à 60 ans) dans la population totale. Calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant la population des vieux dans la population totale.
- ***Rapport de dépendance*** : est obtenu en divisant la population des inactifs (jeunes et vieux confondus) par celle des actifs (individus dont l'âge varie entre 15 et 59 ans).
- ***Taux d'alphabétisation*** : taux qui prend en compte le nombre de personnes qui savent lire et écrire la(les) langue(s) officielle(s) sur la population totale
- ***Taux d'analphabétisme*** : calculé en pourcentage, il est obtenu en divisant l'effectif des personnes non alphabétisées par l'effectif total des personnes âgées de 6 ans ou plus.
- ***Taux de marginalisation*** : Proportion des personnes n'ayant pas fréquenté l'école.
- ***Taux de fréquentation scolaire*** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.
- ***Indice de Gini*** : Mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée.

- **Indice Synthétique de Fécondité** : L'indice synthétique de fécondité évalue le nombre d'enfants qu'aurait une femme, au cours de sa vie féconde, si elle se comportait conformément à la fécondité par âge observée au cours d'une année donnée. Il est obtenu par l'addition du nombre moyen de naissances par femme dans toutes les années définies comme fécondes (de 15 à 50 ans)  
Soit  $f(x, x+a)$  le taux de fécondité des femmes du groupe d'âge  $x, x+a$ .  
 $f(x, x+a) = \text{naissances des 12 derniers mois} / \text{effectif total des femmes ayant déclaré une naissance}$ .  
 $ISF = \text{somme } (5 * f(x, x+a))$
- **Densité de la population** : Mesure du nombre d'habitants d'une population occupant une portion donnée d'un milieu.
- **Population active** : Population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.
- **Rapport de masculinité** : Le sexe-ratio ou sex-ratio (nom masculin<sup>1</sup> ou féminin<sup>2</sup>, souvent abrégé en « SR »), encore appelé rapport des sexes ou rapport de masculinité, est le rapport du nombre de mâles et de femelles au sein d'une espèce à reproduction sexuée, pour une génération, ou dans la descendance d'un individu
- **Taux d'accroissement démographique** : En démographie, la « croissance démographique » est l'évolution de la taille d'une population pour un territoire donné, le « taux d'accroissement démographique » décrit le rythme de cette évolution (augmentation ou diminution)
- **Taux global de fécondité général** : Ce taux est calculé en divisant les naissances vivantes d'une année par la population en milieu d'année des femmes en âge de procréer, âgées de 15 à 50 ans, et en multipliant par 100.
- **Taux de natalité** : Rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année. Il s'exprime souvent en pour mille (‰).
- **Taux de chômage** : Pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage.
- **Taux de pauvreté** : Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. Il existe plusieurs définitions du seuil de pauvreté.
- **Taux d'alphabétisation** : C'est le taux qui prend en compte le nombre de personnes qui savent lire et écrire sur la population totale :  $(\text{nombre de personnes qui savent lire et écrire} / \text{population totale}) * 100$ .
- **Taux de rupture d'union** : Taux de rupture des couples au bout de 10 ans d'union selon l'âge de la femme à la mise en couple.
- **Taux brut de natalité** : Le taux de natalité (parfois appelé taux brut de natalité) est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne sur cette année
- **Taux brut de reproduction** : Le taux de reproduction brut ou taux brut de reproduction est un indicateur démographique destiné à mesurer le degré de remplacement d'une génération par la suivante. Il s'exprime par le nombre de filles mises au monde en descendance finale par cent femmes, rapport non corrigé de l'effet de mortalité, ce qui le différencie du taux net de reproduction qui est la mesure usuelle.  
 $TBR = \text{La descendance finale} * \text{le taux de féminité}$ .
- **Union consensuelle** : Cohabitation de deux personnes non mariées pendant une longue période
- **Célibataire** : Proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus qui n'ont jamais été mariées et qui ne vivent pas avec un homme pour une femme ou une femme pour un homme.
- **Union consensuelle** : Proportion des personnes non mariées (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vivent en concubinage.
- **Marié** : Proportion des individus dont l'union a été célébrée à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
- **Divorcé** : Proportion des personnes dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne se sont pas remariées.
- **Veuf** : Proportion des individus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne se sont pas remariés.

- **Taux de polygamie** : Calculé en pourcentage, il mesure l'importance de la polygamie. C'est la proportion des hommes ayant deux épouses ou plus parmi les hommes mariés.
- **Nombre moyen d'épouses par homme marié** : Rapport entre le nombre total des femmes mariées et celui des hommes mariés à condition que les migrations des individus sans leurs conjoints soient négligeables.
- **Taux de rupture d'union** : Proportion des personnes dont l'union a été rompue. Cet indicateur calculé en pourcentage est obtenu en divisant l'effectif des veufs et des divorcés par celui des mariés.
- **Taux de mariages précoces** : calculé en pourcentage, il mesure la proportion des personnes mariées dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.
- **Proportion des personnes mariées** : est obtenu en divisant l'effectif des personnes mariées par l'effectif total de la population âgée de 12 ans ou plus.
- **État civil** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage civil.
- **Coutumier** : Proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage selon les rites coutumiers.
- **Religieux** : est défini comme la proportion des personnes n'ayant contracté que le mariage religieux.
- **Coutumier et état civil** : Proportion des individus ayant contracté exactement et le mariage coutumier et le mariage civil.
- **État civil et religieux** : Proportion des personnes ayant contracté exactement et le mariage religieux et le mariage civil.
- **Coutumier et religieux** : Proportion des personnes ayant contracté exactement et le mariage religieux et le mariage coutumier.
- **Coutumier état civil et religieux** : Proportion des personnes ayant contracté exactement et le mariage religieux et le mariage coutumier et le mariage civil.
- **Ensemble mariages, état civil (respectivement coutumier, religieux)** : Proportion des personnes ayant contracté au moins le mariage civil (respectivement coutumier, religieux).
- **Tous types** : proportion de tous les types de mariage confondus.

### Ressources naturelles

---

- **Sol Ferrallitique** : Sol des zones tropicales humides sous couvert forestier. Sol de couleur rouge, pauvre en silice, mais riche en hydroxydes de fer et aluminium.
- **Flyschs** : Ensemble de roches d'origine sédimentaire, formées par la répétition du même « motif » : une strate de grès, surmontée d'une strate de schistes argileux
- **Harmattan** : Vent très sec et poussiéreux (alizé continental) d'Afrique de l'Ouest qui souffle vers le sud en provenance du Sahara et du Sahel et affecte le golfe de Guinée en hiver, entre la fin novembre et le milieu du mois de mars.
- **Forêt mésophile** : Forêt dense et moyennement humide, intermédiaire entre la forêt xérophile et la forêt hygrophile.
- **Birrimien** : Ere géologique datant d'environ 2,1 milliards d'années, durant laquelle s'est formée une chaîne de roches caractéristiques de l'Afrique occidentale.
- **Protérozoïque inférieur** : Ere ou période géologique entre 2,5 x 10<sup>9</sup> et 1,8 et 10<sup>9</sup> ans avant nos jours
- **Climat Aw** : La classification de Köppen est une classification des climats fondée sur les précipitations et les températures.
  - **Climat A** :
    - Température moyenne de chaque mois de l'année > 18 °C
    - Pas de saison hivernale
    - Fortes précipitations annuelles (supérieure à l'évaporation annuelle)
  - **Régime pluviométrique w** :

- Saison sèche en hiver
- Pour A : climat de la savane, P du mois le plus sec  $< 60 \text{ mm}$  et  $< [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
- **Régime pluviométrique m :**
  - Climat de mousson
  - P du mois le plus sec  $< 60 \text{ mm}$  et  $> [100 - (\text{précipitations annuelles moyennes})/25]$
  - Précipitations du mois le plus sec  $< 60 \text{ mm}$

## Economie

---

- **Produits alimentaires :** Lait, Viandes, Poissons, Boissons, Graisses et huiles végétales, Sucre
- **Biens intermédiaires :** Coton, Produits métalliques, fibres textiles
- **Biens d'équipement :** Matériels de transport (routier, aérien et ferroviaire), Machines mécaniques, instruments et appareils d'optique
- **Autres bien de consommation :** Automobiles, Vêtements, Appareils électro-ménagers, autres articles textiles
- **Taux d'occupation (tourisme) :** Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.
- **Taux d'utilisation (tourisme) :** Rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupées au nombre de chambres (emplacements) totales des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

## Éducation

---

- **Ecoles communautaires :** établissements privés à but non lucratif d'enseignement de base initiées par les communautés pour satisfaire leurs besoins éducatifs.
- **Groupe pédagogique à double vacation :** la classe à double vacation est une classe qui reçoit alternativement deux cohortes d'élèves de même niveau pendant le même jour : une cohorte le matin, une cohorte le soir.
- **Groupe pédagogique à double flux :** une même salle de classe est utilisée à des moments différents de la journée par des groupes pédagogiques différents et pour un même enseignant.
- **Groupe pédagogique multigrade :** un enseignant prend en charge plusieurs niveaux en même temps dans une même classe
- **Signification des termes/groupe pédagogique**
  - (1) Il s'agit des enseignants qui sont en service dans les bureaux de l'IEP
  - (2) Considérer toutes les écoles où des enseignements sont assurés y compris celles qui ne sont pas autorisées
  - (3) Il s'agit d'indiquer le nombre d'écoles dont les chiffres ont été utilisés pour établir la présente synthèse. (Ce nombre sert à calculer le taux de couverture).
  - (4) Un groupe pédagogique est un groupe d'élève d'un même niveau recevant dans un même lieu l'enseignement d'un même maître au même moment. Dans certains cas, Il correspond aux notions de cours unique ou de classe unique.

Cas particuliers

  - Un cours jumelé contient deux groupes pédagogiques.
  - Ex : le cours jumelé CP contient les groupes pédagogiques du CP1 et du CP2
  - Un cours multigrade contient autant de groupes pédagogiques que de niveaux qui le composent
  - Ex : le cours multigrade comportant les niveaux CP1, CE1, CM1 contient trois groupes pédagogiques.

*Attention : il ne faut pas commettre l'erreur de reporter l'effectif total des élèves en lieu et place du nombre de groupes pédagogiques.*

- **Indice de parité** : Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné.
- **Ratio d'encadrement** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants d'un établissement.
- **Ratio d'occupation** : Rapport entre le nombre d'élèves et le nombre de salles d'un établissement.
- **Taux de scolarisation** : Proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge.
- **Taux Brut de Scolarisation (TBS)** : indique dans quelle mesure le pays est capable d'accueillir dans ses écoles le nombre d'élèves qu'il devrait pouvoir scolariser, compte tenu du contexte démographique. Il se calcule en faisant le rapport entre le nombre d'enfants inscrits sans distinction d'âges et la population du groupe d'âge officiel.
- **Taux Net de Scolarisation (TNS)** : indique la part de la population d'âge scolaire officiel qui fréquente effectivement les établissements scolaires. Il est calculé en divisant le nombre d'élèves scolarisés du groupe d'âge officiel par la population de ce même groupe d'âge officiel.
- **Taux de transition** : Nombre d'étudiants admis en première année d'un niveau ou cycle d'enseignement dans une année donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente. On calcule généralement le taux de transition du primaire au secondaire, le taux de transition du premier au second cycle du secondaire et le taux de transition du secondaire au supérieur.
- **Taux de fréquentation scolaire** : c'est un bon indicateur permettant d'apprécier le niveau de scolarisation. Il mesure l'importance de la population qui fréquente effectivement l'école. C'est la proportion des personnes qui fréquentent l'école.

## Santé

---

- **Accouchement assisté** : utilisation d'un instrument approprié (ventouse, forceps ou spatules) pour accélérer l'expulsion du nouveau-né lors de l'accouchement
- **Bilharziose urinaire** : La bilharziose, appelée aussi schistosomiase est une maladie tropicale qui atteint des millions de personnes à travers le monde et responsable de centaines de milliers de décès chaque année. C'est une maladie chronique que l'on contracte au contact de l'eau, ce qui permet le passage de larves de parasites à travers la peau. Il existe plusieurs types de bilharziose : la bilharziose intestinale et urinaire notamment
- **Consultation Postnatale** : Examen de contrôle qui doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent un accouchement
- **Incidence globale** : En épidémiologie, le taux d'incidence rapporte le nombre de nouveaux cas d'une pathologie observés pendant une période donnée - population incidente - à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible -. Il est l'un des critères les plus importants pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.
- **Taux de prévalence** : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population. Elle est exprimée en %.
- **Pian** : Tréponématose causée par un tréponème (*Treponema pallidum* pertenua, une bactérie spirochète). Elle entraîne une infection cutanée pouvant ensuite s'étendre et produire des lésions dans les tissus profonds, notamment osseux, par contiguïté
- **Taux d'occupation des lits** : Le taux d'occupation des lits d'hôpitaux représente la somme des journées d'hospitalisation au cours d'une période donnée (en général une année) divisée par

le nombre de lits disponibles, Il indique le degré d'utilisation des lits disponibles durant une période déterminée.

- **Ulcère de Buruli** : L'ulcère de Buruli est une infection chronique débilitante de la peau et des tissus mous pouvant entraîner des déformations et des incapacités permanentes
- **CPN1** : Première consultation prénatale.
- **CPN4** : Quatrième consultation prénatale.
- **VAT2+** : Vaccin anti-tétanique (deuxième dose).
- **DTC3** : Troisième dose de vaccin antidiphtérique-antitétanique-anticoquelucheux
- **Polio3** : Vaccin contre la Polio
- **BCG** : Le Bacille de Calmette et Guérin est le vaccin contre la tuberculose
- **VAR** : Vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle
- **VAA** : Vaccin Anti Amaril (vaccin contre la fièvre jaune)

### **Urbanisme et Infrastructures**

---

- **Taux d'urbanisation** : Proportion de personnes habitant une ville ; pourcentage d'habitants en zone urbaine par rapport au reste de la population
- **Densité routière** : Rapport entre la densité du réseau routier et la superficie du territoire.
- **Taux de couverture électrique** : Rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale de la zone.
- **Infrastructures routières** : La loi de 1961 classifie les routes en 3 catégories :
  - **Catégorie A** : routes nationales à grande circulation (relie les chefs-lieux de préfecture et font la jonction avec les pays limitrophes) ;
  - **Catégorie B** : routes nationales d'intérêt général (relie les chefs-lieux des sous-préfectures entre eux et au réseau A) ;
  - **Catégorie C** : routes nationales d'intérêt régional (relie les villages entre eux et aux réseaux A et B) ;
  - **Non Classées NC** : toutes les autres routes et celles qui ont été construites après 1966.

---

**BIBLIOGRAPHIE**

---

- Cote d'ivoire une succession manquée.* (s.d.). Récupéré sur La documentation française:  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000013-cote-d-ivoire-une-succession-manquee>
- Person.Y. (1968). *Samori, une révolution dyna.* IFAN.
- Monographies de région, Préfectures de région*, 2013 (ou année la plus récente)
- Plan National de Développement*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2012-2015
- Recensement Général de la Population et de l'habitat*, Institut National de la Statistique, Projections 2014
- Atlas de La Côte d'Ivoire*, Les éditions Jaguar, 2013
- Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire*, Agence d'étude et de promotion de l'emploi, 2012
- Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, 2008
- Enquête-cadre de la pêche artisanale continentale*, Ministère des ressources animales et halieutiques, 2013
- Annuaire statistique de l'éducation*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2014
- Annuaire Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*, Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, 2012
- Annuaire statistique de la santé*, Ministère de la Santé et de la lutte contre le SIDA, 2013
- Programme Présidentiel d'Urgence*, 2012
- Enquête Multiple Indicator Cluster Survey (MICS)*, 2012
- Atlas des Villes*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Atlas de la population et des équipements*, Ministère d'Etat Ministère du Plan et de Développement, 2008
- Programme gouvernemental de construction de 60 000 logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire*, 2012
- Données d'exploitation CIE*, Compagnie Ivoirienne d'électricité, 2014

---

**A N N E X E S**


---

**Annexe 1 : Calendrier des rencontres**


---

<b>Date</b>	<b>Région</b>	<b>Description</b>
<b>Lundi 30 juin</b>	<b>Gontougo</b>	Réunion restreinte avec le Secrétaire Général de la région du Gontougo et le Directeur Régional du Plan
		Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
		Visite du CHU de Bondoukou
		Visite d'une unité de transformation d'anacarde à Gouméré
		Visite du site d'extraction de la société Bondoukou Manganèse SA
		Visite du site de lavage de la société Bondoukou Manganèse SA
<b>Mardi 1er juillet</b>	<b>Gontougo</b>	Visite du collectif des ONG de lutte contre le sida
	<b>Boukani</b>	Réunion restreinte avec le préfet de la région du Boukani
		Réunion élargie avec les directeurs régionaux, secrétaires généraux et autres acteurs clés de la région
		Visite de l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) de Bouna
		Visite d'une unité de transformation de Karité à Bouna
<b>Mercredi 02 juillet</b>	<b>Boukani</b>	Visite de l'aérodrome de Bouna
		Visite du Parc National de la Comoé
<b>Jeudi 03 juillet</b>	<b>Gontougo</b>	Visite de la SCOOPACCAB à Bondoukou (Société Coopérative de Café-cacao et d'anacarde)
		Visite du Centre de Formation Professionnelle de Bondoukou
		Visite du terrain de football de Bondoukou
		Visite de l'aérodrome de Bondoukou

**Annexe 2 : Table de correspondance entre les termes de l'étude et les axes des monographies**

Sujets des termes de références	Axe des monographies
Ressort territorial	Axe 1 : Envergure territoriale et démographique
Cadre naturel et ses ressources	
Peuplement	
Dynamique et état de la population	
Activités économiques	Axe 2 : Développement économiques
Urbanisation, système régional des villes et paysages urbains	Axe 4 : Infrastructures et urbanisation
Equipements et infrastructures régionaux et leur localisation	
Environnement et cadre de vie	
Accès aux services sociaux de base	Axe 3 : Développement socio-culturel
Atouts et contraintes du développement régional	Axe 5 : Perspectives de développement
Perspectives de développement	

## Annexe 3 : Liste de succession des préfets et sous-préfets

<i>Niveau régional</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
<b>BONDOUKOU</b>	1	<b>Benoit Koulaï Daudié (Administrateur Civil)</b>	14-09-1991	08-08-1996
	2	<b>Affoumou Yapo (Administrateur Civil)</b>	08-08-1996	27-03-2000
	3	<b>Moïse Assi Abaka (Administrateur Civil)</b>	27-03-2000	18-07-2000
	4	<b>Goï Antoine (Administrateur Civil)</b>	18-07-2000	09-07-2001
	5	<b>Tra Bi Goï Mathieu (Administrateur Civil)</b>	18-07-2001	09-07-2007
	6	<b>Germain François Goun (Préfet hors Grade)</b>	09-07-2007	Jusqu'à ce jour
<b>BOUNA</b>	1	<b>Tuo Fozié</b>	26-11-2012	Jusqu'à ce jour

<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
<b>NASSIAN</b>	1	<b>Koné Sounan</b>	08-12-2006	20-02-2015
	2	<b>Coulibaly Tiessolika</b>	20-02-2015	Jusqu'à ce jour
<b>BOUNA</b>	1	<b>Gonnet Zando</b>	1975	08-07-1979
	2	<b>Daudié Koulaï Benoit</b>	08-07-1979	03-09-1981
	3	<b>Affoumou Yapo</b>	03-09-1981	27-10-1983
	4	<b>Potey Sao</b>	27-10-1983	06-09-1986
	5	<b>Gouro Kprohi Agustin</b>	06-09-1986	16-09-1991
	6	<b>Beda Kassi Ernest</b>	16-09-1991	16-08-1993
	7	<b>Goi Antoine</b>	24-03-1994	10-08-1996
	8	<b>Boni Kouassi Albert</b>	10-08-1996	02-10-1997
	9	<b>Konin Aka</b>	02-10-1997	07-2001
	10	<b>Kouadio Yao</b>	07-2001	19-09-2002
	11	<b>Aka Kouassi Bio</b>	25-07-2007	13-04-2011
	12	<b>Famy Kouamé René</b>	13-04-2011	26-11-2012
	13	<b>Tuo Fozié</b>	26-11-2012	Jusqu'à ce jour
<b>TEHINI</b>	1	AMANI TIEMOKO( GRADE 1)	01-10-2010	nd
	2	GLA BI YOUZAN ABEL (GRADE 2)	nd	nd
<b>KOUN-FAO</b>	1	<b>Ganga Agnéro</b>	07-07-2007	16-03-2012
	2	<b>Andjou Koua</b>	16-03-2012	12-11-2012
	3	<b>Mme Dirabou Yolande</b>	12-11-2012	Jusqu'à ce jour

<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
<b>BONDOUKOU</b>	1	Moussa Comara (Administrateur Civil)	05-01-1970	17-09-1972
	2	Sadjo Coulibaly (Administrateur Civil)	18-09-1974	01-09-1981
	3	Alley Abou Jena (Administrateur Civil)	02-09-1981	22-02-1986
	4	Georges Dreesen (Administrateur Civil)	23-02-1986	26-09-1988
	5	Sylvestre Dogbo Kipré (Administrateur Civil)	27-09-1988	14-09-1991
	6	Benoit Koulaï Daudié (Administrateur Civil)	14-09-1991	08-08-1996
	7	Affoumou Yapo (Administrateur Civil)	08-08-1996	27-03-2000
	8	Moïse Assi Abaka (Administrateur Civil)	27-03-2000	18-07-2000
	9	Goï Antoine (Administrateur Civil)	18-07-2000	09-07-2001
	10	Tra Bi Goï Mathieu (Administrateur Civil)	18-07-2001	09-07-2007
	11	Germain François Goun ( Préfet hors Grade)	09-07-2007	Jusqu'à ce jour
<b>TANDA</b>	1	KONATE DEMBA (Administrateur Civil)	01/09/1986	06/08/1990
	2	ADEPAUD BROU GAUDENS (Administrateur Civil)	06/08/1990	13/09/1991
	3	DENIS KOUAKOU KOUADIO (Administrateur Civil)	13/09/1991	22/08/1996
	4	BAHI ZOGBO ALEXANDRE (Administrateur Civil)	22/08/1996	20/03/2000
	5	N'GUESSAN OBOUA JACQUES (Administrateur Civil)	20/03/2000	18/07/2001
	6	NEMLIN HOUANDE HENRIETTE Epouse DIAHI NESSERO (Administrateur Civil)	18/07/2001	18/07/2002
	7	ISSA COULIBALY (Administrateur Civil)	23/08/2002	08/07/2007
	8	DJEDJEMEL DE JEAN (Préfet grade 1-2)	08/07/2007	30/09/2010
	9	DOGO ZAMA CHRISTOPHE (Administrateur Civil)	30/09/2010	13/11/2012
	10	ANDJOU KOUA (Préfet grade 1-1)	13/11/2012	Jusqu'à ce jour

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
<b>KOTOUBA</b>	1	Assemien Kouadio Emmenuella	2009	2012
	2	N'djoré Tanoh Fiacre	2012	2014
	3	Sery Etta Roycet Patrik	2014	Jusqu'à ce jour
<b>SOUMINASSE</b>	1	Blai Kpan Jonas	2009	2014
	2	Paulin Désiré Bailly	2014	Jusqu'à ce jour
<b>BOUNA</b>	1	Gueu Joseph	1997	1998
	2	Koné Ramadou	1998	1999
	3	Balladja Abou Karim Baré	1999	2001
	4	N'guessan Kouakou Germain	2001	19-09-2002
	5	Binaté Lassina	2007	02-2014
	6	Zemin- Bi Kouassi Richard	02-2014	Jusqu'à ce jour
<b>DOROPO</b>	1	Koné Mamadou	1996	2000
	2	Zohouri Magloire	2000	2000
	3	Kouakou Lucien	2000	2002
	4	Adama Doumbia	2007	09-2010
	5	Dri Bi Bli Paul	2010	Jusqu'à ce jour
<b>NASSIAN</b>	1	Boa Mian Pascal (Secrétaire Administratif)	02-01-1964	25-03-1966
	2	Borget Ziadré (Secrétaire Administratif)	25-03-1966	05-03-1970
	3	Slanfet Yankey Albert (Secrétaire Administratif)	05-03-1970	04-10-1974
	4	Bringa Kouakou (Attaché Administratif)	04-10-1974	02-06-1978
	5	Coutou Dicchaw Gilbert (Secrétaire Administratif)	02-06-1978	02-09-1981
	6	Gravi N'guessan ( Commandant FANCI)	02-09-1981	15-10-1982
	7	Daingui Adouko Grégoire	15-10-1982	17-10-1983
	8	Kadio Koffi Séraphin (Secrétaire Administratif)	17-10-1983	02-09-1987
	9	Jean Gnamien Gbakou (Administrateur Civil)	02-09-1987	04-03-1989
	10	Omepieu Lambert (Administrateur Civil)	04-03-1989	07-10-1991
	11	Koné Mémon (Administrateur Civil)	07-10-1991	18-08-1993
	12	Kouamé Bi Kalou Clément (Administrateur Civil)	10-08-1993	04-10-1997
	13	N'guessan Dueinguet-Kouacou P. (Administrateur Civil)_	04-10-1997	13-07-2001
	14	Ziabi Alphonse (Administrateur Civil)	13-07-2001	11-09-2007
	15	N'Djoré Tanoh Fiacre ( Grade 2)	11-09-2007	30-01-2014

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
<b>TEHINI</b>	1	Soro Mamadou (Administrateur Civil)	25-09-1968	27-06-1969
	2	Diomandé Ouahou (Secrétaire Administratif)	27-06-1969	28-06-1971
	3	Ndri Yao Arthulr (Secrétaire Administratif)	28-06-1971	26-07-1972
	4	Kouin Tahin Francois (Secrétaire Administratif)	26-07-2011	09-11-1974
	5	Kouayaté Mahamadou (Secrétaire Administratif)	09-11-1974	13-11-1977
	6	A. Yao Ackoum (Attaché Administratif)	13-11-1977	28-07-1978
	7	Konan Koffi Hipolyte Attaché Administratif	28-07-1978	27-08-1979
	8	Diomandé Gondo ( chef des bataillons des FANCI)	27-08-1979	27-08-1981
	9	Assamoi Bede ( Attaché Administratif)	27-08-1981	26-10-1984
	10	Alima Ekué Ignace (Commandant des fanci)	26-10-1984	28-08-1986
	11	Acho Oké (Attaché Administratif)	28-08-1986	07-09-1987
	12	Bamba Souleymane Attaché Administratif	07-09-1987	08-09-1990
	13	Kouamé Koffi (Administrateur Civil)	08-09-1990	05-10-1991
	14	Baladji Abdou Karim Barro Administrateur Civil)	05-10-1991	28-03-2000
	15	Soumahoro Soualiho Administrateur Civil)	28-03-2000	03-11-2007
	16	Kouakou Kouassi André Administrateur Civil)	03-11-2007	22-04-2009
	17	Touré Seydou (Administrateur Civil)	22-04-2009	05-03-2014
	18	Chogbo Djonman Administrateur Civil Intérim)	05-03-2014	09-07-2014
	19	Guehoue Oula Georges Administrateur Civil)	09-07-2014	Jusqu'à ce jour
<b>TOUGBO</b>	1	CHOGBO DJONMAN JOSEPH		
<b>GOUMERE</b>	1	N'dri N'guessan Jean Bertin	25-09-2000	05-09-2007
	2	Mme Kouamé née Kouakou Kalidja	05-09-2007	29-01-2014
<b>TAOUDI</b>	1	Rope Guedé Grégoire	21-09-2000	07-09-2007
	2	Opoué Ackon Joseph	07-09-2007	22-04-2009
	3	Mamadou Coulibaly	22-04-2009	04-02-2014
	4	Nemley	04-02-2014	Jusqu'à ce jour
	1	Kouyaté Zoumana	2007	2009
	2	Djè Jean Claude	2009	2014
	3	Kouadio Djely C	2014	Jusqu'à ce jour
<b>YEZIMALA</b>	1	Asse konan Albert	03-02-2014	Jusqu'à ce jour

<i>Niveau sous-préfecture</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Sous-Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
<b>SOROBANGO</b>	1	<b>Djezou Konan</b>	2000	2007
	2	<b>N'guessan Kouakou Germain</b>	2007	2009
	3	<b>Konan Kouakou Georges</b>	2009	2014
	4	<b>Kouadio N'dri Alexandre</b>	2014	Jusqu'à ce jour
<b>SAPLI-SEPINGO</b>	1	<b>N'guessan N'guessan</b>	2000	2006
	2	<b>Coulibaly Lamine</b>	2006	2009
	3	<b>Traoré Brahim</b>	2009	2012
	4	<b>Paulin Balley</b>	2012	2014
	5	<b>Dosso Douogui Ismaél A</b>	2014	Jusqu'à ce jour
<b>TABAGNE</b>	1	<b>Bolly Djédjé Martin ( Attaché Administratif)</b>	04-09-1997	22-09-2000
	2	<b>Sidibé Mamadou (Administrateur Civil)</b>	22-09-2000	06-09-2007
	3	<b>Kouacou Kouacou Germain (Administrateur Civil)</b>	06-09-2007	31-01-2014
	4	<b>Lago Digbeu Mathieu (Secrétaire Général de Préfecture)</b>	31-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>TRANSUA</b>	1	<b>Soro Sana</b>	30-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>PINDA</b>	1	<b>Gohi Bohouby Stéphane Giscard</b>	28-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>APPIMANDOUM</b>	1	<b>Aka Gaurens Cyrille</b>	25-04-2009	30-01-2014
	2	<b>Glaou Alexandre</b>	30-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>DIMANDOUGOU</b>	1	<b>Bene Kouakou Jean-Louis</b>	2009	2014
	2	<b>Guy Touha Pierre Marius</b>	2014	Jusqu'à ce jour
<b>YORODI</b>	1	<b>Kouadio N'dri Alexandre</b>	2006	02-2014
	2	<b>Ahoury Jean Laverdure</b>	02-2014	Jusqu'à ce jour
<b>SANDEGUE</b>	1	<b>Diomandé Ouahou (Secrétaire Administratif)</b>	23-12-1967	06-11-1968
	2	<b>Kouyaté Mamadou (Secrétaire Administratif)</b>	07-11-1968	23-10-1974
	3	<b>Boni Pierre Hilarion (Secrétaire Administratif)</b>	23-10-1974	06-08-1975
	4	<b>Mamery Doumbia (Secrétaire Administratif)</b>	06-08-1975	16-09-1976
	5	<b>Gban Darboy Paul (Secrétaire Administratif)</b>	16-09-1976	01-02-1978
	6	<b>Norbert Flan (Secrétaire Administratif)</b>	01-02-1978	14-09-1978
	7	<b>Koré Naka Alexandre ( chef Bataillon)</b>	14-09-1978	30-08-1991
	8	<b>Dosso Mombo ( chef Bataillon)</b>	31-08-1991	23-09-1983
	9	<b>Assi Ambeu (Attaché Administratif)</b>	23-09-1983	05-10-1991
	10	<b>Brou Angoua (Attaché Administratif)</b>	05-10-1991	10-09-1996

<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
SANDEGUE (suite)	11	<b>Didier Kouassi Kragbé</b> (Administrateur Civil classe principal)	10-09-1996	30-09-1997
	12	<b>Michel Kouakou Koffi</b> (Administrateur Civil)	30-09-1997	16-08-2002
	13	<b>Doumbia Mori</b> (Administrateur Civil)	16-08-2002	23-04-2009
	14	<b>Ahui Roger</b> (Administrateur Civil)	23-04-2009	28-2014
	15	<b>Sylla Ibrahim</b> (Administrateur Civil)	28-01-2014	Jusqu'à ce jour
<b>KOUASSI-DATEKRO</b>	1 <sup>er</sup>	<b>DIOMANDE Ouahou</b> (Secrétaire Administratif)	1968	
		<b>KOFFI Konan</b> (Administrateur Civil)	01-02-2014	Jusqu'à ce jour
<b>TIENKOIKRO</b>	1 <sup>er</sup>	<b>N'GUESSAN N'Guessan</b>	10-07-2006	
		<b>ASSANDY Kouassi</b>	03-02-2014	Jusqu'à ce jour
<b>KOUN-FAO</b>	1	<b>COULIBALY OUANA LACINA</b> (Attaché Administratif)	18/11/1968	25/12/1969
	2	<b>DYCHAW COUTOU GILBERT</b> (Secrétaire Administratif)	23/02/1970	16/12/1971
	3	<b>AGBRE DOGBO FAUSTIN</b> (Secrétaire Administratif)	16/12/1971	26/12/1975
	4	<b>TEHIGBA GBOGOU SIMON</b> (Secrétaire Administratif)	26/12/1975	16/12/1976
	5	<b>DOVOGUIE DALI JOSEPH</b> (Attaché Administratif)	16/12/1976	02/09/1981
	6	<b>GNAORE JEAN-BAPTISTE</b> (Administrateur Civil)	02/09/1981	19/10/1983
	7	<b>YAO KOUASSI CELESTIN</b> (Attaché Administratif)	19/10/1981	14/09/1987
	8	<b>DIGBE JACQUES</b> (Attaché Administratif)	14/09/1987	04/07/1994
	9	<b>CHRISTOPHE DOGO ZAMA</b> (Attaché Administratif)	29/11/1994	25/09/2000
	10	<b>GUEU PATRICE</b> (Administrateur Civil)	25/09/2000	27/07/2001
	11	<b>KOUASSI KOUAKOU</b> (Administrateur Civil)	27/07/2001	26/09/2001
	12	<b>SIHINDOU COULIBALY</b> (Administrateur Civil)	27/09/2001	03/09/2007
	13	<b>BEUGRE AMESSAN GUSTAVE</b> (Administrateur des Finances Générales)	03/09/2007	07/10/2010
	14	<b>OKANI Née KOUADIO AMIEPAU JEANNE</b> (Administrateur Civil)	07/10/2010	31/01/2014
	15	<b>OKOU ZIKI EMMANUEL</b> (Administrateur Civil)	31/01/2014	Jusqu'à ce jour

<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
TANKESSE	1	GBANE MAHAMA	2000	2001
	2	BOABLE GUY NOBERT	2001	2007
	3	COULIBALY SEYDOU	2007	2009
TANKESSE (suite)	4	KOUAKOU KOUASSI ANDRE	27/03/2009	Jusqu'à ce jour
BOAHIA	1	COULIBALY MOUSSA (Administrateur Civil)	Octobre 2010	Jusqu'à ce jour
KOKOMIAN	1	BLE SERI LAMBERT (Administrateur Civil)	03/02/2014	Jusqu'à ce jour
TANDA	1	BAI TAGRO (Commis SAFC)	16/12/1957	02/10/1958
	2	SERY LOUMA JACQUES (Commis SAFC)	03/10/1958	28/02/1959
	3	KANGA MALAN JEAN-BAPTISTE (Commis SAFC)	06/02/1960	03/06/1961
	4	KACOU THEODORE (Secrétaire Administratif)	03/06/1961	20/10/1961
	5	BEUGRE GNANAGO DOMINIQUE (Secrétaire Administratif)	04/11/1961	29/04/1963
	6	COULIBALY TENANA (Secrétaire Administratif)	30/04/1963	20/04/1965
	7	N'GUESSAN YAVO VICTOR (Secrétaire Administratif)	01/07/1965	10/03/1970
	8	TOKOU BLEOU NOBERT (Secrétaire Administratif)	15/03/1970	19/01/1974
	9	TEKI N'GUESSAN (Secrétaire Administratif)	11/03/1974	24/12/1977
	10	KOFFI KONAN DAGOBERT (Administrateur des Services Finances)	24/12/1977	13/03/1980
	11	Cdt ABENOU LOBOGNON JULES (Officier des FANCI)	14/03/1980	06/09/1981
	12	Cdt GNEBLE BETTA (Officier des FANCI)	06/09/1981	13/10/1983
	13	KOUASSI KRAGBE DIDIER (Administrateur Civil)	13/10/1983	09/11/1984
	14	SEYDOU GOGOUA BERNARD (Administrateur Civil)	09/11/1984	29/08/1986
	15	TOULE FRANCOIS (Administrateur Civil)	29/08/1986	16/08/1989
	16	TOURE VASSANISSI (Administrateur Civil)	16/08/1989	23/09/1997
	17	TANOHI NIAMIEN (Administrateur Civil)	23/09/1997	25/09/2000
	18	GONBAGUI GUEU GEORGES (Administrateur Civil)	25/09/2000	31/07/2001
	19	ZOHOURY MAGLOIRE (Administrateur Civil)	31/07/2001	11/09/2007
	20	GLA BI YOUZAN ABEL (Administrateur Civil)	11/09/2007	07/10/2010
	21	COMOE ESSION (Adm Civil)	07/10/2010	24/01/2014
	22	GILBERT GUEU (Sous-préfet Grade III-3)	24/01/2014	Jusqu'à ce jour

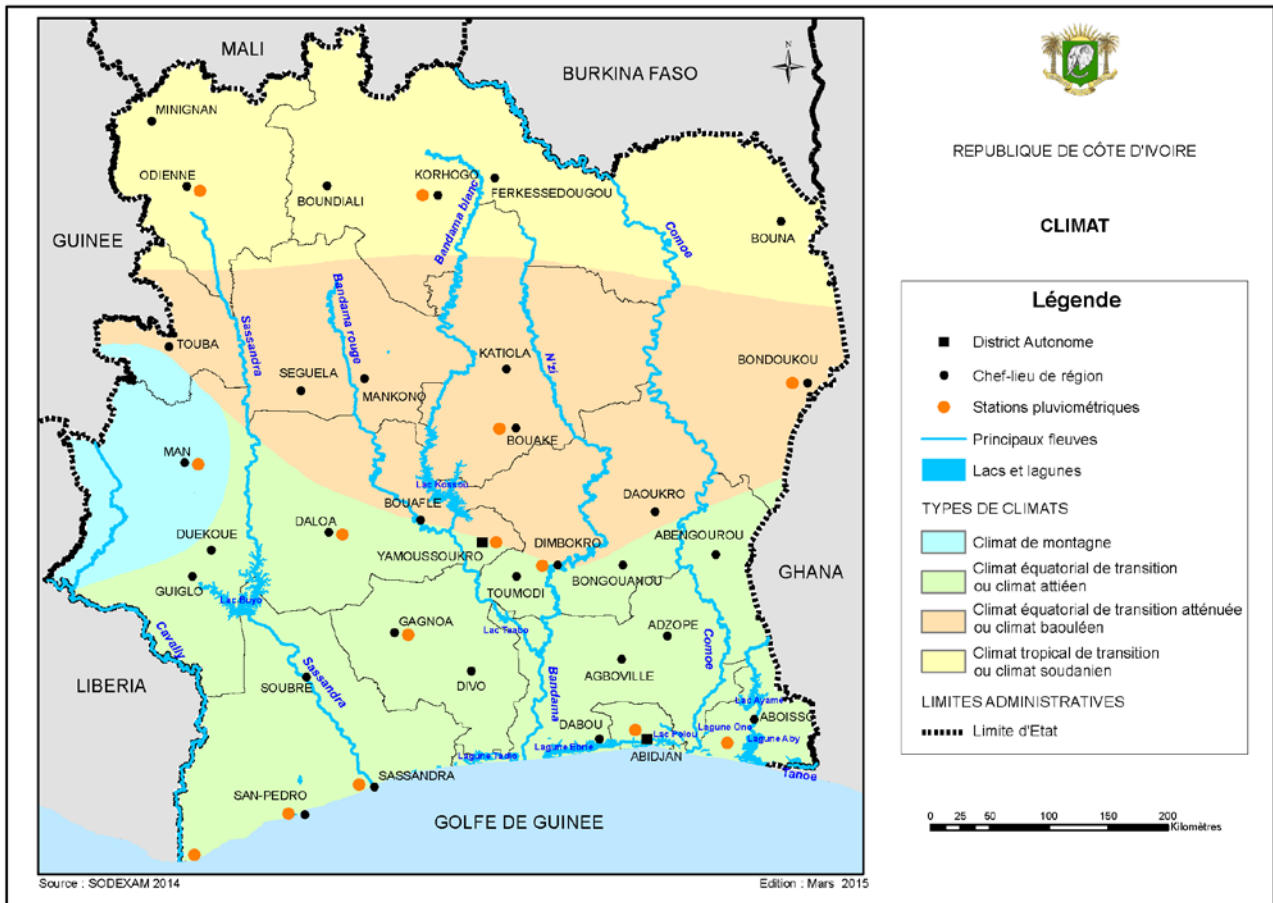
<i>Niveau départemental</i>				
Circonscription administrative	N°	Désignation du Préfet	Période de commandement	
			Arrivée	Départ
TIEDO	1	ZAN BI GORE ADOLPHE (Administrateur Civil)	10/09/2007	29/01/2014
	2	ANGBE ANGBO CHARLES (Administrateur Civil)	29/01/2014	Jusqu'à ce jour
AMANVI	1	GILBERT GUEU (Sous-Préfet GradeIII- 1 <sup>er</sup> échelon)	28/02/2008	27/01/2014
	2	ASSI KAUDJIS TATIANA (Sous- Préfet GradeIII- 1 <sup>er</sup> échelon)	27/01/2014	Jusqu'à ce jour

**Annexe 4 : Liste des sociétés coopératives par département**

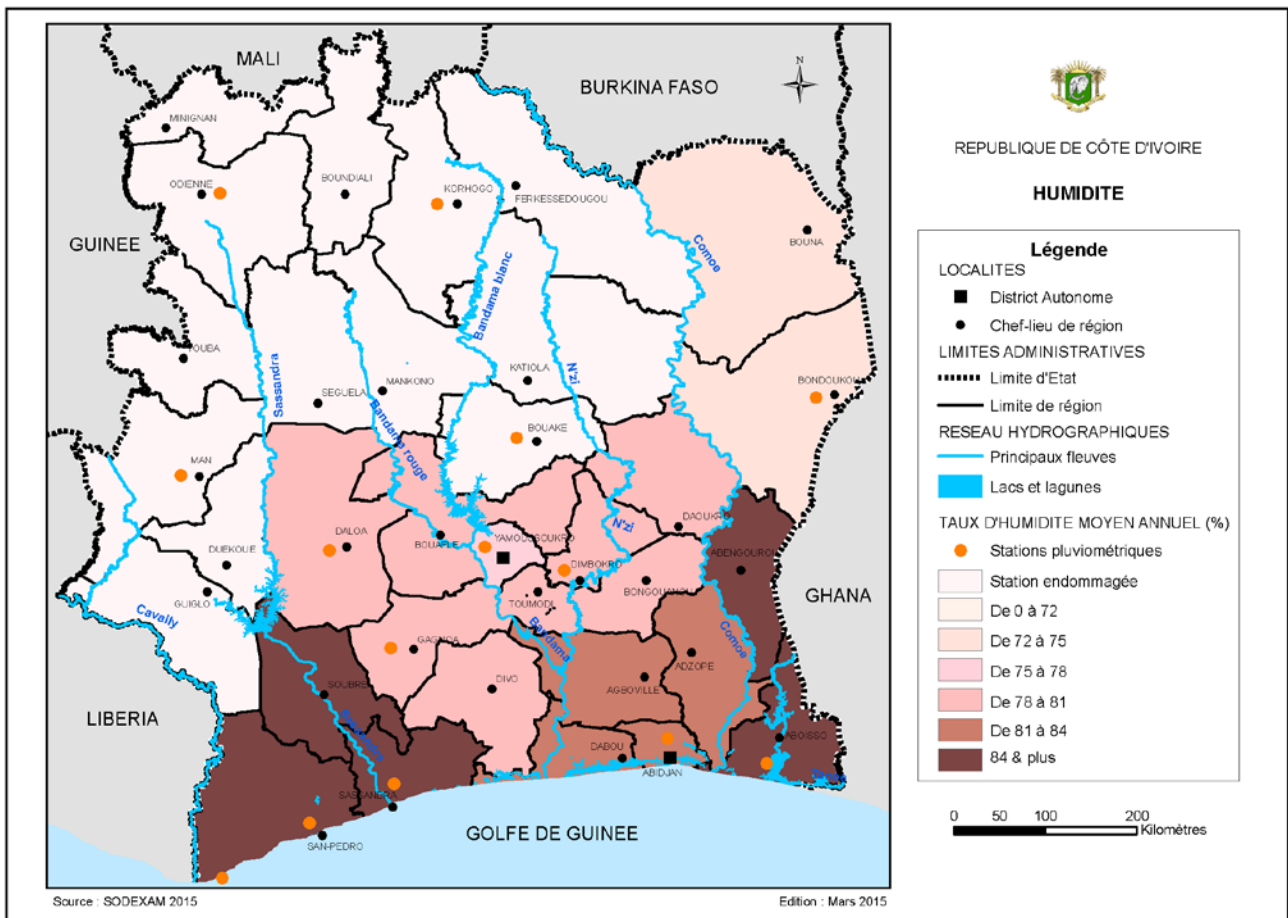
REGION	DEPARTEMENT	FILIERE AGRICOLE	LISTE DES COOPERATIVES
BOUNKANI	BOUNA	ANACARDE	COOPERATIVE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET D'ELEVAGE (COCOPRAGEL COOP-CA)
BOUNKANI	BOUNA	KARITE	COOPERATIVE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET D'ELEVAGE (COCOPRAGEL COOP-CA)
BOUNKANI	BOUNA	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BIHANWATI DU BOUKANI (BIHANWATI SCOOPS)
BOUNKANI	NASSIAN	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU DERPARTEMENT DE NASSIAN (CANAS SCOOPS)
GONTOUGO	BONDOUKOU	ANACARDE	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE ET VIVRIERS DE BONDOUKOU (SCOPAVIB COOP-CA)
GONTOUGO	BONDOUKOU	VIVRIER (AUTRE QUE RIZ)	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE ET VIVRIERS DE BONDOUKOU (SCOPAVIB COOP-CA)

Source : Ministère de l'Agriculture – Répertoire des sociétés coopératives (2015)

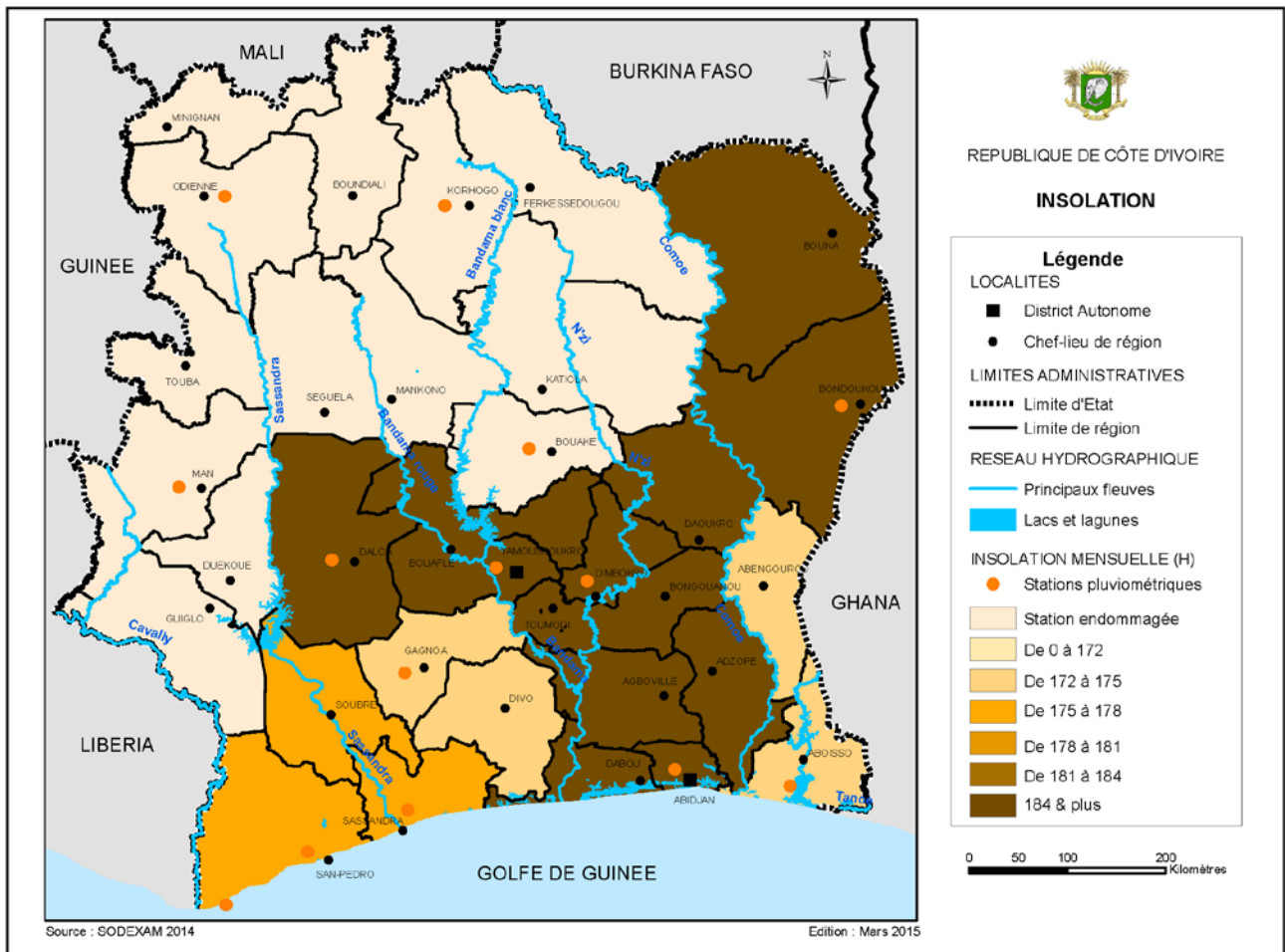
Annexe 5 : Carte de la météo nationale



Annexe 6 : Carte des taux d'humidité en Côte d'Ivoire



Annexe 7 : Carte du niveau d'insolation mensuelle en Côte d'Ivoire









Direction Générale de l'Aménagement du Territoire  
et du Développement Régional (DGATDR)

Immeuble Alpha 2000, 10<sup>e</sup> étage  
Téléphone: 20 25 88 73 / 20 25 88 71